Il convient d'y ajouter les opérations suivantes :

Actions en faveur de la commercialisation	207,0
Mise au point de la pêche au chalut pélagique	15,0
Etudes d'ostréiculture en lagune	5,0
Etudes piscicoles	40,0
Aménagement de plans d'eau artificiels	30,0
Pisciculture d'étangs	70,0
Total	528,0

CONCLUSION

CONDITIONS D'APPLICATION ET DE RÉUSSITE DU PLAN AGRICOLE

Il convient, en premier lieu, de prendre conscience de l'importance de l'enjeu que représente le développement agricole pour la Côte d'Ivoire. Pour une nation qui connaît une expansion démographique supérieure à la moyenne, dont les 9/10 de la population vivent à la campagne, où la vie des villes dépend de l'activité des campagnes, où le développement industriel est en majeure partie basé sur la transformation des produits agricoles, un développement rapide de l'agriculture est la condition vitale du décollage de l'économie générale du pays et de son évolution vers une indépendance réelle. Afin d'éviter tout gaspillage et toute déperdition de forces vives, le développement économique exige un choix et une harmonisation rigoureux des actions entreprises, c'est-à-dire un Plan.

Les objectifs qui viennent d'être fixés pour les productions végétales et animales n'auront de chance d'être atteints que si un certain nombre de conditions impératives sont remplies; autrement le Plan restera lettre morte et le décollage de l'économie ivoirienne ne se produira pas. Le Plan ne doit donc pas être considéré comme une sorte de jeu intellectuel qui n'intéresse qu'un petit groupe d'experts. Après avoir été discuté par les représentants des différents secteurs qui participent à la vie économique de la nation et approuvé par le pouvoir politique, il est indispensable que le peuple ivoirien ait le sentiment qu'il le concerne au premier chef, que son sort en dépend et qu'il n'y aura pas pour lui de progrès sans la réalisation du Plan.

La première condition de réussite du Plan est donc qu'il exprime la volonté de la Nation ivoirienne.

Il est nécessaire que les diverses actions techniques soient vigoureusement soutenues par toutes les instances politiques. A l'échelon supérieur comme à l'échelon régional, il s'agit, en fait, de susciter un véritable enthousiasme pour les tâches de transformation et de rénovation du monde rural traditionnel.

Il est en effet urgent de réduire la flagrante disparité entre un « secteur moderne » dynamique, mais limité dans son extension comme dans le nombre de ses bénéficiaires, et un « secteur traditionnel » comprenant la grande majorité de la population et qui présente de manière encore trop accusée les caractères du sous-développement. Il importe aussi de moderniser un paysannat trop attaché, comme partout dans le monde, aux recettes du passé. Pour cela on doit tenir compte des conditions régionales. Certes le problème de transformation des méthodes, par exemple, suppose un plan d'ensemble. Mais l'application de ce plan n'est pas partout pareille. Il y a toujours une adaptation à réaliser, qui relève de la compétence et du jugement du responsable régional, mieux informé des conditions locales, connaissant par le détail les méthodes traditionnelles des paysans, leurs habitudes, les structures à l'intérieur desquelles ils travaillent. Il s'agit d'abord de gagner leur confiance.

La deuxième condition consiste à mettre en place un réseau d'encadrement, d'animation, d'éducation et de groupement du monde rural.

La production agricole ivoirienne est le fait d'une multitude d'actions individuelles éparpillées sur toute la surface du pays. L'exécution du Plan dépend entièrement du paysan ivoirien. Il importe donc d'obtenir son adhésion et de l'informer des techniques nouvelles, de l'encadrer et de l'animer.

Tous les experts qui se sont succédés en Côte d'Ivoire sont d'accord sur l'urgente nécessité de mettre en place un encadrement rural suffisamment dense et compétent. La réussite de chacune des opérations inscrites au Plan est conditionnée par l'existence d'un tel encadrement. L'intervention périodique de l' « encadreur » doit être complétée par celle d'un « animateur » dans chaque village, exerçant une influence permanente sur ses concitoyens. Enfin, l'enseignement doit être répandu dans les campagnes et adapté aux besoins du monde rural afin de rendre celui-ci réceptif aux méthodes modernes, sans le détacher du milieu dans lequel il vit.

Mais il importe aussi que les paysans puissent appliquer ces techniques perfectionnées qui exigent matériel, engrais et pesticides. Aucun d'entre eux ne peut y faire face tout seul, supporter seul les dépenses d'investissement et les charges de fonctionnement. L'agriculture de groupe est, dans tous les pays, une nécessité du monde moderne et le paysan ivoirien encadré, animé et instruit doit s'insérer dans un groupe où tous les intérêts sont égaux et respectés. Cela peut être

une coopérative du type européen, mais on arriverait plus aisément à constituer ces groupes en s'inspirant de certaines associations coutumières et en leur assurant la pérennité qui leur fait généralement défaut par des dotations de matériel, une assistance technique et des crédits de campagne. Le Crédit Agricole existe et peut servir à financer ces opérations, s'il devient un organe d'exécution du Plan et cesse de s'intéresser aux situations individuelles. Quant aux organismes dits coopératifs et qui rappellent trop les sociétés de prévoyance et les sociétés mutuelles de production rurale de fâcheuse mémoire, il faut résolument les transformer de fond en comble.

La troisième condition réside dans une évolution des structures traditionnelles et dans l'instauration de structures nouvelles.

Il n'est pas douteux que les structures traditionnelles soient très souvent inadaptées aux conditions du développement économique. C'est ainsi que certaines structures sociales concernant par exemple le régime foncier, le régime d'héritage par voie matrilinéaire, encore en vigueur, doivent faire place à des formules encourageant les initiatives et facilitant l'essor économique des campagnes. De même certains interdits d'ordre religieux, qui vont à l'encontre du bien commun, doivent être abolis.

Certaines structures administratives, héritées du passé, doivent être résolument modifiées. Les Services de l'Agriculture ne peuvent plus à la fois être fortement centralisés, du fait de la multiplicité des tâches à accomplir et largement démultipliés, pour intervenir aux échelons les plus lointains du territoire. Une telle conception se heurte à la réalité des faits, celle de la pénurie du personnel technique, parce que la hiérarchie créée sur la base des implantations locales, provinciales, régionales, alourdit considérablement la machine administrative et nécessite une prolifération du service central. Les entraves administratives ne permettent pas d'ailleurs de mener à bien des opérations intégrées de grande envergure comme celles qui sont inscrites au Plan. Il faut donc renverser la tendance et créer des organismes spécialisés disposant d'une grande liberté d'action, dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière, capables d'une action plus rapide et plus souple. La formule des Sociétés d'État convient à des tâches de ce genre.

Quatrième et dernière condition : le financement doit être assuré.

Les opérations agricoles sont réglées par le rythme des saisons; les semis et les récoltes ont lieu à des époques précises. Si le financement n'est pas possible au moment voulu, un retard de quelques jours risque de se traduire par un décalage d'un an dans l'exécution.

Par ailleurs, des opérations de longue haleine comme celles concernant le palmier à huile, le cocotier, le reboisement, demandent à être poursuivies régulièrement. Les moyens de financement doivent donc exister préalablement à toute exécution et être assurés à long terme.

PRODUCTION VÉGÉTALE

	Quantités (1.000 tonnes)				Prix milliers F CFA	Valeurs (millions de F CFA)			
	1960	1965	1970	1975	par t.	1960	1965	1970	1975
CULTURES VIVRIÈRES									
— Igname	1.900	2.147	2.432	2.774	11,0	20.900	23.620	26.750	.510
— Manioc	800	904	1.024	1.168	4,0	3.200	3.620	4.100	.670
— Banane plantain	851	962	1.089	1.242	8,0	6.800	7.700	8.710	.940
— Patate	44	50	56	64	8,0	352	400	450	510
— Taro	103	116	132	150	9,0	927	1.040	1.190	.350
— Maïs	147	200	260	350	13,0	1.911	2.600	3.380	.550
— Mil	42	47	54	61	16,0	672	750	860	980
— Sorgho	37	42	47	54	14,0	518	570	660	760
— Riz	165	220	295	395	18,0	2.976	3.960	5.310	.110
— Fonio	5	6	6	7	21,0	105	130	130	150
— Arachide	24	27	31	35	25,0	600	675	775	875
— Pois terre et légumineuses	22	29	39	53	14,0	308	410	550	740
— Fruits et légumes	100	130	180	240	27,8	2.789	3.640	5.040	.670
Total	4.240	4.880	5.645	6.593		42.058	49.115	57.905	68.815
CULTURES INDUSTRIELLES ET D'EXPORTATION									
— Café	136,6	200,0	185,0	180,0	100-77	13.680	15.400	14.245	13.860
— Cacao	83,0	105,0	175,0	200,0	90-67	7.478	7.035	11.725	13.400
— Cola	34,0	35,0	35,0	35,0	40	1.372	1.400	1.400	1.400
— Banane	87,0	139,75	180,5	198,5	20-8,30	1.710	2.660	3.250	3.520
— Ananas	17,0	34,0	50,0	63,0	10-30	230	440	700	890
— Caoutchouc	—	4,3	12,5	14,8	100	—	430	1.250	1.480
— Arachide	—	7,5	11,0	15,0	25	—	187,5	275	375
— Palmier à huile (régimes)	252,0	277,0	415,0	1.072,0	3,5-4,0	880	980	1.532	4.160
— Coprah	1,5	4,35	13,3	24,35	35	52	152	465	852
— Karité	2,5	2,5	2,5	2,5	21	53	53	53	53
— Coton	7,0	11,8	50,0	63,0	28-32	196	350	1.580	2.000
— Fibres jutières	—	—	9,6	12,7	40	—	—	384	508
— Tabac	1,959	4,0	6,0	8,0	65-120	225	425	640	828
— Ricin					pour mémoire				
— Canne à sucre	—	—	176,0	496,0	2,7	—	—	475	1.339
Total	622,559	825,2	1.471,4	2.384,85		25.876	29.512,5	37.974	44.665
FORÊT									
— Bois exportation	649,9	790,0	790,0	725,0	9,3 - 10,5	8.035,0	8.340	8.340	7.600
— Bois sciés, déroulés, tranchés, etc.	130,0	300,0	500,0	730,0	3,2 - 4,5	575,0	974	1.711	2.668
— Allumettes	—	2,8	4,8	5,6	8,75	—	25	42	49
— Pâte à papier	—	—	525,0	840,0	1,31	—	—	690	1.105
— Bois de chauffe	979,5	1.047,0	1.224,0	1.440,0	1,0	979,5	1.047	1.224	1.440
Total	1.759,4	2.139,8	3.043,8	3.740,6		7.589,5	10.386	12.007	12.862

PRODUCTION ANIMALE

Prix milliers F CFA par tonne ou tête	Quantités (1.000 tonnes ou têtes)				Prix milliers F CFA par t. ou par tête	Valeurs (millions de F CFA)			
	1960	1965	1970	1975		1960	1965	1970	1975
ÉLEVAGE									
— Bovins	27	31,3	43,2	61	13,00	351	407	562	793
— Ovins et caprins	280	375	560,0	830	1,35	378	506	756	1.120
— Porcins	48	56	77,0	97	2,55	122	143	196	247
— Volailles	4,67	6,5	30,0	40	150,00	700	975	4.500	6.000
— Œufs	0,9	1,26	4,0	5	150,00	135	189	600	750
— Gibiers, escargots	23	23	17,0	17,0	70,00	1.610	1.610	1.200	1.200
— Peaux brutes	0,09	0,10	0,14	2,8	60,00	5,4	6	8,4	170
— Lait	0,5	0,58	10,0	14,0	50,00	25	29	500	700
Total						3.326,4	3.865	8.322,4	10.980
PÊCHE									
— Pêche au chalut, sardinelles et eau douce	45	57	72	95	36-33	1.499	1.881	2.376	3.140
— Thon	—	25	40	50	70-50		1.350	2.200	2.700
Total	45	82	112	145		1.499	3.231	4.576	5.840

CHAPITRE IV

EXPANSION INDUSTRIELLE

CHAPITRE IV

EXPANSION INDUSTRIELLE

Les connaissances acquises en matière de géologie ne laissent pas espérer que la Côte d'Ivoire puisse disposer des ressources en charbon et en fer qui lui permettent de créer une industrie lourde suffisante pour ses seuls besoins. Au surplus, la production mondiale d'acier a atteint aujourd'hui un niveau et des prix de revient tels qu'il ne paraît pas raisonnable d'entrer en concurrence avec elle, fût-ce dans un cadre autarcique.

Le climat chaud et humide rend difficile l'implantation d'une industrie électronique qui, avec l'industrie chimique, caractérise la deuxième révolution industrielle du monde moderne. Sous réserve d'un bilan économique, financier et social satisfaisant pour chaque entreprise, il faut donc s'orienter vers les activités suivantes :

— industries de préparation, de présentation et de transformation qui valorisent, pour la consommation ou l'exportation, les produits du sol ou du sous-sol;

— industries mécaniques travaillant sur matières premières locales ou importées;

— raffinerie de pétrole pouvant, éventuellement, traiter le pétrole brut produit sur place, et à défaut, du brut d'origine étrangère;

— industries chimiques utilisant le bois, les huiles végétales et les produits pétroliers produits en Côte d'Ivoire.

Dans le domaine de l'énergie électrique, qui est la clé de tout développement industriel, il sera procédé à la réalisation du programme à long terme dont l'étude a été terminée en octobre 1961 et qui doit :

— porter la puissance installée de 38.000 kW installés en 1960 à 130.000 kW en 1970.

— créer les lignes de haute tension, relier les centres de production aux centres de consommation;

— unifier le tarif unique de vente de l'énergie électrique sur toute l'étendue du pays.

***

Avant de passer à l'examen de chaque branche d'industrie, il est nécessaire de préciser les bases et la méthode adoptées pour évaluer les possibilités de développement, ainsi que les conditions de réalisation des objectifs de production retenus. Toute projection sectorielle a été effectuée en harmonie avec les projections retenues de l'économie générale du pays au cours de la période décennale 1961-1970. Elle tient particulièrement compte des prévisions de croissance concernant les revenus consommables.

Le taux d'accroissement démographique prévu est de 2.56 % par an, ce qui donnerait à la Côte d'Ivoire, en 1970, une population supérieure à 4.000.000 d'habitants.

Les comptes économiques de l'année 1960 ont servi de base aux projections opérées pour évaluer les besoins en fin du premier (1965) et du deuxième quinquennat (1970). A défaut de données locales suffisantes que doivent procurer les enquêtes régionales en cours, les élasticités de consommation ont été estimées à l'aide de celles connues pour certains pays en voie de développement. Il a été, bien entendu, tenu compte de l'évolution du marché antérieur à l'année de base, et de tous les éléments nouveaux pouvant influencer la consommation future, que ce soit celle des ménages ou celle des entreprises. Enfin, on a évalué les possibilités d'exportation sur les marchés voisins et lointains.

Les besoins déterminés, des objectifs de production ont été choisis en rapport avec les ressources locales et les impératifs techniques. La préoccupation dominante a été de développer au maximum les industries de transformation, celles en particulier qui utilisent les produits locaux.

On a évalué ensuite les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Les investissements portent à la fois sur les extensions d'entreprises en exercice à l'année de base et sur les créations nouvelles jugées nécessaires. Compte tenu, toutefois, des capacités de production inutilisées en 1960, les coefficients de capital se trouvent anormalement bas dans un certain nombre de branches.

Enfin, on a déterminé approximativement le nombre des nouveaux emplois procurés par le progrès industriel, ainsi que les effets de ce dernier sur le commerce extérieur de la Côte d'Ivoire.

Il importe cependant de souligner la relative prudence des estimations faites, dans un secteur où prédominent les initiatives privées. Il n'a été fait état que des projets suffisamment avancés ou économiquement et techniquement réalisables.

Le coût trop élevé de l'électricité, l'insuffisance de la production énergétique et de la prospection géologique interdisent aujourd'hui la conception d'un certain nombre de grands projets. Le développement industriel n'a donc pas toute l'ampleur souhaitée, il constitue cependant au cours de la période, un facteur essentiel de la croissance.

La réalisation des objectifs retenus ne sera possible que si, en plus des conditions générales politiques, économiques et sociales de la croissance, l'industrie trouve en Côte d'Ivoire les moyens particuliers et les encouragements nécessaires à son développement. Ce dernier est tout d'abord subordonné à l'existence de zones industrielles convenablement reliées au rail, à la route, et le cas échéant à la voie d'eau ou au port, et équipées en énergie électrique, eau et télécommunications. Le bas prix de l'énergie et de l'eau est en particulier un des moyens les plus efficaces pour attirer les industries nouvelles.

Celles-ci doivent également trouver des cadres et une main-d'œuvre qualifiée. Or, un très grand effort est à accomplir en Côte d'Ivoire sur le plan de la formation technique et professionnelle pour répondre aux besoins futurs du secteur industriel, comme d'ailleurs aux nécessités de l'africanisation progressive des entreprises.

Il faudra enfin que cette dernière puisse également s'appuyer sur un organisme de crédit industriel et recevoir l'assistance technique d'un « Bureau du Développement ».

A toutes ces conditions indispensables à la réalisation des objectifs de production, il faut en ajouter une dernière qui dépend également de la puissance publique. Il s'agit de la stabilité des débouchés extérieurs, et plus particulièrement de la politique des échanges commerciaux avec les pays africains voisins.

La plupart des objectifs de production industrielle que l'on trouvera plus loin ont été établis en tenant compte de possibilités d'exportation vers leurs marchés respectifs. Ces estimations ont été prudentes et tiennent compte des perspectives d'industrialisation actuellement connues de ces pays. Elles pourraient sans doute être consolidées et élargies dans le cadre de négociations tendant à intensifier les courants d'échanges réciproques. Ces dernières devraient être menées avec le souci d'équilibrer les échanges en fonction des ressources particulières et complémentaires des parties intéressées.

***

Les indications figurant dans ce préambule n'ont eu d'autre but que de fournir l'éclairage nécessaire à une juste appréciation des perspectives de développement industriel qui font maintenant l'objet de l'étude sectorielle ci-après. Ces perspectives sont ensuite résumées dans un certain nombre de tableaux qui sont la conclusion chiffrée de cette partie du Plan.

N.B. *Dans ce travail effectué à l'échelle nationale, il a été impossible de localiser dès à présent la plupart des unités nouvelles et d'apprécier leur plus ou moins grande rentabilité financière. Des études seront nécessaires pour les déterminer.*

Nota : *Les valeurs figurant dans ce document correspondent en général, au stade « rendu entrepôt de l'importateur » avant marge commerciale, ou, pour ce qui concerne la production locale, au prix sortie usine, c'est-à-dire à des niveaux sensiblement comparables.*

Pour les produits des entreprises ivoiriennes, qui sont exportés par mer, la valeur est cependant exprimée, sauf indication spéciale, sur la base du prix F.O.B.

PARAGRAPHE 1

Travail des grains et des farines (branche 5) (1)

MEUNERIE, DÉCORTICAGE DU RIZ, PRODUITS TIRÉS DU MAIS
(sous-branche 5-1)

minoterie

La minoterie industrielle locale de création récente, n'intervient pas encore en 1960, année de base du Plan. Elle doit en effet entrer en production début 1963 et se substituer progressivement aux importations de farine de blé pour la fourniture du marché intérieur.

Le marché local : Ce dernier est constitué, pour la majeure partie, par la consommation des entreprises industrielles et artisanales, de boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires et par la consommation directe des ménages. Aux entreprises existantes, dont on escompte le développement, s'ajouteront bientôt des utilisations nouvelles en biscuiterie notamment.

Au cours des années passées, les importations de farine de blé se sont accrues au rythme moyen de 7 %, mais par à-coups marqués. En 1960, la consommation ivoirienne (c'est-à-dire compte tenu des réexportations de farine vers certains pays voisins) se serait élevée à 29.500 tonnes dont le tiers environ aurait été consommé directement par les ménages. Cette proportion paraît exagérée et diverses enquêtes en cours dans le pays confirment qu'il existe quantité de petites boulangeries africaines qui avaient jusqu'à présent échappé à tout recensement. La consommation paraît surtout localisée aux grandes cités et aux centres administratifs de la moitié sud du pays, tout au moins en ce qui concerne le pain.

Avec l'élévation progressive du revenu des populations consécutive aux actions envisagées dans le cadre du Plan, et l'accession d'une partie de celles-ci au secteur moderne (la consommation du secteur étranger devant rester sensiblement à son niveau actuel), on paraît pouvoir tabler à longue échéance sur une progression moyenne de 5 % par an se justifiant comme suit :

— Progression globale de l'économie ivoirienne pour la période 1960-1965-1970..... 6,80
— Augmentation de la population 2,56
d'où majoration escomptée du revenu per capita 4,24

— Nous retiendrons pour ce produit une élasticité de consommation de 0,6 (chiffre voisin de celui du Maroc), soit une progression moyenne de la consommation de l'ordre de 5 % par an. La consommation de farine de blé en Côte d'Ivoire qui était de 38.000 tonnes en 1960 pourrait atteindre en 1970 entre 48.000 et 50.000 tonnes.

Objectifs de production : pour donner satisfaction au marché intérieur et commencer vers 1965 à exporter progressivement vers les pays voisins, il faudrait écraser les quantités de blé ci-après :

— 55.000 *tonnes en* 1965, soit 40.000 tonnes de farine, ce qui laisserait libre, dès ce moment-là, 2.000 tonnes de farine pour l'exportation. On pourrait envisager d'élever ensuite les exportations à 8.000 tonnes de farine vers 1970, donc d'écraser environ 80.000 tonnes de blé en fin du deuxième quinquennat.

Les investissements : les investissements achevés en 1963 correspondent largement à l'étape définie ci-dessus pour 1965 et doivent permettre, moyennant certaines adjonctions, d'atteindre l'étape suivante de 80.000 tonnes de blé. Leur montant dépasse déjà 1.200 millions de F CFA dont environ 600 millions CFA pour les seuls bâtiments et travaux publics. L'extension de capacité à 80.000 tonnes exigerait environ 300 millions de F CFA d'investissements supplémentaires (équipement).

Les emplois créés : le nombre des emplois créés en première étape (55.000 tonnes de blé) est de 232 et l'on peut provisoirement envisager 100 postes supplémentaires en 1970. Des Ivoiriens ont été sélectionnés et envoyés en stage à Dakar pour être préparés à occuper les postes essentiels de la fabrication.

Les importations : si les prévisions de production de la minoterie peuvent être tenues, les importations déjà réduites en 1963, disparaîtront complètement dès l'année 1964.

Les exportations : en sens inverse, il est prévu que la Côte d'Ivoire deviendra exportatrice de farine en 1965 pour 2.000 tonnes. Ce chiffre augmentera progressivement d'année en année pour atteindre 8.000 à 10.000 tonnes en 1970. Un effort sérieux devra être fait pour utiliser sur place, dès l'entrée en fonctionnement, le maximum d'issues (développement de l'élevage). Il a été estimé cependant qu'en 1965 : 30 % seulement des issues (3.000 tonnes) seront consommées

(1) Il est rappelé que les branches 1,2,3 et 4 concernent l'Agriculture, les Forêts, l'Elevage et la Pêche, objets du chapitre précédent.

localement, le reliquat étant exporté vers l'Europe soit 7.000 tonnes emballées, valant entre 60 et 65 millions de F CFA.

A la fin du deuxième quinquennat, on peut admettre que 50 % des issues produites seront utilisées sur place et 50 % exportées, ce qui aura pour résultat de maintenir en permanence les exportations au niveau de 7.000 tonnes au cours de la période 1965-1970, le surplus de la production étant régulièrement absorbé par la consommation intérieure.

Globalement les exportations 1970 ont été estimées à 386 millions de F CFA.

le décorticage du riz

Un certain nombre de petites usines à décortiquer le riz ont été implantées à diverses époques dans le Nord de la Côte d'Ivoire. La situation se présente au début de 1963 de la manière suivante:

Localisation	Matériel	Capacité horaire en tonnes	Année de mise en service	Observations
Korhogo	Lafon - Olmia	0,8	1950	Usine arrêtée Décortiqueuse Olmia 1960
Korhogo	Stroekel et Schrader	1,0	1959	C.N.M.A.
Ferkessédougou.....	Guidetti	0,3	1958	C.N.M.A.
Boundiali	Guidetti	0,3	1959	C.N.M.A.
Odienné	Renseignements manquent			
Bouaké	Olmia	0,4	mise en marché au cours de l'année	prévue 1960.
Bouna	Olmia	0,3		
Total.....		3,1		

Sur la base d'une utilisation habituelle de 1.600 heures/an la capacité globale de traitement serait donc de l'ordre de 5.000 tonnes/an. Elle pourrait atteindre 9.000 tonnes en travaillant à 2 postes pendant 200 à 210 jours par an.

Les seules régulièrement utilisées paraissent être celles, au nombre de deux, que l'on trouve à Korhogo. Encore sont-elles très loin de travailler actuellement à pleine capacité, laquelle peut atteindre près de 9.000 tonnes/an de riz paddy en travaillant 200 jours à deux postes. Elles ont en effet traité 634 tonnes de paddy durant la campagne 1960-1961 et seulement 290 tonnes en 1961-1962. La raison principale de ce sous-emploi est le manque d'homogénéité de la production de cette région, partagée entre de trop nombreuses variétés de graines. La proportion de brisures qui en découle est nettement exagérée.

Un programme de développement de la riziculture irriguée a été élaboré. Il porte au total sur 35.000 ha à réaliser entre 1960 et 1970 et vise à homogénéiser la production. Les tonnages de paddy attendus de cet effort passeraient de 5.000 tonnes en 1960 à 27.500 tonnes en 1965 et 77.500 tonnes en 1970.

A ces progrès s'ajouteraient ceux poursuivis simultanément dans la culture du riz pluvial dont les surplus attendus seraient de 27.500 tonnes en 1965 et 52.500 tonnes en 1970.

Cet effort de production devrait permettre de satisfaire les besoins du marché local qui doit faire chaque année appel à des importations accrues de riz étrangers.

le marché : le riz produit en Côte d'Ivoire (160.000 tonnes en 1960) est entièrement autoconsommé sauf un tonnage réduit, inférieur, comme on l'a vu plus haut, à 1.000 tonnes de paddy traité à Korhogo.

L'approvisionnement des consommateurs urbains et de la main-d'œuvre de plantation (en particulier des collectivités : armée, lycées, économats d'entreprises, etc...) se fait par des importations de riz net qui pèsent de plus en plus lourd dans la balance commerciale : 35.000 tonnes environ en 1960 et 1961 (sans compter le riz malien). La réalisation du programme de riziculture irriguée et d'intensification de la production de riz pluvial devrait amener la réduction progressive des importations et leur disparition peu après le début du deuxième quinquennat.

Le décorticage industriel et la commercialisation d'une partie importante de la production ivoirienne paraissent pouvoir être estimés dans l'avenir à :

Année	Riz irrigué	Riz pluvial	Total
1965.....	25.000	10.000	35.000
1970.....	70.000	20.000	90.000

Ces chiffres fournissent la base des investissements qu'il paraît raisonnable de prévoir pour résoudre le problème du décorticage.

Investissement : le décorticage est une activité saisonnière qui s'étale généralement sur 200 ou 210 jours par an. On travaille généralement à deux postes (sauf les dimanches) soit 2.880 heures pour la campagne.

Pour ne pas occasionner des stockages et des transports trop importants, l'unité de production souhaitable parait être l'usine capable de traiter 2 tonnes de paddy à l'heure, soit, en se réservant une marge de sécurité suffisante, 5.000 *tonnes par an.*

Compte tenu des capacités de traitement actuellement disponibles, on pourrait prévoir : 6 unités nouvelles de 5.000 t/an en 1965 et 17 usines en 1970. Le coût d'une unité de cette dimension est le suivant (en millions de F CFA) : bâtiments : 16, équipement : 15, soit au total : 31.

Au total, les investissements à prévoir s'élèveraient donc à : 186 millions F CFA jusqu'en 1964, et à 341 millions F CFA entre 1965 et 1969.

Création d'emplois : le personnel permanent est relativement réduit et peut être d'ailleurs occupé à d'autres tâches en dehors des périodes de fonctionnement et de remise en état des usines. L'effectif pourrait être le suivant pour l'ensemble des unités :

	1965 6 unités	1970 + 11 unités
Cadres	6	11
Employés et chauffeurs	6	11
Maîtrise	12	22
Ouvriers professionnels ou spécialisés	18	33
Manœuvres (saisonniers 5 mois)	90	165
Total	132	242

Les importations : leur diminution progressive est attendue au fur et à mesure de la réalisation du programme rizicole. En 1965, elles ne devraient pas excéder 10.000 tonnes et disparaître ensuite totalement.

Les exportations : le marché intérieur paraît pouvoir absorber la totalité de la production locale prévue jusqu'en 1970.

Nota : L'exécution de ce programme est néanmoins subordonnée à l'organisation par les autorités publiques du marché du riz en Côte d'Ivoire. Actuellement les riz d'origine locale et ceux d'importation se traitent à des prix très différents, aucune péréquation n'ayant lieu entre eux. Le riz local est plus cher en raison du coût élevé du paddy dans la région productrice (18 F CFA le kg). Il ne peut lutter contre le riz d'importation. Les prévisions élaborées ci-dessus, en relation avec celles du plan agricole, ne peuvent donc être réalisées que si ce probleme des prix reçoit, de la part des autorités responsables, une solution rapide.

valorisation du maïs

Le maïs récolté en Côte d'Ivoire est jusqu'à présent presque totalement consommé directement par le producteur. Une faible partie de la production est commercialisée sur les marchés de village ou alimente ceux de quelques villes. Enfin, près de 2.000 tonnes sont consommées pour la préparation d'aliments concentrés destinés surtout aux élevages de volailles (Copravi à Yapo, centres d'élevage de Bouaké et de Bingerville).

Le plan agricole envisage pour cette céréale le développement en culture suivant : 147.000 tonnes en 1960, 200.000 tonnes en 1965, 260.000 tonnes en 1970.

Ce programme doit être évidemment accompagné d'un effort particulier dans le domaine du stockage et de la conservation des récoltes ainsi que dans la recherche des débouchés. Ceux-ci peuvent être fournis par une industrie de transformation visant à fournir des préparations alimentaires ou des produits intermédiaires utilisés pour diverses fabrications.

Les « Grands Moulins » d'Abidjan ont marqué leur intention (dans une émission radiophonique notamment) de s'intéresser à la maïserie. Il n'est pas interdit d'envisager également l'implantation d'unités de transformation dans les grandes régions productrices de maïs où cette culture peut être développée en assolement avec le coton notamment. Elles sont au nombre de deux : celle nord de Korhogo, Ferkessédougou, Boundiali et la région centre : Bouaké, Katiola, Béoumi, Tiébissou, M'Bahiakro. Aucune proposition concrète ne peut cependant figurer dans ce document tant que la société d'études qui a ce problème en charge n'aura pas fait connaître les résultats de ses recherches et proposé les créations d'usines correspondantes.

BOULANGERIE, PATISSERIE, BISCUITERIE, PATES ALIMENTAIRES (sous-branche 5-2)

boulangerie pâtisserie

La boulangerie artisanale et industrielle (assez souvent associée à la pâtisserie) a connu un développement remarquable en Côte d'Ivoire au cours de ces dernières années. L'augmentation de la consommation de farine signalée plus haut en témoigne.

Par ailleurs, l'observation des courbes suivies par les importations de farine d'une part, et celles de riz d'autre part, souligne que le pain ne remplace pas le riz. La consommation de pain semblerait plutôt s'étendre, dans l'alimentation africaine, au dépens du manioc cuit. Il faut

noter cependant que la capacité de production de la boulangerie industrielle n'est actuellement utilisée qu'à 50 %.

Le marché local: la consommation du pain procurera le débouché, de loin le plus important, à la minoterie ivoirienne dont on rappelle que les objectifs de production correspondent à: 40.000 t de farine (dont 2.000 t exportées) en 1965 et 58.000 t de farine (dont 8.000 t exportées) en 1970. Les tonnages de pain requis par les besoins locaux atteindront sans doute : en 1965, 31.000 t valant 1.360 millions de F CFA et en 1970, 45.000 t valant 1.980 millions de F CFA;
laissant toutefois une quantité largement suffisante pour couvrir l'utilisation directe de farine par les ménages et les besoins de la biscuiterie, des pâtes alimentaires, etc...

La pâtisserie — généralement activité annexe de la boulangerie — progressera sans doute parallèlement, tout au moins dans les centres urbains et son chiffre d'affaires devrait pouvoir atteindre, respectivement, 150 à 250 millions de F CFA en 1965 et 1970.

Investissements : les objectifs de production ainsi définis, paraissent pouvoir être atteints à la fin du premier quinquennat par une meilleure utilisation des capacités de production existantes, la modernisation des entreprises artisanales les plus importantes, et la multiplication dans l'intérieur du pays des petites boulangeries africaines dont le nombre actuel est d'ailleurs mal connu (1). Les investissements nécessaires seront relativement faibles et paraissent difficilement chiffrables. Au-delà de 1965, en revanche, on pourrait provisoirement envisager la création de deux unités modernes de panification industrielle coûtant 300 millions au total, en attendant les résultats des études poursuivies par la société qui a en charge le problème du développement des industries alimentaires.

Par ailleurs, il paraît nécessaire de prévoir 50 millions de F CFA pour le développement de la boulangerie et de la pâtisserie artisanale.

Emplois créés: l'augmentation du chiffre d'affaires de la boulangerie-pâtisserie dégagera des emplois supplémentaires dans les catégories ouvriers et manœuvres. Leur nombre peut être estimé à 150 en 1965. Avec la création probable d'unités industrielles et artisanales nouvelles au cours du deuxième quinquennat, on peut momentanément évaluer à 300 les nouveaux emplois fournis au cours de cette période.

Commerce extérieur: s'agissant de produits uniquement destinés au marché local, aucun achat ou vente à l'extérieur n'est prévu.

biscuiterie

Aucune fabrication de cet ordre n'existant en Côte d'Ivoire, il s'agit d'une activité nouvelle à créer dès que possible dans le cadre du premier quinquennat. Des intentions se sont d'ailleurs manifestées dans ce sens.

Marché: la consommation de produits de biscuiterie est néanmoins encore assez faible en Côte d'Ivoire; un indice encourageant est toutefois fourni par la croissance régulière des importations. Elles ont pratiquement doublé en 5 ans, ce qui correspond à un taux de croissance de 15 %. En 1960, la consommation locale n'a été cependant que de 283 tonnes portant sur des catégories très diversifiées : biscuit de mer, petit-beurre, sablé, façonné, boudoirs, genre « Choc B.N. » et pain d'épices, etc... Mais les progrès de la consommation conduiront assez rapidement à un tonnage global au sein duquel peut déjà s'insérer une fabrication locale. L'étude du marché d'autres pays africains — en particulier le Sénégal où l'on fabrique plusieurs milliers de tonnes de biscuits — montre que la consommation peut être rapidement croissante.

Il ne semble donc pas aberrant de conserver le taux de croissance constaté ces dernières années, soit 15 %, ce qui donne entre 550 et 600 tonnes en 1965, et environ 1.200 tonnes en 1970.

Objectifs de production: compte tenu des débouchés éventuels offerts par les pays voisins et de la nécessité de continuer à importer certaines catégories de produits, on peut retenir les objectifs de production suivants : 500 tonnes valant 110 millions de F CFA en 1965, de 1.200 à 1.400 tonnes (308 millions de F CFA) en 1970.

Investissements : la création d'une unité de production paraît donc dès à présent possible. Elle pourrait démarrer sur une fabrication de l'ordre de 300 tonnes pouvant s'accroitre rapidement. La capacité à installer doit être prévue d'emblée pour 500 tonnes.

Les investissements seront de l'ordre de :
15 millions, pour les bâtiments et travaux publics, 25 millions environ, pour l'équipement soit au total 40 millions de F CFA.

L'extension des bâtiments et de l'équipement est à prévoir ensuite pour répondre aux objectifs 1970. Elle demandera vraisemblablement des investissements du même ordre de grandeur (40 millions de F CFA).

Emplois créés: en première étape: Cadre : 1, Employés : 5, O.S. : 10, Maîtrise : 2, O.I. : 10, Manœuvres : 10, soit au *total :* 38.

On peut provisoirement retenir la création d'un même nombre d'emplois au cours de la seconde période.

(1) A l'occasion d'un recensement des entreprises effectué récemment par la Direction des Statistiques, on s'est aperçu que le nombre de ces dernières est beaucoup plus élevé qu'on ne le soupçonnait jusqu'ici.

Commerce extérieur : en fin du premier quinquennat, les importations porteront sur 100 à 150 tonnes de produits composés très élaborés (en valeur 20 à 30 millions de F CFA). Elles seront compensées en grande partie par les exportations escomptées de la biscuiterie locale vers les pays voisins. Ces dernières pourraient déjà atteindre une centaine de tonnes en 1965 et s'élever progressivement à 400 ou 500 tonnes à la fin du deuxième quinquennat (en valeur 88 millions).

pâtes alimentaires

La fabrication artisanale de pâtes alimentaires a, en Côte d'Ivoire, une activité jusqu'à présent réduite. La consommation locale, représentée surtout par le secteur européen, est satisfaite par des importations. Cette situation paraît devoir se modifier prochainement en relation avec le démarrage d'une meunerie ivoirienne soucieuse de susciter en aval des activités consommatrices.

Le marché : il est encore assez faible — de l'ordre de 200 tonnes — et si la croissance des importations a été régulière au cours de ces dernières années (6 % en moyenne), elles connaissent une certaine stagnation qui peut s'expliquer, en partie, par l'entrée en jeu d'une fabrication locale.

La prépondérance du secteur de consommation européen paraît cependant devoir disparaître dans l'avenir. Non seulement les Africains évolués recourent de plus en plus aux pâtes, mais également la masse des consommateurs semble dorénavant s'y intéresser. La diffusion de cette denrée progresserait assez fortement dans le réseau commercial de l'intérieur du pays (notamment le paquet de 250 grammes de provenance marocaine). Pour peu que la minoterie encourage le développement des industries utilisatrices de ses produits, on peut donc escompter un progrès appréciable de la consommation des pâtes alimentaires.

Nos prévisions seront basées sur un taux de croissance un peu plus élevé. Les besoins futurs du pays seraient ainsi de 300 tonnes en 1965 et 500 tonnes environ en 1970.

Objectifs de production : cependant les objectifs de production retenus seront nettement plus élevés parce qu'on a pu observer dans le passé qu'une fraction importante des entrées de pâtes alimentaires en Côte d'Ivoire donnait lieu à réexpédition vers les pays voisins francophones. Une fabrication locale doit pouvoir profiter de ce courant et pourrait retenir les objectifs de production suivants : 400 tonnes en 1965, 600 tonnes (et probablement davantage) en 1970.

Investissements : Une seule unité de production sera suffisante pour atteindre les objectifs proposés. Les investissements nécessaires seront d'ailleurs peu élevés : 5 millions de F CFA en bâtiments et 10 millions de F CFA en équipement. Soit au total 15 millions de F CFA. On peut prévoir un supplément de 5 millions de F CFA d'équipement au cours de la deuxième période quinquennale.

Emplois créés : Cadre : 1, Employés : 2, Maîtrise : 1, O.P. : 5, O.S. : 5, Manœuvres : 7. Soit au total : 21 d'ici 1965. Une dizaine d'emplois supplémentaires pourront apparaître ensuite d'ici 1970.

Commerce extérieur : le courant d'importations s'affaiblira certainement pour représenter en 1965 13 millions de F CFA (pâtes alimentaires des grandes marques). Il sera entièrement compensé par les sorties d'une partie de la production locale au bénéfice des pays voisins. La même situation peut être retenue pour caractériser les échanges de ces produits en 1970.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 5 (TONNES ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

Sous-branche		Année 1960				Année 1965				Année 1970					
		Production	Emplois	Production Quantité	Production Valeur	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)	Production Quant.	Production Val.	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)
1	Minoterie	0	0	55.000 (blé)	1.524	1.200	232	0	141	80.000 (blé)	1.962	300	100	0	38
1	Usinage du riz paddy	1.000	20	35.000 (paddy)	749	186	132	260	0	90.000 (paddy)	1.926	341	242	0	0
1	Maïserie			Étude en cours											
2	Boulangerie-Pâtisserie	19.300		31.000 (produit)	1.360	0		0	0	45.000 (produit)	1.980	350		0	0
	dont : industrielle	6.300	220	11.000	480		150			20.000	880	300	300		
	artisanale	13.000		20.000	880					25.000	1.100	50			
2	Biscuiterie	0	0	500 (produit)	110	40	38	30	20	1.400 (produit)	308	40	38	30	88
2	Pâtes alimentaires	0	0	400 (produit)	52	15	21	13	13	600 (produit)	78	5	10	13	13
Total			240		3.795	1.441	573	303	174		6.254	1.036	690	43	487

PARAGRAPHE 2 Conserveries de fruits, poissons ; café, thé, cacao, etc... (branche 6)

CONSERVERIES DE FRUITS ET JUS
(sous-branche 6-1)

La Côte d'Ivoire possède depuis une dizaine d'années une industrie de la conserverie de fruits et jus de fruits tournée vers l'exportation. Son chiffre d'affaires global a atteint 648 millions de F CFA en 1960. Le Plan décennal prévoit un développement marqué de cette activité en liaison avec l'accroissement de la culture de l'ananas.

Le marché : localement, la consommation des conserves et jus de fruits est encore réduite. Elle donne lieu à des importations de provenances variées offrant une diversité de parfums que ne peut fournir la conserverie locale uniquement basée sur l'ananas. En 1960, ces importations, y compris les confitures, ont porté sur 225 tonnes valant (rendu entrepôt) 107 millions de F CFA.

Il est à souhaiter que la consommation des fruits et jus locaux se développe. Une publicité bien faite ne resterait sans doute pas sans effet. Néanmoins, cette sous-branche industrielle demeurera longtemps encore orientée vers les débouchés extérieurs. Pour triompher de la concurrence étrangère (Hawaï, Antilles, Malaisie), elle devra comprimer au maximum ses prix de revient et continuer sans doute à recevoir l'appui de la puissance publique sous diverses formes.

Objectifs de production : ils sont évidemment liés à l'approvisionnement en fruits. Le programme de développement en culture se propose d'atteindre les niveaux suivants au cours de la décennie couverte par le Plan :

	1960	1965	1970
Superficie (ha)	770	1.140	1.340
Production en tonnes répartie comme ci-dessous	23.000	40.000	56.000
Consommation locale d'ananas frais	6.000	6.000	6.000
Exportations d'ananas frais	3.000	5.000	10.000
Approvisionnement des usines de conserves	14.000	29.000	40.000

Les objectifs de production de la conserverie sont donc définis par la ligne du bas du tableau soit 29.000 tonnes d'ananas frais en 1965 et 40.000 en 1970.

Investissements : les unités de production existantes offrent une capacité disponible permettant d'atteindre 20.000 tonnes sans recourir à des investissements supplémentaires. Au-delà il sera indispensable de renforcer les équipements. D'ici 1965, il y a donc lieu de prévoir pour ce poste environ 60 millions de F CFA.

Au cours du deuxième quinquennat il faudra procéder — en supposant qu'aucune création d'unité nouvelle n'aura lieu — à des extensions de capacité représentant 75 millions de F CFA dont : 20 millions en Bâtiment et Travaux Publics et 55 millions pour l'Équipement.

Création d'emplois : les extensions de capacité envisagées doivent procurer environ 200 emplois nouveaux portant pour l'ensemble de la sous-branche : Cadre : 2, Employés : 8, Maîtrise : 5, O P. : 20, O.S. : 30, Manœuvres : 135, soit au total : 200. La moitié de ces emplois devraient être pourvus avant 1965.

Commerce extérieur : La valeur de la production passerait de 648 millions de F CFA en 1960, à 1.400 millions en 1965 et 2.000 millions de F CFA en 1970. On peut estimer que 100 et 200 millions F CFA seront respectivement consommés localement au terme des premier et deuxième quinquennats. Les exportations atteindraient donc à ces dates : 1.300 et 1.800 millions de F CFA. Du côté des importations il subsistera un courant de l'ordre de 100 millions de F CFA.

CONSERVERIES DE POISSON
(sous-branche 6-2)

L'industrie de la pêche s'est considérablement développée en Côte d'Ivoire depuis l'ouverture du Canal de Vridi. La flottille basée sur Abidjan s'est étoffée d'année en année. Jusqu'en 1960, le poisson ramené au port a été consommé en frais ou en réfrigéré et a également servi à alimenter, après fumage, les circuits traditionnels (29.000 tonnes en 1960 contre 5.000 tonnes en 1955).

Une première industrie de la conserve s'est implantée en 1961 et un frigorifique provisoire récemment entré en service permet la congélation du thon. Une seconde unité de conserverie de thon est également prévue dans le cadre du premier quinquennat.

La construction à Abidjan d'un port de pêche, lequel va être doté d'un vaste entrepôt frigorifique, favorisera certainement l'expansion de la conserverie. Ce nouvel ensemble permettra également de rationaliser la commercialisation de la pêche et fournira le point d'appui nécessaire à l'organisation de circuits de distribution du poisson dans l'intérieur du pays.

Marché de la conserve : la consommation locale de conserves de poisson est faible en raison de l'abondance du poisson frais, fumé et également séché en provenance du Niger. Entièrement couverte jusqu'à une date récente par des importations de l'étranger, elle se chiffre à un peu plus de 300 tonnes en 1960 pour une valeur de 72 millions de F CFA (prix rendu entrepôt hors marges commerciales).

Depuis peu la conserverie locale de thon approvisionne les collectivités publiques: armée, lycées, cantines, etc... mais cela ne représente encore qu'un très faible pourcentage de sa production. Même si la consommation intérieure de ce produit s'élève, au cours des prochaines années, elle ne paraît pas pouvoir dépasser quelques centaines de tonnes (probablement 200 tonnes en 1965 et 300 tonnes en 1970).

Comme pour la conserverie de fruits, il faut donc tabler à peu près uniquement sur les débouchés extérieurs qui, en ce qui concerne le thon, seraient globalement loin d'être saturés. Une partie du thon congelé devrait aussi trouver un débouché sur le marché ivoirien. On peut l'estimer provisoirement à 500 tonnes en 1965 et 1.000 tonnes en 1970.

Objectifs de la production : les exportations de thon s'opéreront sous deux formes : en congelé et en conserve (thon au naturel et thon à l'huile). Les objectifs actuellement retenus en ce qui concerne la pêche au thon sont les suivants : 25.000 tonnes en 1965, 40.000 tonnes pour 1970.

Sur ce total, les parts respectives de l'exportation en thon congelé et de l'approvisionnement de la conserverie pourraient être de :

En tonnes	Thon congelé	Conserverie	Total
1965.....	10.000	15.000	25.000
1970.....	15.000	25.000	40.000

C'est du moins ce qui résulte des dossiers de projets qui ont été remis à l'administration compétente. Il est certain que l'effort en cours tendant à l'amélioration de l'équipement portuaire doit permettre le rassemblement d'une flottille suffisante pour approvisionner régulièrement les industries dont l'installation est envisagée.

Le retard que l'on peut actuellement constater (milieu 1963) dans les implantations des usines de conserves amène cependant à douter que la répartition des activités entre « thon congelé » et « thon conservé », indiquée plus haut, pourra être respectée dans le cas où l'objectif global 1965 (25.000 tonnes) serait lui-même tenu. Tout retard enregistré en fin de premier quinquennat pourrait sans doute être rattrapé au cours du suivant si les industries locales de la conserve disposent de larges débouchés extérieurs comme l'espèrent les promoteurs de ces activités.

Investissements — CONGÉLATION : une unité dite provisoire vient d'être achevée, un nouveau frigorifique de forte capacité doit être construit sur les quais du nouveau port de pêche en cours d'achèvement. On peut penser que ces deux unités fonctionneront simultanément pendant la décennie couverte par le Plan. La construction de la seconde pourrait débuter vers la fin de 1963. Les investissements envisagés sont de l'ordre de grandeur ci-après :

Millions de F CFA	1960-1964	1965-1969
Bâtiments et Travaux Publics	164	62
Equipement	280	563
Total	444	625

Il faut cependant noter que le nouveau frigorifique aura d'autres utilisations que le thon: produits de la pêche pour le marché intérieur, conservation des vivres frais, fourniture de glace, etc... CONSERVERIES DE THON : deux unités sont prévues aux abords du nouveau port de pêche (celle qui fonctionne dès à présent devant procéder à sa réinstallation). Les investissements se montreraient, d'ici 1965, à : 60 millions CFA pour le Bâtiment et les Travaux publics, 220 millions CFA pour l'Equipement soit au total 280 millions CFA.

Les extensions de capacité nécessaires pour atteindre les objectifs 1970 (ou la création d'une unité supplémentaire) exigeront sans doute près de 200 millions d'investissements nouveaux dont 30 à 40 millions de F CFA de génie civil.

Création d'emplois : en première étape (1965), on pourrait compter, si les réalisations des conserveries respectaient le calendrier prévu, sur les effectifs ci-après :

Emplois (Unités)	Congélation	Conserveries	Total
Direction et Cadres	1	4	5
Employés	2	10	12
Maîtrise	2	12	14
O.P.	16	70	86
O.S.			
Manœuvres	39	241	280
Total	60	337	397

Pour atteindre les objectifs 1970 (40 000 tonnes) il faudra sans doute créer 200 emplois supplémentaires.

Commerce extérieur: les exportations, nulles en 1960 (année de base), devraient atteindre en 1965 un total de 2.520 millions de F CFA si aucun retard ne survenait dans les investissements prévus. Elles porteront sur 9.500 tonnes de thon congelé représentant 570 millions F CFA. Pour ce qui concerne les conserves de thon (au naturel et à l'huile) leur montant serait de : 1950 millions de F CFA.

Si par ailleurs, les objectifs 1970 pouvaient être atteints, les exportations s'élèveraient au total à cette date (congelé + conserves) à plus de 4.000 millions de F CFA.

Les importations de conserves de crustacés et de poissons, destinées surtout au secteur moderne de la consommation ivoirienne (sauf les conserves de sardines) se maintiendront sans doute à un niveau voisin de celui enregistré en 1960. On peut retenir les chiffres suivants en valeur : 70 millions pour 1965 et 100 millions pour 1970.

CAFÉ SOLUBLE ET TORRÉFIÉ, THÉ
(sous-branche 6-3)

café

La préparation du café en vue de la consommation s'est limitée jusqu'à une date récente à la torréfaction .Celle-ci, d'ailleurs de faible importance, tendait davantage à répondre à des besoins extérieurs plutôt qu'à l'approvisionnement du marché local. La création récente d'une usine de café soluble entrée depuis peu en production permettra la valorisation sur place d'une partie de la production agricole ivoirienne et favorisera l'expansion de la consommation du café dans les pays de l'Entente.

Marché : cette dernière n'entre pas dans les habitudes africaines et une patiente et adroite publicité sera nécessaire pour susciter la création d'un marché local de consommation. D'après certaines indications provenant des enquêtes régionales en cours, cette formule rencontrerait cependant un certain succès dans le sud et particulièrement le sud-est du pays.

Limités jusqu'à présent au secteur moderne, les besoins ont été satisfaits par des importations de produits préparés (café torréfié, en poudre, soluble), pour une valeur de 30 millions de F CFA en 1960 avec appoint de la torréfaction locale (7 millions de F CFA).

En première approche, on peut estimer que le marché futur pourrait représenter 100 tonnes de café soluble en 1965 et 300 tonnes en 1970 (Côte d'Ivoire 50 % — autres pays voisins anglophones 50 %). Une forte proportion de la production locale devra donc être exportée, les débouchés nécessaires étant offerts par l'Afrique du Nord et du Sud, le Moyen-Orient et l'Europe. Dès à présent le café soluble consommé en Tunisie, par exemple est de provenance de Côte d'Ivoire.

Objectifs de production : ils sont conditionnés par l'ouverture progressive des débouchés permettant de s'acheminer vers l'utilisation totale de la capacité de production de l'industrie ivoirienne. Celle-ci, prévue pour traiter 5.000 tonnes de café vert, devrait consommer au minimum 1.500 tonnes en 1965, et 5.000 tonnes en 1970.

Investissements : ceux-ci sont actuellement réalisés en grande partie, mais certains compléments d'équipement seront néanmoins nécessaires pour atteindre la capacité prévue de 5.000 tonnes de café vert.

Emplois créés : ils devraient atteindre environ 130 en 1965 et l'activité café torréfié plus café soluble pourrait procurer, à la fin du deuxième quinquennat, une cinquantaine de postes supplémentaires.

Commerce extérieur : les incidences de la nouvelle production sur les échanges extérieurs de la Côte d'Ivoire sont importantes. Du côté des importations vont disparaître les 20 millions de F CFA de café soluble importés en 1960. En sens inverse, la Côte d'Ivoire devrait envoyer aux pays voisins pour, respectivement, environ 90 millions CFA et 270 millions CFA de ce produit en 1965 et 1970. Enfin les exportations vers les marchés plus lointains devraient atteindre en 1965 : 360 millions de F CFA et, au cours du deuxième quinquennat : 1.080 millions de F CFA.

thé Le thé consommé en Côte d'Ivoire est entièrement importé mais ne représente que 25 millions de F CFA. Aucune plantation de thé n'existe dans le pays et seule la zone montagneuse de MAN aurait vocation pour cette culture. Dans le cas où l'on entreprendrait de développer une production locale, il y aurait lieu de se préoccuper de la préparation et du conditionnement de ce produit.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 6 (TONNES ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

		Année 1960		Année 1965						Année 1970					
Sous-branches	Nature de la production	Production (1)	Emplois	Production Quantité (1)	Production Valeur	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val)	Exp. (val)	Production Quant. (1)	Production Val.	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	imp. (val.)	exp. (val.)
1	Conserv. de jus de fruits et de fruits	14.000	480	29.000	1.400	60	100	100	1.300	40.000	2.000	75	100	100	1.800
2	Conserveries de poisson	0	0	25.000	2.600	724 (2)	397	70	2.520	40.000	4.300	825	200	100	4.000
3	Café soluble et torréfié - Thé	300	30	1.700 (3)	540	550	130	10	450	5.000 (4)	1.620	100	50	10	1.350
Total	.....		510		4.540	1.334	627	180	4.270		7.920	1.000	350	210	7.150

(1) Tonnage de produit de base : ananas frais, poisson brut, café vert. (2) Ce chiffre contient les investissements du frigorifique portuaire à destination plus large que celle de cette rubrique (3) Représentant 500 tonnes de produits (4) Représentant 1500 tonnes de produit.

PARAGRAPHE 3 Boissons et glace (branche 7)

BIÈRES ET BOISSONS GAZEUSES
(sous-branche 7-1)

La production industrielle de boissons et de glace existe en Côte d'Ivoire depuis de nombreuses années. Cette branche d'activité limitée d'abord à une seule unité de production de bière et boissons gazeuses, a vu se créer plus récemment deux nouvelles fabriques dont l'une produit du coca-cola.

Implantée à Abidjan, cette industrie développe progressivement dans l'intérieur du pays des échelons d'embouteillage et de distribution fabriquant aussi des boissons gazeuses. Dans le cadre du plan décennal, on peut d'ailleurs prévoir la création d'une brasserie nouvelle à Bouaké, bien que la capacité de production (300 000 hl) des unités existantes ne soit actuellement utilisée qu'à 50 %. Cette situation résulterait de la sévère concurrence faite aux industries ivoiriennes par les vins importés en quantité croissante.

Par ailleurs, ces fabriques de boissons ivoiriennes ont été longtemps les seules à produire de la glace. Depuis peu, le frigorifique provisoire approvisionne également les bateaux de pêche. Une nouvelle production viendra encore s'ajouter aux précédentes lors de l'entrée en fonctionnement du grand frigorifique portuaire, sans doute au début du second quinquennat.

Le marché: nous avons dit un mot des importations de vin qui gênent le développement des fabrications locales. Leur croissance a été de l'ordre de 12 % en moyenne par an au cours de ces dernières années. Elles ont atteint près de 20 000 tonnes en 1960 (vins, apéritifs, alcools) pour une valeur rendu entrepôt de 1.630 millions de F CFA. On peut également noter cette même année l'entrée d'un peu plus de 1.000 tonnes d'eaux minérales et, ce qui paraît assez anormal, l'importation de 300 tonnes de limonades et eaux gazeuses aromatisées (20 millions de F CFA).

Enfin, les consommations de bières étrangères ont fortement décru ces dernières années passant de 3.000 tonnes en 1956... à 626 tonnes en 1960 (64 millions de F CFA). Il est vraisemblable qu'on ne descendra pas plus bas en raison des goûts et revenus d'une certaine clientèle.

En revanche les importations de limonade et boissons gazeuses doivent à peu près totalement disparaître au profit des fabrications locales. En supposant qu'intervienne une limitation autoritaire des importations de vin, la consommation locale de bière et boissons hygiéniques paraît devoir évoluer de la façon suivante:

En 1960, la production a représenté, en valeur: 1.082 millions de F CFA et les importations ont atteint 83 millions de F CFA. La consommation a donc été de : 1.165 millions de F CFA.

Par comparaison avec d'autres pays, il semble que l'on puisse adopter un cœfficient d'élasticité de la consommation voisin de 1 pour la bière, mais supérieur en ce qui concerne les boissons gazeuses. Nous retiendrons donc finalement pour nos prévisions un taux d'accroissement annuel de 7 %. En valeur, la consommation ivoirienne devrait représenter ainsi 1.884 millions de F CFA en 1965 et environ 2.550 millions CFA en 1970, y compris les taxes au taux prévu pour la fin du deuxième quinquennat. En raison de ce que chacun des pays voisins s'équipe pour faire face à sa propre consommation, on ne peut guère compter sur des débouchés extérieurs.

Objectifs de production : en conséquence, les objectifs de production à retenir, en tenant compte du maintien d'un léger courant d'importation de bières étrangères, sont en valeur de : 1.634 millions F CFA en 1965 et 2.450 millions F CFA en 1970.

Cela équivaut pratiquement au doublement de la production 1960 en fin du deuxième quinquennat.

Investissements: les capacités de production actuellement disponibles devraient permettre d'atteindre ces objectifs sans investissements nouveaux. Il paraît cependant à peu près certain qu'avec l'extension progressive du marché de consommation aux régions centre et nord de la Côte d'Ivoire, il sera indispensable de créer une unité de brasserie dans l'intérieur et très probablement à Bouaké (capacité : 50 000 hl). Les investissements nécessaires s'élèveront à environ 420 millions de F CFA dont 140 millions F CFA pour le génie civil et 280 millions F CFA pour l'équipement.

Les bâtiments et installations seront prévus pour ménager dans l'avenir une possibilité d'extension à 100 000 hectolitres.

Emplois créés : l'utilisation des capacités disponibles conduira à embaucher de la main-d'œuvre supplémentaire constituée surtout par des manœuvres et quelques ouvriers spécialisés. On peut estimer à 200 les emplois nouveaux ainsi fournis (dont 100 d'ici 1965). La création d'une brasserie dans l'intérieur (pendant le deuxième quinquennat du Plan) pourrait procurer 215 emplois pour les postes suivants: Direction et Cadres: 4, Employés: 10, Maîtrise: 11, O.P.: 20, O.S.: 30, Manœuvres: 140.

Commerce extérieur :

— *Importations* (en millions de F CFA) bière: 1965: 50, 1970: 100.

— *Exportations:* néant. Donc disparition des exportations actuelles vers les pays voisins (en 1960 = 38 millions F CFA).

FABRICATION DE LA GLACE
(sous-branche 7-2)

Jusqu'à une date récente, la glace a été fournie aux ménages et aux utilisateurs industriels (pêche) par les brasseries et fabriques de boissons dont la capacité de production s'élève globalement à 150 t/jour. En 1960, la valeur de cette production a été de 67 millions CFA. La capacité de production des installations frigorifiques nouvelles centrées sur la pêche sera au total de 160 tonnes /jour (dont 100 tonnes mises en service au cours du deuxième quinquennat). Une utilisation normale de cette capacité de production - ce qui n'était pas le cas en 1960 - permettrait de produire 100 000 tonnes de glace en 1970, d'une valeur de près de 300 millions de F CFA, (c'est-à-dire, grosso modo, 4 fois plus qu'en 1960). Les investissements et emplois créés sont confondus avec ceux retenus au titre de la « Branche 6 » (Conservation du poisson) et ceux concernant dessus les brasseries et fabriques de boissons.

RECAPITULATION : BRANCHE N° 7 (TONNES ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

Sous-branches	Nature de la production	Année 1960 Production Valeur	Emplois	Année 1965 Production Quantité	Production Valeur	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Import (val.)	Export (val.)	Année 1970 Production Quant.	Production Val.	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)
1	Boissons	1.032	628		1.634	0	100	50	0	—	2.450	420	315	0	0
2	Glace	67	(1)	60.000	180	(1)	(1)	0	0	100.000	300	(1)	(1)	0	0
Total			628		1.814	0	100	50	0		2.750	420	315	0	0

(1) Repris à la branche 6 : Congélation du poisson.

PARAGRAPHE 4 Autres industries alimentaires et tabacs (branche 8)

PRODUITS LAITIERS
(sous-branche 8-1)

Marché: nous écarterons de notre étude les beurres et fromages pour ne parler pratiquement que du lait. Entièrement alimenté par des importations, ce marché est depuis dix années en expansion régulière. Limité d'abord au secteur de type européen, il a gagné ces derniers temps les autres milieux où la consommation du lait paraît prendre une place croissante dans l'alimentation courante. Les tonnages, exprimés en « équivalent lait frais », sont passés de 1.800 tonnes en 1951 à 11.500 tonnes dix années plus tard (1961). L'année 1960 marque toutefois un recul sur la précédente avec 6.800 tonnes contre 9.000 tonnes environ en 1959. C'est pourquoi nous retiendrons

pour l'année de base du Plan (1960) une consommation moyenne de: 10.000 tonnes « équivalent lait frais ». Le lait est introduit sous diverses formes : lait stabilisé en bouteilles; lait concentré sucré ou non; lait en poudre et préparations diverses: yaourt, crème, etc...

La valeur des importations réelles en 1960 (prix rendu entrepôt) s'est élevée à 235 millions de F. CFA. Nous prendrons cependant le chiffre de 345 millions de F CFA correspondant à 10.000 tonnes d'équivalent lait frais pour l'année de base. Malgré l'indication fournie par le taux de croissance de la consommation entre 1951 et 1961, soit environ 20 %, l'évolution probable du marché dans l'avenir est difficile à chiffrer.

Le développement de l'élevage envisagé dans le cadre du Plan Décennal ne paraît pas permettre de compter sur une production laitière ivoirienne commercialisable susceptible de freiner les importations. A défaut, il a été envisagé la création de « centrales laitières » utilisant du lait en poudre importé et mettant à la disposition de la consommation du lait reconstitué et certaines préparations à base de lait offrant toutes garanties sur le plan de l'hygiène. Implantée tout d'abord en milieu urbain, une telle activité pourrait par la suite gagner les localités de l'intérieur et peut-être même les milieux ruraux. Le lait reconstitué stabilisé, livré en bouteille ou en tétraèdre (emballage carton paraffiné) est en effet un produit de conservation théoriquement assez prolongée. Son prix serait beaucoup plus bas que celui des laits actuellement offerts aux consommateurs. Ce sont là des éléments favorables au développement de la consommation.

Nous estimons donc que celle-ci pourrait atteindre (toujours exprimée en équivalent lait frais): en 1965, 20.000 t (taux annuel de croissance de 15 %); en 1970, 30.000 t (taux de 10 % sur la deuxième période).

Objectifs de production: il y a place, dès à présent, pour une ou deux unités de production de lait reconstitué, boissons diversement parfumées à base de lait, et yaourt, fromage, etc... d'une capacité de l'ordre de 8.000 à 10.000 tonnes, avec extension prévue à 12.000 tonnes en fin du premier quinquennat. La capacité de production de cette sous-branche pourrait être portée à 20.000 tonnes en 1970. Les chiffres d'affaires seraient respectivement de l'ordre de 500 et 830 millions de F. CFA. De tels objectifs, qui semblent a priori optimistes, sont considérés par les industriels intéressés à cette production réalisables dans les délais envisagés.

Investissements: en première étape, les investissements nécessaires pour l'implantation d'une telle industrie seraient de l'ordre de 165 millions de F. CFA dont 40 millions pour les bâtiments. Au cours du second quinquennat, on peut provisoirement prévoir une centaine de millions de F CFA pour des extensions dont 20 millions de F. CFA de constructions nouvelles.

Création d'emplois: 40 au total d'ici 1965, et une trentaine en plus pour atteindre les objectifs 1970.

Commerce extérieur: S'agissant de satisfaire aux besoins du marché intérieur, l'industrie en cause n'aurait aucune influence sur les *exportations*. Peu de choses seront également modifiées du côté des *importations* qui doivent continuer à progresser en fonction du développement du marché. Leur valeur unitaire doit néanmoins baisser, le lait destiné aux centrales laitières ivoiriennes étant importé par grosses quantités sous emballage sac ou estagnon, c'est-à-dire à bien meilleur prix que celui conditionné en boites. On peut les estimer à 600 millions de F. CFA en 1965 (contre 235 millions CFA en 1960) dont 265 millions pour la consommation intermédiaire. Elles pourraient progresser à 850 millions CFA en 1970 dont 440 millions CFA de lait en poudre destiné à l'industrie laitière locale.

PRODUITS TIRÉS DU CACAO
(sous-branche 8-2)

La production ivoirienne de cacao est entièrement exportée sous forme de fèves. Pour valoriser davantage ce produit, il a été envisagé, comme cela se fait dans plusieurs autres pays producteurs, d'en transformer une partie sur place. C'est dans ce but que doit être implantée, au cours du premier quinquennat, une industrie procédant à l'extraction du beurre de cacao.

Marché: il est envisagé, dans un premier temps tout au moins, d'exporter la totalité de la production de la nouvelle usine sous forme de beurre et de tourteaux de cacao.

Le placement de ces produits est très spécial mais les débouchés sont assurés par les soins de la société-mère européenne, parfaitement introduite sur le marché international. On peut toutefois penser que, plus tard, une partie de cette production pourrait être consommée localement par les entreprises de confiserie, pâtisserie, boissons lactées, etc... ou même par une fabrique de chocolat. Elles n'absorberont vraisemblablement qu'une ou deux centaines de tonnes au mieux en fin de Plan. Il faut donc compter à peu près uniquement sur les débouchés extérieurs pour écouler la production de la nouvelle unité.

Objectifs de production: la nouvelle usine pourrait commencer à produire en 1964. Elle est prévue pour traiter à pleine capacité 12.000 tonnes de fèves. Celle-ci n'étant généralement pas complètement utilisée, on peut retenir pour 1965 un objectif de 10.000 *tonnes de fèves*, dont environ 2.000 tonnes de fèves inexportables et 2 à 3.000 tonnes de fèves qualité limite procurant approximativement 1.300 millions F CFA de produits à exporter (valeur F.O.B.). Si des débouchés

suffisants apparaissent au cours du deuxième quinquennat, cette production pourrait être d[oublée] d'ici 1970.

Investissements: ils sont prévus pour un total de 350 millions de F. CFA dont 100 milli[ons] F. CFA de bâtiments et travaux publics. En cas de doublement par une seconde unité au co[urs] du deuxième quinquennat, il faudrait prévoir le même montant d'investissements. Ceux-ci s[eraient] moins élevés s'il s'agissait d'une simple extension de capacité de l'usine réalisée en p[remi]ère étape. Nous retiendrons provisoirement l'hypothèse de création d'une seconde entreprise:

— *Création de* 120 *emplois (*1965*):* Cadres 3, Employés 10, Maîtrise 8, O.P. 20, O.S. 30 [Man]œuvres 49. Dans l'hypothèse retenue, ces emplois seront doublés en 1970.

Commerce extérieur: le développement de la production ivoirienne de fèves de cacao e[st] [envi]sagé dans le cadre du Plan est le suivant (en tonnes): 1960: 83.000, 1965: 105.000, 1970: 175.000

En conséquence, le surplus de production prévu pour 1965 dépasse très largement les [beso]ins de la nouvelle usine et les exportations devraient atteindre 95:000 tonnes de cacao e[n fè]ves, représentant environ 10,5 milliards, auxquelles s'ajouteront les produits de la transfo[rma]tion locale valant environ 1.300 millions F CFA. Pour 1970, on peut retenir à titre indicatif, u[n chi]ffre d'exportation de 2.400 millions de F CFA pour le beurre et pâte de cacao, un petit [tonn]age (environ 200 millions F CFA) étant réservé aux fabrications locales de chocolaterie, co[nfise]rie, boissons aromatisées, etc...

PRODUITS TIRÉS DE LA BANANE (farine et pulpe) (sous-branche 8-3)

La Côte-d'Ivoire exporte sous forme de fruits frais la quasi totalité de sa production b[ananiè]re dont l'évolution au cours de la période décennale a fait l'objet des prévisions suivantes:

Plantations	1960	1965	1970
Superficie totale.....	8.750	7.800	7.630
Production en tonnes	105.000	156.000	37.500

Les exportations ont atteint en 1960 84.000 tonnes. Les régimes sont placés sous [gaine] de polyéthylène. Une certaine proportion de fruits non conformes aux normes du conditi[onne]ment est refusée à l'embarquement. C'est une perte sèche pour le producteur. La nécessité de [satis]faire une clientèle de plus en plus exigeante comme le souci de récupérer les régimes non c[onfor]mes, ont conduit la profession à étudier, d'une part, de nouvelles méthodes de présentation [et de] l'emballage et, d'autre part, à envisager la transformation sur place des fruits inexport[ables]. A l'instar de ce qu'ont réalisé certains pays producteurs d'Amérique, une partie de la p[rodu]ction ivoirienne pourrait, après découpage des régimes, être expédiée en caissettes conte[nant] une vingtaine de kilos de fruits présentés en mains. Toutefois, un choix restait à faire entr[e la] caisse carton avec cloisonnement intercalaire et la caissette en planchettes de bois déroulé. [Des] essais ont donc été pratiqués dans les deux formules. On semble s'orienter actuellement ver[s la] caisse carton. Celle-ci pourrait être fournie par l'industrie du papier-carton prévue plus loin à [l'ann]exe 22. Il en sera tenu compte pour établir les prévisions de cette branche sur une base prov[isoire] de la moitié des exportations opérée sous cette forme. L'autre moitié, portant plus particu[lièrement] sur les régimes de dimensions standard, continuerait d'être emballée comme précé[demment]: régime entier sous gaine de plastique (activité reprise à la branche 21). En ce qui co[ncer]ne la récupération des régimes inexportables (trop petits par exemple), des études ont été e[nt]reprises pour leur transformation sur place.

La fabrication de farine pouvant être incorporée à des aliments diététiques se heur[te] jusqu'à présent à l'obstacle constitué par une hygroscopie excessive du produit obtenu. T[outefois] l'espoir n'est cependant pas perdu de découvrir un procédé de traitement faisant disparaître c[et in]convénient. Des recherches sont d'ailleurs entreprises par la société qui a en charge les [intérêts] du secteur des industries alimentaires pour mettre au point un produit complexe conv[enant] à la nourriture des enfants. La profession se tourne également vers une autre fabrication c[onsi]stant à obtenir une pulpe de fruit homogénéisée et stabilisée pouvant être exportée sous [emb]allage métallique. Ce produit est surtout utilisé par les fabricants d'Ice-Cream et la vente [en] serait paraît-il possible dans les pays anglo-saxons et scandinaves. Il intéresserait aussi l'Italie. [Une] unité de fabrication type pourrait absorber 3.000 tonnes de régimes/an et donner 1.500 t[onne]s de produit. Chaque port d'embarquement et chaque centre de région productrice seraient ain[si] équipés progressivement pour utiliser les bananes inexportables en frais. Il est trop tôt pour é[tabl]ir un calendrier de ces réalisations, mais si l'affaire pouvait assez rapidement aboutir sur le plan technique, comme du côté des débouchés, on peut estimer provisoirement les tonnages de fruits ainsi utilisés à 9.000 tonnes en 1965 et 24.000 tonnes en 1970.

Les investissements correspondants peuvent être évalués grosso modo à 30 millions F CFA par unité, dont bâtiments 10 millions, équipement 20 millions, soit au total: $30 \times 3 = 90$ millions d'ici 1965 et 150 millions sur la deuxième période.

CONFISERIE ET SUCRE
(sous-branche 8-4)

sucre

La Côte-d'Ivoire, qui se propose dans le cadre du Plan Décennal, de promouvoir la culture de la canne à sucre, est pour plusieurs années encore tributaire des fournitures de l'étranger. Au cours du deuxième quinquennat, la production locale de sucre devrait cependant commencer à prendre la relève des importations. Il est en effet prévu la construction de deux unités de production de 10.000 tonnes/an chacune à implanter dans les zones de culture qui seront choisies. La capacité de ces unités sera portée à 15.000 tonnes au cours du troisième quinquennat.

Le marché: les importations de sucre ont progressé de 13.500 tonnes en 1957 à 26.500 tonnes en 1961, soit un taux de croissance de l'ordre de 18,5 %, mais une partie souvant importante de cette denrée a été en réalité consommée par les pays voisins (surtout Haute-Volta). C'est ainsi qu'en 1960, sur 19.500 tonnes enregistrées à l'entrée, la consommation proprement ivoirienne aurait été seulement de 13.500 tonnes réparties entre: sucre en poudre et cristallisé: 4.700 tonnes et sucre en morceaux: 8.800 tonnes, soit 4,5 kg par habitant, ce qui paraît faible si on compare au Sénégal, par exemple, où la consommation atteint 12 kg per capita. Mais l'année 1960 année de pause ne paraît pas fournir, là encore, une base satisfaisante. De plus la consommation extérieure au pays résulte d'une simple estimation. Le bond enregistré en 1961 incite à opérer une pondération et à retenir en définitive pour 1960 une base de consommation intérieure de l'ordre de 17.000 *tonnes*, soit per capita environ 5 kg.

Comment vont évoluer les besoins dans les années à venir? S'agissant d'une denrée dont l'élasticité de consommation en fonction du revenu est forte en pays africain, et comme l'on part d'un niveau encore bas, on peut retenir en première approche un taux de croissance de 10 %. Les besoins du pays seraient sur ces bases de 29.000 tonnes en 1965 et de 47.000 tonnes en 1970. La consommation passerait ainsi grosso modo, par tête, de 5 kg à 12 kg de sucre au cours du plan décennal. Celle des entreprises représenterait à peu près 30 % du total. Ces prévisions peuvent paraître un peu faibles, surtout si on les compare à celles auxquelles aboutit l'étude exécutée récemment concernant le projet Bandama.

Objectifs de production: elles ne présentent toutefois qu'un intérêt relatif puisque les objectifs de production sont dictés, non par les besoins de la consommation, mais par les possibilités de développement de la culture de la canne à sucre. On a donc fixé un objectif de production de 20.000 tonnes de sucre en 1970 en fonction du programme agricole. Cette production vaudrait, au prix de 1960, environ 930 millions F CFA., soit 10.000 tonnes de sucre cristallisé: 400 millions F CFA et 10.000 tonnes de sucre aggloméré: 530 millions F CFA.

Investissements: nuls pendant le premier quinquennat, tout au moins pour la partie industrielle du projet, les investissements pour les deux sucreries prévues s'élèveraient au total à 2.575 millions de F CFA dont 580 millions F CFA pour les bâtiments et travaux publics, 1.995 millions F CFA. pour l'équipement (dont 10 millions F CFA de matériel roulant).

Création d'emplois par unité : emplois permanents: 100, emplois saisonniers: 170.

Commerce Extérieur: les importations de sucre continueront à progresser pendant la période 1960-1965 pour couvrir entièrement les besoins du marché ivoirien. Elles représenteraient donc en 1965 29.000 tonnes valant environ 1.300 millions de F CFA. En 1970, la production locale étant supposée de 20.000 tonnes, il ne resterait à importer à ce moment là que 27.000 tonnes pour environ 1.150 millions F CFA, dont 15.000 tonnes de cristallisé pour approvisionner la chaîne de moulage d'Abidjan dont il sera parlé ci-après.

Moulage de sucre en morceaux: en attendant l'entrée en production des sucreries implantées sans doute au Centre Nord du pays, c'est-à-dire au cœur des plantations de canne à sucre qui seraient localisées dans la plaine du Bandama au nord de Bouaké, on pourrait envisager l'installation d'un moulage de sucre cristallisé importé. La capacité d'une chaine de moulage est de l'ordre de 15.000 tonnes. La consommation du sucre en morceaux doit dépasser actuellement (1962) 12.000 tonnes. Cette création peut donc être envisagée dès à présent. Elle devrait être accompagnée d'un contingentement à l'importation du sucre en morceaux. La production 1965 peut être évaluée à 795 millions de F CFA. Les investissements seraient de l'ordre de 180 millions F CFA dont 140 millions d'équipement et 40 millions pour le bâtiment. Les emplois offerts s'élèveraient à 54 unités.

Lors de la création de la première sucrerie au cours du deuxième quinquennat un atelier de moulage lui serait également adjoint, celui d'Abidjan continuant à fonctionner parallèlement avec du sucre cristallisé importé.

confiserie

Marché: en 1960, la production locale a été de 840 tonnes valant 50 millions F CFA .Les importations se sont chiffrées à 908 tonnes pour 150 millions F CFA (prix rendu entrepôt). Les exportations (vers les pays voisins francophones) ont été de 41 millions de F CFA (382 tonnes). Le marché ivoirien a donc consommé:

	Tonnages	Valeur (millions F CFA)
Production locale	840	50
+ Importations	908	150
	1.748	200
— Exportations	382	41
Consommation ivoirienne	1.366	159

Les pays voisins développant leur propre fabrication de sucreries, on ne pourra, semble-t-il, compter dans l'avenir que sur le marché intérieur de la Côte d'Ivoire. La progression de ce dernier parait devoir être du même ordre que celle du marché du sucre examiné ci-dessus, soit une croissance probable de l'ordre de 10 %. La consommation ivoirienne peut donc être évaluée à 2.200 tonnes en 1965 et 3.500 tonnes en 1970.

Objectifs de production: ils sont indiqués par les besoins du marché diminués d'une certaine quantité de confiseries fines qui continueront à être importées. On peut envisager les objectifs suivants pour la production locale: en 1965, 2.000 tonnes valant 140 millions F CFA et en 1970, 3.200 tonnes valant 224 millions F CFA.

Investissements : l'unité de production existante peut assurer avec son outillage actuel la production 1965. On peut envisager la création d'une seconde fabrique pour atteindre l'objectif 1970. Les investissements nécessaires représenteraient 10 millions F CFA pour les bâtiments et 15 millions F CFA pour le matériel soit au total 25 millions F CFA.

Création d'emplois: jusqu'en 1965, elle ne dépassera guère une trentaine d'ouvriers spécialisés et manœuvres. Au-delà, on peut ajouter l'effectif de la nouvelle entreprise soit 50 au total: Cadre: 1, Employés: 5, Maitrise: 4, O.P.: 10, O.S.: 10, Manœuvres: 20.

Commerce Extérieur: en 1965, les importations de confiserie fine seraient de l'ordre de 200 tonnes valant 292 millions F CFA (prix 1960 rendu entrepôt). Les exportations tomberont vraisemblablement à 0 (contre 42 millions F CFA en 1960), chacun des pays voisins créant sa propre industrie. En 1970, les importations de confiserie ne devraient plus représenter qu'une centaine de millions de F CFA.

TABACS ET CIGARETTES
(sous-branche 8-5)

Il existe une production locale de cigarettes (usine de Bouaké) en forte progression, destinée à satisfaire les besoins de la Côte d'Ivoire et à répondre aux débouchés offerts par les pays francophones de l'intérieur. La politique d'industrialisation de ces derniers aura probablement de profondes répercussions sur le niveau de production de cette sous-branche. Une incertitude règne donc quant à l'avenir de cette activité, incertitude aggravée par la manipulation fréquente des tarifs fiscaux.

Marché:

a) — Marché local en 1960:

	Quantités (tonnes)	Valeurs (millions F CFA)
Importations	686	1.185
+ Production	680	612
	1.366	1.797
— Exportations	75	68
Consommation ivoirienne	1.291	1.729

b) — La production locale s'est élevée fortement à partir de 1961 à la suite d'investissements réalisés en vue d'augmenter considérablement la capacité de production de l'usine de Bouaké, mais cet effort a eu surtout pour objet la satisfaction de besoins extérieurs. En 1961, le marché a donc présenté la physionomie suivante:

en millions de F CFA	Valeur
Importations	912
+ Production	1.484
Total	2.396
— Exportations	550
Consommation locale en 1961	1.846

D'une année à l'autre, la croissance du marché intérieur aurait été de l'ordre de 8 % (en quantité). Pour évaluer le marché ivoirien dans l'avenir, on pourrait toutefois prendre un taux de croissance un peu plus élevé, soit 10 % en raison de la substitution progressive de produits de fabrication locale relativement bon marché à ceux jusque là importés. La consommation locale serait dans ces conditions de 2.100 tonnes en 1965 et 3.400 tonnes en 1970.

Objectifs de production.

Doit-on ajouter à ces besoins locaux une production destinée à l'exportation? On peut se poser la question en relation avec la tendance à s'équiper manifestée par les pays actuellement clients de la Côte d'Ivoire. Pour rester dans des limites prudentes, nous estimons ne pas devoir réserver plus de 20 % de la production ivoirienne à l'exportation. Les objectifs de production retenus sont alors les suivants:

— 1965 = 2.500 tonnes valant environ 2.300 millions F CFA.
— 1970 = 4.000 tonnes valant environ 3.895 millions F CFA.

Investissements: ceux effectués récemment se sont élevés à : 60 millions F CFA dont: 15 millions F CFA de bâtiments.A leur niveau actuel, les équipements paraissent présenter une capacité suffisante (10.000 caisses/mois) pour atteindre à peu de chose près les objectifs 1965. Il sera par contre nécessaire de les renforcer au cours de la période 1965-1970. On peut prévoir à ce titre une centaine de millions d'investissements nouveaux dont environ 15 à 20 millions de F CFA de bâtiments supplémentaires.

Création d'emplois: les effectifs de main-d'œuvre (140 unités en 1960) devront être renforcés au fur et à mesure des besoins, ce qui procurerait, d'ici 1965: 80 emplois supplémentaires se décomposant approximativement en: Employés: 2, O.P.: 15, O.S.: 30, Manœuvres 33. Durant la période suivante, la croissance de cette activité pourrait encore fournir 70 postes de travail de plus.

Commerce Extérieur: la place prise par les fabrications locales dans la satisfaction des besoins du pays s'accroît sans cesse. De 50 % en 1960, elle approchera bientôt de 80 %. Cela paraît signifier que les importations de cigarettes étrangères, lesquelles correspondent au goût d'une clientèle disposant d'un revenu élevé, devraient, malgré l'expansion de la consommation, demeurer sensiblement au niveau de 1961. La situation se présenterait alors en 1965 de la façon suivante (en millions de F CFA): Importations: 900, Exportations: 460, alors qu'en 1970, on peut espérer voir les exportations couvrir les importations au niveau de 800 millions F CFA.

Approvisionnement en matière première: la part du tabac de production locale dans l'approvisionnement de l'usine est encore faible. Un effort est prévu au Plan agricole pour réduire au maximum les importations étrangères de tabacs bruts. Celles-ci ne devraient pas dépasser 1.400 tonnes en 1970. L'usine utiliserait donc à peu près la même quantité de tabac d'origine locale ce qui, au niveau du producteur, représenterait avant tri et préparation environ 1.500 tonnes de feuilles.

PRODUITS TIRÉS DU MANIOC ET DE L'IGNAME
(sous-branche 8-6)

Les premiers travaux des experts de la société qui a pris en charge l'étude des industries alimentaires ont suscité de sérieux espoirs touchant la possibilité d'utiliser ces tubercules pour la fabrication de produits préparés convenant particulièrement à l'enfance. La production de fécule est également envisagée et une entreprise déjà installée dans une autre région de l'Afrique étudie l'implantation d'une usine en Côte d'Ivoire. Cette dernière pourrait avoir une capacité de 10.000 tonnes de fécule et le Ministère de l'Agriculture se préoccupe de rechercher une zone de culture favorable pas trop éloignée du port. Ces deux projets doivent pouvoir se développer parallèlement, les possibilités de production de ces tubercules paraissant très élevées. Toutefois, il est encore trop tôt pour chiffrer ici les objectifs de production. Ceux-ci pourront être inclus dans les « Perspectives Décennales » dès que le Ministère de l'Agriculture et la Société d'études visée ci-dessus auront mis sur pied des projets concrets.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 8 (TONNES ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

Sous-branches	Nature de la production	Année 1960 Product. Quant.	Empl.	Année 1965 Production Quant.	Val.	Investis. (val.)	Créat. empl. (unité)	Import (val.)	Exp. (val.)	Année 1970 Production Quant.	Val.	Investis. (val.)	Créat. empl. (unité)	Import (val.)	Exp. (val.)
8-1	Produits laitiers	0	0	12.000 (1)	500	165	40	600	0	20.000(1)	830	100	30	850	0
8-2	Produits tirés du cacao (beurre, tourteaux, etc.)	0	0	10.000 (2)	1.300	350	120	0	1.300	20.000(2)	2.600	350	120	0	2.600
8-3	Produits tirés de la banane	0	0	9.000 (4)	225	90	123	0	202	24.000(4)	600	150	205	0	600(5)
8-4	Sucre et confiserie	840	30	17.000 (3)	935	180	84	1.592	0	38.200(3)	1.949	2.790	376	1.250	0
	dont confiserie	840	30	2.000	140	0	30	292	0	3.200	224	25	50	100	0
8-5	Tabacs, cigarettes	680	140	2.500 (3)	2.300	60	80	900	460	4.000(3)	3.895	100	70	800	800
8-6	Produits tirés du manioc, de l'igname, etc.	0	0	étude en cours											
Total			170		5.260	845	447	3.092	1.962		9.874	3.490	801	2.900	3.400

(1) Équivalent lait frais. (2) En fèves de cacao. (3) Produits finis. (4) Fruits. (5) 100 millions F. CFA réservés à la consommation locale.

PARAGRAPHE 5 Energie (branche 9)

PRODUITS PÉTROLIERS
(sous-branche 9-1)

La Côte d'Ivoire est entièrement approvisionnée en carburants par des importations de produits pétroliers. La création d'une raffinerie locale, récemment décidée, va modifier cette situation à partir de 1966. Au cours de la période antérieure à l'année de base du Plan, les ventes de produits pétroliers en Côte d'Ivoire sont présentées dans le tableau ci-dessous:

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Essence tourisme	35	42	48	56	63	67	69	74	81
Pétrole lampant	12	17	18	22	24	25	28	29	25
Gas-oil, Diesel-oil	10	14	14	19	23	28	35	43	44
Fuel-oil	6	10	12	13	12	12	11	12	9
Ensemble (en milliers de tonnes)	63	83	92	110	122	132	143	158	159

L'essence de tourisme et le pétrole intéressent uniquement le marché intérieur. Pour les autres produits, les ventes portent sur le marché intérieur et les ventes sous-douane. Les taux de croissance de la consommation auraient été ceux indiqués ci-après pour certains de ces produits: Essence de tourisme: 20 % par an de 1952 à 1956 et 12 % par an depuis lors; Gas-oil et Diesel-oil: 35 % pour la première période et 20 % pour la seconde.

En ce qui concerne l'avenir, on peut utiliser l'évolution prévisionnelle du marché établie à l'occasion de la création d'une raffinerie ivoirienne. Elle est résumée dans le tableau ci-après qui reprend le programme de fabrication dressé pour cette dernière lequel coïncide à peu de chose près avec les besoins du pays en fin du décennat.

Produit (en tonnes)	1960	1965	1970	Observations
Essence tourisme (87)	81.000	111.000	137.000	
Supercarburant (98)	—	—	15.500	
Carburéacteur (JP1 + JP4)	2.000	5.000	18.000	
Pétrole lampant	25.000	28.000	37.000	
Gas-oil moteur	—	—	62.000	
Diesel-oil	44.000	70.000	34.000	
Diesel-oil marine	—	—	110.000	totalité en soutage
Fuel 1.500	9.000	50.000	189.000	dont soutage 94.000 t
Fuel 3.500	—	—	21.000	totalité en soutage
Naphta (pétrochimie)	—	—	25.000	(notamment fabrication des engrais)
Butane	1.022	2.000	4.000	

La raffinerie entrera en production fin 1965 et la valeur totale de la production à pleine capacité, en prix ex-usine, sera de l'ordre de 4.440 millions F CFA.

Investissements: ils atteindront approximativement 3.450 millions de F CFA dont 750 millions de F CFA de bâtiments, génie civil et installations extérieures à la raffinerie (non compris les

logements du personnel et le fonds de roulement, mais y compris les logements de service). La réalisation portera sur le premier quinquennat pour un montant de l'ordre de 2 milliards de F CFA. L'achèvement des travaux aura lieu au cours du second quinquennat, soit 1.450 millions de F CFA à lui affecter.

Création d'emplois: au nombre d'environ 171 les emplois offerts se répartiront approximativement de la façon suivante: Direction et Cadres: 7, Employés: 26, Maîtrise: 25, O.P.: 65, O.S.: 40, Manœuvres: 8.

Commerce Extérieur: les importations de produits prêts à utiliser ne porteront plus en 1970 que sur ceux non fabriqués sur place (essences spéciales et huiles). A partir de 1966, les importations de tous les autres produits doivent rapidement disparaître. En revanche, la Côte d'Ivoire achètera du pétrole brut pour près de 3 milliards de F CFA par an lorsque la raffinerie fonctionnera à pleine capacité. En prix CAF la valeur des importations paraît devoir évoluer grosso modo de la manière suivante: d'environ 1.600 millions de F CFA en 1960, elles devraient atteindre 2.350 millions F CFA en 1965, et seulement 470 millions de F CFA valeur CAF en 1970 de produits prêts à livrer (soit 740 millions CFA droits et taxes payés) auxquels il faut ajouter le brut 2.955 millions CFA soit au total 3.700 millions de F CFA. Soutage et ventes hors douanes représenteront en contrepartie environ 1.150 millions de F CFA.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
(sous-branche 9-2)

situation actuelle

Jusqu'en 1959, l'énergie électrique fournie par l'E.E.C.I. comme celle produite par les installations particulières, a été d'origine thermique. La mise en service de la Centrale hydroélectrique d'Ayamé 1, fin 1959, a permis à l'E.E.C.I. de satisfaire la plus grande partie de la demande et de nombreux groupes privés ont été stoppés et gardés en secours, tout au moins dans la région d'Abidjan-Bingerville desservie par la nouvelle usine. Un effort d'équipement des centres de l'intérieur a été poursuivi parallèlement. La situation de l'équipement à mi-1961, et la production au cours des dernières années, se trouvent rassemblées dans le tableau ci-dessous:

Centrales existantes mi-1961	Puissance installée en kW	Production en milliers kWh 1958	1959	1960	1961
Ayamé (hydroélectrique)	19.200		4.581	58.922	73.400
Abidjan (thermique)	12.000	37.632	42.979	2.479	10.157
Bouaké	2.000	1.595	2.015	2.680	3.968
Grand-Bassam (1)	300	411	428	448	1.014
Agboville	300	280	399	460	580
Daloa	450	287	438	584	813
Dimbokro	450	516	591	694	823
Gagnoa	450	200	552	706	798
Korhogo	300	depuis avril 1960		139	325
Man	300	depuis novembre 1960		26	323
Adzopé	300	depuis septembre 1960		33	335

(1) Depuis décembre 1960, Grand-Bassam est desservi par un poste de transformation 90.000/15.000 V qui a remplacé la Centrale Diesel.

En 1961, la presque totalité de l'énergie électrique produite en Côte d'Ivoire est encore utilisée pour faire face aux seuls besoins d'Abidjan: 91.676.300 kWh (90 %). L'accroissement de la demande, qui avait été de 25 % en 1960 par rapport à 1959, est passé à 32 % en 1961 pour la région Abidjan-Bingerville. Après la mise en service de La Bia 1, on considérait que cette région disposait d'une puissance totale permettant d'assurer une sécurité de distribution allant jusqu'à 100 millions de kWh. En 1962, la marge s'est considérablement réduite et l'urgence de la mise en service d'équipements nouveaux se fait sentir. En attendant la production d'Ayamé II, en 1965, (150 millions de kWh), on compte sur la nouvelle centrale thermique d'Abidjan dont la construction a été entreprise en 1962. Les deux premiers groupes de 6.000 kW sont entrés en service en mai 1963. Un groupe supplémentaire de 12.000 kW commencera à produire en 1964.

Un renforcement de la centrale de Bouaké a été effectué par transfert d'un groupe Diesel de 2.000 kW précédemment en service à Abidjan. On avait prévu l'installation d'autres groupes pour parer à la croissance prévisible de la consommation. On s'oriente désormais vers la construction d'une ligne de transport d'énergie reliant Bouaké à Abidjan. Malgré ces efforts, il apparaît que la production d'énergie électrique a été, en Côte d'Ivoire, presque toujours en retard sur les besoins à satisfaire.

Il convient donc d'examiner l'évolution prévisible de ces derniers pendant la période décennale et de prévoir les investissements indispensables pour inverser cette situation. Le développement

général, et spécialement le progrès industriel, sont subordonnés à une large disponibilité en énergie électrique pouvant être vendue à un prix suffisamment bas pour encourager les investissements.

situation future

Des études sont en cours pour évaluer les besoins futurs en énergie électrique durant la période décennale et au-delà. On connaît déjà, avec une certaine précision, ceux de la région Abidjan-Bingerville, lesquels sont récapitulés dans le tableau ci-après et tiennent compte des prévisions du développement industriel:

en millions kWh	1960	1965	1970
Eclairage et usages domestiques	13,0	25,0	48
Usages spéciaux :			
1 - Hypothèse forte	10,0	39,5	85
2 - Hypothèse faible		37,5	66
Eclairage public	1,5	4,0	6
Force motrice	2,0	5,5	12
Total Basse Tension			
1 - Hypothèse forte	26,5	74,0	151
2 - Hypothèse faible	26,5	72,0	132
Haute Tension	25,5	85,0	210
Total H.T. + B.T. (chiffres arrondis)			
1 - Hypothèse forte	52,0	160,0	360
2 - Hypothèse faible	52,0	160,0	340

En attendant que soient déterminés, de la même façon, ceux de la région de Bouaké et des autres centres, on a procédé à des estimations grosso modo pour la demande future du reste du pays. On a tenu compte des créations industrielles, prévues au Plan, qui doivent nécessairement se faire en dehors d'Abidjan, par exemple:

— *Bouaké:* développement de l'industrie textile, création d'une sacherie, d'une brasserie, d'une unité de panification industrielle et implantation de diverses industries de transformation.

— Divers autres points susceptibles d'être desservis par les lignes de transport d'énergie: activités basées sur l'utilisation du bois: cellulose, papier, débités, déroulés, tranchés, panneaux de fibre et de particules, etc... ou la transformation des produits agricoles: huileries, égrenage du coton, floculation du latex, fécule de manioc, etc...

On arrive ainsi aux résultats d'ensemble suivants:

	Millions de kWh		
	1965		1970
Abidjan-Bingerville	160	hypothèse forte	360
		hypothèse faible	340
Autres centres	37		95
Besoins de l'ensemble du pays.....	197	hypothèse forte	455
		hypothèse faible	435

Objectifs de production: la production d'énergie nécessaire pour satisfaire les besoins de la consommation serait donc de l'ordre de 232 millions de kWh en 1965 et en 1970, hypothèse forte: 455 millions de kWh, hypothèse faible: 512 millions de kWh.

Investissements: les équipements nécessaires pour atteindre les objectifs provisoires de production retenus ci-dessus sont en partie hydraulique, en partie thermique. En 1960, on disposait de la Centrale hydroélectrique d'Ayamé 1 et de centrales thermiques à Abidjan, Bouaké, et dans les centres secondaires. Le barrage et l'usine en cours de construction à Ayamé II fourniront mais seulement en 1965, 150 millions de kWh. En attendant, comme nous l'avons dit plus haut, on procède au renforcement des centrales thermiques d'Abidjan et Bouaké (et celles des centres secondaires) pour permettre de répondre, jusqu'en 1965, à la croissance des besoins. Dès le début du deuxième quinquennat, il faudra cependant se préoccuper de réaliser de nouveaux équipements (barrage sur le Bandama, à Kossou). Les équipements à réaliser pendant la période décennale font l'objet d'un paragraphe spécial de la partie « Investissements Publics » figurant dans le chapitre 1er des Objectifs sectoriels. Ils ne seront donc pas chiffrés ici.

La politique énergétique de la Côte d'Ivoire, basée sur une étude déjà réalisée des possibilités et des besoins, tend essentiellement — par la création dans toute l'étendue du territoire de centres de production hydraulique et thermique reliés verticalement et transversalement par des lignes d'interconnexion (la première d'Abidjan à Bouaké va être prochainement entreprise) — à apporter

aux populations sur les lieux de leur travail et de leur résidence, les moyens de production industrielle et de consommation domestique, *au même prix partout*.

EAU
(sous-branche 9-3)

Comme pour l'énergie, une abondante disponibilité en eau, au prix le plus bas, est un facteur important du développement général du pays. Elle conditionne plus particulièrement les progrès de son industrie. Or, en Côte d'Ivoire, l'eau est rare et chère. Si, à Abidjan, les industriels ont pu jusqu'à présent pomper directement dans la nappe en concurrence avec la distribution publique alimentant la population, il semble que le plafond soit près d'être atteint. En tout cas, il l'est déjà pour la distribution publique, dont trois puits devront être abandonnés par suite de la salinité croissante des eaux qu'ils fournissent. Tout retard dans la réalisation d'une nouvelle unité de production pourrait freiner la croissance des industries et l'implantation d'activités nouvelles. Sans doute, les très grosses entreprises peuvent-elles utiliser, pour le refroidissement tout au moins, l'eau de lagune en prenant les précautions appropriées, mais la plupart devront recourir aussi à l'eau du sous-sol. Des travaux sont prévus pour permettre de *maintenir* et si possible augmenter un peu la consommation actuelle d'Abidjan, soit 35.000 m3/jour en moyenne. Les prévisions de consommation sont en effet de 12.900.000 m3 pour 1963. Pour l'avenir, il existe un projet d'utilisation de l'eau du Banco. La nouvelle usine doit produire 66.000 m3/jour à pleine capacité; la réalisation en est envisagée par tranches de 22.000 m3 chacune. Le service public pourrait donc disposer dans l'avenir, de 66.000 m3 + 35.000 m3 = 101.000 m3/jour. On doit toutefois se demander si, pour une ville qui paraît devoir dépasser 350.000 ou 400.000 habitants en fin de période décennale, et demeurer le principal centre industriel du pays, une telle prévision est suffisante.

Les besoins futurs de l'industrie devront donc être précisés dès que l'avancement du travail de planification le permettra, c'est-à-dire lorsque la localisation des nouvelles usines aura été déterminée. Par ailleurs, les enquêtes actuellement en cours dans la capitale permettront sans doute d'aboutir à de meilleures prévisions des besoins de la population. On disposera alors des éléments nécessaires pour vérifier si la crainte exprimée ci-dessus est justifiée ou non.

En ce qui concerne la deuxième ville de la Côte d'Ivoire, la production d'eau actuelle est sans rapport avec les besoins et tout développement industriel se trouve stoppé. Le projet d'alimentation en eau de Bouaké, financé par le F.E.D., porte sur 6.500 m3/jour à partir d'un petit cours d'eau local (le Kan). Il apparaît, dès à présent, comme une solution de dépannage sans apporter pour autant de vraie solution pour l'avenir, en particulier pour l'industrialisation.

Or, à de nombreux points de vue, il paraît indispensable de favoriser la création d'un deuxième centre industriel important en attendant d'ailleurs qu'on ait pu susciter d'autres pôles de développement. Comme pour Abidjan, dès que les travaux de planification le permettront il faudra procéder à une évaluation aussi exacte que possible des besoins en eau de l'industrie de Bouaké. Ceux de la population future peuvent être évalués dès à présent sur la base d'une allocation forfaitaire. Ce dont on est dès à présent sûr, c'est qu'en passant de 1.500 m3/jour (situation actuelle) à 6.500 m3/ jour, après achèvement du projet du Kan, on n'aura pas résolu au fond pour autant le problème de l'alimentation en eau de Bouaké.

L'équipement des centres secondaires, pour lesquels des projets d'adduction d'eau sont en cours d'études ou de réalisation, est prévu au chapitre des investissements publics. Ils tendent à satisfaire les besoins de la population. Si pour certains d'entre eux des projets industriels se précisaient en cours de préparation du Plan Décennal, il faudrait revoir les investissement envisagés.

Investissements: ils sont chiffrés provisoirement ci-après pour la période décennale:

Localité	Capacité envisagée en m3/jour	Coût des installations millions F CFA
Abidjan :		
Extension des moyens actuels de production	35.000	400
Extension du réseau distribution		200
Usine du Banco	66.000	550
Total	101.000	1.150
Bouaké :		
Production	6.500	400
Extension distribution		170
		570

Prix de l'eau: les prix actuellement pratiqués sont très élevés et en tout cas prohibitifs pour les industriels. La dégressivité des tarifs est très faible. Dans la plupart des cas, il faut en effet recourir en Côte d'Ivoire, pour la production de l'eau, à des solutions onéreuses. Comme pour l'énergie

électrique, il faudra néanmoins, si l'on veut que le Plan de développement industriel se réalise, trouver le moyen de fournir à plus bas prix l'eau industrielle.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 9 (TONNES ET MILLIONS DE F. CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

		Années 1960				Année 1965					Année 1970				
Sous-Branches	Nature de la production	Production	Emplois	Production Quantité	Valeur	Investissements (val.)	Créat. emplois (unité)	Import (val.)	Export (val.)	Production Quant.	Val.	Investissements (val.)	Créat. emplois (unit.)	Import (val.)	Exp. (val.)
9-1	Produits pétroliers..	0	0	0	0	2.000	0	2.350	0	Divers produits pétroliers	4.437	1.450	171	3.695(2)	1.150
9-2	Energie électrique ..	Ventes 1961 77 millions kWh	507	197 millions kWh (1)	2.955	7.575	0 / 250	0		435 mill. kWh	6.525 (1)	3.025	579		
9-3	Eau	10.000.000 m3	193	13.600.000 m3 m3 à 15 F.	204	1.000		0	0	31.000.000 m3 à 15 F.	475	590			
Total			700		3.159	10.575	250	2.350	0		11.437	5.065	750	3.695	1.150

(1) En prix moyen 1961, soit 15 F/kWh. En 1970, ce prix devra être nécessairement abaissé. (2) Dont 2955 brut et 740 huiles de graissage et divers.

PARAGRAPHE 6 Industries extractives (branche 10)

Le sous-sol de la Côte d'Ivoire fait l'objet d'études et recherches systématiques par les soins de la Société d'État récemment constituée, soit qu'elle opère directement, soit qu'elle ait recours à des organismes de recherches extérieurs. Un programme d'études géologiques et minières a été mis au point dans le cadre du Plan Intérimaire et son exécution se déroule normalement. L'examen des activités de la branche se limite, en attendant de connaître les résultats des recherches en cours, aux gisements actuellement connus, susceptibles d'exploitation.

DIAMANT
(sous-branche 10-1)

En 1960, la production de diamants a été la suivante: Production industrielle: 638 millions F CFA - Production artisanale: 389 millions F CFA soit au total 1.027 millions F CFA.

A moins de découverte de nouveaux gisements, les objectifs de production 1965 et 1970 devront être limités aux chiffres ci-après qui tiennent compte des ressources potentielles de ceux actuellement connus: en 1965 et 1970: 1.533 millions de F CFA (1).

Ces objectifs paraissent en recul sur l'année 1961 où la production aurait atteint près de 3 milliards de F CFA. En fait, la production dite *artisanale* a bien marqué cette année-là un progrès important, mais de fortes importations clandestines sont venues s'y ajouter qui rendent difficile une appréciation exacte de la véritable production locale. La cessation progressive de l'exploitation clandestine se conjuguera avec une amélioration de la production industrielle pour stabiliser la valeur de la production diamantifère de la Côte d'Ivoire au niveau des objectifs de production fixés ci-dessus.

Il faudrait découvrir de nouveaux gisements pour enregistrer une croissance de cette activité, qui, sans cela, restera très probablement étale pendant la période décennale.

Investissements: on constate une diminution sensible et régulière de la teneur moyenne en diamant et une augmentation importante du stérile déplacé, liée à la mise en exploitation des alluvions. Pour obtenir une même production, il est donc nécessaire de renforcer les investissements et au cours de la période 1960-1965 leur montant s'élèvera à environ 370 millions de F CFA dont 50 millions de F CFA pour les bâtiments et les travaux de génie civil.

Création d'emplois: c'est surtout la reprise et l'accroissement de production de l'une des entreprises qui procurera des emplois nouveaux dont le nombre peut être estimé à 200.

Commerce Extérieur: la production diamantifère est entièrement exportée. En 1965, sa valeur FOB sera de 1.533 millions de F CFA.

(1) Ces perspectives de production tiennent compte de la nouvelle exploitation industrielle prévue dans la région de Séguéla.

(2) Y compris les investissements de la nouvelle unité de production.

MANGANÈSE
(sous-branche 10-2)

A — L'exploitation du gisement de manganèse de Grand-Lahou a atteint son niveau maximum en 1961 avec 125.000 tonnes de minerai. La production doit continuer à ce niveau pendant toute la période décennale, soit un objectif de production en valeur de l'ordre de 880 millions de F CFA en 1965 et en 1970. Les investissements complémentaires à opérer d'ici la fin du premier quinquennat sont estimés à une centaine de millions F CFA portant uniquement sur des équipements. La totalité de la production est exportée.

B — La mise en exploitation du gisement de manganèse de la région d'Odienné ne paraît pas pouvoir être entreprise avant que la voie ferrée partant du port de San Pedro vers le Nord en direction du Mali, ne soit réalisée jusqu'à la latitude du gisement. Les calculs ont montré en effet que l'opération ne serait pas rentable sur la base de transports routiers évacuant le minerai en direction de l'Est vers la voie ferrée actuelle. La présence partielle constatée de minerai chimique, de valeur plus élevée, ne suffit pas à compenser le coût trop fort du transport du minerai métallurgique dont les cours sont en baisse régulière. Il faudra donc sans doute attendre le troisième quinquennat (1971-1975) pour enregistrer une production supplémentaire de minerai de manganèse, à moins que les recherches en cours n'aboutissent à la découverte d'un autre gisement plus facilement exploitable.

MINERAIS DIVERS
(sous-branche 10-3)

Les sables titanifères côtiers du littoral Alladian doivent faire l'objet d'une mise en exploitation au cours des prochaines années, si possible avant la fin du premier quinquennat. Les réserves connues sont toutefois limitées et permettraient une extraction de l'ordre de 20.000 tonnes par an pouvant représenter un chiffre d'affaires de 150 millions de F CFA. Les investissements ne seraient pas très élevés, de l'ordre de 30 millions de F CFA. Les emplois offerts intéresseraient approximativement 100 personnes. Enfin la totalité des produits de la séparation : ilménite, zircon, rutile, seraient exportés.

Minerais divers : il existe une petite production de Colombo-Tantalite et plusieurs gisements de minerai de fer de teneur faible paraissant difficilement exploitables. Enfin, différents indices, notamment de bérylium, font l'objet d'études dans le cadre du programme de recherches mentionné plus haut.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 10 (TONNES ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

Sous Branche	Nature de la production	Année 1960 Production Valeur	Emplois	Années 1965 Productions Quantité	Valeur	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)	Années 1970 Production Quant.	Val.	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)
10-1	Diamant	1.027		1.533	370	200	—	1.533	—	1.533		0	0	0	1.533
10-2	Manganèse.....	350	125.000	880	100	—	—	880	125.000	880		0	0	0	880
10-3	Ilménite et divers	0	20.000	150	30	100	—	150	20.000	500		50	200	0	500
Total	.....		1.806	2.563	500	300	—	2.563		2.913		50	200	0	2.913

PARAGRAPHE 7 Métaux (branche 11)

Ni les ressources locales actuellement connues, ni le niveau de la consommation ivoirienne, ne paraissent autoriser pour le moment la création d'une industrie métallurgique locale, sauf en ce qui concerne une fabrication réduite basée sur la récupération des ferrailles. En revanche, des possibilités apparaissent sur le plan de la transformation des métaux importés en vue de satisfaire les besoins du pays en tréfilerie, boulonnerie, visserie, pointerie, serrurerie, quincaillerie, petit outillage — notamment agricole —, grillage, treillis, tôles ondulées, bacs pour couverture, ferrures diverses, réservoirs, menuiseries et charpentes métalliques, etc...

Parmi les fabrications classées à la branche 11, certaines sont déjà créées en Côte d'Ivoire et d'autres font l'objet de projets : pointerie, treillis, tôlerie, boulonnerie par exemple. La plupart des activités visées plus haut seront cependant passées en revue lors de l'examen des industries rattachées à la Branche 17 (Industries mécaniques et électriques).

RÉCUPÉRATION DES FERRAILLES ET SIDÉRURGIE
(sous-branches 11-1 et 11-2)

Il existe en Côte-d'Ivoire deux entreprises pratiquant la récupération des ferrailles en v[illegible] de l'exportation. Au cours des années passées les quantités et valeur FOB exportées ont [illegible] les suivantes :

Année	Quantité (en tonnes)	Valeur FOB (en milliers de F CFA)
1959	9.610	[illegible]379
1960	5.019	[illegible]075
1961	6.015	[illegible]179
1962	7.805	[illegible].605

Le prix unitaire de ces exportations a baissé régulièrement. En 1960, année de base d[illegible] Plan, il est encore de 10.300 F. CFA la tonne. Actuellement il est seulement d'environ 6,50 le [illegible] A ce niveau, il paraît plus intéressant d'utiliser les ferrailles sur place pour la fabrication de[illegible]onds à béton et petits profilés, à la condition de disposer d'énergie électrique à un prix raiso[illegible]able.

Plusieurs firmes étudient donc les possibilités dans ce domaine et l'on possède encor[illegible] bien peu d'indications sur leurs projets. Les capacités de production envisagées a priori sont d[illegible]leurs très différentes. Elles devront évidemment tenir compte des ressources du pays en ferrail[illegible]t des besoins à venir de la Côte d'Ivoire en produits du type de ceux qui paraissent pouvoir êt[illegible]fabriqués localement. Sur ces deux points l'enquête en cours concernant le secteur des in[illegible]stries métalliques doit apporter des précisions. En ce qui concerne les besoins passés et a[illegible]els le tableau ci-après en donne une idée :

IMPORTATIONS EN QUANTITÉ. (UNITÉS : TONNES MÉTRIQUES)

Produits	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Barre à mine acier	109	53	72	126	145	
2. Barres acier laminé (rondes et plates)	6.387	6.015	4.148	10.970	7.045	9.695
3. Profilés fer et acier	4.185	4.632	3.935	5.314	5.881	6.076
4. Feuillard	90	116	143	51	68	94
5. Tôles acier laminé	8.424	7.179	8.279	8.372	12.287	8.303
6. Fil fer et acier	554	701	567	840	773	2.531
7. Rails et éléments voie ferrée	242	102	1.119	498	12	974
8. Tubes et tuyaux en fonte	766	475	1.480	1.638	1.284	935
9. Tubes et tuyaux en acier	1.735	1.796	1.462	1.776	1.929	2.723
10. Câbles et cordages fer et acier	196	379	369	464	597	597
11. Ronces, barbelés fer et acier	22	21	13	56	59	57
12. Toiles et grillages fer et acier	369	287	228	403	444	306
13. Treillis fer et acier	67	119	58	88	96	104
14. Pointes et clous fer et acier (1)	712	169	120	85	81	86
15. Boulons, écrous fer et acier	519	409	502	497	506	512
16. Ressorts à lames fer et acier	203	216	224	248	355	265

(1) Déclin en relation avec l'entrée en production d'une clouterie locale.

Une éventuelle sidérurgie ivoirienne devra vraisemblablement limiter sa productio[illegible] quelques-uns des produits compris dans les catégories 2, 3 et 6 ci-dessus. En revanche, ai[illegible] qu'on le verra plus loin au cours de l'étude de cette branche et celle de la branche des industr[illegible] mécaniques, certains des produits repris aux lignes 5, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 du tableau f[illegible]t déjà, ou feront dans le cadre décennal, l'objet d'activités de la part d'entreprises de transf[illegible]nation des métaux. En attendant les résultats de l'enquête en cours, les besoins 1970 en rond[illegible] béton et en plats de faible largeur, de même qu'en profilés inférieurs à 80 m/m et en fil ont été t[illegible]approximativement estimés à 25.000 ou 30.000 tonnes sur un total de 55.000 à 60.000 tonne[illegible]e produits de ces catégories en toutes dimensions (soit environ trois fois la consommatio[illegible] 1960).

— *Objectif de production :* l'objectif de production 1970 peut donc être provisoireme[illegible] fixé à 25.000 tonnes d'acier brut donnant 22.000 tonnes de produits livrables, valant enviro[illegible]n milliard de F CFA (au prix moyen de 45 F le kg, 990 millions de F CFA).

— *Investissements :* les installations devront être prévues pour ménager les extensi[illegible]s ultérieures de capacité. Elles comprendront un parc à mitrailles, une aciérie électrique, u[illegible] parc à lingots et un atelier de laminage, plus les services annexes : atelier d'entretien, comp[illegible]esseurs, moyens de transport, stockage du fuel-oil, équipements électriques, alimentation en [illegible]au, bâti-

ments administratifs et sociaux, etc... Le coût des investissements a été provisoirement estimé à 1.300 millions F CFA dont : Génie civil : 212 millions et Equipement : 1.088 millions.
Emplois créés : les emplois procurés par cette nouvelle activité, de l'ordre de 169, seraient les suivants : Cadres et Direction : 4, Employés : 15, Maîtrise : 10, O.P. : 50, O.S. : 50, Manœuvres : 40.

Nota : L'importance de l'unité de fabrication envisagée ci-dessus cadre avec les besoins prévisibles en fin du décennat. Elle est basée sur l'utilisation d'un four électrique de 12 tonnes, l'aciérie fonctionnant 300 jours par an à trois postes de 8 heures. Le laminoir par contre ne travaillerait qu'à un poste de 8 heures par jour seulement.

Le problème qui se pose est de savoir si l'on trouvera localement les 25.000 tonnes de ferraille nécessaires pour alimenter l'usine sans devoir faire appel à l'extérieur (pays voisins par exemple) ce qui augmenterait sensiblement son prix. C'est sans doute cette considération qui a conduit certains promoteurs à envisager — au départ tout au moins — une capacité de production plus faible, généralement du niveau des exportations actuelles de ferrailles. Ils ont donc pensé à traiter seulement 6.000 à 7.000 tonnes d'acier brut par an avec un four à arc de 5 tonnes. En attendant que les études aient atteint un stade suffisant pour permettre une prise de décision, nous conserverons dans les « Perspectives Décennales » l'objectif de 25.000 tonnes d'acier brut à traiter en 1970.
— *Commerce Extérieur :* aucune exportation des produits de la sidérurgie ivoirienne n'a été prévue en 1970. Les importations de produits sidérurgiques des catégories 2,3 et 6 ne pouvant être fabriqués localement, représenteraient 1.790 millions CFA en 1970, soit une valeur à peine supérieure aux importations 1965 (1.660 millions CFA) époque où n'existera encore aucune industrie de ce type. La création de cette activité contribuerait donc efficacement à faire face à l'accroissement des besoins métallurgiques globaux de la Côte d'Ivoire au cours du deuxième quinquennat.

TRÉFILERIE, POINTERIE, RONCES ARTIFICIELLES, TREILLIS, ETC... (sous-branche 11-3)

— *Marché:* en 1960, la situation du marché a été la suivante :

	Quantités (en tonnes)	Valeur (en millions de F CFA)
Importations	617	149
+ Production (pointes)	1.816	109
	2.433	258
Moins exportations	1.216	73
Consommation ivoirienne	1.217	185

Ces chiffres montrent que le marché local a encore des besoins limités et une grande partie des fabrications ivoiriennes de pointerie est d'ailleurs exportée vers les pays africains francophones. Celles consommées sur place sont à peu près totalement absorbées par les besoins des entreprises (consommation intermédiaire de : bâtiments et travaux publics, industries du bois, services industriels, etc...).

En raison de la progression prévue pour ces dernières, on peut estimer les besoins à venir — y compris ceux des exportations — sur la base d'une croissance de l'ordre de 15 % jusqu'à la fin du premier quinquennat et de 10 % par la suite. Ils s'élèveraient donc en 1965 et 1970 approximativement aux chiffres suivants :

	1965	1970
	(tonnes)	(tonnes)
Pointes	4.000	6.500
Treillis, grillage, ronces artificielles	1.000	1.600
Au total	5.000	8.100
Valant environ (millions CFA)	505	820

— *Objectifs de production :* les chiffres ci-dessus, malgré leur caractère très évaluatif, peuvent fournir en première approche les objectifs à atteindre par la production locale.
— *Investissements :* cette dernière, jusqu'à présent limitée à la fabrication des pointes, doit étendre la gamme de ses produits et il est notamment prévu la mise en place, à cet effet, d'équipements nouveaux : bancs à tréfiler, machines à fabriquer les ronces artificielles, les clous torsadés, les grillages et treillis, matériel à galvaniser, à métalliser, etc... Pour atteindre les objectifs 1965,

on peut estimer à 50 millions de F CFA les investissements à effectuer dont 10 millions de F CFA de bâtiment.

Une deuxième unité de production pourrait sans doute être créée au cours du deuxième quinquennat ce qui mettrait en jeu des investissements du même ordre de grandeur. Il est cependant possible qu'on s'en tienne à l'extension des moyens de l'entreprise existante.

— *Création d'emplois :* on pourrait compter d'ici 1965 sur une quarantaine de postes supplémentaires soit : Employés : 2, Maîtrise : 2, O.P. : 8, O.S. : 8, Manœuvres : 20. La création d'une deuxième unité procurerait en sus de 50 à 60 emplois en 1970.

Commerce Extérieur : les importations des différents produits dont la fabrication est envisagée seraient en 1965 quasiment nulles (or elles ont atteint plus de 200 millions de F CFA en 1960). En revanche, on prévoit le maintien, sinon l'accroissement, des exportations de pointerie vers les pays francophones déjà clients de la Côte d'Ivoire, auxquelles s'ajoutera une partie des fabrications nouvelles : grillages, ronces, etc...

De 73 millions de F CFA en 1960, les exportations pourraient passer à 150 millions de F CFA en 1965 et 250 millions de F CFA en 1970 (soit entre 25 et 30% environ de la production ivoirienne).

BOULONNERIE, VISSERIE
(sous-branche 11-4)

— *Marché :* en 1960, les importations de boulons et écrous fer et acier — il n'existe encore aucune fabrication locale — se sont élevées à 497 tonnes valant rendu entrepôt 119 millions de F CFA. Les statistiques douanières groupent évidemment une extrême diversité d'articles. Une étude récente à montré que le marché des articles paraissant susceptibles d'une fabrication locale ne dépassait pas 400 tonnes en 1962. La croissance des besoins locaux paraît surtout liée au développement des secteurs du « Bâtiment » et des « Industries Mécaniques ». Les prévisions concernant ces derniers paraissent autoriser les évaluations de marché ci-après :

En tonnes	1965	1970
Importations	400	250
Production ivoirienne	500	1.100
Total	900	1.350
Consommation intérieure	900	1.050
Exportation	0	300
Total	900	1.350

Il est prévu qu'en fin de plan décennal, la Côte d'Ivoire approvisionne également en partie les pays voisins francophones notamment pour certains articles destinés au bâtiment.

— *Objectifs de production :* 1965 : 500 tonnes valant 80 millions de F CFA et 1970 : 1.100 tonnes valant 200 millions de F CFA (dont 300 tonnes pour l'exportation). Le prix moyen de la production locale ira en s'élevant avec l'apparition, dans la gamme de fabrication, d'articles de plus en plus fins.

— *Investissements :* un projet de fabrication, qui ne paraît pas avoir eu de suite, envisageait pour l'unité projetée des investissements de l'ordre de 10 millions de F CFA qui semblent un peu faibles. Il faut compter plus de 10 millions de F CFA pour le seul équipement et au moins 3 millions de F CFA pour les bâtiments. Nous retiendrons provisoirement le chiffre de 15 millions de F CFA au total soit 3 millions de F CFA pour le bâtiment et 12 millions de F CFA d'outillage. Il faudra réserver davantage en deuxième étape pour passer à des articles plus élaborés soit 25 millions de F CFA.

Création d'emplois (approximatif)	1965	1970
Cadre	1	1
Employés	2	2
Maîtrise	1	3
O.P.	3	5
O.S.	5	10
Manœuvres	8	15
Total	20	36

— *Commerce Extérieur :* un assez grand nombre d'articles spéciaux ne paraissant pas pouvoir être fabriqués sur place, une partie de la boulonnerie nécessaire au pays continuera à être importée. Peu de changements sont donc à escompter dans l'immédiat et le niveau des importations demeu-

rera sans doute en 1965, de l'ordre de 100 à 120 millions de F CFA. On peut en revanche prévoir pour le quinquennat suivant l'entrée en jeu des exportations de la fabrication ivoirienne. Il pourrait être admis qu'en 1970 elles compenseront en partie les importations d'articles fins évaluées à 100 millions de F CFA. Leur montant pourrait s'élever à une soixantaine de millions de F CFA.

TOLERIE SPÉCIALE POUR COUVERTURE
(sous-branche 11-5)

— *Marché :* en 1960, la totalité des tôles pour couverture de bâtiment a été importée. Bien que les statistiques ne permettent pas d'isoler très exactement de l'ensemble des tôles entrées en Côte-d'Ivoire celles destinées à la toiture, on peut retenir, pour ces dernières, un chiffre constant voisin de 7.500 tonnes au cours des années 1960 et antérieures. Les tôles d'aluminium pour le même usage ont fait leur apparition en 1957 et les importations se sont élevées à 200 tonnes en 1960.

A combien peut-on évaluer dans l'avenir la consommation des tôles de couvertures ? Stabilisée depuis plusieurs années un peu au-dessous de 8.000 tonnes, l'utilisation va-t-elle reprendre une certaine progression ? L'élévation des revenus qui accompagnera l'accroissement de la production nationale, et des prix inférieurs pour les tôles de fabrication locale, doivent favoriser l'abandon progressif du matériau de couverture traditionnel : dans le sud, feuilles de palmier tressées, herbes et pailles séchées dans la région Nord. Nous retiendrons donc pour l'avenir les chiffres suivants : 1965 : 10.000 tonnes — 1970 : 15.000 tonnes. Il convient d'ailleurs de les rapprocher des prévisions de consommation effectuées pour les plaques amiante-ciment (Branche 12 « Matériaux de Construction »).

— *Objectifs de production :* pour répondre à cette demande, deux unités de production sont prévues au cours du premier quinquennat. Les tôles d'acier ou d'aluminium sont importées (à plat ou en rouleau) et traitées (galvanisation) puis façonnées sur place sous forme de tôles ondulées ou de bacs pour toiture.

Les capacités envisagées sont de 6.000 tonnes pour les tôles galvanisées et 600 tonnes pour celles en aluminium dont les promoteurs pensent qu'elles doivent élargir progressivement leur place dans la consommation totale. Toutefois la production prévue ne dépasserait pas encore 4.600 tonnes en 1965 pour les tôles galvanisées. Soit à cette date une production globale de l'ordre de 500 à 550 millions de F CFA.

— *Investissements :* les investissements correspondant aux capacités de production citées plus haut seront toutefois réalisés pendant le premier quinquennat et s'élèveront à environ 150 millions de F CFA dont sans doute 35 millions de F CFA de bâtiments et travaux publics.

— *Création d'emplois :* les emplois offerts par les nouvelles activités seront de l'ordre d'une centaine quand elles tourneront à plein. En première étape, on peut compter sur 80 postes (1965).

— *Commerce Extérieur :* la tôle matière première continuera évidemment à être importée de l'étranger (au lieu et place de la tôle façonnée tout au moins pour l'équivalent de la production ivoirienne). En tonnage, les importations continueront donc à croître dans la même mesure que le marché local; en valeur, par contre, elles resteront sans doute à leur niveau actuel.

Aucune exportation n'est envisagée d'ici 1965; mais, dans l'avenir, il n'est pas exclu de voir les tôles façonnées en Côte d'Ivoire utilisées par les pays francophones voisins. C'est pourquoi on a prévu en 1970 des exportations de l'ordre de 100 millions de F CFA en contrepartie d'importations de tôles qui demeureraient en valeur à peu près au même niveau qu'en 1960 et 1965 soit 400 millions de F CFA.

Pour les tôles d'acier, en effet, il paraît exclu qu'elles puissent être livrées par la sidérurgie locale dont la création est précédemment envisagée. Cette dernière devra sans doute se limiter, tout au moins jusqu'en fin du décennat, à la fabrication des ronds à béton et petits profilés.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 11 (TONNES ET MILLIONS DE F. CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

		Année 1960				Année 1965						Année 1970			
Sous-Branches	Nature de la production	Production	Emplois	Production Quantité	Production Valeur	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Import (val.)	Export (val.)	Production Quant.	Production Val.	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)
11-1	Ferraille	5.019	30	10.000	50	0	50	0	50	25.000	125	10	100	0	0
11-2	Sidérurgie	0	0	0	0	0	0	1.659	0	22.000	990	1.305	169	1.790	—
11-3	Pointerie, Treillage, ronces artif.	1.816	45	5.000	505	50	40	0	150	8.100	(1) 820	60	50	0	250
11-4	Boulonnerie - Visserie	0	0	500	80	15	20	120	0	1.100	260	25	36	100	60
11-5	Tôleries pour toitures	0	0	4.600	550	150	80	400	0	6.600	730	30	50	400	100
Total			75		1.185	215	190	2.179	200		2.925	1.430	405	2.290	410

(1) Soit 6500 pointeries et 1600 grillages et autres.

PARAGRAPHE 8 Matériaux de construction (branche 12)

CHAUX ET CIMENT
(sous-branche 12-1)

Aucun gisement de calcaire important n'a encore été déceié en Côte d'Ivoire et l'on no peu d'espoir à ce sujet. La totalité des liants hydrauliques consommés dans le pays est importée. La chaux ne représente qu'un tonnage très faible = 23 tonnes en 1960. Le cim en revanche, donne lieu à des importations substantielles. Au cours de ces dernières années, ont été les suivantes en tonnage : 1956 : 131.896, 1957 : 135.755, 1958 : 112.724, 1959 : 127 1960 : 156.550, 1961 : 169.509.

Elles ont franchement reculé en 1958 pour remonter ensuite. En 1960, elles ont dépassé ur niveau de 1957 et ont continué à croître d'une façon marquée en 1961. Le taux de croiss annuel moyen entre 1956 et 1961 a été de 5 % seulement. On peut cependant noter qu'au cours des quatre dernières années, il s'est élevé à 11 %. En 1960, la consommation propre de la Côte d'Ivoire a été de 145.550 *tonnes*, valant, rendu entrepôt, 944 millions de F CFA (importations moins utilisations dans les pays voisins). Pour ce qui concerne l'avenir, on peut admettre que cette consommation croîtra en relation avec l'expansion prévue pour la branche Travaux Publics et Bâtiments. Toutefois, la consommation du ciment sera moins forte si l'on encourage, comme il paraît souhaitable, l'utilisation accrue des matériaux d'origine locale tels que la brique et le bois. Aussi retiendrons-nous finalement pour évaluer les besoins 1965 et 1970 les taux de croissance de 10 % et 8 %, soit : 235.000 tonnes en 1965 et 350.000 tonnes en 1970.

Objectifs de production : dans l'impossibilité, faute de calcaire, de créer une cimenterie en Côte d'Ivoire, on envisage de procéder sur place au broyage de clinkers importés et au conditionnement du ciment prêt à livrer. Deux entreprises vont s'installer à proximité du port d'Abidjan. Les objectifs de production 1965 et 1970 sont indiqués par les besoins du pays, soit : 235.000 tonnes valant 1.410 millions de F CFA et 350.000 tonnes valant 2.100 millions de F CFA.

Ces objectifs sont basés sur la consommation régulière et ne tiennent pas compte des travaux exceptionnels qui pourraient être exécutés au cours de la période décennale. Ce serait le cas pour de très gros ouvrages tels que deuxième pont d'Abidjan ou barrage de Kossou. Le niveau des équipements pouvant difficilement tenir compte de fournitures accidentelles de cette nature, il devrait alors être fait appel à des importations.

Investissements : les investissements s'élèveraient, pour la première période, au total à 48[illegible] millions de F CFA dont 160 millions de bâtiments et travaux publics.

Au cours du second quinquennat, les unités installées devront procéder à des extensions et on peut prévoir un complément d'investissements d'environ 200 millions de F CFA.

Création d'emplois : d'ici 1965, les emplois offerts, de l'ordre de 150, seront les suivants : Cadres : 2, Maîtrise : 4, Employés : 10, O.P. : 58, O.S. : 36, Manœuvres : 40. 100 emplois supplémentaires seront créés au cours du deuxième quinquennat.

Commerce extérieur : en 1965, les entrées de ciment devraient avoir à peu près complètement cessé. En revanche, on importera les constituants clinkers et gypse dont la valeur CAF sera d'environ 745 millions F CFA. Les sacs d'emballage seront produits par l'industrie ivoirienne du papier, mais en attendant que celle-ci puisse fournir, les entreprises importeront le papier nécessaire à leurs livraisons.

BRIQUES, TUILES, HOURDIS, ETC...
(sous-branche 12-2)

Si la Côte d'Ivoire paraît pauvre en calcaire, il semble, par contre qu'elle dispose de nombreux gisements de bonne argile. Des études sont en cours pour inventorier les différents gisements de ce matériau et évaluer leur importance. Certains ont déjà été exploités en différents points du pays pour la fabrication des briques. Cette dernière, généralement opérée dans de mauvaises conditions, a fourni des produits de basse qualité. Les entrepreneurs ont donc délaissé la brique pour utiliser les agglomérés de ciment. Une réaction se dessine cependant. Une entreprise vient de moderniser ses équipements et il est souhaitable que cet exemple soit suivi car, avec l'appui des pouvoirs publics, la brique doit retrouver sa place dans la construction ivoirienne. Il s'agit, en effet, d'une industrie qui crée une valeur ajoutée importante et procure une économie de devises.

Objectifs de production : en 1965, la production des briqueteries devrait atteindre au minimum 200 millions de F CFA soit environ 40.000 tonnes de produits. Elle devrait au moins doubler ensuite au cours du second quinquennat.

Investissements : les investissements à opérer représenteront au total 155 millions de F CFA dont 50 millions de bâtiment et travaux publics. Ces chiffres correspondent à quatre unités d'une capacité de 10.000 tonnes. Si cette activité est encouragée par la puissance publique il sera sans doute possible de créer, au cours du deuxième quinquennat, encore quatre autres unités de même capacité.

Création d'emplois : d'ici 1965, 150 emplois nouveaux seront créés soit approximativement : Cadres : 8, employés : 8, maîtrise : 12, O.P. : 40, O.S. : 40, manœuvres : 42. Autant d'emplois seront offerts au cours de la période suivante si l'on peut porter la production à 80.000 tonnes en 1970.

Commerce extérieur : s'agissant d'une production locale destinée à être utilisée sur place, cette activité sera sans effet — tout au moins directement sur le commerce extérieur. Elle aidera toutefois à maintenir les importations de clinkers au niveau prévu.

PRODUITS DE CARRIÈRES
(sous-branche 12-3)

En 1960, la valeur de la production des carrières exploitées en Côte d'Ivoire s'est élevée à 327 millions de F CFA. Une part importante de cette production provient de la carrière de granite de l'Aké-Béfiat qui a livré environ 120.000 tonnes de blocs et de matériaux concassés. Les autres exploitations ont porté sur de la latérite, du gravier de rivière et du sable de lagune ou de mer. Dans l'avenir, les besoins en matériaux, principalement liés à la progression du bâtiment et au programme de travaux publics, ont été estimés en appliquant un taux de croissance annuel de 10 %. La valeur de la production future, aux prix de 1960, pourrait donc atteindre 520 millions de F CFA en 1965 et 830 millions de F CFA en 1970.

Investissements : en ce qui concerne le sable, les moyens d'extraction utilisés actuellement ne le sont qu'au cinquième de leur capacité. Aucun investissement supplémentaire ne paraît donc à prévoir pour la période décennale. L'extraction de gravier de rivière (quartz) ne met en jeu que de faibles moyens et seuls les transports vers les chantiers d'utilisation seront à renforcer (branche 24).

En ce qui concerne la carrière principale, elle paraît avoir des réserves capables de couvrir largement les besoins de la zone d'Abidjan jusqu'en 1970, compte tenu des perspectives de travaux publics et de construction de bâtiments.

Pour répondre aux objectifs de production envisagés ci-dessus, il faudrait néanmoins moderniser certains éléments et mettre en place des équipements complémentaires pour un montant d'environ 100 millions de F CFA.

L'équipement d'une nouvelle carrière de même capacité que celle de l'Aké-Béfiat ne paraît donc pas nécessaire, sauf si de très grosses réalisations hors programme venaient à être décidées au cours de la période décennale. Dans une telle éventualité, on peut chiffrer à 300 millions de F CFA les investissements supplémentaires soit : Génie civil et bâtiment : 50 millions, Equipement pour production d'enrochements et blocs : 100 millions, Matériel de concassage : 100 millions. Son emplacement dépendrait évidemment de la localisation de ces travaux exceptionnels.

Création d'emplois : pour atteindre la production requise par les objectifs fixés ci-dessus, non compris la nouvelle carrière, il faudra créer 100 emplois supplémentaires à l'Aké-Béfiat (de 180 en 1960 à 280 en 1970). Pour les autres matériaux c'est environ 200 emplois supplémentaires (activité d'extraction) qui devraient résulter de la croissance envisagée.

Nota : Les travaux de modernisation de la voie ferrée prévu entre Agboville et Dimbokro, paraissent pouvoir faire appel aux matériaux produits par la carrière de l'Aké-Béfiat. Ils sont cependant situés à la distance de transport limite.

D'autres travaux plus au Nord exigeront l'ouverture d'une carrière nouvelle.

ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON ET PRODUITS AMIANTE-CIMENT
(sous-branche 12-4)

A — En 1960, il existe en Côte d'Ivoire plusieurs entreprises fabriquant et vendant des parpaings, tuyaux et buses, éléments de planchers préfabriqués, poteaux électriques, parties de clôture, carreaux de ciment, etc... Cette activité a représenté un chiffre d'affaires d'environ 250 millions de F CFA comptabilisé à la branche 23 « Bâtiments et Travaux Publics. » On peut estimer qu'en 1965 ce chiffre atteindra 400 millions de F CFA et s'élèvera ensuite à 670 millions de F CFA en 1970.

Les investissements correspondants, peu élevés, seraient respectivement de 30 à 40 millions de F CFA portant uniquement sur un supplément d'équipement. Environ 100 emplois supplémentaires seraient offerts d'ici 1965 et 100 autres pour la période suivante.

B — La création d'un broyage de clinker prévue à la sous-branche 12 - 1 doit favoriser l'implantation d'une entreprise fabriquant des produits amiante-ciment en plaques ondulées ou non et en tubes (conduites d'eau). Les importations d'éverite en plaques se sont élevées en 1960 à 4.646 tonnes, valant 95 millions de F CFA. Elles sont restées sensiblement au même niveau depuis 1957. Pour l'avenir, la croissance de la consommation paraît liée surtout aux progrès de l'activité bâtiment. Celle-ci permet d'envisager pour les objectifs de production ci-après : 7.000 tonnes valant 140 millions de F CFA en 1965 et 10.000 tonnes valant 200 millions F de CFA en 1970.

Les importations de tubes ont marqué, par contre, dans le passé, une croissance importante = 325 tonnes en 1957 - 1.070 tonnes en 1960. Dans l'avenir, les tuyaux amiante-ciment pourront notamment remplacer une partie des conduites d'eau en fonte utilisées jusqu'à présent. On peut donc en évaluer les besoins principalement en fonction des nombreux projets d'adduction d'eau prévus au Plan décennal. En première approximation, ils seraient de 3.000 ou 4.000 tonnes/an au cours du second quinquennat. La valeur de cette production peut-être estimée à 600 millions de F CFA.

Objectifs de production : la production locale amiante-ciment qui débuterait sans doute fin 1965, pourrait se voir assigner les objectifs provisoires suivants : 12.000 tonnes de produits en 1970 dont : éverite en plaques 8.000 à 10.000 tonnes valant 200 millions de F CFA éverite en tubes 3.000 à 4.000 tonnes valant 160 millions de F CFA.

Investissements : pour une entreprise capable de répondre aux objectifs ci-dessus, les investissements seraient de 250 à 300 millions de F CFA dont 50 millions CFA de bâtiments et génie civil. Ceux-ci pourraient être entrepris en fin du premier quinquennat.

Création d'emplois : les emplois offerts atteindraient 150 unités quand l'usine marcherait à plein.

Commerce extérieur : en 1965, les importations seront encore de 220 millions de F CFA la production envisagée ne devant démarrer qu'en cours d'année. Les importations de produits amiante-ciment élaborés, disparaîtront au cours du deuxième quinquennat. Il faut cependant prévoir les importations d'amiante à incorporer au produit, lesquelles s'élèveront, en 1970, à plus d'une centaine de millions. En revanche on a prévu des exportations de l'ordre de 60 millions de F CFA vers les pays voisins.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 12 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (TONNES ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

		Année 1960		Année 1965						Année 1970					
Sous-Branches	Nature de la production	Production	Empl.	Production Quant.	Val.	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)	Production Quant.	Valeur	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)
12-1	Chaux et ciment	0	0	235.000	1.410	480	150	745(2)	0	350.000	2.100	200	100	1.766	0
12-2	Briqueterie	0	0	40.000	200	155	150	0	0	80.000	400	155	150	0	0
12-3	Produits des carrières	327	550	—	520	50	150	0	0		830	50	150	0	0
12-4	Produits amiante - Ciment et préfabriqués en béton ..	valeur (1) 250 valeur (1)	250	—	400	180	100	220	0(3)	14.000	360 670	190	250	0	60(3)
Total			800		2.530	865	550	965	0		4.360	595	650	1.766	60

(1) Millions de F CFA. (2) Clinker et gypse. (3) Plus préfabriqués.

PARAGRAPHE 9 Engrais (branche 13)

La consommation des engrais en Côte d'Ivoire est demeurée très faible jusqu'en 19 année où elle a passé le cap des 10.000 t par an. Au cours des 10 années précédentes, les im tations se sont élevées très progressivement : de 2.900 tonnes en 1949 à 7.800 tonnes en 1959 1960, elles ont atteint 11.508 tonnes pour une valeur de 250 millions de F CFA. Leur pr a été encore plus marqué en 1961 où elles ont approché de 17.000 tonnes. En ce qui concern avenir, des études ont été opérées dans le cadre du plan agricole pour déterminer les besoins engrais de la Côte d'Ivoire en 1965 et 1970. Les résultats sont les suivants exprimés en élém s fertilisants (en tonnes) : 1965, N. 5.590; P2.05 3570; K2.0 10.900 et en 1970, N. 8640; P2 6.750; K2.0 14.952, soit, en tonnage d'engrais préparés : 1965, 47.000 tonnes et 1970, 72.1 tonnes.

Aux besoins proprement ivoiriens, pourraient s'ajouter ceux des pays voisins franc phones, particulièrement ceux du Mali et de la Haute-Volta. Une étude en cours doit préciser ces derniers. D'ores et déjà, ils apparaissent assez limités pour les prochaines années. Aussi bien, la capacité de production d'une usine a été avant tout calculée sur les besoins futurs de la Côte d'Ivoire.

Objectifs de production : ceux-ci ont conduit aux objectifs de production suivants: 47.000 tonnes valant environ 850 millions CFA en 1965 et 85.000 tonnes valant environ 1.800 millions CFA en 1970. Le fabrication des engrais ne pourra cependant pas débuter en Côte d'Ivoire avant 1966, car cette activité est liée à la fourniture de matière première par la raffinerie de pétrole qui ne commencera elle-même à fonctionner que courant 1965. Il faut aussi tenir compte d'une assez longue période de mise au point pour le complexe engrais.

Investissements : ce dernier utilisera au début environ 60 % de sa capacité à moins que des débouchés extérieurs aient été assurés d'ici là. Il augmentera progressivement ensuite ses fabrications pour répondre à la demande intérieure et extérieure éventuelle. Les investissements seront réalisés en fin du premier quinquennat sur la base de 100.000 tonnes d'engrais. Leur montant s'élèvera à 2.095 millions de F CFA (non compris logements et fonds de roulement) soit : bâtiment et travaux publics 229 millions CFA et équipement 1.866 millions CFA.

Création d'emplois.

— Direction et Cadres : 14, — Employés : 10, — Maîtrise 16, — O.P. : 45, — O.S. : 10, — Manœuvres : 20, soit au total 115.

Commerce extérieur : les besoins de la Côte-d'Ivoire seront en 1965 entièrement couverts par des importations s'élevant à environ 850 millions de F CFA. En 1970, en revanche, elle aura cessé d'importer des engrais préparés et devrait fournir les pays voisins pour un montant que nous estimerons provisoirement à 180 millions de F CFA (10.000 tonnes). Le complexe ivoirien devra toutefois s'approvisionner à l'extérieur pour couvrir ses besoins en matière première: phosphate et en potasse.

Emballages : les industries locales relevant des branches 18 (textiles), 21 (plastique), 22 (papier) fourniront les emballages nécessaires à la livraison des engrais. Il est cependant difficile de définir dès à présent dans quelle proportion il sera fait appel à l'un ou l'autre de ces matériaux. Il est possible que pour certains engrais utilisés à faible distance de l'usine, on recoura d'ailleurs au transport en vrac. Néanmoins, la plus grande partie de la production sera livrée en sacs. Suivant la distance, le mode de transport et d'éventuelles ruptures de charge, le degré d'hygroscopicité des produits, on choisira soit le sac papier, le sac en succédané du jute, le sac plastique (ou le sac textile doublé plastique). On fera sans doute appel à ce dernier mode d'emballage pour la plupart des engrais azotés, ce qui représenterait environ 500.000 sacs plastique (pour 25.000 tonnes) soit 250 tonnes de ce matériau valant environ 50 millions CFA.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 13 (TONNES ET MILLIONS F CFA)

Sous-branches	Nature de la production	Année 1960 Production	Empl.	Année 1965 Production Quant.	Valeur	Investissements (valeur)	Création emplois (unité)	Import (valeur)	Export (valeur)	Année 1970 Production Quantité	Valeur	Investissements (valeur)	Création emplois (unité)	Import (valeur)	Export (valeur)
Engrais	.....	0	0	0	0	0	0	850	0	85.000	1.800	2.095	115	0	180
Total	.....				0	0	0	850	0		1.800	2.095	115	0	180

PARAGRAPHE 10 Chimie, parachimie, caoutchouc (branche 14)

PRODUITS CHIMIQUES
(sous-branche 14-1)

A — *Produits chimiques de base.* La production éventuelle de chlorure de sodium en Côte d'Ivoire a été éxaminé. On avait pensé un moment qu'il serait possible d'installer des salines dans la région de Sassandra - Grand-Drewin, où existe un micro-climat assez différent de celui du reste de la côte. Les observations météorologiques couvrant une longue période ont été réunies. La conclusion qu'elles ont permis de tirer est malheureusement négative. Il paraît impossible d'obtenir du sel marin en Côte d'Ivoire.

Une éventuelle industrie de la soude et du chlore devrait importer du sel brut. Par ailleurs, la création envisagée d'une activité de raffinage de sel importé laisserait des sous-produits intéressants. L'affaire est à l'étude.

D'autre part, quels seront les besoins des industries locales en produits chimiques de base ? Plusieurs projets concernant des entreprises importantes sont actuellement en cours de réalisation ou d'études. La plupart d'entre eux entreront en production au cours du deuxième quinquennat.

Aux besoins des savonneries, raffineries d'huile, industries textiles et parachimie, etc... en croissance marquée, s'ajouteront ceux de la raffinerie de pétrole, de la verrerie, des fabriques

de pâte à papier, d'engrais, de détergents, et des autres industries nouvelles qui verront le jour d'ici 1970. Les études actuellement en cours permettront de préciser ces derniers. Ils ne semblent pas toutefois pouvoir justifier, d'ici 1970, l'implantation de nouvelles unités de fabrication. Il faut cependant noter que le complexe engrais prévu à la branche 13 comporte une synthèse d'ammoniac et la fabrication d'acide sulfurique.

B — Il n'existe, jusqu'à présent, en Côte d'Ivoire, que deux activités se rattachant à la sous-branche « Chimie » : une production d'oxygène et d'acétylène dissous et la préparation de silicate de sodium pour la savonnerie (à partir de silicate vitreux importé). La première doit évoluer d'ici 1965 et 1970 comme les industries clientes à savoir : industries et constructions métalliques, activités de montage et de réparations de véhicules (services industriels d'entretien), ainsi qu'en fonction des débouchés extérieurs : pays voisins francophones. Les ventes devraient atteindre en 1965 environ 180 millions de F CFA.

La seconde activité, pratiquement intégrée à la savonnerie, doit progresser parallèlement à cette dernière étudiée à la branche 20. On a estimé à 50 millions son chiffre d'affaires 1965. Les deux devraient procurer ensemble une vingtaine d'emplois supplémentaires au cours du premier quinquennat. Leur production 1970 a été provisoirement évaluée à 500 millions de F CFA et les nouveaux emplois à 30. Il faudra sans doute effectuer 50 millions d'investissements supplémentaires au cours du deuxième quinquennat.

Commerce extérieur : le courant d'exportation actuel vers les pays voisins se maintiendra pendant le premier quinquennat. En 1970, par contre, les pays clients se seront sans doute équipés pour couvrir leurs propres besoins.

PEINTURES, PESTICIDES, PARFUMERIE, HUILES ESSENTIELLES, PRODUITS PHARMACEUTIQUES, ALLUMETTES
(sous-branche 14-2)

Il existe en Côte d'Ivoire quelque unités de fabrication de produits parachimiques récemment installées ou en cours de création. C'est le cas pour les peintures, pesticides, allumettes et la préparation des parfums. Ces unités constitueront la base de production de cette sous-branche en 1965.

peinture

Marché : en 1960, il n'existait encore aucune production industrielle locale et les besoins en peintures préparées de la Côte d'Ivoire ont été entièrement couverts par des importations, soit 837 tonnes valant rendu entrepôt 176 millions de F CFA. Il a été également importé 297 tonnes de pigments valant 47 millions de F CFA dont la plus grande partie a dû être utilisée par les entreprises de bâtiment et de peinture pour leurs propres préparations. On peut donc estimer grosso modo que les besoins globaux en peinture prête à être appliquée ont atteint 1.500 tonnes en 1960.

Leur progression durant le premier quinquennat est principalement liée à celle des activités de la branche 23 (Bâtiment et T.P.), dont la croissance prévue est de 12 %. Elle sera influencée également par le développement de la pêche en mer (entretien de la flotille), la création d'entreprises industrielles (protection des installations), la consommation des unités de montage de véhicules, etc... Il ne paraît donc pas excessif de les chiffrer à environ 2.900 tonnes en 1965 et 4.700 en 1970.

Objectifs de production : la totalité des besoins ci-dessus ne pourra être couverte par les usines locales, certaines peintures spéciales continuant à être importées. En revanche, il est possible d'envisager quelques ventes sur les pays voisins.

Les objectifs de production retenus seront finalement les suivants : 1965, 2.400 tonnes valant 410 millions de F CFA, et 1970, 4.200 tonnes valant 720 millions de F CFA.

Investissements : une première unité de production a débuté sa fabrication fin 1961 et un deuxième projet d'installation a été agréé. Les investissements s'élèveront au total d'ici 1965 à environ 80 millions de F CFA dont 28 millions de F CFA pour les bâtiments et les travaux publics. On a prévu 60 millions d'équipement supplémentaire pour pouvoir faire face, au cours du deuxième quinquennat, aux extensions d'activité.

Création d'emplois : les emplois nouveaux seront au total de 105 en 1965 se décomposant approximativement comme suit : cadres : 5, employés : 8, maîtrise : 8, O.P. : 42, O.S. : 22, manœuvres : 20. Pour atteindre les objectifs 1970, il faudra sans doute créer en plus 80 emplois.

Commerce extérieur : On importera en 1965 : 700 tonnes de peinture valant 175 millions de F CFA et en 1970 : 900 tonnes représentant 225 millions de F CFA (peintures spéciales les plus chères). Les exportations vers les pays voisins se chiffreront à environ 200 tonnes valant 30 millions de F CFA en 1965 et 400 tonnes pour 60 millions de F CFA en 1970.

Emballages. Les fûts, seaux et boîtes métalliques nécessaires au logement des peintures devront provenir de l'industrie ivoirienne. Ce sont des débouchés supplémentaires non négligeables qui seront ainsi offerts aux entreprises de la branche 17. On peut, en effet, estimer les besoins globaux d'emballages métalliques pour la peinture et les pesticides à près de 100 millions CFA en 1970.

pesticides

Marché : les insecticides, fongicides et désinfectants divers importés en Côte d'Ivoire en 1960 représentent au total (produits conditionnés + produits non conditionnés) : 1.566 tonnes valant rendu entrepôt : 150 millions de F CFA. Les utilisations ont été les suivantes : — usages agricoles environ 1.200 tonnes, — usages sanitaires, industriels et domestiques environ 366 tonnes soit au total 1566 tonnes.

Au cours de la période 1955-1960, le taux annuel de croissance des importations a été en moyenne proche de 20 %. Avec le même taux de croissance, la consommation devrait atteindre approximativement 4.500 tonnes en 1965 et plus de 12.000 tonnes en 1970.

Si impressionnante que paraisse cette progression, elle est encore inférieure à celle généralement admise pour les pays en voie de développement. On peut également la rapprocher de la croissance de la consommation dans les pays tels que la France et les U.S.A. où, malgré le niveau élevé de cette dernière, le taux se maintient encore à 15 %.

Une autre approche a été tentée. Les besoins de l'agriculture ivoirienne ont été évalués produit par produit sur la base des objectifs du Plan. On a également tenu compte de ceux relatifs à la conservation des denrées agricoles emmagasinées. Ces prévisions ne concernent cependant que les parasites les plus répandus et les cultures principales.

On arrive par cette voie à une estimation des besoins en pesticides du secteur agricole de l'ordre de 6.000 tonnes/an en 1970. Si l'on y ajoute les besoins sanitaires et domestiques, ainsi que ceux relatifs à la lutte contre les parasites des animaux et à la conservation du poisson séché, le total s'élève à près de 9.000 tonnes. Il paraît donc raisonnable, en attendant les résultats d'une étude plus poussée, d'adopter provisoirement les bases suivantes : 4.000 à 4.500 tonnes en 1965 et 9.000 à 10.000 tonnes en 1970.

Objectifs de production : des projets, concernant la création de conditionnement de certains de ces produits, ont été déposés auprès de l'Administration. Les objectifs de production 1965 envisagés portent sur environ 2.000 tonnes de produits valant à peu près 200 millions de F CFA. Ils correspondent donc grosso modo à la moitié des besoins de l'époque. On peut provisoirement estimer que l'activité de formulation et de conditionnement des pesticides représenterait en 1970 un chiffre d'affaires proportionnellement plus élevé de l'ordre de 500 millions de F CFA.

Investissements : au cours du premier quinquennat, ils atteindront environ 50 millions de F CFA dont 15 millions de F CFA de bâtiments. Un même montant est à prévoir au cours de la deuxième période.

Création d'emplois : une quarantaine d'emplois nouveaux seront créés d'ici 1965 et une vingtaine en plus au cours du second quinquennat.

Commerce extérieur : tous les éléments constitutifs du produit étant importés, cette activité n'exercera que très peu d'influence sur les importations, qui s'élèveront à environ 200 millions en 1965 et au double en 1970. Il a été prévu, mais seulement en fin du deuxième quinquennat, des exportations de l'ordre de 50 millions vers les pays africains voisins.

Emballages. Les pesticides seront livrés, selon leur nature et leur destination, sous emballages métalliques ou plastiques. Cette activité peut donc procurer des débouchés aux industries des branches 17 et 21. Nous avons vu au paragraphe précédent ceux déjà offerts par la peinture notamment aux industries métalliques ivoiriennes (branche 17).

produits de parfumerie

Une activité de préparation et de conditionnement de certains produits de parfumerie a pris récemment naissance en Côte d'Ivoire. Nous allons donc examiner le marché de ces produits.

Marché : les besoins de la Côte d'Ivoire en 1960 ont été entièrement couverts par des importations.

Les *parfums liquides* (alcoolisés ou non) ont représenté plus de 400 tonnes valant 207 millions CFA. Les importations d'autres produits de parfumerie se sont élevées à 480 tonnes pour 188 millions CFA (prix rendu entrepôt). Cette deuxième catégorie comprend les crèmes à raser, dentifrices, produits capillaires, produits pour la peau et divers produits de parfumerie confectionnée. En fait, c'est seulement sur la première catégorie que porteront les activités locales de conditionnement.

Objectifs de production : ils seraient, en 1965, de l'ordre de 150 millions de F CFA représentant environ 300 tonnes de produits, c'est-à-dire la moitié des besoins du pays. Pour 1970, on pourrait provisoirement retenir un chiffre d'affaires de 250 millions de F CFA.

Investissements : ils sont peu élevés et sans doute de l'ordre de 15 millions de F CFA pour la première période. Il faut prévoir 5 millions de F CFA pour les extensions d'activité entre 1965 et 1970.

Création d'emplois : on peut compter sur 30 ou 35 emplois nouveaux d'ici 1965. Il devra sans doute être offert 25 postes supplémentaires pour pouvoir atteindre les objectifs 1970 retenus plus haut.

Commerce Extérieur : les importations de produits non préparés sur place devraient plafonner à 200 millions de F CFA à partir de 1965, les fabrications locales couvrant la croissance des besoins. En 1970, on peut espérer réaliser en contre-partie, un chiffre d'exportation de l'ordre de 50 millions CFA pour fournir les pays voisins.

Emballages : pour livrer ses produits, l'entreprise de parfumerie utilisera surtout le flaconnage verre et les capsules de bakélite. Les flacons seront rangés dans des caisses carton à intérieur

cloisonné. Il faudra examiner si une partie des verres ne pourrait être fabriquée par la future verrerie ivoirienne, en même temps que le flaconnage pharmacie dont il sera question au paragraphe suivant. De même pour les capsules bakélite que l'on peut semble-t-il fabriquer sur place. Il ne fait aucun doute, en revanche, que les besoins en cartonnages devront être satisfaits par l'industrie locale.

Huiles essentielles : on a noté une petite production locale d'huiles essentielles pour un montant de 12 millions de F CFA. Il a été provisoirement retenu pour l'avenir les chiffres suivants : 15 millions CFA en 1965 et 20 millions CFA en 1970. Cette activité ne paraît pas en effet appelée à se développer beaucoup.

produits pharmaceutiques

La préparation et le conditionnement des produits pharmaceutiques peuvent fournir l'occasion d'activités nouvelles à prévoir dans le développement de la sous-branche examinée. Sous réserve d'une étude plus approfondie des besoins futurs du pays et des possibilités de préparer localement certains produits pharmaceutiques, on peut chiffrer à titre indicatif un objectif de production en valeur.

En 1960, année de base du Plan, la consommation de produits pharmaceutiques en Côte d'Ivoire a porté sur 748 tonnes valant rendu dépôt (avant marges commerciales) 772 millions CFA. On a provisoirement estimé que les besoins à venir seraient en 1965 de l'ordre du milliard pour atteindre au minimum 1.200 millions CFA en 1970.

Objectifs de production : les ateliers de préparation et laboratoires locaux paraissent pouvoir fournir au moins 300 millions CFA de produits en 1965. Pour la fin du deuxième quinquennat, on retiendra provisoirement un chiffre d'affaires de 500 millions CFA.

Investissements : bien que limités en superficie, les bâtiments nécessaires à l'exercice de cette activité sont d'un prix de revient élevé. Au cours du premier quinquennat on peut prévoir les investissements suivants : bâtiment 13 millions CFA, équipement 14 millions CFA, matériel roulant 1 million CFA, soit au total 25 millions CFA. Il faudra sans doute ajouter 10 à 15 millions supplémentaires pendant la seconde période.

Emplois : On a estimé à une quarantaine les emplois offerts au départ et à 25 ceux qui devraient être créés au cours du deuxième quinquennat.

Commerce extérieur : indépendamment des composants nécessités pour les préparations locales, il faudra encore importer en 1965 pour au moins 700 millions de produits conditionnés. Ce chiffre s'élèverait, malgré les progrès des laboratoires ivoiriens, à 800 millions CFA en 1970. Comme on espère toutefois livrer à cette époque pour 100 millions de produits pharmaceutiques aux pays voisins, les importations nettes seront maintenues au niveau de 1965.

Emballages : il serait souhaitable que la majeure partie des récipients utilisés par l'industrie locale des produits pharmaceutiques soient de fabrication ivoirienne. Le flaconnage verre pourrait provenir de la verrerie dont la création est prévue à la branche 22. Les récipients plastique et les capsules bakélite intéresseraient sans doute aussi les activités de la branche 21.

allumettes

La fabrication des allumettes en Côte d'Ivoire a commencé vers la fin de l'année 1961. En 1960, les besoins du pays ont été satisfaits par des importations en provenance d'Europe et du Sénégal.

Marché : les importations d'allumettes se sont élevées à 269 tonnes valant (rendu entrepôt) 100 millions de F CFA. Au cours des années précédentes, elles avaient été les suivantes : 16 tonnes en 1956, 260 tonnes en 1957, 343 tonnes en 1958 et 488 tonnes en 1959. On note de grandes variations d'une année à l'autre, mais la consommation paraît finalement stabilisée autour de 350 tonnes par an. La fabrication ivoirienne doit donc s'orienter vers la fourniture des pays voisins francophones pour trouver des débouchés suffisants. La capacité de production excède en effet de beaucoup les besoins du marché local.

Objectifs de production : l'objectif à atteindre en 1965 porte sur la fabrication de 12.000 caisses de 7.200 boîtes représentant un chiffre d'affaires de l'ordre de 300 millions de F CFA. Il paraît souhaitable que cette production se partage entre la consommation locale, 6.000 caisses, et des débouchés extérieurs égaux.

Si faible que soit sa croissance, le marché intérieur ivoirien absorbera cette quantité. Le placement du surplus sur les marchés voisins ne paraît pas impossible pour une production de qualité gardant un prix concurrentiel avec les offres d'autres origines. Pour 1970, on peut retenir provisoirement un objectif de 20.000 caisses valant 500 millions de F CFA.

Investissements : au cours du premier quinquennat, les investissements nécessaires pour atteindre l'objectif de production envisagé s'élèvent à 130 millions de F CFA dont 30 millions de F CFA de bâtiments. De nouvelles lignes de fabrication seront installées au cours du deuxième quinquennat pour répondre à l'extension de la demande. Toutes dispositions ont été prises pour cela du point de vue terrain et bâtiments et l'on a provisoirement prévu une somme de 50 millions pour les compléments d'équipements.

Création d'emplois : 170 emplois nouveaux doivent être créés au cours du premier quinquennat, sans doute 100 à 120 de plus le seront pendant la deuxième période.

Commerce extérieur : en 1965, la situation devrait se présenter de la manière suivante : Importations d'allumettes : néant, Exportations : 150 millions de F CFA, et en 1970, Importations : néant et Exportations : 200 millions de F CFA.

TRAITEMENT DU LATEX
(sous-branche 14-3)

La seule activité envisagée sous cette rubrique concerne la transformation du latex en caoutchouc destiné, soit à la satisfaction des besoins de l'industrie ivoirienne : pneumatiques, chaussures, emplois divers, etc... soit à l'exportation. Nulle en 1960, la production des plantations d'hévéas, exprimée en tonnes de caoutchouc sec, doit progresser comme suit : 4.200 tonnes valant 504 millions de F CFA en 1965 et 12.100 tonnes valant 1.452 millions de F CFA en 1970.

Les usines doivent être implantées au milieu des exploitations agricoles sans doute au nombre de cinq, chacune étant de dimension adaptée à la surface des plantations. La construction en est commencée et elles seront réalisées par tranches au fur et à mesure que les plantations entreront en production. Les investissements correspondants s'élèveront à environ 450 millions de F CFA d'ici 1965 et approximativement autant au cours du deuxième quinquennat. Les emplois procurés par l'activité de transformation du latex seront sans doute au nombre de 200 en 1965 et 250 en 1970.

Commerce extérieur : une grande partie du caoutchouc produit en Côte d'Ivoire devra être exportée. Les besoins de la consommation intermédiaire locale ont été estimés à environ 400 tonnes en 1965 et 3.000 tonnes en 1970. Les exportations à ces mêmes dates peuvent être évaluées à 3.800 tonnes valant 446 millions de F CFA et 9.100 représentant 1.092 millions de F CFA. En revanche, il sera indispensable d'importer du butyl nécessaire à la fabrication des chambres à air auto pour environ 60 millions de F CFA.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 14 (TONNES ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

Sous-Branches	Nature de la production	Année 1960		Années 1965						Année 1970					
		Production	Emplois	Production Quant.	Production Valeur	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)	Production Quant.	Production Valeur	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)
14-1-0	Production d'oxygène, acétylène et autres gaz industriels et silicate liquide	Valeur 118	33	—	230	0	20	0	20	—	500	50	30	0	0
14-2-1	Fabrication de peinture	0	0	2.400	410	80	105	175	30	4.200	720	60	80	225	60
14-2-2	Formulation et conditionnement des pesticides	0	0	2.000	200	50	40	200	0	—	500	50	20	400	50
14-2-3	Produits de parfumerie et huiles essentielles	Valeur 12	14	—	165	15	35	200	0	—	270	5	25	200	50
14-2-4	Préparation et conditionnement de produits pharmaceutiques	0	0	—	300	25	40	700	0	—	500	10	25	800	100
14-2-5	Production des allumettes	0	0	Caisses 12.000	300	130	170	0	150	Caisses 20.000	500	50	120	0	200
14-3-0	Traitement du latex	0	0	4.200	504	450	200	0	446	12.100	1.452	430	250	60(1)	1.092
Total			47		2.109	750	610	1.275	646		4.442	655	550	1.685	1.552

(1) Butyl pour fabrication des chambres à air auto.

PARAGRAPHE 11 Industries du bois (branche 15)

(dans ce paragraphe, les sous-branches sont examinées ensemble)

Dans un pays où les ressources naturelles en bois sont abondantes, cette branche industrielle revêt une importance particulière. La comparaison en 1960 entre la quantité de bois exportée en grumes — (654.000 tonnes) — et celle utilisée par l'industrie locale (130.000 tonnes) révèle cependant la relative faiblesse de cette dernière et met en relief une importante déperdition de valeur ajoutée pour l'économie de la Côte d'Ivoire. Un effort doit donc être réalisé dans le cadre du Plan décennal pour aboutir à une meilleure utilisation de cette richesse nationale.

Nous verrons, en examinant la branche 22, quels sont les projets relatifs à la production de cellulose. Ici seront étudiées les autres industries utilisant le bois comme matière première : débités, déroulés, tranchés, contreplaqués, panneaux de particules, caisserie, menuiserie, mobiliers et éléments préfabriqués pour le bâtiment notamment etc... Les industries actuellement existantes produisent surtout des bois débités. La plupart ajoutent toutefois à cette production une ou plusieurs autres activités. La ventilation des comptes d'exploitation entre ces dernières se révèle toujours ardue. Néanmoins, les chiffres d'affaires 1960 on pu être répartis de la manière suivante :

Catégorie	Valeur de la production ex. usine (millions CFA)
Bois débités	1.387 (1)
Bois déroulés	42 (1)
Bois contreplaqués	132
Bois tranchés	5
Panneaux de bois amélioré ou reconstitué	...
Caisserie	108
Menuiserie, mobilier et divers	274 (2)
Eléments préfabriqués	(3)
Total	1.949

(1) déduction faite des produits utilisés par les activités suivantes. (2) il s'agit surtout de la production artisanale. (3) les éléments de maisons préfabriquées, montés par les entreprises productrices elles-mêmes, sont pris en compte à la branche 23 « Bâtiment ».

L'essentiel de l'activité de la branche porte sur la transformation la plus simple et la moins rentable sur le plan économique. Les progrès à accomplir tendront donc aussi bien à modifier la structure de la production qu'à en élever le chiffre. Pour apprécier son importance en 1960, il faut cependant ajouter l'activité « maisons préfabriquées », ce qui en relève le montant à 2.060 millions CFA. Le marché a présenté cette année-là la physionomie suivante :

	Valeur rendue entrepôt ou ex. usine (millions CFA)
RESSOURCES	
Importations : Placage, contreplaqué, panneaux de bois « améliorés », « artificiels », reconstitués, etc... mobiliers, sièges, divers, articles bois, etc.	399
Production ivoirienne	1.949
Total	2.348
EMPLOIS	
Consommation intérieure	1.659
Exportations	689
Total	2.348

A elles seules, les exportations de bois débités ont représenté plus de 600 millions de F CFA. Pour l'avenir, on envisage, d'une part, le développement des exportations, surtout en bois déroulés, contreplaqués, caisserie et panneaux agglomérés et, d'autre part, celui de la consommation intérieure en bois de coffrage, de charpente, de menuiserie, ainsi que le développement des activités de production d'emballages, d'ameublement, d'éléments préfabriqués.

Objectifs de production: les objectifs ci-après tiennent compte de l'évolution probable des besoins du pays ainsi que des projets actuellement connus de création d'unités de production nouvelles orientées vers l'exportation :

	Production 1960 (valeur)	1965 Quantités	1965 Valeur ex usine	1970 Quantités	1970 Valeur ex usine
Bois débités	1.385	165.000 m3	2.000	250.000 m3	3.025
Bois déroulés	42	32.200 m3	435	60.000 m3	810
Bois contreplaqués	132	6.100 m3	200	20.000 m3	656
Bois tranchés	5	4.167.000 m2	125	8.334.000 m2	250
Panneaux de bois amélioré, reconstitué en particules agglomérées	0	—	0	15.000 t	450
Caisserie et emballages	108	—	250	—	400
Menuiserie, carroserie, ameublement et divers	274	—	500	—	750
dont artisanat	192	—	250	—	
Eléments préfabriqués pour constructions, huisseries, fenêtres, etc.. (1)	3	—	100	—	180
	1.949		3.610		6.521

(1) Il est rappelé que les " maisons préfabriquées " montées par les entreprises productrices d'éléments sont reprises à la branche 23 " Bâtiment ".

Le taux de croissance de la production des bois débités antérieur à 1960 a été conservé. L'activité de déroulage, par contre, connaît un progrès important en relation avec l'accroissement des besoins en caisserie et emballages, d'une part, et les prévisions d'exportation des futures usines de l'ouest d'autre part. Le tranchage, dont les sorties ont été jusqu'à présent très limitées, apportera dès 1965 un appoint sérieux. La place occupée par cette activité doublera au cours du second quinquennat. La fabrication de contreplaqué croîtra, surtout entre 1965 et 1970, avec l'entrée en production des nouvelles entreprises. Celles-ci exporteront la plus grande partie des produits, le reliquat s'ajoutant à la production locale existante pour satisfaire les besoins du marché intérieur.

On a également prévu en 1970 une production de panneaux de particules de bois agglomérées. Il est en effet souhaitable qu'une activité de cet ordre soit suscitée le plus tôt possible. Elle semble d'ailleurs intéresser des entreprises qui font actuellement effectuer des études en vue de réalisations futures de cet ordre.

Les objectifs retenus pour les caisses et emballages tiennent compte du développement normal des besoins : pêche, boissons, emballages divers, etc... Il a été aussi question un moment de projets d'expédition de fruits en caissettes. Il semble que les essais tentés sur ce point n'aient pas entièrement donné satisfaction et que l'on s'oriente actuellement vers l'utilisation de caissettes en carton.

La menuiserie et l'ameublement sont en assez forte progression car, dans le passé, on a constaté une croissance relativement élevée pour les articles élaborés (= 10 %) fabriqués par l'industrie locale. L'augmentation prévue des revenus consommables des ménages encouragera cette tendance. Aussi a-t-on conservé le taux de croissance de 10 % pour la période décennale. Il est prévu que la production artisanale se développe proportionnellement moins vite que la fabrication industrielle. Ces activités doivent être fortement encouragées par les autorités gouvernementales qui peuvent intervenir efficacement.

Les importations croissantes de mobilier métallique et même d'articles, sièges et meubles en bois, doivent être freinées pour favoriser le développement de l'industrie locale. Celle-ci devra, de son côté, améliorer la qualité de ses fabrications.

Les « Perspectives Décennales » prévoient la limitation des fabrications ivoiriennes de mobilier métallique à 500 tonnes/an en 1970. Les besoins très importants en équipement administratif et scolaire offrent une possibilité d'encourager la production des mobiliers de bureau et d'écoles en bois du pays (ou fabrication mixte métal et bois).

Enfin, en ce qui concerne les éléments préfabriqués, les chiffres retenus correspondent uniquement aux ventes des entreprises, à l'exclusion des montages effectués par elles-mêmes, comme c'est le cas pour les maisons préfabriquées. Cette dernière activité est comptabilisée à la Branche 23 « Bâtiments et travaux publics ».

Investissements : en 1960, la branche des industries du bois comptait 32 scieries dont 5 assuraient à elles seules plus de 50 % de la production. Il faut aussi mentionner, en ce qui concerne la menuiserie et l'ameublement, un apport artisanal représentant cette année là environ 192 millions de F CFA de chiffre d'affaires. En 1961, on a recensé 39 scieries, plus 7 entreprises spécialisées dans l'ameublement. Certaines avaient échappé à l'enquête précédente. Pour l'année 1962, on trouve (origine Office de la main-d'œuvre) 36 entreprises de scierie et activités annexes et 19 autres de menuiserie et ameublement. Malgré son importance très grande pour le pays, le secteur bois est jusqu'à présent assez mal connu. Aussi, a-t-il été décidé, dans le cadre des travaux de planification de la Côte d'Ivoire, de faire, le plus tôt possible, effectuer une enquête sectorielle sur les industries du bois.

L'objectif 1965 « bois débités » pourra, semble-t-il, être atteint en mobilisant quelques capacités de production disponibles et en procédant à la modernisation et à l'extension de certaines unités. Des créations nouvelles sont aussi projetées qui donneront leur plein effet au cours du deuxième quinquennat. Les investissements à prévoir seraient de l'ordre de : 200 millions de F CFA au cours de la première période.

Pour réaliser les objectifs bois déroulé, tranché, contreplaqué, on peut estimer les investissements nécessaires d'ici 1965 à 540 millions de F CFA dont 70 millions CFA de bâtiments et génie civil et ensuite 560 millions CFA dont 60 millions de bâtiments au cours du deuxième quinquennat. Les autres fabrications : caisses, meubles, menuiserie et préfabriqués, etc..., exigeront des investissements de l'ordre de 200 millions sur l'ensemble de la période décennale.

Il faudra procéder à une étude spéciale en ce qui concerne la fabrication des panneaux de particules avant de pouvoir avancer un chiffre certain pour les investissements. On peut toutefois provisoirement retenir que pour une unité de capacité de 5.000 tonnes/an, les investissements seraient de l'ordre de 170 millions CFA, soit un peu plus de 500 millions pour une production de 15.000 tonnes/an réalisée en plusieurs unités.

Création d'emplois : la croissance d'activité des industries du bois et la création de nouvelles unités, devraient se traduire, d'ici 1965, par une offre d'environ 700 à 800 emplois supplémentaires et autant au moins pour la période ultérieure 1965-1970.

Commerce Extérieur : en fin du premier quinquennat, on doit enregistrer une réduction des importations de produits et articles en bois. Nous retiendrons le chiffre de 200 millions (au lieu

de 400 millions en 1960). Les exportations de bois travaillé devraient passer par contre de 6[illegible]3 millions de F CFA à plus d'un milliard en 1965 et atteindre presque 3 milliards en 1970.

La récapitulation des prévisions de développement des activités de la branche 15 présentées dans le tableau suivant correspond bien à une meilleure utilisation de la richesse nationale bois. En effet, le tonnage de grumes transformées localement passerait approximativement de 130.000 tonnes en 1960 à près de 300.000 tonnes en 1965 et presque 500.000 tonnes en 1970. Les exportations de bois en grumes devraient par contre demeurer à leur niveau actuel déjà fort élevé.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 15 (TONNES ET MILLIONS F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

Sous-branches	Nature de la production	Année 1960 Production	Emplois	Année 1965 Production Quantité	Production Valeur	Investissements (val.)	Créat. emplois (unité)	Imp. (val.)	Export (val.)	Année 1970 Production Quantité	Production Valeur	Investissements (val.)	Créat. empl. (unité)	Imp. (val.)	[illegible]
		m3		m3						m3					
15-1	Bois débités	114.500		165.000	2.000	200		0		250.000	3.025	100	150	0	
15-2	Bois déroulés	3.100		32.200	435			0		60.000	810			0	
15-3	Bois contreplaqués	4.024		6.100	200	540		0	1.135	20.000	656	560	250	0	[illegible]0
		m2		m2						m2					
15-4	Bois tranchés	116.700		4.167.000	125			0		8.334.000	250			0	
15-5	Panneaux agglomérés	0	0	0	0				0	15.000 t	450	513	168	0	[illegible]
		Valeur													
15-6	Caisserie et emballages	108		—	250				0	—	400			0	[illegible]
15-7	Menuiserie ameublement	274		—	500	100		200	0	—	750	100	200	0	[illegible]
15-8	Eléments préfabriqués pour constructions, huisseries, etc.	3		—	100				50	—	180			0	[illegible]80
Total		3.000		3.610	840	800	200	1.185		6.521	1.273	768	0		[illegible]0

PARAGRAPHE 12 Montage et réparation de véhicules (branche 16)

VÉHICULES AUTOMOBILES
(sous-branche 16-1)

Marché : nous n'examinerons que les trois catégories de véhicules qui nous paraissent [illegible]ptibles de montage ou fabrication partielle en Côte d'Ivoire. Un état du parc de véhicules [illegible]e pays, fin 1960, a pu être établi par le Service de la Statistique par exploitation de l'ancien [illegible]ier de l'A.O.F. tenu autrefois à DAKAR et recours à une opération de réimmatriculation [illegible]ga-toire. Pour les catégories qui nous intéressent il comporte les chiffres suivants : Voitures [illegible]o-mobiles particulières : 11.454; Camions légers et camionnettes : 10.100; Véhicules sp[illegible]ux (probablement camions-bennes) : 111.

Les deux premières catégories ci-dessus représentent respectivement 50 % et 44 % d[illegible]re total des véhicules (non compris remorques et semi-remorques), lequel dépasse légè[illegible]nt 23.000 véhicules (23.170). Toujours exprimé en nombre de véhicules, nous connaissons le [illegible]fre de ceux appartenant à ces catégories qui ont été introduits en Côte d'Ivoire pendant les [illegible]es 1959, 1960 et 1961. Tous n'ont pas été destinés au parc national : 5 % environ ont été réexp[illegible]es. Après avoir opéré les corrections nécessaires, on peut fixer approximativement les besoins [illegible]ro-prement ivoiriens de ces dernières années :

	Nombre de véhicules 1959	1960	[illegible]961
Voitures particulières	2.831	3.194	[illegible]032
Camions légers et camionnettes	2.169	1.668	[illegible]800
Camions-bennes	157	215	[illegible]257
Total	5.157	5.077	[illegible]989

Comme toujours, l'année 1960 apparaît comme une année de pause. La progression des voitures particulières est faible, celle des camions-bennes normale; en revanche, le nombre des camions légers et camionnettes diminue franchement et ne rattrape pas, en 1961, le niveau de 1959. On peut toutefois retenir que le taux de croissance de la période antérieure ressort globalement à près de 10 % par an.

En outre, l'activité du marché semblerait correspondre beaucoup plus au renouvellement du parc qu'à son accroissement, tout au moins si l'on s'en tient aux taux d'amortissement généralement admis en Afrique. Toutefois les progrès du niveau de vie attendus des actions prévues dans le Plan décennal doivent susciter l'apparition de nouvelles couches d'acheteurs de voitures automobiles particulières ainsi qu'un développement marqué des transports en commun. Dans le même temps, l'effort général de développement économique, notamment dans le secteur industriel et celui des transports de marchandises, se traduira par une notable augmentation des besoins des entreprises en véhicules utilitaires. Le crédit automobile peut intervenir efficacement pour appuyer cette expansion. L'accroissement sensible du parc qui devrait en résulter s'ajouterait donc aux nécessités du renouvellement pour donner au marché ivoirien de l'automobile une impulsion sensible.

Si toutes ces conditions sont réalisées, on peut, semble-t-il, tabler pour les prochaines années sur une croissance globale de l'activité de cette sous-branche supérieure à celle constatée antérieurement. Pour chiffrer les besoins futurs nous retiendrons finalement pour le premier quinquennat, un taux de croissance de 15 %, taux qui pourrait être ramené à 10 % pour la période ultérieure (1965-1970). Ce taux se rapproche d'ailleurs de ceux envisagés par une récente étude relative à l'évolution de la consommation des carburants. Les besoins de la Côte d'Ivoire seraient donc, grosso modo, les suivants : Voitures particulières : 6.500 en 1965, 10.500 en 1970; Camions et camionnettes 3.300 en 1965 et 5.300 en 1970.

Objectifs de production : une première unité de montage de véhicules automobiles a été créée en Côte d'Ivoire. Même si cet exemple était suivi par plusieurs autres constructeurs, on peut estimer que 50 % au plus des besoins du pays seraient couverts par l'industrie locale. C'est donc à 5.000 véhicules *au grand maximum* que serait limitée en 1965 l'activité de cette dernière, tout au moins pour le marché intérieur.

La possibilité de fournir les pays voisins, notamment francophones, a été également envisagée, mais en raison de l'instabilité générale des tarifs fiscaux constatée ces derniers temps, la profession éprouve de grandes difficultés à établir un programme de vente à l'étranger de la production automobile ivoirienne. On peut, en première approche, fixer un niveau d'exportation de l'ordre, assez modeste, de 750 à 800 véhicules pour l'année 1965.

En fin du premier quinquennat, l'objectif de production serait donc dans ces conditions de 5.800 unités représentant très approximativement un chiffre d'affaires de 2.400 millions de F CFA (en prix sortie usine, sur la base de prix moyen 1960). Afin de tenir compte cependant des nombreuses incertitudes qui règnent encore touchant les possibilités d'écoulement, il paraît prudent d'envisager pour 1965 un chiffre d'affaires de l'ordre de 2.000 millions de F CFA seulement correspondant à une cadence de montage de 12 à 16 véhicules/jour (suivant le type et la valeur unitaire). Pour donner une simple indication concernant les perspectives de production 1970, on peut parler de 10.000 véhicules d'une valeur approximative de 4.170 millions F CFA (en supposant de meilleures possibilités d'exportation).

Investissements : les niveaux de fabrication dont il est question plus haut n'exigent d'ailleurs pas une capacité de production disproportionnée avec ce qui a été plus ou moins envisagé concernant l'équipement de la Côte d'Ivoire. Les usines de montage auraient en effet à faire face, en supposant qu'elles travaillent 300 jours par an, à une cadence journalière de l'ordre de : 15 véhicules au maximum en 1965 et 33 véhicules au maximum en 1970. Dès à présent, l'équipement mis en place permet une production de 15 véhicules/jour. Cette capacité peut être portée à 25 unités avec un supplément d'investissements peu élevé. Pour, éventuellement, atteindre cette dernière production, les investissements à réaliser au cours du premier quinquennat seraient approximativement les suivants : bâtiments et travaux publics : 250 millions, matériel de de production : 160 millions, soit au total 410 millions CFA. L'objectif réduit de 2.000 millions de F CFA en 1965 peut être atteint avec quelques dizaines de millions de moins. Si la perspective 1970 de 10.000 véhicules/an pouvait être tenue, il faudrait sans doute investir 250 millions supplémentaires au cours du second quinquennat.

Création d'emplois : sur la base d'un chiffre d'affaires de 2.000 millions CFA, les emplois créés seraient, en 1965, d'environ : 240; 200 emplois nouveaux apparaîtraient ensuite si, d'ici 1970, on peut doubler la cadence de montage.

Commerce extérieur : des importations moins fortes de voitures et camionnettes en ordre de marche, des importations plus élevées de pièces détachées, le début d'un courant d'exportations de véhicules vers les pays voisins, voilà par quoi doit se traduire la création d'une industrie ivoirienne de montage. Peu à peu, cependant, certains éléments seront fournis par les autres industries ivoiriennes comme c'est déjà le cas pour les planchers des véhicules utilitaires. L'intérêt pour le pays d'entreprises de montage serait en effet mince sur le plan économique et social si une assez forte fraction de fournitures n'était pas sous-traitée aux entreprises ivoiriennes. Par exemple, un certain nombre d'éléments tels que : radiateurs, accumulateurs, pneumatiques, pièces moulées en plastique, sellerie et revêtements intérieurs, peintures et sans doute aussi quelques pièces métalliques d'une facture assez simple. En première approche, et sur la base

d'une production de 2.000 millions de F CFA, en 1965, les incidences sur le commerce extérieur semblent devoir être les suivantes (en millions CFA) : importations de véhicules montés en 1965 : 2.800, importations de pièces détachées : 2.000, soit au total : 4.800 millions de F CFA.

Cette même année, on a prévu 330 millions CFA d'exportations vers les pays voisins. Elles ne pourront cependant être réalisées que si des accords interviennent d'ici là. En 1970, les importations de véhicules seraient encore de l'ordre de 2.800 millions CFA et celles des pièces détachées (collection + rechangés) d'environ 3.500 millions CFA, soit au total : 6.300 millions CFA. En contre partie, il est prévu 610 millions CFA de livraisons aux pays voisins.

CYCLOMOTEURS ET BICYCLETTES
(sous-branche 16-2)

Marché : jusqu'à la création, fin 1961, d'une activité locale de montage de véhicules à deux roues, la totalité des motocycles et bicyclettes utilisés en Côte d'Ivoire provenait d'importations de l'étranger. Nous commencerons donc par regarder l'évolution de ces dernières.

Motocycles : on distingue en général deux catégories *moins* et *plus* de 50 cm3, la deuxième correspondant à des motos et scooters d'un prix élevé, alors que la première est celle des cyclomoteurs relativement bon marché. Ces engins, très populaires, représentent d'ailleurs plus de 80 % des motocycles importés et c'est sur eux que s'est portée l'attention des entrepreneurs désirant créer un atelier de montage.

Au cours des trois années précédentes, les importations ont été les suivantes, exprimées en nombre d'unités : moins de 50 cm3, 2.632 en 1959, 5.028 en 1960 et 6.569 en 1961 ; plus de 50 cm3, 434 en 1959, 251 en 1960 et 802 en 1961.

Ces chiffres soulignent la progression du marché, soit entre 1959 et 1961, un taux de croissance de plus de 50 % par an. Ceux relatifs à l'année 1961 peuvent être utilisés tels quels en valeur absolue. Pour 1960, il faudrait par contre déduire les exportations incontrôlées vers la Haute-Volta. Fortes pour les bicyclettes, ces dernières ont dû être assez limitées en ce qui concerne les cyclomoteurs. Grosso modo, on peut toutefois retenir les chiffres de 1960 indiqués ci-dessus comme base de calcul pour déterminer le marché 1965.

Bicyclettes : comme le montrent les chiffres ci-dessous, les importations de bicyclettes n'ont pas évolué de la même manière que celles des cyclomoteurs :
en 1956 30.000, en 1957 31.000, en 1958 29.000, en 1959 40.333, en 1960 21.887, en 1961 24.846.
Il convient toutefois de rectifier ces chiffres pour les années antérieures à 1961, en fonction des exportations incontrôlées, notamment vers la Haute-Volta. On se trouve de la sorte en présence d'importations à peu près constantes (moyenne des 6 années = environ 30.000 unités/an). Il semblerait donc que la croissance des besoins en véhicules à 2 roues ait porté uniquement ces derniers temps sur les vélomoteurs.

Marché futur : dans tous les pays en voie de développement, l'usage du cycle connait généralement une très grande faveur. Il permet aux habitants disposant d'un faible revenu, en particulier dans les zones rurales, de se déplacer plus rapidement tout en transportant sur les vélos une partie des charges qui se portent traditionnellement sur la tête. Dans les agglomérations aux artères bitumées, les gens plus aisés utilisent de plus en plus des vélomoteurs.

Le coefficient d'élasticité de la consommation pour les dépenses de transport individuel est généralement très élevé en Afrique (2,75 au Maroc). L'amélioration progressive du réseau routier, ainsi que la croissance escomptée des revenus, notamment chez les ruraux, doivent donc conjuguer leurs effets, pour favoriser en Côte d'Ivoire l'expansion du marché des véhicules à deux roues. C'est pourquoi, malgré la stagnation constatée dans le passé récent pour les bicyclettes, on peut estimer que les besoins annuels feront plus que doubler durant la période décennale. Nous retiendrons donc un taux de croissance de 8 % par an.

En ce qui concerne les vélomoteurs, dont la progression récente est d'autant plus spectaculaire que l'on partait de plus bas, on peut adopter un taux de croissance plus fort : doublement en 5 ans par exemple, soit 15 % jusqu'en 1965, et, pour le quinquennat suivant : 10 %.
Sur ces bases, les besoins du marché local peuvent être évalués à 10.000 motocycles de moins de 50 cm3 en 1965 et 16.000 en 1970 ; 44.000 bicyclettes en 1965 et 60.000 en 1970. A ces besoins proprement ivoiriens, on devrait pouvoir ajouter des débouchés extérieurs et les installations de montage existantes ou projetées avaient d'abord tenu compte d'exportations possibles vers les pays francophones voisins. Les incertitudes qui continuent à peser sur les relations économiques en Afrique, notamment en matière de tarifs fiscaux d'entrée, ont incité les promoteurs des activités de montage à fractionner celles-ci et à envisager l'implantation d'unités de plus faible capacité dans chacun des pays.

Objectifs de production : pour fixer des objectifs de production, il paraît donc raisonnable de s'en tenir aux perspectives de développement du marché intérieur. Nous rapprocherons celles-ci des capacités de production envisagées par les firmes désireuses d'installer des unités de montage dont l'une d'elles a d'ailleurs commencé à produire depuis 1961, soit :

		Marché	Capacité de production envisagée
Bicyclettes	1965	44.000	60.000
Bicyclettes	1970	60.000	60.000
Cyclomoteurs	1965	10.000	18.000
Cyclomoteurs	1970	18.000	18.000

Dans le cas où la totalité des investissements projetés serait donc réalisée avant 1965, il resterait à cette date de la capacité de production inutilisée, à moins que ne se découvrent d'ici là des débouchés extérieurs importants; on voit, en effet, que les investissements envisagés se trouvent d'emblée au niveau des besoins ivoiriens de 1970. Il est possible cependant que la croissance du marché soit, pour les cyclomoteurs, plus élevée que celle prévue plus haut. Finalement les objectifs de production (en valeur) de cette sous-branche d'activité pourraient être les suivants (en millions de F CFA) : 750 en 1965 et 1.100 en 1970.

Investissements : trois ou quatre unités sont prévues pour réaliser les objectifs ci-dessus (dont une a déjà démarré sa fabrication). Les investissements totaux seront de l'ordre de 160 millions de F CFA dont 70 millions de F CFA pour le matériel de production et 90 millions de F CFA de bâtiments. On les a supposés achevés au cours du premier quinquennat. La menace d'une sur-capacité momentanée peut cependant conduire à les étaler davantage dans le temps.

Création d'emplois : 280 emplois sont prévus à pleine production (deuxième quinquennat). En 1965, la sous-branche devrait employer déjà plus de 200 personnes ainsi réparties : Directeur et Cadres : 5, Employés : 15, Maîtrise : 20, O.P. : 60, O.S. : 70, Manœuvres : 30.

Commerce extérieur : la totalité des besoins du marché intérieur étant couverte par les ateliers locaux de montage, les importations de bicyclettes et celles de cyclomoteurs de moins de 50 cm3 n'existeront plus en 1965. En revanche, on enregistrera des entrées accrues de pièces détachées :

Importations en valeur	1960	millions de F CFA 1965
Bicyclettes	121	0
Cyclomoteurs moins de 50 cm3	105	0
Pièces détachées et machines de plus de 50 cm3	155	523
Total	381	523

soit, augmentation des importations de 142 millions de F CFA. Cela correspond approximativement à une production ivoirienne de 54.000 véhicules dont 10.000 vélomoteurs.

En 1970, cette production devrait atteindre 60.000 bicyclettes et 18.000 vélomoteurs. Celle-ci étant entièrement réservée au marché intérieur aucune exportation n'a été prévue. Il est cependant possible que la fabrication ivoirienne trouve à se placer dans les pays voisins qui ne réaliseront d'ailleurs peut-être pas entièrement leurs projets. Ce pourrait être le cas pour les vélomoteurs notamment si leurs projets se limitent au montage des bicyclettes par exemple.

Côté importations, on enregistrera surtout une croissance des importations de pièces détachées (575 millions CFA), le surplus (185 millions CFA) correspondrait aux entrées de machines de forte cylindrée et aux pièces de rechange destinées au maintien du parc. Soit au total 760 millions CFA d'importations en 1970.

Nota : De même que pour l'automobile, les entreprises de montage de véhicules à 2 roues devront envisager de s'approvisionner au maximum auprès des industries ivoiriennes. En plus de certains éléments tels que pneumatiques, peintures, poignées de guidon (plastique ou caoutchouc), emballages carton, etc... il leur faudra sous-traiter la fabrication ou le formage sur place de certaines pièces métalliques.

VÉHICULES DE SERVICES DIVERS (SANS MOTEUR) (sous-branche 16-3)

La construction et le montage de ces engins divers peut se faire sur place en Côte d'Ivoire dans un atelier spécialisé. Sans doute réalise-t-on déjà les carrosseries sur chassis de camions importés nus, ainsi que la construction de quelques fardiers. Cette activité relève, en partie pour le moment, des industries du bois (Branche 15), les ferrures étant exécutées par les ateliers des charpentiers en fer (Branche 17). Les importations de véhicules de ce genre, y compris les pièces détachées de remorques, ont représenté en 1960 : 683 tonnes valant 161 millions de F CFA (y compris les marges sur importations). Le développement des activités générales et des transports, ainsi que les progrès attendus de l'exploitation forestière, permettent d'estimer à 10 % le taux de croissance des besoins de cet ordre. Toutefois, pour tenir compte de l'état de suréquipement des entreprises qu'on constate actuellement, on peut évaluer à 1.000 tonnes au maximum les besoins 1965, soit pour cette sous-branche un chiffre d'affaires de l'ordre de 250 millions de F CFA progressant ensuite à 400 millions d'ici 1970.

Objectifs de production : une entreprise spécialisée pourrait sans doute assurer localement une bonne moitié de cette production soit : 125 millions de F CFA en 1965 et 200 millions de F CFA en 1970. Une telle création est d'ailleurs envisagée et doit bientôt entrer en production.
Investissements : les investissements nécessaires paraissent devoir atteindre environ 70 millions de F CFA d'ici 1965, et nécessiter 50 millions de F CFA de plus au cours de la deuxième période.
Emplois : les emplois offerts seraient respectivement d'une centaine au cours du premier quinquennat, et sans doute d'une autre centaine d'ici 1970.
Commerce extérieur : sans influence sur les exportations, cette nouvelle activité doit se traduire par une contraction des importations. Ces dernières ne devraient pas dépasser une centaine de millions CFA par an à partir de 1965.

RÉPARATION DES VÉHICULES A MOTEUR (sous-branche 16-4)

Cette sous-branche réparations est déjà très développée en Côte d'Ivoire et son chiffre d'affaires aurait atteint en 1960 2.620 millions de F CFA. Les garages sont répartis sur l'ensemble du territoire avec, bien entendu, une forte concentration en zone sud et surtout à Abidjan où l'on trouve les services après-vente des grandes marques d'automobiles. Le recensement des entreprises en cours devrait permettre de mieux connaître ce secteur d'activité et fournir une meilleure base pour apprécier l'avenir.

On peut toutefois penser que ce secteur se renforcera au cours des prochaines années en liaison avec la progression du parc national de véhicules à moteur. La croissance d'ensemble de ce dernier a été estimée à près de 10 % (1) par an pendant le plan décennal. En conséquence, le chiffre d'affaires des activités d'entretien et de réparations pourrait s'élever : à 4.220 millions de F CFA en 1965 et à 6.600 millions de F CFA en 1970.
Investissements : ils sont estimés globalement et très approximativement à 720 millions de F CFA au cours du premier quinquennat dont 420 millions de F CFA de bâtiments et 300 millions de F CFA pour le matériel et l'équipement. Mais il est difficile d'indiquer, même en première approche, le nombre d'entreprises nouvelles que cela peut représenter. Pour la deuxième période on a provisoirement inscrit 500 millions de F CFA.
Création d'emplois : pour atteindre en 1965 le chiffre d'affaires envisagé ci-dessus, il faudrait embaucher environ 1.500 personnes supplémentaires et 1.700 par la suite au cours du deuxième quinquennat.
Remarque : Tous les chiffres ci-dessus ont évidemment un caractère indicatif. Il n'existe, en effet, aucune statistique sur cette activité qui, du fait de son importance, mériterait toutefois une enquête particulière.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 16 (TONNES ET MILLIONS F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

Sous-branches	Nature de la production	Année 1960 Production	Emplois	Année 1965 Production Quant.	Production Val.	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)	Année 1970 Production Quant.	Production Val.	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)
16-1	Véhicules automobiles.....	0	0	4.800(1)	2.000	410	240	4.800	330	10.000	4.170	250	200	6.3[illegible](4)	610
16-2	Véhicules à deux roues	0	0	54.000(2)	750	160	200	523	0	78.000(3)	1.100	0	80	[illegible]76[illegible](5)	0
16-3	Construction de remorques, citernes, fardiers, arches de débardage, etc..	0	0	—	125	70	100	100	0	—	200	50	100	[illegible]	0
16-4	Réparations de véhicules	valeur 2.620	2.000	—	4.220	720	1.500	0	0	—	6.600	500	1.700		
Total	.....		2.000		7.095	1.360	2.040	5.423	330		12.070	800	2.080	7.16[illegible]	610

(1) dont 3.000 VP et 1.800 CAM. (2) dont 44.000 Bi et 10.000 VM. (3) dont 60.000 Bi et 18.000 VM. (4) dont 3.500 environ de collections de pièces pour le montage et rechanges pour le parc (ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative). (5) dont 575 de collection de pièces pour le montage et 185 de rechanges pour le maintien du parc et l'entrée de machines de forte cylindrée (ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative).

PARAGRAPHE 13 Industries mécaniques et électriques (branche 17)

La productions ivoirienne, existante et future, se rattachant à cette branche d'activité, sera examinée dans l'ordre suivant :

1 — Industries de transformation des métaux orientées vers la production des biens d'équipement ou la fourniture aux autres industries (consommation intermédiaire).

(1) Ce taux s'applique à l'ensemble des véhicules y compris les deux roues. Il est moins élevé pour les automobiles, environ 8,5 % ce qui représente néanmoins une progression très importante du parc. Celle-ci doit être considérée comme tout à fait limite.

2 — Industries de transformation des métaux dont les produits sont destinés à la consommation finale.

3 — Industries électriques.

CHAUDRONNERIE, GROSSE TOLERIE, VENTILATION, ETC... (sous-branche 17-1)

Les ateliers existant en Côte d'Ivoire ont couvert, en 1960, une grande partie des besoins locaux en biens d'équipement relevant de l'activité de cette sous-branche. Toutefois, il a fallu faire appel à des importations de l'ordre de 1.800 tonnes valant 171 millions de F CFA pour compléter les 300 millions de F CFA de fabrications locales.

Un regroupement d'entreprises récent, suivi d'une modernisation de l'outillage, devrait permettre de répondre plus complètement, dans le cadre du premier quinquennat, à l'effort de production nécessité par l'implantation d'entreprises industrielles nouvelles.

Comme nous le disions plus haut, la production locale a représenté globalement près de 300 millions de F CFA en 1960. Dans l'avenir, les besoins peuvent être estimés à près d'un milliard en 1965 et au moins 1 milliard et demi en 1970. Une telle progression est justifiée par le volume des investissements prévus au cours des prochaines années pour la production d'énergie électrique, le raffinage du pétrole, la pâte à papier et autres activités : verrerie, pneumatiques, matériaux de construction, outillage agricole et diverses industries mécaniques, etc...

Toutefois il y a lieu de préciser qu'une partie des activités des entreprises existantes, dont il est question plus haut, relèvent théoriquement de la branche 23 (Bâtiment et Travaux Publics). Elles exécutent en effet des charpentes métalliques et divers éléments qui intéressent notamment les bâtiments industriels. Il a été cependant impossible d'opérer une ventilation correcte. Des rectifications et précisions pourront être apportées un peu plus tard aux « Perspectives Décennales», lorsqu'auront pu être effectuées certaines enquêtes relatives au « secteur des Industries métalliques ». Ces « Perspectives » doivent, en attendant, se limiter à des vues forcément assez schématiques.

Investissements : aux deux entreprises actuellement équipées pour ce genre de travaux, on pourrait sans doute adjoindre, au cours de la période 1965-1970, une troisième usine. Dans l'immédiat, l'effort d'investissement à consentir peut être provisoirement estimé à une cinquantaine de millions de F CFA.

Au-delà de 1965, la création d'un nouvel ensemble d'ateliers nécessiterait des immobilisations dépassant probablement 165 millions de F CFA.

Création d'emplois : si l'expansion d'activité de cette sous-branche se fait au rythme ci-dessus envisagé, le personnel supplémentaire ci-après peut, en gros, être prévu :

	1965	1970
Cadres	3	4
Employés	10	10
Maîtrise	6	9
O.P.	50	40
O.S.	50	40
Manœuvres	100	50
Total	219	153

Commerce extérieur : les importations doivent tendre rapidement à disparaître. Aussi a-t-on prévu seulement 50 millions de F CFA en 1965 et rien en fin du second quinquennat. Par contre, il n'est pas interdit de penser que la grosse chaudronnerie ivoirienne pourra fournir des éléments d'équipement aux pays voisins, qui chercheront eux-mêmes à s'industrialiser. On peut provisoirement inscrire, à ce titre, 100 millions de F CFA en 1965 et 300 millions de F CFA en fin de Plan.

FORGE, ESTAMPAGE, PETITE FONDERIE, PETITE TOLERIE. (sous-branche 17-2)

Fabrications possibles : outillage à main agricole et domestique, ferrures pour lignes électriques, ferrures pour montage de carrosserie, éléments pour machines agricoles, appareils divers utilisés dans l'agriculture (décortiqueurs à arachides, à café, ou autres, broyeurs, coupe-racines, pompes à bras, etc...), ébauches de pièces diverses (à usiner), fonderie de fonte et métaux non ferreux, éléments de canalisations, regards, bâtis, carcasses, supports et pièces moulées diverses, etc...

Marché : toute évaluation précise est évidemment difficile en raison de la diversité des fabrications envisagées. On peut toutefois indiquer qu'à lui seul l'outillage à main requiert des importations de l'ordre de 1.500 tonnes représentant près de 400 millions de F CFA.

Les besoins à venir, portant sur les différentes rubriques ci-dessus, vont se développer en fonction des progrès généraux de l'économie, en particulier dans les domaines agricole et industriel. Une étude a été entreprise pour les préciser, mais dès à présent on peut affirmer qu'ils représenteront globalement un chiffre d'affaires qui justifie sans doute l'installation en Côte d'Ivoire de plusieurs unités de fabrication. Il en existe d'ailleurs déjà une à Abidjan puisqu'une nouvelle entreprise a repris l'ancienne fonderie du port et créé un atelier de mécanique où l'on construit des décortiqueurs à café et à arachides ainsi que des pompes rustiques et diverses appareils pour l'agriculture.

Objectifs de production : en première approche, nous retiendrons pour la sous-branche un chiffre d'affaires annuel de 270 millions de F CFA en 1965, ce qui correspond grosso modo à 1.000 tonnes de fabrications variées. Nous le doublerons pour fixer un ordre de grandeur aux perspectives d'activité possibles en fin de Plan (1970).

Investissements (Ordre de grandeur) : Bâtiments et travaux publics : 20 millions de F CFA. Outillage et matériel divers : 80 millions de F CFA, soit au total 100 millions de F CFA d'ici 19. Les investissements pourront être du même ordre de grandeur au cours du deuxième quinquennat.

Création d'emplois : en 1965, les 90 emplois créés par une unité de cette capacité pourraient être les suivants : Cadres : 3, Employés : 5, Maîtrise : 6, O.P. : 26, O.S. : 30, Manœuvres : 20.

La création d'une seconde entreprise apporterait 90 emplois supplémentaires en 1970.

Commerce extérieur : l'existence de cette entreprise ne supprimera pas les importations de pièces et d'outils dont certains ne peuvent être fabriqués sur place. On peut, grosso modo, estimer qu'elles pourraient être réduites de 70 % en ce qui concerne l'outillage agricole et domestique et supprimées pour les ferrures électriques et de carrosserie. En revanche, elles diminueront faiblement pour les pièces et éléments divers de machines et appareils agricoles. Il resterait à importer à peu près pour 300 millions CFA en 1965 et 200 millions en 1970.

Une partie des besoins des pays voisins en petit outillage agricole et domestique pourrait être, en 1970, couverte par la fabrication ivoirienne. Elle sera provisoirement évaluée à 100 millions de F CFA.

SERRURERIE ET QUINCAILLERIE
(sous-branche 17-3)

Le marché : les importations de serrurerie ont représenté en 1960, 250 tonnes valant (rendues entrepôt) 65 millions de F CFA. Celles de ferrures diverses, 270 tonnes valant 80 millions CFA. Les perspectives d'avenir sont liées au développement de l'industrie du bâtiment dont la croissance a été estimée en première approche à 12 % par an au cours du premier quinquennat et à 6 % pour le second. Sur ces bases, les besoins de la Côte d'Ivoire seraient de l'ordre de 900 tonnes au total pour les deux catégories de produits en 1965 et pourraient atteindre globalement 1.200 tonnes en 1970.

Objectifs de production : il semble que 50 % au moins de ces articles pourraient donner lieu à fabrication sur place. On peut, en conséquence, prévoir l'implantation d'un atelier capable de fournir environ 500 tonnes par an soit une production de l'ordre de 140 à 150 millions de F CFA annuellement. En fin du deuxième quinquennat, on peut retenir un objectif de 800 tonnes de produits valant environ 225 millions de F CFA..

Investissements : un atelier de ce genre pourrait sans doute être groupé avec ceux de forge, estampage et petit outillage envisagés à la rubrique précédente. Dans le cas où il s'agirait d'une entreprise séparée, on peut estimer les investissements nécessaires en première étape à 35 millions de F CFA dont 5 millions CFA de bâtiments. Pour atteindre l'objectif 1970, il faudrait ajouter environ 10 millions CFA d'équipement supplémentaire.

Création d'emplois : 40 pour la première période, soit approximativement : Cadres : 1, Employés : 3, Maîtrise : 3, O.P. : 10, O.S. : 10, Manœuvres : 13.

Au cours du deuxième quinquennat, il serait également créé une dizaine d'emplois nouveaux.

Commerce extérieur : une partie des importations sera remplacée par des fabrications locales, mais les besoins du pays augmentant assez rapidement, on peut considérer qu'en 1965 elles resteront sensiblement au même niveau qu'en 1960 (145 millions CFA). Il n'est prévu aucune exportation, mais il n'est pas exclu que des achats soient opérés dans l'avenir par les pays de l'intérieur, si les fabrications ivoiriennes sont à un niveau de prix concurrentiel. C'est pourquoi en 1970, en contrepartie des 100 millions d'importation qui subsisteront, on a prévu 50 millions de F CFA de livraisons aux pays voisins.

CONSTRUCTION ET RÉPARATIONS NAVALES
(sous-branche 17-4)

Le marché : le chiffre d'affaires de cette sous-branche peut être estimé à environ 300 millions de F CFA en 1960. L'avenir de cette activité dépend évidemment des progrès du trafic portuaire général lesquels ont été très marqués au cours de ces dernières années, mais plus particulièrement sans doute du développement de la flotille de pêche. La construction en cours d'un port de pêche moderne, doté d'un bon équipement frigorifique, l'organisation de la distribution du poisson en Côte d'Ivoire et le développement d'une industrie de la conserve, inciteront certainement de nombreux navires à prendre attache à Abidjan.

Les perspectives de développement pour une telle industrie sont donc favorables. Un obstacle demeure : le manque d'espace et l'impossibilité de s'étendre au voisinage de son implantation actuelle. Il y a là un problème à résoudre dans le cadre du plan d'équipement portuaire, compte tenu des projets de construction d'une cale de radoub.

On peut alors estimer que l'activité des chantiers ivoiriens pourrait presque doubler d'ici 1965 par rapport à 1960. Nous retiendrons toutefois un chiffre d'affaires 1965 de l'ordre de 500 millions de F CFA seulement.

Pour 1970, il pourrait approcher du milliard en supposant — ce qui se passe déjà — qu'à l'activité d'origine purement maritime, s'ajoutent des travaux de mécanique générale : grosses réparations pour le compte des industries terrestres.

Objectifs de production : fixés ci-dessus à : 500 millions de F CFA en 1965 et 1.000 millions de F CFA en 1970.

Investissements: indépendamment du problème de réinstallation qui pourrait se poser à plus ou moins lointaine échéance, il y a nécessité d'adapter constamment les équipements au volume et à la nature des travaux. Les extensions de capacité nécessaires d'ici 1965 mettront en jeu des investissements supplémentaires de l'ordre d'une centaine de millions CFA dont 15 millions CFA pour les bâtiments.

Pour la suite, on a inscrit provisoirement 150 millions CFA. Il pourrait cependant se poser un problème de financement en vue de l'acquisition d'un dock flottant dans le cas où la construction d'une cale de radoub serait reportée à plus tard.

Création d'emplois : assez peu d'emplois nouveaux seraient créés d'ici 1965 : sans doute une trentaine qui concernerait surtout des ouvriers spécialisés et des manœuvres. On a prévu, en revanche, 150 nouveaux emplois au cours du deuxième quinquennat.

Commerce extérieur : les réparations effectuées sur les navires de passage et les constructions de matériel de chalandage pour le compte de pays voisins, peuvent être évaluées à 200 millions de F CFA en 1965 et 400 millions de F CFA en 1970. Ce sont là des activités considérées comme des exportations.

Nota : La création d'un port à San Pedro, dans l'ouest du pays, est de nature à susciter l'ouverture d'un autre chantier de réparations navales dans cette zone.

EMBALLAGES MÉTALLIQUES
(sous-branche 17-5)

Le marché : la Côte d'Ivoire possède depuis quelques années une industrie des emballages métalliques fournissant notamment les boîtes aux conserveries d'ananas et de jus de fruits. L'activité de cette sous-branche a été d'environ 240 millions de F CFA en 1960. Cette même année, il aurait été importé 366 tonnes d'emballages métalliques valant 61 millions de F CFA. Les besoins totaux du pays peuvent donc être évalués en 1960 à 300 millions de F CFA correspondant, grosso modo, à 1.800 tonnes de produits.

Le développement de cette activité dépend de celui des industries utilisatrices. Or, ces dernières sont en train de se multiplier, notamment dans le secteur alimentaire. Aux conserveries de fruits et de jus de fruits dont le développement prévu est très important, s'ajoutent, dès à présent, les conserveries de poisson. La fabrication locale de café soluble va considérablement accroître la demande d'emballages métalliques lesquels sont également utilisés pour la distribution des huiles de table produites en Côte d'Ivoire. Il est également possible que de la pulpe de banane soit exportée en boîtes métalliques ou que celles-ci soient utilisées pour la présentation des farines et produits alimentaires tirés du manioc, du maïs, de l'igname, de la banane, etc, qui sont en cours de mise au point.

Enfin, les industries de la peinture, des produits pesticides, et autres activités industrielles en cours d'implantation, feront bientôt appel aux fabriques locales, plutôt que de continuer à importer des emballages vides dont le prix de revient est prohibitif. Il n'est pas exclu que celles-ci aient bientôt à fournir également les bidons et estagnons nécessaires à la distribution des huiles de graissage, pétrole, diluant, etc... On peut estimer en première approche que les besoins futurs s'élèveront *au minimum* à 600 millions CFA en 1965 et pourraient être entièrement satisfaits par les usines locales.

Objectifs de production : nous retiendrons donc ce chiffre de 600 millions de F CFA comme objectif de production pour 1965.

Au cours du deuxième quinquennat la progression des besoins doit s'accélérer et ces derniers pourraient atteindre 1.800 millions en 1970 si tous les projets étaient réalisés.

Investissements : au cours du premier quinquennat, deux unités de production sont prévues (dont une nouvellement implantée). Les investissements projetés en vue des extensions nécessaires de l'entreprise préexistante et de la création d'une unité nouvelle sont de l'ordre d'une soixantaine de millions au total, dont 20 millions pour les bâtiments. Pour atteindre l'objectif élevé de l'année 1970 il faudra sans doute ajouter 150 millions CFA.

Création d'emplois : on a estimé à 100 les emplois nouveaux offerts d'ici 1965 soit approximativement : Cadres : 3, Employés : 5, Maîtrise : 8, O.P. : 20, O.S. : 30, Manœuvres : 34.

L'activité considérablement accrue en fin du deuxième quinquennat exigera une importante main-d'œuvre supplémentaire, de l'ordre de 200 unités.

Commerce extérieur : la totalité des emballages métalliques utilisés par les industries ivoiriennes seront fabriqués sur place, les importations devront disparaître d'ici 1965. Aucune exportation d'emballages vides n'est prévue.

FABRICATION DE BOUCHONS-COURONNES
(sous-branche 17-6)

Nous présentons cette activité à part bien qu'elle nous paraisse devoir être rattachée aux fabrications d'emballages métalliques.

Il s'agit, en effet, d'une possibilité nouvelle dès à présent ouverte par les besoins de l'industrie des boissons proprement dite (bière, limonade, coca-cola) et ceux des embouteillages divers qui relèvent du secteur commercial : vins, huile, produits de ménage, etc...

Marché : en 1960, le total des utilisations de bouchons-couronnes en Côte d'Ivoire a dû approcher 70 millions d'unités valant 50 millions CFA (en majorité importés du Maroc). La croissance des besoins dans l'avenir sera sans doute, grosso-modo, la même que celle retenue pour la Branche 7 (Boissons et Glace) soit 7 % par an. Les besoins futurs des industries ivoiriennes intéressées ainsi que ceux du conditionnement des boissons alcooliques, huiles de table, et produits divers, peuvent donc être estimés grosso modo à ; 100 millions d'unités en 1965, 140 millions d'unités en 1970.

Objectifs de production : ces chiffres paraissent suffisants pour justifier une fabrication locale dont le chiffre d'affaires s'élèverait respectivement à environ : 70 et 100 millions de F CFA en 1965 et 1970.

Investissements : néanmoins une telle fabrication ne parait pas pouvoir être entreprise isolément, mais sous forme d'activité annexe, par une affaire existante, ce qui réduirait sensiblement les investissements et les frais généraux. Les équipements nécessaires peuvent être provisoirement estimés à 15 millions de F CFA.

Création d'emplois : on peut prévoir une dizaine d'emplois nouveaux : O.P. : 2, O.S. : 2, Manœuvres : 6.

Commerce extérieur : les importations de l'étranger seraient en 1965 réduites à néant. On peut prévoir, en revanche, 10 à 15 millions CFA d'exportations pour approvisionner la Haute-Volta et le Mali. Il est probable que ces exportations ne feront qu'augmenter par la suite et l'on a inscrit à ce titre 25 millions CFA en 1970. Dans une deuxième partie, nous allons examiner les fabrications métalliques susceptibles d'intéresser plus particulièrement la consommation finale : articles de ménage, mobilier métallique et literie, armoires frigorifiques et climatiseurs.

ARTICLES DE MÉNAGE
(sous-branche 17-7)

Marché : ces articles d'une très grande diversité de type et dimensions, sont surtout constitués par les instruments de cuisine et récipients de toutes sortes utilisés par les ménages. On en trouve en fonte, fer (brut, galvanisé ou étamé), tôle émaillée, aluminium et, depuis peu, en matière plastique. Les importations des trois premières catégories semblent reculer (fonte) ou plafonner (fer et émaillé) alors que se développe depuis peu de temps l'utilisation des articles en aluminium. Plus récemment, sont apparues les fabrications en plastique : leur tonnage est encore très faible. Voici quelques chiffres retraçant cette évolution entre 1958 et 1962 :

en tonnes	1958	1959	1960	1961	1962
Fonte	313	574	776	602	272
Fer	939	1.175	780	1.154	560
Tôle émaillée	2.208	2.606	1.606	3.194	1.401
Total	3.460	4.355	3.162	4.950	2.233
Aluminium (1)	—	—	213	372	348

(1) Import. + production locale y compris les fabrications artisanales d'aluminium fondu.

Jusqu'à présent la seule fabrication industrielle locale s'exécute en aluminium et aurait représenté, approximativement en valeur, 45 millions de F CFA pour l'année 1960. Pour l'avenir, les fabrications qui paraissent a priori pouvoir être exécutées sur place sont celles des articles en fonte et fer d'une part, en aluminium d'autre part. Il est probable qu'il faudra cependant tenir compte de l'apparition prochaine d'une unité de production d'objets en plastique susceptibles de concurrencer les fabrications métalliques. Une très grande incertitude règne encore toutefois quant à l'accueil que réserveront à ses fabrications les ménages africains; sans parler des prix probablement assez élevés.

Objectifs de production : en première approche, on pourrait se proposer les objectifs suivants; *Fonte :* la petite fonderie existant en Côte d'Ivoire — dont il a été question à la rubrique 17-2 ci-dessus — devrait envisager parmi ses fabrications celles des articles de ménage en fonte (surtout négropots). L'objectif retenu pour 1965 serait de 400 à 500 tonnes (valeur : 45 à 55 millions de F CFA)

Fer : On pourrait, semble-t-il, fixer à 700 ou 800 tonnes la production d'un atelier équipé pour fabriquer de tels articles. Le chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 140 à 160 millions de F CFA, paraît suffisant pour susciter l'intérêt d'un entrepreneur éventuel. Une meilleure solution serait, sans doute, d'opérer dans le cadre d'une unité complexe, qui ajouterait cette fabrication à celles déjà envisagées à la rubrique 17-2 par exemple.

Aluminium : il existe déjà un atelier où s'élaborent des articles de ménage en aluminium repoussé. La progression des ventes de ce genre d'articles amène à prévoir une production de l'ordre de 300 tonnes en 1965. Un tel objectif postule la réorganisation et la modernisation de l'affaire existante, ou la création d'une unité nouvelle capable d'assurer un chiffre d'affaires d'environ 180 millions de F CFA. Pour 1970, on peut retenir un objectif de l'ordre de 500 tonnes de produits valant environ 300 millions de F CFA.

Pour l'ensemble des produits fonte, fer et aluminium, on retiendra provisoirement et globalement un objectif de production 1970 de 2.500 tonnes pour une valeur de 622 millions CFA. Les résultats des enquêtes en cours permettront, d'ici quelque temps, d'apporter sur ce point les précisions souhaitables.

Investissements.

A - Fonte et fer : il faudrait sans doute majorer d'une trentaine de millions les équipements prévus à la rubrique 17-2 (en supposant qu'ils comprennent déjà la galvanisation).

B - Aluminium : il faut prévoir 10 millions de F CFA pour les bâtiments et 20 à 25 millions de F CFA de matériel de production d'ici 1965. On a provisoirement inscrit globalement 40 millions CFA d'investissements supplémentaires pour le deuxième quinquennat.

Création d'emplois : dans l'hypothèse d'une intégration des fabrications fonte et fer, les emplois nouveaux seraient approximativement les suivants pour l'ensemble des 3 catégories : Cadres : 2, Employés : 4, Maîtrise : 4, O.P. : 10, O.S. : 15, Manœuvres : 15, soit au total 50 emplois. Il est possible qu'au cours du deuxième quinquennat la forte augmentation d'activité prévue procure environ 150 emplois supplémentaires.

Commerce extérieur : du côté importations subsisteraient entièrement dans l'avenir les articles de ménage en tôle émaillée et sans doute une partie de ceux en fonte et fer présentement importés. En revanche, aucun article aluminium de type courant ne devrait entrer en Côte d'Ivoire. Le volume des besoins étant supposé avoir progressé globalement de 5 % par an, les importations peuvent être évaluées en 1965 à (en millions de F CFA) : articles en tôle émaillée, 390; en fonte, 20, articles en fer, 40, soit au total 450 millions de F CFA.

Les fabrications étant d'abord entreprises dans le but de couvrir les besoins du marché ivoirien, aucune exportation n'est prévue en 1965. En revanche, pour 1970, on a inscrit 50 millions CFA d'exportations à destination des pays voisins, alors que les importations s'élèveraient à 500 millions CFA.

Fabrication éventuelle d'articles émaillés : il paraît également possible d'entreprendre en Côte d'Ivoire la fabrication de certains récipients en tôle émaillée. Rien ne semble s'y opposer sur le plan technique et les quantités actuellement importées sont très importantes, comme on l'a vu au début de ce paragraphe. Malgré les variations importantes enregistrées d'une année sur l'autre, le chiffre moyen des besoins dépasse actuellement 2.000 tonnes. Ce chiffre paraît largement suffisant pour assurer un débouché à une entreprise locale même si certains articles doivent continuer à être importés. Cette dernière aurait néanmoins besoin d'être protégée surtout dans

ses débuts contre la redoutable concurrence des importations de Hong-Kong.

Bien qu'elle puisse subir par ailleurs celle des articles en matière plastique, cette fabrication porterait en grande partie sur des objets décorés que seule l'émaillerie peut fournir. Les perspectives d'avenir ne semblent donc pas mauvaises et les enquêtes en cours permettront de préciser davantage les besoins futurs. Il est très probable qu'ils permettront de préconiser la création d'une entreprise dans un délai réduit. Le moment venu, les « Perspectives Décennales » devront sans doute à compléter sur ce point.

MOBILIER MÉTALLIQUE, LITERIE, ETC...
(sous-branche 17-8)

Marché : en 1960, le marché a revêtu la physionomie suivante :

	Quantité (tonnes)	Valeur (rendu entrepôt ou sortie usine) en millions F CFA
Importations	450	118
Production locale	1.050	225
	1.500	343
Moins exportations	223	59
Marché intérieur	1.277	284

Les exportations sont celles effectuées vers les pays voisins par les fabrications locales de literie. C'est d'ailleurs la seule fabrication pratiquée sur place en 1960, la quasi totalité des autres catégories de mobiliers métalliques étant importée. Dans un pays riche en bois variés, il paraîtrait normal de favoriser la production de mobilier et de sièges en bois (bureau, ménage, collectivités) plutôt que de développer l'utilisation de meubles métalliques.

Nous estimons donc que la production de ces derniers, qui va sans doute être entreprise en Côte d'Ivoire, ne devrait pas dépasser quelques centaines de tonnes par an. Le problème se pose différemment en ce qui concerne la literie et les sommiers métalliques fabriqués actuellement par trois entreprises. Pour des raisons d'hygiène, il paraît souhaitable de les voir largement utilisés et l'on prévoit une nette progression des besoins au cours des prochaines années. Celle-ci est liée, non seulement à l'élévation du revenu des ménages, mais également à l'apparition de collectivités nouvelles : armée, établissements scolaires, cités d'entreprises, etc..., ainsi qu'au progrès de l'équipement sanitaire et hospitalier du pays. C'est pourquoi nous pensons que, d'un niveau de l'ordre de 1.200 tonnes en 1960, les besoins du pays en literie métallique passeront à environ 2.000 tonnes en 1965 et 3.000 en 1970. En revanche, la fourniture aux pays voisins disparaîtra sans doute d'ici peu. Ceux-ci envisagent en effet la création d'ateliers capables de faire face à leurs propres besoins.

Objectifs de production : on peut les fixer de la manière suivante :

	tonnes	valeur (en millions CFA)
en 1965		
literie	2.000	
mobilier & sièges	400	
	2.400	600
en 1970		
literie	3.000	
mobilier et sièges	500	
	3.500	900

Il est à noter que la fabrication de la literie métallique se complète généralement de celle de matelas (toile et crin).

Investissements : en literie, une amélioration et modernisation des équipements est à opérer. Elle est déjà prévue par l'une des entreprises existantes qui va procéder à une réinstallation de ses ateliers. La fabrication de meubles métalliques est par ailleurs envisagée et il existe un projet de création d'une unité de ce type dont nous avons dit qu'il serait souhaitable de limiter sa production à l'objectif de 500 tonnes ci-dessus.

Les investissements nécessaires pour réaliser les objectifs de production 1965 retenus ci-dessus sont globalement estimés à :

— Bâtiments et travaux publics	15 millions CFA
— Matériel de production	35 millions CFA
TOTAL	50 millions CFA

20 millions d'équipement supplémentaires suffiraient au cours du deuxième quinquennat pour atteindre les objectifs 1970.

Création d'emplois : d'ici 1965, on paraît pouvoir compter sur une centaine d'emplois nouveaux se décomposant approximativement comme suit : Cadres : 2, Employés : 10, Maîtrise : 5, O.P. : 20, O.S. : 40, Manœuvres : 23, soit au total 100 emplois. Par la suite 150 postes de travail supplémentaires seraient créés jusqu'en 1970

Commerce extérieur : les importations actuelles de literie et mobilier métallique (113 millions CFA en 1960) devraient disparaître à peu près complètement. En 1965, on n'enregistrerait donc ni entrée, ni sortie, puisque les exportations pourraient également cesser en raison des intentions montrées par les pays actuellement clients de susciter chez eux de telles activités. Cette situation serait la même à la fin du deuxième quinquennat.

AIR CONDITIONNÉ ET ARMOIRES FRIGORIFIQUES
(sous-branche 17-9)

Le présent paragraphe n'envisage que les appareils individuels et ménagers (climatiseurs et frigidaires) et non les équipements collectifs ou commerciaux.

Marché : les importations de climatiseurs sont passées de 2.000 unités environ en 1958 à 2.820 en 1961, soit une progression moyenne d'à peu près 12 %. En fait, celle-ci s'est produite surtout entre 1960 et 1961. Les réfrigérateurs n'ont pas, de leur côté, marqué un progrès sensible; on note pour 1958, 2.263 unités, 2.527 pour 1959, 1.786 pour 1960 et 2.560 pour 1961.

L'année 1960 a été comme pour beaucoup d'autres consommations une année de pause et pour la période de quatre années la croissance moyenne se limite à 4 %. Mais comme c'était le cas pour le poste précédent, on constate une forte reprise 1961 par rapport à 1960. Avec la progression des revenus distribués et l'accession d'une partie de la population au secteur moderne, on peut tabler semble-t-il dans l'avenir sur une croissance de 5 %. Appliquée à l'année 1961, prise pour base, elle porterait les besoins du pays à : 3.500 climatiseurs et 3.100 réfrigérateurs ménagers pour 1965 et 4.500 climatiseurs et 4.000 réfrigérateurs pour 1970.

Objectifs de production : bien que les besoins chiffrés ci-dessus pour 1965 paraissent permettre la création d'une industrie locale de montage d'appareils frigorifiques fabriquant sur place les meubles et carcasses en tôlerie, la formation d'une main-d'œuvre suffisamment qualifiée demandera du temps. Il est donc peu probable qu'une fabrication de ce genre puisse être entreprise avant le deuxième quinquennat. En attendant les résultats de l'étude en cours dans le secteur des industries métalliques, nous retiendrons les objectifs provisoires de production suivants pour 1970 : 2.000 climatiseurs et 3.000 frigidaires valant environ 320 millions CFA.

Il est souhaitable que les promoteurs de cette entreprise s'attachent à mettre au point des types d'appareil simplifiés de plus faible dimension — tout en conservant la qualité — bien meilleur marché, susceptibles de convenir à une clientèle plus large disposant d'un pouvoir d'achat limité.

Investissements : très approximativement les investissements nécessaires peuvent être estimés à 40 millions de F CFA dont à peu près le quart de bâtiments.

Emplois : ils s'élèveraient probablement à une centaine.

Commerce extérieur : de près de 300 millions CFA en 1960 — en valeur rendu entrepôt — les importations sur ces 2 postes devraient reculer à environ 238 millions en 1970. Par ailleurs, il est vrai, il faudra enregistrer des importations accrues de groupes hermétiques dont il paraît exclu qu'ils puissent être fabriqués sur place. Aucune exportation n'est prévue en 1970.

Pour terminer l'examen de cette branche 17, nous allons rechercher ce qui, dans l'appareillage électrique utilisé en Côte d'Ivoire, serait susceptible de justifier, à plus ou moins lointaine échéance, une fabrication locale. Une première sélection nous conduit à regarder particulièrement les points suivants : appareils de radio et télévision, accumulateurs, piles électriques, lampes portatives.

APPAREILS DE RADIO ET TÉLÉVISION
(sous-branche 17-10)

Le marché ivoirien, approvisionné complètement de l'extérieur jusqu'à une date récente, bénéficie depuis peu d'une fabrication locale de récepteurs radio-électriques, laquelle se propose d'ailleurs de produire des téléviseurs dès qu'une station d'émission aura été créée en Côte d'Ivoire (courant 1963).

Au cours des dernières années, les importations sont passées d'environ 4.000 postes radio en 1956 à 8.000 unités en 1960. Si ces chiffres indiquent la progression (croissance annuelle : 19 %), ils sont à corriger en valeur absolue pour tenir compte des réexportations incontrôlées vers les pays voisins. Ces dernières sont estimées à 20 % en 1960. Le marché proprement ivoirien n'aurait donc absorbé que 6.500 postes environ, valant (rendu entrepôt) 99 millions de F CFA.

L'élasticité de la consommation en fonction des progrès du revenu est en général très élevée pour ce genre d'articles dans les pays en voie de développement (au Maroc 2,5). Sans conserver pour l'avenir une progression aussi élevée que celle constatée pour les importations passées (19 %), nous estimons toutefois qu'on peut tabler sur un taux de croissance de 15 % jusqu'en 1965 et 10 % au-delà. Les besoins du pays seraient ainsi, grosso modo, de 13.000 appareils en 1965 et 20.000 appareils en 1970. Cette évaluation reste prudente et les chiffres ci-dessus sont susceptibles d'être dépassés si la fabrication locale livre des appareils dits « populaires » (prix unitaire inférieur à 10.000 F CFA) de bonne qualité.

En matière de télévision, les besoins sont évalués à un millier de postes-récepteurs pour la première année d'entrée en fonctionnement du poste-émetteur. Pour les années suivantes, le marché pourrait s'élever à 2.000 appareils. Un coup d'œil sur ce qui s'est passé dans les pays voisins dotés depuis peu de la télévision devrait permettre une meilleure appréciation des possibilités d'avenir. De toute façon, on peut supposer qu'en raison du caractère éducatif de certains programmes télévisés, de nombreuses formations scolaires seront immédiatement équipées par les soins de l'État.

Objectifs de production : l'industrie locale devra couvrir entièrement les besoins du marché ivoirien et peut aussi envisager de fournir en partie les pays voisins. Les exportations de postes-radio « populaires » seront, en première approche, évaluées à 20 % de la production totale. Les objectifs de production seront donc fixés provisoirement au niveau ci-après :

	Nombre	Valeur (millions de F CFA)
1965 : Récepteurs-radio	16.500	165
1965 : Récepteurs-télé	2.000	120
Total	18.500	285
1970 : Récepteurs-radio	25.000	250
1970 : Récepteurs-télé	3.000	180
Total	28.000	430

Investissements : pour assurer le montage des appareils-récepteurs, les investissements sont assez limités. Il sera donc sans doute possible à une seule entreprise de répondre à la demande chiffrée ci-dessus. Il vient d'ailleurs de s'en installer une à Abidjan. Les investissements nécessaires d'ici 1965 sont d'une trentaine de millions CFA dont 12 environ affectés à la construction des bâtiments. Il faudra sans doute investir encore une dizaine de millions au cours du deuxième quinquennat.

Création d'emplois : les emplois nouveaux découlant de cette création sont assez peu nombreux et représenteront en 1965 les postes suivants : Cadre : 1, Employés : 4, Maîtrise : 1, Ouvriers : 8, soit au total 14 postes. Il en sera sans doute créé une vingtaine de plus pour réaliser la production prévue en 1970. Il serait souhaitable que cette industrie ne se livre pas uniquement à une activité de montage d'éléments tout prêts, importés de l'étranger, mais envisage la fabrication sur place de certaines pièces en formant le personnel nécessaire, ce qui contribuerait à créer davantage d'emplois et procurerait une meilleure valeur ajoutée à l'économie ivoirienne.

Commerce extérieur : on peut envisager, en fin de premier quinquennat, une réduction très sérieuse des importations qui se limiteront aux appareils de luxe ou spéciaux : combinés et meubles-radios.

Nous les chiffrons pour 1965 à ..... 50 millions de F CFA

En sens inverse, on peut escompter une exportation vers les pays voisins d'environ 3.000 à 3.500 récepteurs (radios "populaires") d'une valeur de ..... 35 millions de F CFA

En 1970, ces exportations auront progressé à 70 millions CFA alors que les importations demeureront au niveau de 1965.

ACCUMULATEURS ET PILES ÉLECTRIQUES (sous-branches 17-11 et 17-12)

Marché : pour les trois catégories d'articles que comporte cette rubrique, il n'existe en Côte d'Ivoire aucune fabrication locale et les besoins du marché sont satisfaits par des importations. *Accumulateurs au plomb* (17-11) : il en a été importé, en 1960, pour 75 millions CFA (prix rendu entrepôt) soit environ 270 tonnes représentant approximativement 12.000 batteries. Le parc de véhicules s'élevant cette année-là à 23.000 unités, on peut admettre, grosso modo, le remplacement de la batterie pour un véhicule sur deux par an au minimum. Les besoins en batteries de remplacement seraient sans doute de 19.500 en 1965 et 31.000 en 1970. Il faut y ajouter désormais les batteries posées sur les véhicules neufs montés en Côte d'Ivoire. La capacité de montage de l'usine d'Abidjan est de 15 véhicules/jour, ce qui exigerait environ 4.500 à 4.800 batteries/an en 1965.

Objectifs de production : on retiendra donc les objectifs de production suivants dans le cas où il s'avérerait possible d'entreprendre une fabrication locale d'accumulateurs : 1965 : 24.000 (19.500 + 4.500), valant 150 millions CFA, et 1970 : 41.000 (31.000 + 10.000), valant 258 millions CFA.
Investissements : or cette activité possible a déjà attiré l'attention d'entreprises spécialisées et il semble bien que, dès qu'un placement minimum de 20.000 batteries par an peut être assuré, une fabrication locale devient rentable. Il y aurait également intérêt à voir dans quelle mesure on pourrait réutiliser les boîtiers d'accumulateurs hors de service. Pour faire face aux besoins 1970, estimés à 41.000 unités, les investissements nécessaires seraient de l'ordre de 45 millions de F CFA dont une quinzaine de millions pour la préparation du terrain et les bâtiments. Mais cette réalisation pourrait être effectuée en deux étapes dont la première, basée sur une production de 24.000 unités (150 millions de chiffre d'affaires), se situerait vers 1965, (coût probable 25 millions de F CFA).
Emploi : en 1970 les emplois créés ne dépasseraient probablement pas 50 se décomposant approximativement comme suit : Direction et cadres : 2, Employés : 6, Maîtrise : 3, O.P. : 14, O.S. : 20, Manœuvres : 5.
Commerce extérieur : on a prévu que le montage local répondrait à tous les besoins du pays en 1970. En fait, il subsistera sans doute quelques importations d'accumulateurs de type spécial. Par ailleurs divers autres postes seront affectés par les entrées d'une partie des matières consommées par cette fabrication : boîtiers, alliages, plomb, antimoine, oxyde de plomb, notamment. La réutilisation de boîtiers récupérés atténuerait cependant les importations. Enfin l'acide sulfurique, la peinture et les emballages carton doivent être trouvés sur place. Aucune exportation n'a été prévue en 1970. Il n'est pas exclu cependant que la Côte d'Ivoire puisse écouler une partie de sa production dans les pays voisins.
Piles électriques (17-12). *Marché :* avec 1.081 tonnes pour 238 millions de F CFA, les importations corrigées de piles électriques représentent en 1960 un poste qui est loin d'être négligeable. Sur ce total, les piles à liquide utilisées principalement par les installations téléphoniques sont en faible quantité. Le gros de la consommation porte sur les piles sèches de moins de 10 volts destinées aux lampes de poches et, de plus en plus, aux transistors. Le taux de croissance des importations a été de 10 % ces dernières années. Pour l'avenir, nous retiendrons un coefficient d'élasticité de l'ordre de 1,5. Les besoins en piles sèches passeraient ainsi d'environ 1.000 tonnes en 1960 à 1.500 tonnes en 1965 et 2.100 tonnes en 1970. Rien qu'en piles de 1,5 v pour lampes-torches, les besoins dépasseraient 1.000 tonnes dès le début du deuxième quinquennat.
Objectifs de production : c'est pourquoi dans le cas où une fabrication locale de piles se révélerait économiquement possible, on pourrait se fixer pour 1970 un objectif provisoire de 15 millions d'unités (soit environ 1.275 tonnes) pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 280 millions de F CFA. Toutefois les premiers résultats connus d'une étude en cours amènent à penser que l'objectif de production ci-dessus que nous conservons momentanément est susceptible d'être assez fortement relevé.
Investissements : on a prévu à ce titre environ 80 millions CFA ce qui paraît large. Il est probable qu'on ne dépassera pas 65 à 70 millions CFA. Une précision plus grande sera apportée sur ce point par l'étude en cours.
Emploi : il devrait suffire d'une quarantaine de personnes pour assurer, en 1970, la production de 15 millions d'unités.
Commerce extérieur : les importations complémentaires, portant sur des types de piles non fabriquées localement, s'élèveraient à 160 millions CFA en fin du deuxième quinquennat (contre 238 millions CFA en 1960). Si, comme il est probable, l'objectif de production peut être relevé, elles seront beaucoup moins fortes.
Les importations seraient d'ailleurs compensées, en partie, par 60 millions CFA d'exportations vers les pays voisins.
Lampes portatives : nous pensons surtout à la fabrication sur place, dans le cadre des activités évoquées aux rubriques 17-2 ou 17-3 (ateliers de fabrications métalliques diverses), des boîtiers de lampes de poche. Il semble que les importations 1960 ont été de 60 tonnes valant (articles rendus entrepôt) 42 millions de F CFA. Toutefois, il est difficile de distinguer si ces chiffres s'appliquent entièrement à des boîtiers vides de lampes électriques.

CONCLUSION

Avant de retenir définitivement, dans les perspectives du plan décennal, les fabrications évoquées sous les rubriques 17-11 et 17-12 ci-dessus, il convient d'étudier plus à fond les possibilités de création de telles activités. C'est d'ailleurs l'objet d'études en cours.
Comme cette création n'apparaît pas a priori impossible, nous avons néanmoins retenu au titre du deuxième quinquennat, des objectifs de production indicatifs, et essayé de donner, en première approche, une idée des investissements nécessaires, des emplois probables, et les incidences sur le commerce extérieur.

La branche 17, dans son ensemble, devra d'ailleurs être revue et complétée ultérieurement car les études actuellement poursuivies sur le secteur des industries métalliques et électriques participent d'ores et déjà susceptibles de dégager d'autres possibilités de fabrication que celles évoquées ci-dessus, notamment en ce qui concerne : les pièces de vélos et cyclomoteurs, les radiateurs et ressorts de véhicules, les bascules, les pièces de voie ferrée, peut-être même la coutellerie, etc...

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 17 (TONNES ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

Sous-branches	Nature de la production	Année 1960 Product.	Emplois	Année 1965 Production Quant.	Val.	Inves-tiss. (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Export (val.)	Production Quant.	Val.	Année 1970 Investis-sements (valeur)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)
17-1	Chaudronnerie, Grosse tôlerie	300	279	—	1.000	50	219	50	100	—	1.500	165	153	0	300
17-2	Fonderie, Forge, Estampage, Petite tolerie	0	0	1.000 t	270	100	90	300	0	2.000	540	100	230	200	100
17-3	Serrurerie et quincaillerie	0	0	500 t	140	35	40	145	0	800	225	10		10	50
17-4	Constructions et réparations navales	Valeur 300	240	—	500	100	30	0	200	—	1.000	150 (1)	150	0	400
17-5 et 6	Emballages et bouchages métal.	Valeur 240	43	—	670	75	110	0	15	—	1.800	150	215	0	25
17-7	Articles de ménage	Valeur 45 m	74	1.500	365	65	50	450	0	2.500	622	40	150	50	50
17-8	Literie et mobilier métallique .	1.059 t	119	2.400	600	50	100	0	0	3.500	900	20	150		0
17-9	Réfrigérateurs-climatiseurs	0	0	0	0	0	0	420	0	5.000 (3)	320	40	100	230	0
17-10	Récepteurs radio et télévision	0	0	18.500(4)	285	30	14	50	35	28.000 (5)	430	10	20	5	70
17-11	Fabrication d'accumulateurs ..	0	0	0	0	0	0	150	0	41.000 U.	258	45	50		0
17-12	Piles électriques (2)	0	0	0	0	0	0	360	0	1.275 (6)	280	80	40	16	60
Total			755		3.830	505	653	1.925	350		7.875	810	1.258	1.248	1.055

(1) Non compris l'acquisition probable d'un dock flottant dans le cas où la construction d'une cale de radoub serait remise à plus tard. (2) Les prévisions concernant ce poste revêtent un caractère indicatif. (3) Dont 20·000 climatiseurs et 30.000 réfrigérateurs. (4) Dont 160.500 récepteurs radio et 20.000 récepteurs télévision. (5) Dont 25.000 récepteurs radio et 30.000 récepteurs télévision. (6) Soit 15.000.000 de piles électriques d'un poids unitaire de 0,085 kg.

PARAGRAPHE 14 Industries textiles (branche 18)

ÉGRENAGE DU COTON
(sous-branche 18-1)

La production locale du coton-graine est actuellement traitée dans deux usines d'égrenage situées l'une à Korhogo, l'autre à Bouaké. Elles représentent globalement (à la condition d'y ajouter quelques compléments) une capacité de traitement de 10.000 à 12.000 tonnes de coton-graine par campagne. Or, elles ne sont encore que faiblement utilisées puisque la production de coton-graine commercialisée n'a pas dépassé ces dernières années les chiffres suivants :

Campagne	Zone Nord (Korhogo)	Zone Centre (Bouaké)	(en tonnes métriques) Total
1958-1959.....	1.394	742	2.136
1959-1960.....	3.272	1.327	4.599
1960-1961.....	2.500	1.500	4.000

Le plan décennal de développement de la production du coton en Côte d'Ivoire a prévu les objectifs suivants :

Année	Coton Allen	Coton Mono	(en tonnes métriques) Total
1960.....		7.000	7.000
1965.....	4.800	7.000	11.800
1970.....	45.000	5.000	50.000

Les deux usines existantes peuvent théoriquement suffire à assurer l'égrenage de la récolte jusqu'à la campagne 1965-1966. Pour la campagne suivante, il faudra disposer d'une unité supplémentaire. Une seconde création d'usine deviendra sans doute rapidement indispensable en raison de la dispersion des zones de culture et de la nécessité de limiter les distances de trans-

port du coton-graine. Une troisième sera créée avant 1970. Cinq usines au total, convenablement réparties, doivent permettre de traiter les 45.000 tonnes qui passeront par les usines d'égrenage en 1970. Les trois créations nouvelles devront offrir chacune, si possible, une capacité de l'ordre de 12.000 tonnes, niveau suffisant pour l'adjonction éventuelle d'une huilerie. Elles pourraient donc être équipées de quatre égreneuses 90 scies permettant de traiter 1.800 tonnes/mois pendant 6 à 7 mois par an, ou mieux de deux égreneuses 88 scies à alimentation forcée.

Objectifs de production : en 1965, 4.500 tonnes de fibre valant 540 millions de F CFA, et en 1970, 15.750 tonnes de fibre valant 1.890 millions de F CFA.

Investissements : la construction d'une première usine serait donc entreprise en 1964, car elle devrait pouvoir fonctionner fin 1965. Les investissements correspondants seront effectués durant le premier quinquennat pour un montant de 70 millions de F CFA, dont 15 millions pour les bâtiments et travaux publics (1). La seconde et la troisième usine seront réalisées dans le cours du second quinquennat pour un montant équivalent, soit 140 millions de F CFA.

Création d'emplois : on peut estimer les emplois nouveaux en 1965 à environ 80 postes et autant pour la seconde période.

Commerce extérieur : la Côte d'Ivoire importe actuellement du coton-fibre en provenance du Mali et du Dahomey pour alimenter son industrie de filature-tissage. La réalisation du plan coton et la construction des unités supplémentaires d'égrenage devraient se traduire par une réduction progressive des importations, lesquelles ont été de 700 tonnes de coton en masse pendant l'année 1960. En fait, comme nous le verrons plus loin, cela dépendra de la cadence fixée au développement de l'industrie utilisatrice.

FILATURE, TISSAGE, MANUTENTION, IMPRESSION, COUVERTURES
(sous-branche 18-2)

filés de coton

Les besoins de la Côte d'Ivoire en 1960 ont été couverts par

	Tonnes
des importations	158
la production industrielle locale	1.494
la production artisanale et familiale	400
Total	2.052
déduction faite des exportations	504
Soit	1.548
Les utilisateurs locaux ont été :	
le tissage industriel	447
le tissage artisanal	1.036
la bonneterie	65
Total	1.548

En 1965, les besoins des activités ci-dessus compte tenu des perspectives d'exportation vers les pays voisins s'élèveraient à 3.000 tonnes en tissage industriel, 2.600 tonnes en tissage artisanal et 300 tonnes en bonneterie, soit au total 5.900 tonnes. Les perspectives 1970 font ressortir que les besoins des industries et de l'artisanat local en filés de coton atteindraient alors près de 10.000 tonnes au total.

Cela montre que la production locale de coton-fibre, prévue au paragraphe précédent 18-1, devrait commencer à être suffisante dès cette époque pour couvrir les besoins de la filature.

Les achats de coton à l'étranger, encore très importants en 1965, iront donc s'amenuisant pour disparaître complètement en 1970. Il est cependant possible que, pour des raisons techniques, il y ait nécessité de procéder à quelques échanges commerciaux de coton-masse. Dans ce cas il y aura néanmoins compensation entre importations et exportations. En revanche, on continuera à importer les 10 ou 15 % de fibranne nécessaire pour mélanger au coton.

Objectifs de production : les objectifs de production des filés de coton sont donnés par le niveau des besoins de l'industrie et de l'artisanat local et extérieur; soit en 1965, 5.900 tonnes valant 2.730 millions de F CFA, et en 1970, 10.000 tonnes valant 4.650 millions de F CFA.

Investissements : cet objectif implique un doublement de l'équipement de filature existant actuellement (1963). Il est probable que les délais requis pour la formation de la main-d'œuvre contraindront de toute façon à s'en tenir à cet objectif, même si les perspectives du marché montraient

(1) Ce montant ne tient pas compte des logements du personnel et du fonds de roulement. Au total, on atteindra sans doute 100 millions de F CFA par unité, surtout si l'on est obligé d'édifier des hangars pour abriter le coton (cas de la zone préforestière).

des possibilités supérieures. Nous n'envisageons pas dans l'immédiat la création de filatures séparées du tissage : le chiffre des investissements et celui des emplois seront donc indiqués globalement au paragraphe suivant relatif à la fabrication des tissus.

Commerce extérieur : la fabrication possible de filés plus fins devrait, dans l'avenir, freiner les importations d'ailleurs faibles de ces dernières années (125 millions de F CFA en 1960). Toutefois par suite des besoins croissants de la bonneterie, les importations demeureront sans doute en 1965 au même niveau que précédemment. En revanche, les exportations actuelles vers les états francophones voisins risquent de plafonner si, comme ils en ont manifesté l'intention, ces pays décident de créer leurs propres filatures.

Les perspectives de la production ivoirienne paraissent donc devoir tenir compte davantage des possibilités du marché intérieur. On devrait cependant pouvoir compter en 1965 sur un volume d'exportations de l'ordre de 1.200 tonnes valant 560 millions de F CFA. Il est prudent en revanche d'envisager pour 1970 un chiffre inférieur de l'ordre de 430 millions.

tissus

Marché : en 1960, les besoins en tissus de la Côte d'Ivoire ont été en très grande partie couverts par des importations de l'étranger et, assez faiblement, par les tissages industriel et artisanal locaux. L'évolution des importations en quantités et valeur CFA est donnée par le tableau ci-après

IMPORTATIONS DE TISSUS EN COTE D'IVOIRE (Q = TONNES. V = MILLIONS DE F CFA VALEUR CAF.)

Tissus	1956		1957		1958		1959		1960	
	Q.	V.	Q.	V.	Q.	V.	Q.	V.	Q.	V.
Ecrus (plus de 85 % de coton)	268	67	438	123	588	180	334	102	547	189
Blanchis (plus de 85 % de coton)	297	114	250	105	323	147	444	194	322	142
Teints (plus de 85 % de coton)	520	228	722	307	783	398	996	484	931	456
Tissés filés couleurs	—	—	380	208	301	195	333	234	340	195
Total tissu de coton non imprimés ou façonnés	1.085	409	1.790	743	1.995	920	2.107	1.014	2.140	982
Imprimés	1.956	1.361	1.299	909	1.883	1.446	2.318	1.813	2.711	2.160
Total des cotonnades destinées à l'habillement	3.041	1.770	3.089	1.652	3.878	2.366	4.425	2.827	4.851	3.142
Linge de maison et articles d'ameublement en coton (y compris le bazin)	292	123	386	161	465	215	457	166	338	178
Textiles synthétiques ou artificiels	1.132	440	1.509	523	1.816	695	1.384	546	1.075	476
Grand total	4.465	2.333	4.984	2.336	6.159	3.276	6.266	3.539	6.264	3.796

Les séries chronologiques ci-contre indiquent les différentes tendances ainsi que l'ordre de grandeur de croissance du marché. Ces chiffres doivent subir des corrections si l'on cherche à connaitre la consommation propre de la Côte d'Ivoire. En effet, une partie des tissus importés ont été en réalité consommés dans les pays voisins. En sens inverse, des tissus entrés en fraude ont couvert, à certaines époques, une proportion non négligeable des besoins du marché intérieur. Les chiffres de l'année 1960 indiqués ci-après, ont subi les corrections souhaitables et donnent une idée aussi exacte que possible de la dimension réelle du marché ivoirien.

	Quantités (en tonnes)	Valeur (rendu entrepôt ou ex. usine) (millions CFA)
a) Tissus de coton (y compris linge de maison)		
Importations	4.589	4.009
+ Fraude entrée	600	480
Production locale :		
Industrielle	323	178
Artisanale	1.100	630
Total des ressources	6.612	5.297
— Exportations	169	101
Consommation intérieure	6.443	5.196
b) Tissus en fibres artificielles et synthétiques :		
Importations	1.075	646
Production locale	0	0
	1.075	646
— Exportations	20	12
Consommation intérieure	1.055	634
c) Couvertures de coton et mélange fibranne :		
Importations	401	120
Production locale :		
Industrie	100	91,5
Artisanat	150	
Total des ressources	651	211,5
— Exportations	6	1,7
Consommation intérieure	645	209,8
		arrondi à : 210
d) Divers non repris ci-dessus :		
Importations	450	514
Récapitulation de la consommation intérieure en 1960 :		
1 - Tissus de coton	6.443	5.196
2 - Tissus en fibres artificielles ou synthétiques	1.055	634
3 - Couvertures coton et fibranne	645	210
4 - Tissus divers	450	514
Total	8.593	6.554

Sans écarter la possibilité, dans l'avenir, de tisser également sur place des fibres artificielles ou synthétiques, nous n'examinerons pour le moment que les postes 1 et 4 ci-dessus relatifs au coton. Leur importance est telle qu'ils offrent sans conteste, dès à présent, un champ d'action au développement de l'industrie textile locale. Celle-ci occupe en effet, en ce qui concerne les tissus, une place vraiment trop restreinte dans la couverture des besoins du pays : 6,22 %.

De son côté, le tissage artisanal, dont on a estimé qu'il représentait un millier de tonnes, a tendance à plafonner et ne progressera en tout cas que très lentement, ses fabrications étant peu raffinées et destinées à cette clientèle rurale disposant de très faibles revenus, dont on cherche à améliorer la situation. Dès maintenant, donc, le tissage industriel ivoirien doit produire davantage et s'équiper pour répondre aux besoins à venir que nous allons essayer de chiffrer. Le tableau des importations figurant au début de ce paragraphe accuse pour les cotonnades un taux de croissance annuel de l'ordre de presque 12 % (en quantité) pour la période 1956-1960. Les tissus non imprimés et non façonnés, qui ont connu au début de la période une croissance plus rapide que la moyenne, montrent actuellement une tendance au plafonnement alors que les imprimés accomplissent une évolution inverse. Le linge de maison et les articles d'ameublement paraissent, eux, en recul à partir de 1958, mais cette situation s'explique par l'apparition sur le marché de la production ivoirienne dont la qualité est bonne et dont les prix semblent concurrentiels.

Par ailleurs, les importations clandestines, d'imprimés notamment, ont diminué ces derniers temps après avoir été fort importantes. Cela serait dû principalement au relèvement de la fiscalité dans certains pays voisins — Ghana en particulier —, alors que certains allégements de droits étaient consentis simultanément par la Côte d'Ivoire.

Ces tendances récentes du marché sont à souligner. Elles permettront d'en estimer avec plus d'exactitude l'évolution probable. La croissance constatée antérieurement à l'année de base (12 % par an) peut-elle se maintenir ? Bien que nous ne possédions que peu d'éléments pour évaluer l'élasticité de la consommation en Côte d'Ivoire, nous pensons qu'il vaut mieux adopter un taux plus faible. L'enquête 1956 sur les salariés d'Abidjan fait ressortir un coefficient d'élas-

ticité de la dépense en fonction du revenu élevé : 2,6, mais limitée à une seule catégorie sociale vivant en milieu urbain, ses résultats ne sont pas extrapolables à l'ensemble du pays.

On dispose toutefois de quelques indications sur la consommation des ménages dans divers pays de l'Afrique francophones (Travaux de la S.E.D.E.S.). L'élasticité spatiale déterminée pour la branche Textiles et Cuir (année 1956) a été de : 1,3. Ce chiffre est très proche de celùi du Maroc. Il s'agit toutefois du coefficient moyen entre milieu urbain et rural. Pour le premier on relève 1,55.

Finalement, compte tenu de ce qu'une partie de la Côte d'Ivoire subit de manière diffuse l'influence islamique qui agit dans un sens favorable sur la consommation des textiles, nous retiendrons provisoirement pour nos projections un coefficient d'élasticité de 1,5 appliqué à la dépense consacrée par les ménages à l'achat des textiles.

Avec les progrès du niveau de vie, on constate déjà une tendance des consommateurs à orienter leurs achats vers des produits de meilleure qualité, davantage travaillés, et de plus agréable présentation. Cette tendance ne peut aller qu'en s'accentuant dans l'avenir ainsi que cela se constate un peu partout dans les pays en voie de développement.

C'est pourquoi, pour nos évaluations de la consommation future, nous retiendrons une élasticité quantité/revenu assez inférieure à l'élasticité dépense/revenu choisie plus haut, c'est-à-dire coefficient 1. La croissance globale de la consommation de cotonnade serait dans ces conditions du même ordre que celle de la production intérieure brute soit : 6,5 % par an pendant le premier quinquennat (coefficient : 1,37), et 7,1 % au cours du deuxième (coefficient : 1,41).

Perspectives 1965-1970 : globalement, les besoins de la Côte d'Ivoire en tissus de toute nature, y compris ceux nécessaires à la confection, seraient donc approximativement les suivants : 11.750 tonnes en 1965 et 16.570 tonnes environ en 1970.

Ces chiffres seront ramenés aux niveaux ci-après pour tenir compte de ce que la base 1960 n'a sans doute pas subi un abattement suffisant, correspondant aux sorties incontrôlées vers les pays voisins. En effet, leurs statistiques d'importations 1961 et 1962, parues depuis lors, donnent à penser que les exportations incontrôlées 1960 de la Côte d'Ivoire étaient, pour les tissus, plus fortes qu'on ne l'avait estimé à l'époque. Finalement nous retiendrons pour les besoins globaux du pays les perspectives ci-après : 11.000 tonnes en 1965 et 15.500 tonnes en 1970. En supposant qu'au sein de cette consommation globale, celle des tissus de coton conserve les proportions actuelles, on obtient : 8.140 tonnes en 1965 et 11.500 tonnes en 1970.

Il est possible toutefois que la structure de la consommation se modifie avec l'accroissement du revenu per capita, aux dépens des cotonnades et au bénéfice des textiles artificiels ou synthétiques. On peut noter à ce sujet qu'au cours des dernières années la Côte d'Ivoire a, sur ce plan, suivi une évolution différente de celle des autres pays africains. Les importations de textiles artificiels et synthétiques, qui représentaient un tiers de celles des cotonnades en 1956, n'atteignaient plus que le sixième en 1960. Cette tendance se modifiera peut être pour reprendre le sens général suivi par la consommation en Afrique (l'exemple du Cameroun est particulièrement typique). Les perspectives arrêtées ci-dessus pour les tissus de coton devraient dans ce cas être revues.

Nous avons signalé plus haut, en ce qui concerne les débouchés extérieurs, que la tendance des pays voisins producteurs de coton était de créer leur propre industrie textile. En fait, celle-ci sera limitée dans un premier temps à la filature. On peut donc tenir compte d'un courant d'exportation possible en ce qui concerne les tissus ivoiriens. Il a été estimé à 300 tonnes en 1965 et 800 tonnes en 1970.

Ce courant d'exportation devrait partiellement compenser ce qui subsistera d'importations de cotonnades, certaines fabrications spéciales ou de luxe ne pouvant être réalisées par l'industrie locale.

Objectifs de production : pour diverses raisons exposées ci-dessus et particulièrement les délais de formation de la main-d'œuvre, la production ivoirienne de cotonnades ne paraît pas pouvoir dépasser en 1965 les objectifs suivants : tissage artisanal, 1.250 tonnes valant 710 millions de F CFA, et tissage industriel 3.000 tonnes valant 2.190 millions de F CFA, dont : écrus, blanchis, teints : 3.750 tonnes et imprimés 500 tonnes. Cette production couvrirait donc déjà une bonne partie des besoins estimés pour cette époque.

Pour 1970 en revanche, on peut retenir des objectifs nettement plus élevés. La consommation intérieure de tissus de coton estimée à 11.500 tonnes serait satisfaite : par le tissage artisanal, 1.400 tonnes, des importations, 3.500 tonnes et la production industrielle, 6.600 tonnes. Cette dernière serait majorée de 800 tonnes pour satisfaire les débouchés extérieurs éventuels.

L'objectif de production 1970 pour les tissus industriels sera donc de 7.400 tonnes d'une valeur approximative de 6.570 millions de F CFA. Les fabrications porteraient en grande partie sur le écrus, décrus, blanchis et teints ainsi que sur le linge de maison et les tissés fil-couleur. Il est également prévu la production de 890 tonnes d'imprimés « fancy prints » et de 870 tonnes « Wax prints ».

Investissements : les extensions de capacité prévues par l'entreprise existant à Bouaké, à la condition qu'elles soient effectivement realisées dans les délais prévus, et la création en cours d'un atelier d'impression de tissus, pourraient permettre d'atteindre l'objectif de 3.000 tonnes de tissus (dont 500 tonnes destinées à l'impression) retenu pour 1965. Les investissements corres-

pondants s'élèveront à environ 1.400 millions CFA dont 200 millions CFA pour les bâtiments et travaux publics entre 1960 et 1965. Au-delà, on peut prévoir la création de plusieurs usines nouvelles de 2.500 à 3.000 tonnes de capacité en filature et 1.500 tonnes en tissage. Ce seront sans doute, en effet, des unités comprenant filature, tissage, teinture. Il paraît cependant à recommander que l'une d'entre elles commence son installation dès 1964. Il n'est pas exclu qu'au cours du second quinquennat, on voie également se créer une unité de tissage indépendante de la filature. Les investissements nécessaires à la réalisation de cet ensemble textile paraissent pouvoir être évalués, en toute première approche, à environ 5.000 millions de F CFA.
Création d'emplois : d'ici 1965, il sera créé environ 520 nouveaux emplois dont la répartition serait approximativement la suivante : Direction et Cadres : 5, Employés : 20, Maîtrise : 20, O.P. : 100, O.S. : 200, Manœuvres : 175.

Pour réaliser la production 1970 envisagée ci-dessus, les nouvelles usines devront recruter 2.500 personnes approximativement réparties dans les catégories suivantes : Direction et Cadres : 24, Employés : 50, Maîtrise : 54, O.P. : 600, O.S. : 1.200, Manœuvres : 570, soit au total 2.498 personnes.
Commerce Extérieur : les importations en 1965 se décomposeraient comme suit (valeur rendu entrepôt) : Totalité des tissus en fibres artificielles ou synthétiques : 1.200 millions CFA, Tissus de coton (environ) : 4.120 millions CFA, soit au total 5.320 millions CFA.

Par suite des progrès du tissage ivoirien, elles seraient donc en légère diminution sur leur niveau 1960, lequel a été de : 5.775 millions CFA (non compris les couvertures). Du côté des exportations, il a été prévu qu'environ 10 % de la production locale pourrait être placés dans les États voisins francophones. En 1965, nous les avons évaluées à 300 tonnes de tissus variés représentant environ 240 millions de F CFA. En 1970, la situation devrait se présenter de la manière suivante : Importations : 3.600 tonnes valant 3.600 millions de F CFA, Exportations : 756 tonnes valant 605 millions de F CFA.

couvertures

Marché : nous rappelons la situation 1960.

	Tonnes	Valeur (rendu entrepôt)
Importations	401	120,0
Production locale :		
artisanale	150	
industrielle	100	91,5
	651	211,5
A déduire exportations	6	1,7
Consommation intérieure	645	209,8
		arrondi à 210 millions CFA

Les besoins paraissent se développer beaucoup plus lentement que pour les tissus, ils ont été chiffrés pour l'avenir à : 800 tonnes en 1965 et 1.000 tonnes en 1970.
Objectifs de production : la fabrication industrielle locale de couvertures se limite présentement à l'exécution d'un tissu épais, réalisé avec le filé de coton n° 7 utilisé également par l'artisanat. Or, les besoins futurs, évalués ci-dessus, pourraient peut-être permettre la création d'une chaîne de fabrication classique utilisant les déchets de filature-tissage et les linters provenant des usines d'égrenage. On pourrait fixer pour cet atelier les objectifs de production suivants : 1965, 400 tonnes valant 113 millions CFA; 1970, 630 tonnes valant 190 millions CFA.
Investissements : il serait souhaitable que cette création nouvelle se fasse sous la forme d'un atelier intégré à la filature-tissage, ce qui permettrait sans doute d'obtenir de meilleurs prix.

Dans le cas où il s'agirait d'une unité indépendante, on peut prévoir grosso modo les investissements suivants pour une production de 400 tonnes/an : Bâtiments et travaux publics, 22 millions de F CFA: Équipement 40 millions de F CFA, soit au total 62 millions de F CFA.

Pour augmenter ensuite la production, de façon à répondre aux objectifs 1970, on a prévu 30 millions CFA d'équipement supplémentaire à réaliser au cours du deuxième quinquennat.
Création d'emplois. (Base de production : 400 tonnes/an) : Cadre : 1, Employés : 5, Maîtrise : 4, O.P. : 30, O.S. : 21, Manœuvres : 21, soit au total 82 emplois. En 1970 on atteindrait 122 emplois, soit 40 postes supplémentaires créés pendant la deuxième période.
Commerce Extérieur : en 1965, les importations de couvertures représenteront environ 135 millions CFA et aucune exportation vers les pays voisins n'est encore envisagée. En fin du deuxième quinquennat, on a prévu en revanche de compenser partiellement, par 30 millions de F CFA d'exportations, les 60 millions d'importations qui subsisteront à cette époque (articles chers, spéciaux, en laine, etc...).

Nous résumerons, dans le tableau ci-après, les perspectives de développement de la sous-branche 18-2 Filature - Tissage - Impression - Couvertures.

SOUS-BRANCHE N° 18-2

Sous-Branches	Nature de la production	Année 1960 Production	Empl.	Année 1960 Production Quant.	Année 1960 Production Val.	Année 1965 Investissements (val.)	Année 1965 Création emplois (unité)	Année 1965 Imp. (val.)	Année 1965 Exp. (val.)	Année 1970 Production Quant.	Année 1970 Production Valeur	Année 1970 Investissements (val.)	Année 1970 Création emplois (unité)	Année 1970 Imp. (val.)	Année 1970 Exp. (val.)
	Filature de coton (production totale)	1.894		5.900	2.730					10.000	4.650				
	dont commercialisation en filés.....	1.001		2.600	1.210			125	560	2.500	1.163			15[illegible]	430
			1.101			1.400	520					5.000	2.500		
	Tissage de coton :														
	artisanal	1.000		1.250	710					1.400	795				
	industriel	323		3.000 (1)	2.190			5.320	240	7.400	6.570			3.60[illegible]	605
	Couvertures	250		400	113	62	82	135	0	630	190	30	40	[illegible]	30
Total.....			1.101	7.250	4.223	1.462	602	5.580	800	11.930	8.718	5.030	2.540	3.810	1.065

(1) y compris teinture et impression

CONFECTION ET BONNETERIE
(sous-branche 18-3)

La confection de vêtements et la fabrication de bonneterie connaissent déjà une certaine activité en Côte d'Ivoire. Il semble toutefois qu'un développement d'une forte ampleur soit possible dans ce secteur.

Marché.	Année 1960	En millions de F CFA
Importations.....		1.801
Production locale :		
industrielle	257	435
artisanale	178	
Total des ressources		2.236
A déduire exportations.....		55
Consommation intérieure		2.181

Une forte entrée par colis postaux et paquets-poste (608 millions de F CFA) rend difficile une exacte évaluation en tonnage, ainsi que la répartition par poste. D'autre part, les importations de vêtements comprennent en 1960 un très important tonnage de friperie (2.764 tonnes) dont on sait toutefois qu'il porte particulièrement sur des vêtements de dessus et de la chemiserie pour hommes. Il faut cependant souligner que ce tonnage comporte une bonne proportion de déchets utilisables seulement comme chiffons.

Nous avons essayé, malgré ces difficultés, d'établir la structure de la consommation. Celle-ci se présenterait à peu près de la manière suivante :

	Tonnes
Vêtements pour hommes :	
a) Vêtements de dessus.....	1.518
b) Vêtements de dessous	1.014
Vêtements pour femmes :	
a) Vêtements de dessus.....	575
b) Vêtements de dessous	20
Vêtements pour enfants et bébés	148
Vêtements de bonneterie	81
Survêtements de bonneterie	9
Sous-vêtements de bonneterie	173
Bas et chaussettes	19
Divers	71
Total	3.628

Il y a lieu de rechercher quelles modifications pourrait, dans l'avenir, subir cette répartition en retenant par ailleurs un taux de croissance global supérieur à celui adopté pour les tissus, en raison du penchant très net et très naturel à se mieux habiller qui se manifeste avec l'élévation du niveau de vie. On constate également un mouvement en faveur des vêtements coupés à l'européenne et celui-ci paraît devoir s'amplifier avec l'accession de nombreux Ivoiriens au secteur moderne.

Dans l'avenir le vêtement pour homme conservera de loin la première place mais progressera proportionnellement moins que les autres postes. La suppression progressive des importations

de friperie peut favoriser le développement de la confection locale, mais le prix plus élevé de cette dernière ralentira sans doute la croissance de la consommation. Bien que représentant un gros tonnage par rapport au neuf, la friperie subit un tel déchet au triage qu'elle est loin de revêtir, en réalité, l'importance que semblent lui conférer les chiffres bruts des importations. Une bonne partie d'entre elles correspond d'ailleurs très probablement à des besoins extérieurs au pays. Enfin, certains soutiennent qu'elle suscite une clientèle future pour le vêtement neuf en développant à bon marché le goût de s'habiller.

La confection de vêtements pour femmes devrait en revanche progresser encore plus rapidement que celle pour hommes. La tendance à remplacer le pagne traditionnel par le vêtement de type européen semble de plus en plus marquée. D'autre part, une évolution très nette dans les habitudes est déjà constatée en ce qui concerne les enfants et bébés qu'on habille plus volontiers qu'autrefois.

Enfin, l'utilisation des produits de la bonneterie entre de plus en plus dans les habitudes vestimentaires des populations africaines (sous-vêtements et tricots notamment), mais les progrès de cette industrie sont subordonnés à la mise à disposition de la clientèle d'un choix d'articles plus variés que ceux qui lui sont offerts actuellement.

Compte tenu de ces différents éléments, les besoins de la Côte d'Ivoire pour 1965 pourraient se présenter de la façon suivante, la friperie réduite progressivement par un texte récent étant comptée pour 500 tonnes : Vêtements d'hommes, 1.400, Vêtements de femmes, 500, Vêtements de bébés, 200, Vêtements de bonneterie, 180, Survêtements et sous-vêtements, 220, Bas, chaussettes et divers, 50, soit au total 2.550 tonnes.

En 1970, les besoins pourraient atteindre globalement près de 3.500 tonnes dont 2.900 tonnes de vêtements neufs, pour une valeur approximative de 6.900 millions de F CFA.

Objectifs de production : ce secteur offre, sans doute, de belles perspectives d'activité à des entreprises nouvelles. Il justifie également l'expansion de celles déjà implantées en Côte d'Ivoire. Nous avons vu que leur production en 1960 couvrait seulement 17 % de la consommation locale (y compris l'artisanat). La totalité des besoins ne saurait cependant être satisfaite par l'industrie et l'artisanat ivoiriens dont les fabrications doivent se limiter à certaines catégories de vêtements d'usage courant. On pourrait fixer pour 1965 les objectifs suivants : 500 tonnes pour la confection et 600 tonnes pour la bonneterie, soit 1.100 tonnes représentant approximativement 2.300 millions de F CFA.

Pour les perspectives 1970, on peut adopter le double des chiffres ci-dessus, soit : 1.000 tonnes pour la confection et 1.200 tonnes pour la bonneterie, soit 2.200 tonnes représentant environ 4.600 millions de F CFA.

Investissements : les entreprises de confection industrielle existantes ou en cours d'installation peuvent théoriquement assurer une production de 1.300 millions de F CFA en 1965. Elles ont prévu, pour pouvoir arriver à ce résultat, des investissements s'élevant à 145 millions de F CFA dont 75 millions de F CFA de bâtiments, lesquels s'ajoutent à ceux réalisés jusqu'en 1960. Si l'on estime à 400 millions de F CFA les possibilités futures de l'artisanat, on peut penser qu'il y aurait place d'ici 1965 pour une ou deux entreprises nouvelles dont les investissements seraient du même ordre de grandeur que celui indiqué ci-dessus : soit au total 290 millions de F CFA dont 150 millions de bâtiments et travaux publics.

Par suite de la nécessité de fabriquer l'étoffe de bonneterie et de a teindre avant de passer à la confection proprement dite, cette seconde activité exige des investissements proportionnellement plus élevés. Mais l'équipement déjà installé ou en cours de mise en place paraît pouvoir, avec quelques adjonctions, permettre d'atteindre l'objectif 1965. Ces investissements supplémentaires seraient donc pour la période 1960-1965 d'environ 40 millions de F CFA dont 5 millions de F CFA seulement de bâtiments. Pour la période ultérieure, 1965-1970, on a prévu provisoirement 300 millions de F CFA d'investissements supplémentaires.

Création d'emplois : grosse consommatrice de main-d'œuvre, la confection pourrait offrir en 1965, si l'objectif de production est atteint, environ 1.150 emplois nouveaux, soit : Personnel de Direction et Cadres : 10, Employés : 25, Maîtrise : 25, O.P. : 100, O.S. : 900, Manœuvres : 90.

De son côté, la bonneterie devrait faire appel à 150 personnes supplémentaires dont : Cadres : 2, Employés : 6, Maîtrise : 5, O.P. : 10, O.S. : 100, Manœuvres : 27. Entre 1965 et 1970, il paraît possible de créer environ 1.100 emplois nouveaux.

Commerce Extérieur : en 1965, les besoins intérieurs en vêtements neufs de l'ordre de : 3.600 millions de F CFA, seront donc couverts par la production locale, 2.300 millions CFA et par des importations, 1.300 millions CFA.

Ces dernières se situeraient donc à un niveau moins élevé qu'en 1960 (1.801 millions CFA) par suite de l'accroissement très marqué de la production locale. Peu d'exportations prévues, les pays voisins se proposant de créer aussi des ateliers de confection. Il est possible qu'il subsiste un certain courant d'affaires sur les produits de bonneterie dont il a été exporté pour 13 millions de F CFA en 1960. On a donc inscrit 20 millions de F CFA à ce titre. En 1970, si le niveau des besoins du pays approche des prévisions formulées plus haut, les importations seront de 1.750 millions de F CFA, à peine moins importantes qu'en 1960. En contrepartie, on a inscrit cependant des exportations de l'ordre de 200 millions de F CFA. Des débouchés devraient en effet

apparaître dans le cadre d'une politique d'échanges avec les pays voisins, malgré la tendance de chacun à développer chez lui ce genre d'activité.

CORDERIE, FICELLERIE, SACHERIE
(sous-branche 18-4)

corderie
ficellerie
filets de pêche
nattes
tapis

Le marché des articles compris dans la rubrique ci-dessus a été le suivant en 1960 :

	Tonnage	Valeur (rendu entrepôt) millions de F CFA
Importations	400	173
Production locale (ficelle et cordages)	609	89
Total des ressources	1.009	262
— Exportations (cordages de marine)	244	28
Consommation intérieure	765	234

Les progrès de ce marché sont liés principalement au développement de l'industrie de la pêche (cordages) et à celui de certaines activités agricoles (emballages des produits) ainsi qu'à l'extension des débouchés extérieurs (pour les cordages marins en particulier). En ce qui concerne les filets de pêche, il faut cependant noter la tendance de plus en plus marquée à l'utilisation du nylon. La croissance prévue dans le Plan pour les activités de pêche est de 12 % par an au cours du premier quinquennat et de 7 % pendant le second. Les progrès attendus du secteur agricole sont beaucoup plus faibles, notamment au cours de la première période. Le deuxième quinquennat par contre commencera à recueillir les fruits des plantations réalisées auparavant.

Avec l'appoint des besoins du secteur industriel dont la croissance prévue est élevée et l'expansion probable des débouchés extérieurs de la corderie, on peut finalement retenir pour les activités de cette sous-branche un taux de croissance moyen de 10 %. En 1965, ce marché pourrait montrer la physionomie suivante :

	Tonnes
Ressources.	
Importations	200
Production locale :	
industrielle	1.220
artisanale (nattes et tapis)	200
Total des ressources	1.620
Emplois.	
Consommation locale	1.120
Exportations	500

La diminution des importations suppose que l'artisanat local se révèle capable, d'ici 1965, de produire des nattes de bonne qualité qui se substituent (en partie tout au moins) aux nattes de Chine et similaires actuellement en provenance du Japon et du Libéria.

Objectifs de production : la production industrielle de cordages et ficelles atteindra en 1965 1.220 tonnes de produits valant 120 millions CFA et l'artisanat devrait livrer de son côté 200 tonnes de nattes en fibres végétales d'une valeur de 60 millions CFA. A titre tout à fait indicatif, on peut retenir pour 1970 une production de 340 millions CFA (environ 2.000 tonnes).

Investissements : L'usine de Bouaké peut réaliser cet objectif de production en complétant progressivement son équipement. Il faut compter pour cela 50 millions de F CFA d'ici 1965 dont 5 millions de F CFA de bâtiments. La fabrication des nattes réclamera un outillage au total peu coûteux. Au cours du deuxième quinquennat, il faudra sans doute investir également une cinquantaine de millions pour pouvoir atteindre l'objectif de production évoqué ci-dessus.

Création d'emplois : nous ne tiendrons compte que des emplois nouveaux fournis par l'extension de l'usine de Bouaké, soit environ 40 postes d'ici 1965 répartis comme suit : Maîtrise : 2, Employé : 1, O.P. : 10, O.S. : 15, Manœuvres : 12. Une trentaine d'emplois supplémentaires apparaîtront au cours du second quinquennat.

Commerce Extérieur : en 1965, les importations ne doivent pas dépasser une centaine de millions en diminution marquée sur 1960. Elles seront réduites à 50 millions de F CFA en 1970.

En sens inverse, les exportations de cordages doivent doubler pour atteindre 50 millions de F CFA à la fin du premier quinquennat et 100 millions de F CFA en 1970.

sacherie et tissus de jute

La demande est entièrement satisfaite par des importations mais cette situation va se retrouver modifiée dans un proche avenir par la création en Côte d'Ivoire d'une première unité de fabrication de sacs. Celle-ci travaillera d'abord des fibres importées (uréna lobata) et utilisera plus tard, si possible, la fibre produite localement (hisbicus cannabinus ou musa textilis).

Marché : de 1956 à 1961, les besoins en sacherie ont été à peu près constants évoluant entre 4.000 et 5.000 tonnes suivant les années. Toutefois, il s'agit là d'un chiffre global comprenant les sacs entrés neufs et ceux importés usagés ou pleins.

SITUATION DÉTAILLÉE POUR 1960

	Tonnage	Valeur (rendu entrepôt) (millions de F CFA)
Sacs neufs en jute	3.190	390,0
Sacs neufs en sisal	33	5,0
Sacs usagés en jute	287	25,5
Sacs usagés en toile	20	1,3
Sacs importés pleins en jute	943	68,0
Sacs importés pleins autres tissus	99	10,2
Total sacherie	4.572	500,0
Tissus de jute	87	17,4
Total	4.659	517,4

L'usage des sacs de récupération est désormais interdit pour l'exportation des produits agricoles. Les sacs importés pleins sont de dimensions variées et beaucoup ne sont d'ailleurs pas réutilisables. Ces deux catégories sont donc réservées au charroi intérieur. Pour ce dernier, on utilise également le sac en sisal très résistant mais un peu plus lourd et difficilement maniable; la sacherie de sisal n'est utilisée jusqu'à présent qu'en très faible quantité.

Du point de vue utilisation, le charroi intérieur absorbe un tiers de l'ensemble des importations de sacherie, les deux autres tiers servant à l'emballage des produits exportés. Dans ce dernier cas, les sacs ne sont utilisés qu'une seule fois alors que ceux du transport intérieur accomplissent plusieurs rotations avant d'être mis hors d'usage. Leur durée ne dépasse généralement pas cependant une campagne annuelle.

La Côte d'Ivoire importe également de la toile en jute (87 tonnes en 1960) pour divers usages : balles de coton, caoutchouc, emballage de certains produits industriels, etc... Finalement, on peut estimer que les besoins de la Côte d'Ivoire en 1960 ont été de l'ordre de 4.500 tonnes. Quelle sera leur évolution dans l'avenir ? Elle paraît liée au développement du secteur agricole et plus particulièrement aux progrès des produits d'exportation.

Sur la base des objectifs fixés dans ce domaine par le Plan à long terme, les besoins en sacherie s'élèveraient en 1970 à plus de 7.000 tonnes. En revanche, d'ici 1965 la croissance prévue est très faible et l'on peut retenir un chiffre de 5.000 tonnes, à peine supérieur à celui de l'année de base.

Objectifs de production : les besoins en sacherie, chiffrés ci-dessus, montrent qu'il y a place dès à présent pour une unité de fabrication. Celle-ci est à l'étude. De même, les autorités ivoiriennes se préoccupent de lancer la culture d'un succédané de jute (hibiscus cannabinus) pour se libérer des importations de fibre. Le marché de jute est l'objet d'un véritable monopole de la part de l'Inde et du Pakistan et l'industrie ivoirienne risquerait de connaître les mêmes difficultés d'approvisionnement que l'Afrique du Sud, si elle était basée sur l'usage de cette fibre. Il faudra cependant faire appel à l'étranger en attendant que la production locale soit suffisante; on a donc songé à démarrer la fabrication avec l'urena lobota du Congo-Léopoldville.

L'objectif de production fixé pour 1965 est de 2.000 tonnes valant 307 millions de F CFA. En 1970, on devrait pouvoir couvrir la totalité des besoins de la Côte d'Ivoire et une partie de ceux des pays voisins francophones soit un objectif de production de 8.000 à 9.000 tonnes (environ 980 et 1.100 millions de F CFA).

Investissements : la création d'une première usine de sacherie paraît dès à présent possible et une ligne de fabrication de 2.000 tonnes serait donc installée à Bouaké. Cette capacité pourrait être doublée plus tard par l'adjonction d'une deuxième ligne. Il sera nécessaire dès le départ de prévoir les locaux en conséquence. Les investissements prévus d'ici 1965 seraient au total de 192 millions de F CFA dont 160 millions de F CFA pour le matériel de production et 32 millions CFA pour les bâtiments. Pour atteindre la production de 9.000 tonnes prévues en 1970, il faudra investir durant le deuxième quinquennat environ 550 millions de F CFA (doublement de capacité de la première unité, puis sans doute création d'une seconde usine).

Création d'emplois. (1965) : Cadres : 3, Employés : 6, Maîtrise : 6, O.P. : 20, O.S. : 50, Manœuvres : 35, soit au total 120 emplois. Avec les nouvelles unités de production ou les extensions de capacité nécessaires pour répondre aux besoins de 1970, on peut semble-t-il compter à cette époque sur environ 250 emplois nouveaux.

Commerce Extérieur : les importations de sacherie s'élèveront probablement encore à 3.000 tonnes en 1965, mais ne comprendraient pas plus de 1.000 tonnes de sacs neufs. Leur valeur moyenne en sera donc réduite. On peut les évaluer à 235 millions de F CFA. En revanche, aucune importation de sacs neufs ne devrait se produire en 1970. La sacherie ivoirienne n'exportera pas encore en 1965. Elle commencera à fournir les pays voisins au cours du deuxième quinquennat. On a donc prévu 125 millions de F CFA d'exportation en 1970 (1.000 t).

Voici résumées ci-dessous les perspectives de production de la sous-branche 18 - 4 :

Production 1960	Emploi	Perspectives 1965 Quantité (tonnes)	Valeur (millions CFA)	Investissements V.	Création emplois U.	Import V.	Export V.
609 t	93	3.420	547	242	160	335	50
		Perspectives 1970 Quantité (tonnes)	Valeur (millions CFA)	Investissements V.	Création emplois U.	Import V.	Export V.
		11.000	1.440	600	280	50	225

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 18 (TONNES ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATIONS PARTICULIÈRES)

Sous-Branches	Nature de la production	Année 1960 Production	Emplois (unité)	Année 1965 Production Quant.	Val.	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)	Année 1970 Production Quant.	Val.	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)
1	Egrenage du coton	1.400	51	4.500	540	70	80	0	0	15.750 + graines huilerie	1.890 55	140	160	0	630
2	Filature-Tissage Teinture, Impression..	2.574 Valeur	1.101	7.250	4.223	1.462	602	5.580	800	11.930	8.718	5.030	2.540	3.810	1.605
3	Vêtements et bonneterie	435	279	1.100	2.300	335	1.300	1.300	20	2.200	4.600	300	1.100	1.750	200
4	Corderie, Sacherie	609	93	3.420	547	242	160	335	50	11.000	1.440	600	280	50	225
Total.....			1.524		7.610	2.109	2.142	7.215	870		16.703	6.070	4.080	5.610	2.120

PARAGRAPHE 15 Cuir et articles chaussants (branche 19)

SACS, CARTABLES, SERVIETTES ET ARTICLES DE VOYAGE, ETC... (CUIR)
(sous-branche 19-1)

Marché en 1960 : importations, 165 tonnes pour une valeur de 97 millions de F CFA et production artisanale, 20 tonnes pour 6 millions de F CFA, soit au total 185 tonnes représentant une valeur de 103 millions de F CFA. Ces articles sont fortement concurrencés par les fabrications en matière plastique qui semblent mieux adaptées aux conditions climatiques et sont moins chères. Néanmoins, l'artisanat local peut proposer au public une série d'articles en beaux : crocodile, serpent, etc... dont le cachet exotique peut séduire une certaine clientèle, particulièrement les touristes de passage.

On peut prévoir une production accrue de l'ordre de 12 millions de F CFA en 1965 et 20 millions de F CFA en 1970.

CHAUSSURES
(sous-branche 19-2)

MARCHÉ EN 1960

	Nombre de paires	Valeur entrepôt (millions de F CFA)
Importations	765.000	304
Production locale :		
industrielle		néant
artisanale (environ)	30.000	6
Total ressources	795.000	310
Moins exportations		3
Total consommation intérieure		307

Ces chiffres permettent de situer en 1960 les besoins de la consommation locale à presque 800.000 paires de chaussures cuir ou dessus cuir. En réalité ce chiffre est sans doute un peu faible car il faudrait également tenir compte des chaussures reçues par colis-postaux, lesquelles sont vraisemblablement des articles en cuir assez chers. Il convient aussi de préciser que le marché se partage en deux catégories d'articles de prix nettement différenciés :

— d'une part, la chaussure « habillée » intéressant plus particulièrement la clientèle européenne et africaine aisée;

— d'autre part, la chaussure légère meilleur marché du type à lanières, ou même du genre nu-pieds ou babouche.

Les premières proviennent en général d'Europe alors que les secondes sont fournies par le Sénégal : 600.000 paires environ en 1960. Au cours des années précédant l'année de base (1960), le taux de croissance des importations de ce type d'articles a été de l'ordre de 9 % par an. Il ne semble pas toutefois possible de le conserver pour évaluer la consommation future. Il faut en effet tenir compte de la concurrence accrue des chaussures en matière plastique dont la progression depuis 1957 — nous le verrons plus loin — a été considérable. Aussi retiendrons-nous pour l'avenir un taux légèrement plus faible, soit 8 %. Sur cette base, les besoins du marché local seraient en 1965 de 1.170.000 paires de chaussures dessus cuir et de 1.725.000 paires en 1970.

Objectifs de production : les besoins ci-dessus paraissent largement suffisants pour justifier la création d'une unité de fabrication de chaussures cuir. Un tel projet est d'ailleurs en cours de réalisation. Les objectifs de production à retenir pour 1965 et 1970 pourraient, en première approche, être les suivants : 1965 : 300.000 paires de nu-pieds valant 90 millions CFA et 1970 : 1.200.000 paires de chaussures de types variés valant 480 millions CFA.

Investissements : la création d'une unité de fabrication ne peut être décidée dans la seule perspective de production de chaussures cuir. Il s'agira certainement d'un complexe fabriquant simultanément des chaussures cuir, des chaussures semelles caoutchouc et dessus toile, et également des articles en plastique. Les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de production ainsi que les emplois offerts seront donc chiffrés plus loin globalement.

Artisanat : on a estimé à 30.000 paires les articles de fabrication artisanale commercialisés en 1960. La production industrielle de chaussures bon marché concurrence directement cette activité qui ne paraît donc pas appelée à se développer. Les prévisions de production de cette origine ont donc été limitées à 35.000 paires en 1965 et 40.000 paires en 1970.

articles en caoutchouc et dessus toile

MARCHÉ EN 1960

	Nombre de paires	Valeur entrepôt (millions de F CFA)
Importations	326.000	67
Production locale		néant
Exportations		néant
Consommation ivoirienne	326.000	67

De 1957 à 1960, le taux de croissance des importations a été en moyenne de 9 % par an. Étant donné que ce type de chaussures intéresse des consommateurs à revenu moyen dont le nombre grandira en fonction de l'accroissement des revenus consommables, on peut estimer que les

besoins futurs augmenteront chaque année de quelque 10 %. Ils représenteront donc en 1965 environ 530.000 paires et 850.000 paires en 1970 (1).

Objectifs de production : la totalité des besoins sera couverte par la fabrication locale. Nous retiendrons pour objectifs de production les besoins évalués ci-dessus : 1965 : 530.000 paires valant 106 millions de F CFA et 1970 : 850.000 paires valant 170 millions de F CFA.

Investissements : la fabrication s'opérant généralement au sein d'unités-complexes les investissements et les emplois seront chiffrés globalement plus loin pour l'ensemble des articles chaussants.

chaussures en matière plastique

Il existe déjà une fabrication ivoirienne de chaussures en matière plastique qui a débuté dans le courant de 1960.

MARCHÉ EN 1960

	Nombre de paires	Valeur entrepôt (millions de F CFA)
Importations	1.941.000	442
Production locale	140.000	28
Total ressources	2.081.000	470
Moins exportations	23.000	5
Consommation intérieure	2.058.000	465

Les importations ont pratiquement quadruplé de 1957 à 1960. On ne peut évidemment tabler pour l'avenir sur une progression aussi rapide. Il est toutefois probable que les besoins de la population resteront élevés. Il s'agit d'un article bon marché, de première nécessité, que tout individu accédant à un revenu monétaire cherchera à se procurer. La partie de la population la plus défavorisée sous ce rapport devrait être en mesure d'acheter d'abord une, puis deux paires de sandalettes par an.

La Côte d'Ivoire comptera plus de 4 millions d'habitants en 1970. Sur ce total, 3 millions de personnes au moins devraient à cette époque utiliser des chaussures bon marché. On pourrait donc évaluer provisoirement les besoins à 6.000.000 de paires.

Objectifs de production : dans ces conditions, la consommation d'articles en plastique triplerait donc au cours de la période décennale (elle a été d'environ 2.000.000 de paires en 1960). On pourrait ainsi fixer pour la production locale à venir les objectifs suivants : 1965 : 4.000.000 de paires valant 660 millions de F CFA et 1970 : 6.000.000 de paires valant 990 millions de F CFA. On peut admettre toutefois que 10 % de la fabrication ivoirienne seront exportés vers les pays voisins et qu'il subsistera un courant d'importations de même valeur portant sur des articles plus luxueux ou spéciaux.

Investissements globaux (cuir, caoutchouc, toile, plastique) : deux unités de fabrication d'articles chaussants en matière plastique sont entrées en production récemment. Leur capacité sera de l'ordre de 3.000.000 de paires en 1965. Le montant des investissements prévus s'élève à 112 millions de F CFA dont 72 millions de F CFA pour le matériel et 40 millions de F CFA de bâtiments.

Il serait souhaitable que d'ici 1965 soit créée une (ou plusieurs) autre usine permettant d'atteindre la totalité des objectifs retenus soit : cuir, 300.000 paires, caoutchouc et dessus toile, 530.000 paires, plastique, 4.000.000 de paires. Plusieurs projets sont d'ailleurs en cours d'étude ou de réalisation et peuvent entrer en production avant la fin du premier quinquennat. Au cours de celui-ci, les investissements globaux déjà réalisés, en cours, et envisagés sont de l'ordre de 392 millions de F CFA dont environ 110 millions de F CFA de bâtiments. Pour atteindre les objectifs 1970 rappelés ci-dessous, cuir, 1.200.000 paires, caoutchouc et dessus-toile, 850.000 paires et plastique, 6.000.000 de paires, il sera nécessaire d'investir environ 210 millions de F CFA au cours de la seconde période.

Création d'emplois : la première usine n'ayant commencé à produire que fin 1960, les chiffres ci-dessous représentent les emplois nouveaux déjà créés ou qui vont l'être entre 1960 et 1965. Ils s'élèveront au total à environ 402 répartis approximativement de la manière suivante : Cadres : 6, Employés : 18, Maîtrise : 14, O.P. : 45, O.S. : 160, Manœuvres : 159. S'il est possible de réaliser les objectifs de production 1970 prévus ci-dessus, on peut envisager la création de 300 nouveaux emplois au cours du deuxième quinquennat.

Commerce Extérieur : En 1965, les importations devraient porter uniquement sur des chaussures cuir dont 300.000 paires seulement seront fabriquées en place. Elles seraient donc d'à peu près 900.000 paires valant 550 millions de F CFA. Par ailleurs, on peut admettre que 10 % des besoins en articles des autres catégories continueront à être importés, ce qui représenterait approxima-

(1) Il est cependant possible que se révèle au cours de la période décennale un certain plafonnement de la consommation de ce type de chaussures par suite de la concurrence des articles en matière plastique.

tivement 76 millions de F CFA. Au total donc les importations s'élèveraient encore en 1965 à environ 626 millions de F CFA en réduction sensible sur leur niveau 1960 (813 millions de F CFA). On a supposé, par ailleurs, que 10 % de la fabrication ivoirienne de chaussures en matière plastique pourraient être placés sur les marchés des pays voisins. Cela représenterait environ 66 millions de F CFA en 1965. Ce chiffre pourrait être porté à 100 millions de F CFA en 1970, alors que, la même année, les importations n'atteindraient plus que 500 millions de F CFA.

Nota — On a constaté depuis 1957 une baisse régulière du prix CAF des chaussures importées en ce qui concerne particulièrement les chaussures semelles caoutchouc et dessus toile, ainsi que les articles en plastique. Les prix actuels des fabrications ivoiriennes existantes et ceux envisagés au stade ex. usine, dans les nouveaux projets, sont encore inférieurs à ceux de 1960 pris à un niveau comparable (prix rendu entrepôt). En ce qui concerne les chaussures cuir, les fabrications locales porteront sur la chaussure bon marché, alors que la chaussure « habillée » continuera à être importée. Il en résulte que les importations resteront en valeur à un niveau assez élevé : 626 millions en 1965 et environ 500 millions de F CFA en 1970.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 19 (TONNES ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATIONS PARTICULIÈRES)

Sous-Branches	Nature de la production	Année 1960 Production	Empl.	Année 1965 Production Quant.	Val.	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)	Année 1970 Production Quant.	Investissements Val. (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)
1	Artisanat du cuir objets divers.	20			12						20			
2	Articles chaussants	Paires		Paires						Paires				
	Cuir Artisanat	30.000		35.000	7					40.000	8			
	Cuir Industrie	0		300.000	90					1.200.000	480		500	
	Articles en toile et caoutchouc	0		530.000	106	392	402	626		850.000	170	210	300	
	Articles matière plastique	Paires 140.000	65	4.000.000	661				66	6.000.000	990			100
Total			65		876	392	402	626	66		1.668	210	300	500	100

PARAGRAPHE 16 Corps gras d'origine végétale ou animale (branche 20)

(autres que le beurre)

GRAISSES ET HUILES BRUTES
(sous-branche 20-1)

huile de palme

La production d'huile de palme est très insuffisante en Côte d'Ivoire et il est même nécessaire de faire appel à des importations pour satisfaire les besoins industriels du pays. Dans le cadre du plan décennal, il est donc prévu les investissements nécessaires pour accroître massivement la production des régimes de palme à traiter par des usines à créer dans les zones de plantation.

MARCHÉ EN 1960

	Tonnage	Valeur entrepôt (millions de F CFA)
Importations	4.196	244
Production ivoirienne :		
industrielle	6.051	303
artisanale	16.800	840
Total ressources	27.047	1.387
Moins exportations	540	28
Consommation intérieure	26.507	1.359

Cette dernière a été répartie ainsi qu'il suit entre la consommation des entreprises et la consommation des ménages : 10.247 tonnes pour une valeur de 519 millions de F CFA en consommation intermédiaire et 16.800 tonnes de consommation finale représentant une valeur de 840 millions de F CFA.

L'huile de production artisanale a été en général consommée par les ménages alors que l'huile brute importée et celle produite industriellement ont servi à approvisionner les activités de raffinage

et de savonnerie. Il a été admis pour l'avenir que la production (et la consommation) de l'huile artisanale se maintiendrait au niveau de l'année de base (1960). En revanche, l'exécution du Plan palmier à huile doit se traduire par la progression suivante de la production industrielle d'huile brute : 1965, 11.000 tonnes d'huile brute; 1970, 47.000 tonnes d'huile brute. Entièrement absorbée pour couvrir les besoins de l'industrie locale en 1965, cette production nouvelle permettrait par contre d'exporter de l'huile brute vers la fin du second quinquennat.

Investissements : la production industrielle 1960 (6.051 tonnes) a été réalisée par l'huilerie d'Acobo-Dabou et les usines de l'IRHO. Ces unités n'ont pas été utilisées à pleine capacité puisque celle-ci approche globalement de 9.000 tonnes. Une huilerie nouvelle devra donc être construite à partir de 1964, au sein du bloc de plantations entrepris depuis quelques années dans la région de Kosrou. Sa capacité sera portée en trois étapes à 8.000 ou 10.000 tonnes d'huile. D'ici 1965 cependant, on ne réalisera sans doute qu'une première étape (6 tonnes/heure de régimes), et les investissements, tout en ménageant les extensions ultérieures, seraient limités à 250 millions de F CFA.

Au cours du second quinquennat, il est envisagé de construire quatre huileries au fur et à mesure de l'entrée en production des plantations nouvelles. Il semble que l'unité-type d'huilerie sera l'huilerie réalisable en trois tranches successives de 6 tonnes/heure de régimes, au fur et à mesure de l'entrée en production des parcelles comprises dans un bloc de plantations de l'ordre de 3.000 à 3.500 ha. Cette superficie correspond grosso modo à une huilerie de capacité de 18 tonnes/heure de régimes.

Les investissements à opérer au cours du deuxième quinquennat seraient donc les suivants : une usine à compléter (Kosrou) (1), 100 millions de F CFA et quatre usines nouvelles : 350 millions (1), 1.400 millions de F CFA, soit au total, 1.500 millions de F CFA, dont, Bâtiments, 240 millions de F CFA et équipements, 1.260 millions de F CFA.

Création d'emplois : d'ici 1965, les emplois nouveaux seront assez réduits. Pour les usines déjà installées, le nombre de postes doit passer de 257 en 1960 à 480, emplois auxquels s'ajouteront ceux fournis par l'usine nouvelle au nombre d'environ 150 en première étape. En 1970, si toutes les usines prévues sont en fonctionnement, elles devraient procurer du travail à environ un millier de personnes.

Commerce Extérieur : toute l'huile brute produite industriellement sera consommée par les raffineries et savonneries locales en 1965 (11.000 tonnes). Il faudra encore importer à cette époque un complément de l'ordre de 6.500 tonnes valant environ 377 millions de F CFA. En 1970, la production prévue de 47.000 tonnes permettra d'opérer des exportations substantielles après satisfaction complète des besoins de l'industrie locale. Ces exportations ont été estimées à environ 1.360 millions de F CFA.

huile de palmiste

La quasi totalité des palmistes produits en 1960, soit 2.250 tonnes pour le secteur industriel et 16.364 tonnes pour le secteur artisanal, au total 18.614 tonnes, a été exportée en l'état. En sus, une faible quantité a été triturée sur place : environ 1.500 tonnes. La production artisanale et familiale étant supposée se maintenir dans l'avenir au niveau de 1960, la progression des tonnages de palmistes sera liée à la production industrielle d'huile de palme dont nous avons chiffré l'évolution au paragraphe précédent et que nous rappelons : en 1965, 11.000 tonnes d'huile de palme industrielle et 2.750 tonnes de palmistes et en 1970, 47.000 d'huile de palme et 11.750 tonnes de palmistes. Il paraît souhaitable d'envisager la trituration en Côte d'Ivoire de la plus grande partie des graines provenant des huileries de palme et l'exportation de l'huile de palmiste excédant les besoins des industriels locaux (savonnerie notamment).

Dans cette perspective, les quantités d'amandes exportées en l'état ne varieront que peu par rapport à l'année de base, le surplus des palmistes produit par les huileries de palme nouvelles étant en forte proportion trituré localement.

Investissements : il n'existe actuellement en Côte d'Ivoire, qu'une installation de dimension réduite produisant de l'huile de palmiste. Elle fait d'ailleurs partie d'un ensemble où l'on traite également des arachides (importées de Haute-Volta) et du coprah provenant des plantations du littoral ivoirien. Il ne semble pas se poser de problème d'investissements pour atteindre l'objectif de production retenu pour 1965, soit 2.750 tonnes d'amandes (1.500 tonnes en 1960). En revanche, l'objectif 1970 exigera la création d'une unité relativement importante pouvant également traiter, en partie, la production de coprah. Sous réserve d'une étude plus complète, on peut provisoirement estimer à 120 millions de F CFA le chiffre des investissements à effectuer.

Création d'emplois : l'activité en cause étant actuellement comprise dans un complexe : huilerie-savonnerie, la création d'emplois nouveaux d'ici 1965 sera examinée plus loin. Toutefois pour l'unité nouvelle capable de traiter, en 1970, palmistes et coprah, on peut tabler sur 60 emplois nouveaux.

Commerce Extérieur : une partie de l'huile de palmiste produite continuera à être, en 1970 comme en 1965, consommée par les entreprises. On a toutefois prévu l'exportation d'huile

(1) Si les blocs de plantation, ou tout au moins certains d'entre eux, ne permettent pas d'approvisionner plus de 40.000 tonnes/an de régimes par unité, il suffira de deux chaines de fabrication 6 tonnes/heure, soit 12 tonnes/heure de capacité. Dans ce cas, les investissements ne dépasseraient pas environ 350 millions de F CFA par usine.

de palmiste et de coprah pour une valeur de 250 millions CFA en 1970. A la même époque, les tourteaux devraient être consommés en totalité sur place pour l'alimentation du bétail. (La faible quantité produite en 1960, 842 tonnes, a été à peu près complètement exportée).

huile de coco

La production de noix de coco est encore faible. Elle est consommée en frais, exportée sous forme d'amande destinée à la pâtisserie européenne, et utilisée pour faire de l'huile. On a estimé qu'en 1960 1.500 tonnes de coprah avaient été consommées de cette dernière façon au sein du complexe huilerie-savonnerie d'Abidjan. Les besoins de cette industrie s'élèveraient à 4.000 tonnes de coprah, en 1965, ce qui correspond aux prévisions de production du plan cocotier.

Pour 1970, ce dernier retient une production de coprah de l'ordre de 9.500 tonnes. Aucune difficulté ne paraît devoir à cette époque gêner l'exportation des quantités non consommées par les industries locales. Il paraît tout de même plus profitable d'envisager la trituration sur place d'une partie de la production de coprah. Comme on l'a dit au paragraphe précédent cela peut se faire dans une seule unité traitant alternativement palmistes et coprah.

Investissements : comme pour les amandes de palmistes, c'est au sein du complexe huilerie-savonnerie que s'opère actuellement la trituration du coprah. Il est possible, dans un premier temps, que certains compléments d'équipements soient nécessaires pour augmenter cette production jusqu'en 1965. Mais ultérieurement la solution paraît résider, comme on l'a dit au paragraphe précédent, dans la création d'une huilerie mixte dont les investissements ont été chiffrés provisoirement à 120 millions de F CFA. Cette unité transformera palmistes et coprah pour approvisionner d'abord en huile brute les industries locales. Les excédents seront exportés pour une valeur approximative de 250 millions de F CFA en 1970 (non compris les tourteaux qui pourraient être utilisés localement).

huile brute d'arachide

La faible production ivoirienne d'huile brute d'arachide est opérée, comme celle de palmiste et de coco, au sein du complexe huilerie-savonnerie d'Abidjan qui consomme des graines d'arachides généralement en provenance de Haute-Volta. En 1960, 500 tonnes de graines ont été triturées et les besoins 1965 sont estimés à environ 2.000 tonnes.

Par ailleurs, la consommation locale d'huile d'arachide raffinée (huile de table) est couverte en quasi totalité par des importations en provenance du Sénégal (800 tonnes en 1960 et 1.300 tonnes en 1961). Il semble que le développement de cette culture en liaison avec celle du coton devrait permettre d'alimenter une huilerie d'arachide d'une capacité suffisante pour satisfaire aux besoins de l'industrie et des ménages. On peut d'ailleurs envisager la création d'une seule unité capable de triturer alternativement graines d'arachides et graines de coton.

Investissements : avec un objectif de trituration à Abidjan de 2.000 tonnes de graines en 1965, il ne semble pas qu'il ait lieu de prévoir d'investissements supplémentaires importants. En revanche la création, par la suite, d'une huilerie coton-arachide à implanter dans le Centre ou le Nord du pays, exigera des investissements qui seront provisoirement chiffrés au paragraphe suivant de même que les emplois correspondants.

huile brute de coton

Il n'existe actuellement aucune production d'huile de coton en Côte d'Ivoire. Les graines disponibles, après prélèvement des semences, sont exportées dans des conditions souvent peu payantes. Le développement de la production ivoirienne de coton prévu pour la période décennale devrait suffire, d'ici quelques années, à alimenter une huilerie. Ce programme est rappelé ci-après: en 1960 7.000 tonnes, en 1965 11.800 tonnes et en 1970 50.000 tonnes.

Il faudra, semble-t-il, attendre la campagne 1965-1966 et une production d'au moins 15.000 tonnes de coton-graines avant de pouvoir créer une première huilerie. Celle-ci pourrait être une usine mixte triturant alternativement graines de coton et d'arachides. Provisoirement on peut retenir au titre du deuxième quinquennat, la création d'une telle huilerie mixte coton/arachide, capable de triturer 12.000 à 15.000 tonnes de graines de coton et 4.000 tonnes d'arachides (décortiquées). Les investissements seraient de l'ordre de 100 millions de F CFA et on créerait ainsi une soixantaine d'emplois.

La totalité de la production d'huile et tourteaux, représentant en valeur 318 millions de F CFA, serait consommée par les entreprises locales (raffinage, savonnerie, préparations alimentaires).

HUILES RAFFINÉES ET MARGARINE
(sous-branche 20-2)

La Côte d'Ivoire fabrique des huiles de table et de la margarine en quantité déjà appréciable. La matière première en est surtout fournie par l'huile brute de palme traitée dans un premier stade en vue de la séparation concrète-fluide. L'huile neutralisée-blanchie est livrée à l'usine de raffinage. Il en est de même, en partie, des huiles de palmiste, de coprah et d'arachide dont la production a été examinée au paragraphe précédent. L'usine de raffinage fabrique également de la margarine.

MARCHÉ DES HUILES DE TABLE ET DE LA MARGARINE EN 1960

	Tonnage	Valeur (rendu entrepôt ou ex. usine) (millions de F CFA)
Importations	883	[illegible]
Production ivoirienne	3.634	[illegible]
Total des ressources	4.517	[illegible]
Moins exportations		néant (1)
Marché local	4.517	[illegible]

(1) Aucune exportation d'huile de table raffinée, mais on doit noter qu'il a été exporté environ 970 tonnes d'huile neutre semi-raffinée valant 97 millions de F CFA.

Sur 883 tonnes d'importations, on trouve 800 tonnes d'huile d'arachide en provenance du Sénégal. Le reliquat correspond à 27 tonnes d'huile d'olive et 56 tonnes de margarine d'Europe. La production locale de ce dernier produit a été en 1960 d'environ 200 tonnes. En 1961, le même marché accuse les chiffres suivants :

	Tonnage	Valeur (rendu entrepôt ou ex. usine) (millions de F CFA)
Importations	1.363	142,0
Production ivoirienne	5.150	520,0
Total des ressources	6.513	662,0
Moins exportations huile de table ou margarine	14	1,5
Total	6.499	660,5

Consommation intérieure (chiffres arrondis) 6.500 tonnes valant 661 millions de F CFA.

La croissance de la consommation d'une année sur l'autre est considérable. La production locale d'huile de table est passée grosso modo de 3.500 à 5.000 tonnes alors que celle de margarine (comme sa consommation d'ailleurs) a plutôt diminué. Quelles conclusions tirer pour l'avenir ? Le succès trouvé auprès des consommateurs par l'huile de table fabriquée en Côte d'Ivoire, paraît autoriser des prévisions assez optimistes. Dans les milieux urbains et le secteur moderne, elle a tendance à remplacer l'utilisation de l'huile brute de palme. Avec la croissance des revenus consommables et l'accession prévisible d'une partie de la population à un niveau de vie supérieur, il semble que l'on puisse escompter pour l'avenir une progression assez marquée de la consommation ivoirienne d'huile raffinée.

En attendant les résultats des enquêtes de consommation actuellement en cours, nous retiendrons provisoirement un taux de croissance voisin de 10 % (sur la base de l'année 1961 et non pas 1960). La consommation serait alors, en 1965, de 9.500 tonnes et en 1970 de l'ordre de [illegible] tonnes. Ces consommations devraient être entièrement couvertes par la production locale. La margarinerie ne semble pas appelée à se développer beaucoup. On peut donc considérer que les chiffres ci-dessus constituent les objectifs de production de l'industrie ivoirienne de raffinage. Celle-ci devrait pouvoir traiter dans l'avenir uniquement des huiles brutes de production locale. Les importations d'huile raffinée du Sénégal seront appelées à disparaître progressivement.

Objectifs de production : nous retiendrons provisoirement pour l'industrie locale de raffinage les objectifs suivants : en 1965, 9.500 tonnes valant 960 millions CFA et en 1970, 15.000 tonnes valant 1.520 millions CFA (ces chiffres comprennent un faible tonnage de margarine).

Investissements : l'appareil de production existant paraît (sauf pour la margarine) actuellement utilisé à pleine capacité avec 5.150 tonnes de produits livrées en 1961. La modernisation de l'usine d'Abidjan est envisagée avec doublement de sa capacité actuelle. Les investissements supplémentaires nécessaires paraissent devoir s'élever grosso modo à 224 millions de F CFA (équipement). Pour atteindre l'objectif 1970, la création d'une seconde unité pourrait néanmoins s'imposer au cours du deuxième quinquennat.

Création d'emplois : dans l'hypothèse d'une seule unité de fabrication, les emplois passeraient de 130 postes en 1960 à 150 en 1965. Une trentaine de postes supplémentaires seront nécessaires ensuite d'ici 1970.

Commerce Extérieur : le développement envisagé de la production locale doit aboutir à la suppression à peu près totale des importations d'huile de table et margarine. Il subsistera néanmoins quelques entrées d'huiles spéciales et fines en provenance d'Europe pour un montant de 40 millions de F CFA en 1965. Rien n'a été prévu à ce titre en 1970. Il est cependant possible qu'il entre encore pour quelques millions de F CFA d'huiles alimentaires en provenance de l'étranger.

Aucune exportation ne paraît possible, les pays voisins ayant l'intention de créer ou de développer des huileries d'arachide et de coton capables de couvrir leur propre consommation.

SAVONS, LESSIVES, GLYCÉRINE
(sous-branche 20-3)

Une grande partie du savon ordinaire consommé en Côte d'Ivoire est fournie par la production locale. Toutefois, les importations ne sont pas négligeables, ainsi que le montre la situation du marché en 1960 indiquée ci-dessous :

Importations	Tonnes	Valeur (en millions de F CFA) (rendu entrepôt ou ex. usine)
Savon ordinaire	674	59
Savon toilette	150	38
Lessives	298	70
	1.122	167
Production ivoirienne :		
Savon ordinaire et préparations diverses	11.824	822
Moins exportations	2.330	173
Consommation locale	10.616	816

De 1956 à 1960, les importations de savon ont diminué de moitié (2.200 tonnes en 1956, 1.122 en 1960) remplacées progressivement par les fabrications ivoiriennes qui sont passées de 8.100 tonnes en 1958 à 11.800 tonnes en 1960 et 13.500 tonnes en 1961, soit une croissance moyenne de l'ordre de 18 % par an. Les exportations de produits vers les pays voisins paraissent croître à ce même rythme. Compte tenu de la réduction des importations, la consommation proprement ivoirienne aurait progressé d'environ 16 % par an au cours des dernières années.

Il ne paraît cependant pas possible de conserver ce taux élevé pour évaluer la consommation dans l'avenir. Aussi retiendrons-nous seulement 10 % au cours du premier quinquennat et 8 % par la suite. Sur ces bases, la consommation passerait de 10.600 tonnes en 1960 à 17.000 tonnes en 1965 et 25.000 tonnes en 1970. Par ailleurs, en raison de la tendance à s'équiper manifestée par les pays actuellement clients de la savonnerie ivoirienne, il paraît prudent de ne pas compter sur des débouchés extérieurs excédant 3.000 tonnes en 1965 et au-delà.

Objectifs de production : en 1965, 20.000 tonnes valant 1.400 millions CFA et en 1970, 28.000 tonnes valant 1.950 millions CFA. Aux quantités et valeurs ci-dessus, on peut ajouter la production de glycérine estimée, grosso modo, à 300 tonnes et 20 millions de F CFA en 1965 et 400 tonnes et 26 millions de F CFA en 1970.

Investissements : comme nous l'avons souligné plus haut en examinant la sous-branche 20 - 1 (huiles brutes), la savonnerie fait partie d'une activité complexe huilerie et savonnerie. Les investissements prévus pour l'ensemble seront, entre 1960 et 1965, de l'ordre de 200 millions de F CFA. On a inscrit provisoirement 120 millions de F CFA à réaliser au cours du deuxième quinquennat.

Création d'emplois : parallèlement, les emplois devraient passer de 240 en 1960 à 350 en 1965. On peut aussi prévoir une cinquantaine d'emplois supplémentaires pour la deuxième période.

Commerce Extérieur : malgré le développement des productions locales de savons et lessives, il est probable que subsisteront quelques importations (de luxe notamment) dont le montant est estimé en 1965, comme en 1970, à 100 millions CFA. Les exportations de produits ivoiriens vers les pays voisins francophones atteindront 210 millions CFA et plafonneront à ce niveau jusqu'en 1970.

Nota : Des préoccupations se sont également fait jour en ce qui concerne une fabrication locale de poudre à laver (détersif). Il s'agit, dans un premier temps tout au moins, d'un produit incorporant des éléments totalement importés, donc, en fait, d'une activité de préparation et de conditionnement.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 20 (TONNES ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

Sous-Branches	Nature de la production	Année 1960 Production	Empl.	Année 1965 Production Quant.	Valeur	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)	Année 1970 Production Quant.	Valeur	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)
	Huiles brutes														
20-1	Huile de palme artisanale	Produit 16.800 + palmistes		16.800 + palmistes	1.362	—	—	Palmistes	522	Produit 16.800 + palmistes	1.362	—	—	Palmistes	522
	industrielle	6.051 + palmistes	257	11.000 + palmistes	610(1)	250	373	377	0	47.000 + palmistes	2.626	1.500	1.000	0	1.363
	Huile de palmiste	Amandes 1.500	0	Amandes 2.750						Amandes 12.000	508	120	60	0	250
	Huile de coco	1.500	0	4.000	298	(2)	(2)	0	0	8.000					
	Huile d'arachide	Graines 500	0	Graines 2.000				0		Graines 4.000	318	100	60	0	0
	Huile de coton	0	0	0	0	0	0	0	0	Graines 12.500					
20-2	Huile neutre semi-raffinée	produit 5.500		8.000	600			0	100	Produit 20.000	1.500			0	300
	Huile table et margarine	3.634	360	9.500	960	224	180(3)	40	0	15.000	1.520	120	80	0	0
20-3	Savons, Lessives	12.000		20.300	1.420			100	210	28.400	1.976			100	210
Total			617		5.250	474	553	517	832		9.810	1.840	1.200	100	645

(1) Y compris 60 millions de F. CFA de palmistes. (2) Investissements et créations d'emplois repris aux sous-branches 20-2-3. (3) Y compris les créations d'emplois pour les huiles brutes autres que palme.

PARAGRAPHE 17 Articles en caoutchouc et en matière plastique (branche 21)

CAOUTCHOUC EN PLAQUE, FILS, TUYAUX, COURROIES, ARTICLES D'HYGIÈNE, GANTS, VÊTEMENTS ET OBJETS DIVERS (sous-branche 21-1)

Marché : en 1960, la consommation ivoirienne d'articles divers en caoutchouc autres que les pneumatiques, a été la suivante :

Nature des articles	Quantités (tonnes)	Valeur (rendu entrepôt) (millions de F CFA)
Caoutchouc en plaque, fils et autres, présentation vulcanisée ou non	85	33
Tuyaux en caoutchouc non durci	46	27
Courroies en caoutchouc	20	19
Articles d'hygiène, vêtements, gants et objets divers en caoutchouc	66	44
Total	217	123

Il n'existe aucune fabrication locale et les chiffres ci-dessus tiennent compte en princ[illegible] des réexportations incontrôlées vers les pays de l'intérieur. Ces rubriques couvrent une très [illegible]nde diversité d'articles dont chaque catégorie paraît encore trop limitée pour justifier une f[illegible]ica-tion. Toutefois, l'augmentation des revenus consommables en ce qui concerne les m[illegible]ges, et le développement ou la création d'industries pendant la période décennale, doivent se t[illegible]uire par une progression sensible des besoins aussi bien de la consommation intermédiaire [illegible]bes, tuyaux, courroies de transport et de transmission, etc... que des articles destinés à la cons[illegible]ma-tion finale.

Il paraît cependant peu probable que la progression de ces besoins suffise d'ici 1965 à s[illegible]citer la fabrication sur place d'un certain nombre d'articles. Vers la fin du deuxième quinq[illegible]nat, en revanche, une telle activité se justifierait sans doute. Elle devrait utiliser du caoutchouc d'ori-gine ivoirienne (production de la branche 14).

A titre indicatif, nous prévoierons donc pour 1970 un chiffre de production locale de 150 millions CFA, en supposant que cette dernière constitue une activité annexe de l'usine de pneu-matiques d'automobile. Les investissements seraient ainsi compris (grosso modo) dans les chiffres indiqués pour celle-ci. Les importations subsistant en 1970 seraient de l'ordre de 100 millions CFA.

PNEUMATIQUES (AUTOMOBILES ET VÉHICULES A DEUX ROUES), FABRICATION ET RECHAPAGE
(sous-branche 21-2)

pneumatiques et chambres à air pour automobiles camions et engins

Actuellement, les pneumatiques sont importés mais on fait déjà du rechapage sur place (avec des bandes importées). La disponibilité prochaine de caoutchouc ivoirien et la présence d'une industrie textile en voie de développement conduisent à rechercher si le marché de la Côte d'Ivoire et une fourniture éventuelle aux pays voisins justifieraient la création d'une industrie locale de pneumatiques.

Nous examinerons séparément les pneumatiques pour automobiles, camions et engins et ceux destinés aux véhicules à deux roues. Pour cette deuxième catégorie, nous retiendrons dans les statistiques, les enveloppes de 2 kg et moins et les chambres à air pesant au maximum 0,500 kg.

Marché : consommation ivoirienne 1960 (importations corrigées des réexportations).

Catégorie de produits	Nombre	Tonnage	Valeur rendu entrepôt
Enveloppes 70 kg et plus	5.000	373	166
Enveloppes de 15 à 70 kg	19.381	582	113
Enveloppes de 2 à 15 kg	44.812	283	149
Chambres à air de plus de 0,500 kg	72.366	140	90

En 1961, la consommation est restée à un niveau voisin de 1960 en ce qui concerne les enveloppes; elle a progressé fortement pour les chambres à air. Au cours de la période 1956-1960, la croissance des importations pour les catégories de pneumatiques les plus courantes, à l'exclusion des types très lourds pour engins et gros véhicules, a été de 8 %. Comparée à celle des importations de véhicules durant la même période : 10 %, la différence traduit sans doute l'amélioration du réseau routier (usure moindre). Les importations de chambres à air-auto, par contre, ont progressé davantage : 13 %. Pour chiffrer la consommation des années à venir, le taux de croissance du parc automobile (1) prévu pour la décennie : 8,5 % (branche 16) constitue un indice non négligeable. Les besoins futurs en pneumatiques de la Côte d'Ivoire peuvent ainsi être provisoirement évalués en appliquant à la consommation de l'année de base un taux voisin de 8 %.

Ils seraient les suivants pour les enveloppes et chambres à air de dimensions courantes — à l'exclusion des pneumatiques pour très gros véhicules et engins qui ne paraissent pas pouvoir être fabriqués localement (tout au moins dans un premier temps) : en 1965, 100.000 enveloppes et 115.000 chambres à air et 150.000 enveloppes et 200.000 chambres à air en 1970. Ces chiffres tiennent compte des pneus destinés à chausser les véhicules neufs montés en Côte d'Ivoire. Les proportions respectives d'enveloppes et de chambres à air pourront, bien entendu, varier quelque peu, mais leur total indique l'ordre de grandeur du marché.

Objectifs de production : tous les besoins ne pourront pas être couverts par une éventuelle fabrication ivoirienne. Celle-ci devra se limiter au départ à une gamme de produits assez restreinte, qui portera sur les articles les plus courants à l'exclusion des pneumatiques de forte dimension; on produira sans doute les enveloppes de 20 kg et moins. La création d'une usine dans cette partie de l'Afrique exigera en fait des débouchés plus larges que ceux offerts par le seul marché ivoirien. Les pays voisins francophones, et sans doute ceux de la langue anglaise, sous réserves d'études de marché plus poussées, devraient pouvoir absorber au moins 30 % des quantités nécessaires au marché local, peut être même davantage. Les objectifs de production seraient, dans cette hypothèse, provisoirement fixés à 105.000 enveloppes et 130.000 chambres à air en 1965 et 195.000 enveloppes et 265.000 chambres à air en 1970.

Mais il paraît toutefois prudent de n'envisager la création de l'usine de pneumatiques qu'en cours de la deuxième période. L'objectif 1965 ci-dessus correspond tout juste en effet au minimum requis pour qu'une telle fabrication soit entreprise. De plus, l'ouverture de débouchés extérieurs exigera la conclusion d'une série d'accords qui risque de demander d'assez longs délais. Enfin la réalisation d'une unité de cette importance exige plusieurs années.

Nous supposerons donc qu'elle entrera en production à la fin du deuxième quinquennat et la valeur de la production représenterait en 1970 à peu près 1.785 millions de F CFA (au prix de 1960).

Investissements : à titre tout à fait provisoire, on peut retenir le chiffre de 1.500 millions de F CFA pour une usine de la capacité requise par l'objectif 1970. On peut admettre que ce mon-

(1) Différent du parc total de véhicules qui doit progresser un peu plus fortement.

tant peut couvrir en même temps une fabrication annexe de produits divers en caoutchouc du type de ceux figurant à la sous-branche 21 - 1 ci-dessus.

Création d'emplois : de même, on peut très approximativement fixer à 450 le nombre des emplois nouveaux procurés en 1970 par cette activité.

Commerce Extérieur : en 1965, les besoins du marché intérieur continueront à être couverts entièrement par des importations (environ 1.700 millions CFA). En 1970, en revanche, elles seront réduites à 35.000 enveloppes et 30.000 chambres à air de grand format, auxquelles il y a lieu d'ajouter les pneumatiques spéciaux pour engins (10.000 pièces). Leur valeur rendu entrepôt s'élèvera au total à environ 800 millions de F CFA.

Mais en sens inverse la Côte d'Ivoire devrait exporter vers les pays voisins une partie de sa production valant à peu près 420 millions de F CFA. En quantité et valeur, la situation des ressources et des emplois pourrait finalement se présenter grosso modo de la façon suivante :

RESSOURCES	Enveloppes unités	Chambres à air unités	Valeur millions de F CFA
Importations 1970			
a) Gros engins ou formats spéciaux	10.000	30.000	800
b) Fortes dimensions	35.000		
Production locale de dimensions courantes ..	195.000	265.000	1.785
Total ressources	240.000	295.000	2.585
EMPLOIS			
Consommation ivoirienne			
a) Gros engins et engins spéciaux (parc TP, port, communes, entreprises de travaux publics et forestiers, etc.	10.000	30.000	800
b) Transports lourds	35.000		
c) Transports courants, taxis et voitures particulières	150.000	200.000	1.365
Exportations	45.000	65.000	420
Total emplois	240.000	295.000	2.585

Utilisation des matières premières locales : la gomme utilisée pour la fabrication de pneus contiendrait en forte proportion du caoutchouc naturel d'origine locale (1.500 tonnes environ). En revanche, les toiles sont en rayonne, laquelle devra être importée. Les chambres à air seront fabriquées en butyl importé plus résistant et moins poreux que le caoutchouc naturel. Celui-ci conviendra par contre pour les chambres à air de véhicules à « 2 roues ».

pneumatiques et chambres à air pour véhicules à deux roues

Marché : les besoins de la Côte d'Ivoire en pneumatiques légers ont été les suivants en 1960 :

Importations (corrigées)	Nombre d'unités	Tonnage	Valeur rendu entrepôt (millions de F CFA)
Catégories de produit			
Enveloppes (moins de 2 kg) déduction faite de 1,60 millions de F CFA de réexportation.....	357.173	238	99
Chambres à air	319.172	82	40

Leur évolution pendant la période antérieure ne fournit guère d'indications valables pour évaluer le taux de croissance. Les quantités importées varient en effet considérablement d'une année sur l'autre et en sens inverse. Les chambres à air marquent toutefois sur l'ensemble de la période 1956-1960 un progrès de l'ordre de 8 %, alors qu'il paraît presque nul pour les enveloppes. Si l'on ajoute toutefois l'année 1961 qui marque un bond en avant, on obtient, en jouant les années faibles et fortes, une croissance annuelle de 5 %.

Pour évaluer le marché futur, nous tiendrons compte de ce que la croissance des besoins en véhicules à 2 roues a été évaluée à 8 % pour les bicyclettes et 15 % pour les cyclomoteurs pendant le premier quinquennat (10 % seulement durant le second). Par ailleurs les prévisions de production des ateliers de montage, permettent d'estimer les besoins à venir en pneumatiques. Ces derniers pourraient se présenter ainsi : 740.000 enveloppes et 630.000 chambres à air en 1965 et 1.120.000 enveloppes et 1.000.000 de chambres à air en 1970.

Aux besoins du marché intérieur, on ajoutera ceux des pays voisins francophones qui peuvent être approvisionnés, en partie tout au moins, par une éventuelle fabrique ivoirienne. A lui seul, le marché de la Haute-Volta est déjà très intéressant : le parc de ce pays semble aussi important que celui de la Côte d'Ivoire, sauf pour les cyclomoteurs, et les importations de pneumatiques

accusant un taux de croissance élevé. Les besoins du Mali et du Niger réunis paraissent rejoindre ceux de la Haute-Volta. Dans le cadre d'une politique d'intensification des échanges avec ces pays, la future industrie ivoirienne devrait donc pouvoir compter sur des débouchés extérieurs sensiblement égaux aux besoins du marché local.

Objectifs de production : dans ces conditions les objectifs de production suivants seront provisoirement retenus :

Produits	1965 Quantités (pièces)	1965 Valeur (millions de F CFA)	1970 Quantités (pièces)	1970 Valeur (millions de F CFA)
Enveloppes	1.480.000	486	2.250.000	737
Chambres à air	1.320.000	156	2.000.000	238
Total	2.800.000	642	4.250.000	975

Investissements : pour entreprendre une fabrication de pneumatiques légers, il faudrait semble-t-il être assuré d'un débouché minimum de l'ordre de 1.500.000 à 2.000.000 de pièces par an. L'objectif 1965 peut donc justifier la création d'une usine de pneumatiques pour véhicules à 2 roues, si l'appoint indispensable de débouchés extérieurs est effectivement assuré, ce qui suppose un accord préalable avec les pays voisins ou tout au moins des négociations en bonne voie.

Le montant des investissements nécessaires sera provisoirement évalué à 300 millions de F CFA dont 50 millions de F CFA de bâtiments. On a prévu 370 millions CFA d'investissements supplémentaires au cours du deuxième quinquennat pour atteindre les objectifs 1970. Ceux-ci sont en effet élevés en raison des espoirs fondés sur les possibilités d'exportation et justifieraient sans doute la création d'une seconde entreprise.

Création d'emplois : les emplois nouveaux résultant de cette activité seront approximativement les suivants :

	1re étape (1965)	2e étape (1970)
Cadres	3	5
Employés	5	10
Maîtrise	6	12
O.P.	50	100
O.S.	40	80
Manœuvres	20	20
Total	124	227

Commerce Extérieur : la première usine pourrait être créée vers la fin du premier quinquennat. La production n'atteindra vraisemblablement pas en 1965 l'objectif de production de 2.800.000 pièces, mais devrait au moins couvrir à cette époque les besoins ivoiriens, soit environ 1.400.000 unités. Aucune exportation ni importation ne sera donc prévue à cette date. En 1970, en revanche, la production devrait répondre à la fois aux demandes intérieure et extérieure. Les exportations atteindraient alors 490 millions de F CFA.

Matières premières : la fabrication de pneumatiques légers permet de faire appel aux fournitures locales. Les fils ou toiles de coton pourraient être livrés par l'industrie textile ivoirienne. La question sera à étudier.

La forte proportion de caoutchouc naturel incorporée dans la gomme proviendra des plantations d'hévéas. A la différence des chambres à air pour autos qui sont en butyl (noires), celles qui retiennent la faveur des cyclistes ivoiriens sont en caoutchouc rouge fabriqué à partir du produit naturel.

rechapage

Cette activité, déjà pratiquée en Côte d'Ivoire de manière artisanale, peut se développer sur une plus grande échelle. On peut concevoir qu'elle soit entreprise par l'une des usines de pneumatiques ou par un ou plusieurs ateliers spécialisés indépendants. Les croissants de rechapage, actuellement importés, seraient fabriqués sur place avec utilisation partielle de produit naturel ivoirien. La Côte d'Ivoire devra néanmoins, pour justifier une telle production, s'assurer des débouchés vers les pays voisins.

Objectifs de production: le rechapage ne peut être exécuté qu'après examen sévère de la carcasse. Toute blessure doit entraîner le rejet de l'enveloppe. Or, en Afrique, on a souvent tendance à utiliser les pneumatiques jusqu'à détérioration des toiles, ce qui limite notablement les possibilités de rechapage. Toutefois, par comparaison avec d'autres pays africains, en tenant compte de l'importance et de l'évolution du parc national de véhicules automobiles, on pourrait retenir les objectifs suivants: 8.000 enveloppes soit 32 millions CFA en 1965 et 15.000 enveloppes soit 60 millions CFA en 1970. Il est également probable que sera confiée aux ateliers de rechapage, la remise en état d'enveloppes de grandes dimensions ou de formats spéciaux pour lesquelles cette opération se révèle particulièrement payante.

Investissements: cette activité exigera des investissements peu élevés qui peuvent être provisoirement chiffrés à une dizaine de millions pour la première période. On a prévu 7 millions CFA d'équipements supplémentaires au cours du deuxième quinquennat.

Création d'emplois:

L'atelier de rechapage pourrait procurer 28 emplois d'ici 1965: Cadre: 1, Employés: 2, Maîtrise: 2, O.P.: 10, O.S.: 8, Manœuvres: 5. On peut prévoir une vingtaine de postes nouveaux pour la période ultérieure.

RÉCAPITULATION : SOUS-BRANCHE N° 21-2 (TONNES ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

		Année 1960			Année 1965				Année 1970				
Sous-Branche	Nature de la production	Production	Empl.	Production Quant.	Val.	Investissements (val.)	Créat. emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)	Production Quant.	Valeur	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)
2-1	Pneumatiques autos	0	0	0.	0	0	0	1.700	0	Enveloppes 195.000 U. Ch. à air 265.000 U.	1.785	1.500	450	800	420
2-2	Pneumatiques pour deux roues	0	0	Enveloppes 750.000 U. Ch. à air 650.000 U.	321	300	124	0	0	Enveloppes 2.250.000 U. Ch. à air 2.000.000 U.	975	370	227		490
2-3	Rechapage	faible		8.000 U.	32	10	28	0	0	15.000 U.	60	7	20		0
Total			0		353	310	152	1.700	0		2.820	1.877	697	800	910

ARTICLES EN MATIÈRE PLASTIQUE
(sous-branche 21-3)

Les articles chaussants en matière plastique sont rattachés à la branche 19. Il n'en sera donc pas question ici. Il paraît nécessaire, au début de ce paragraphe, de faire un tour d'horizon des autres utilisations possibles de la matière plastique. Elles sont extrêmement nombreuses et intéressent: le bâtiment, l'ameublement, l'habillement, la maroquinerie, l'emballage, de nombreux objets moulés pour: le ménage, le bureau, le laboratoire, le magasin, etc... le transport de l'eau, des gaz, des fluides, le câblage électrique, l'isolation, les textiles, etc... Parmi ces différents emplois, les articles susceptibles de fabrication en Côte d'Ivoire sont les suivants:

1 — *USAGE SOUS FORME MOULÉE (autres que les chaussures):*

— *articles de bureau et d'écolier:* plumiers, corbeilles à papier, règles, équerres, taille-crayons, etc...

— *articles de cuisine et de ménage:* bols, carafes, gobelets, boîtes à épices, cuvettes et récipients variés, flaconnage, entonnoirs, poubelles, bacs de réfrigérateurs, jouets, brosses, peignes, boutons, dessus et dossiers de sièges, sanitaires (abattants et couvercles), tablettes, plans de travail, baignoires pour enfants, etc...

— *pièces pour l'industrie:* éléments divers pour appareils ménagers, véhicules automobiles. poignées de guidon, bouchons à vis, etc...

2 — *USAGE SOUS FORME DE FEUILLES, PLAQUES FILMS (rigides ou souples)*

— *articles pour le bâtiment et l'ameublement:* revêtements de sols, de murs, cloisons, feuilles tendues sous plafonds, housses, rideaux, revêtements de sièges, nappes, abat-jour.

— *articles pour le vêtement:* imperméables, vêtements de protection, culottes de bébés, gants, bottes (ces deux derniers moulés par trempage).

— *maroquinerie:* sacs, porte-feuilles, porte-documents, serviettes, couvertures de cahiers, etc...

— *usages agricoles et industriels:* bandes transporteuses, séparateurs d'accumulateurs, tubes et sachets d'emballages, etc...

3 — *USAGES SOUS FORME EXTRUDÉE:*

Tubes souples ou rigides, fil et câble électriques, gaines et sacs d'emballages pour fruits, engrais, désherbants et détersifs, etc... profilés divers: lanières, bordures d'étagères, protège-marches d'escalier, bracelets-montres et ceintures, etc...

A cette liste déjà longue, on peut ajouter spécialement pour le bâtiment: les éléments de toiture, panneaux préfabriqués, rampes d'escalier et mains-courantes, portes extensibles et planes, plinthes, volets roulants, stores vénitiens, dalles, carreaux, etc... La matière plastique peut néanmoins concurrencer directement certains matériaux d'origine locale tels que le bois, la céramique, le textile, le papier. Il faudra en tenir compte dans la politique de développement industriel, car, seule, la transformation de matière plastique d'origine étrangère peut être envisagée, au cours de la décennie. La matière première continuera donc d'être importée sous forme de poudre ou de granulés. Le problème se posera de manière différente le jour où le marché atteindra un niveau

suffisant pour justifier l'implantation en Côte d'Ivoire d'une usine de polychlorure de vynile, par exemple.

Marché: les articles en matière plastique — les chaussures mises à part — n'occupent encore qu'une place très étroite dans la consommation locale. En 1960, le marché a été le suivant:

	Quantité (tonnes)	Valeur rendu entrepôt (millions de F CFA)
Importations	191	129
Production locale	559 (1)	165
	750	294
Moins exportations	6	4
Consommation ivoirienne	744	290

(1) Dont 500 tonnes de gaines plastique pour emballage des bananes.

Faibles en valeur absolue, les importations d'articles en matières plastique ont suivi néanmoins une progression régulière de 1956 à 1960. Leur taux de croissance moyen a été de 17 % par an. La consommation semble avoir porté spécialement sur les articles scolaires, ménagers et vestimentaires. La fabrication locale 1960 a consisté en maroquinerie, et surtout emballages de fruits. En 1961, elle a ajouté de nouveaux articles sous forme d'objets moulés et en feuilles: gobelets, boîtes, poignées de bicyclettes, etc... ainsi que les sachets d'emballage. Pour évaluer la consommation en fin de premier et deuxième quinquennat, nous examinerons le marché par catégorie d'articles. D'abord, ceux intéressant la consommation intermédiaire:

A) — EMBALLAGES.

L'utilisation actuelle pour emballage des bananes ne semble pas devoir beaucoup progresser. Il existe en effet un projet d'expédition des fruits en caissettes qui intéresserait en 1965 la moitié des exportations. Toutefois, les fruits seraient placés dans des sachets légers. Le tonnage d'emballages en plastique, grâce à ce nouvel emploi et à la croissance de la production se maintiendrait donc, à son niveau actuel: environ 600 tonnes par an.

En revanche, d'autres besoins apparaissent avec le développement des industries existantes et les fabrications nouvelles. La livraison des produits s'effectue en sachets et emballages plastiques pour la plupart des industries alimentaires et celles du vêtement et de la chaussure. La future usine d'engrais y aura également recours, de même que celle des pesticides. Enfin le secteur agricole utilisera un nombre accru de sachets plastique pour les transports de plants. Le bouchage par obturateur plastique et capsule métallique légère peut également fournir un débouché mais concurrencera le bouchon-couronne dont la fabrication est envisagée à la branche 17. En première approche, on peut chiffrer l'ensemble de ces besoins à 500 tonnes en 1965 et 1.000 tonnes en 1970

B — POUR LE BATIMENT ET L'AMEUBLEMENT.

Les emplois futurs d'éléments plastique fabriqués sur place, dont les tubes rigides, revêtements de sol, sanitaires, stores, etc... sont plus difficiles à chiffrer et nous retiendrons provisoirement: 500 tonnes en 1965 et 700 tonnes en 1970.

C — USAGES INDUSTRIELS.

Certaines industries feront, sans doute, appel aux usines locales pour la fourniture d'éléments en plastique entrant dans leurs fabrications. Ce sera le cas des entreprises de montage de véhicules et d'appareils électriques et ménagers. En attendant les résultats d'une enquête plus poussée, on peut chiffrer très approximativement leurs besoins à 100 tonnes/an en 1965 et 200 tonnes/an en 1970.

D) — ARTICLES MENAGERS.

Les objets en matière plastique utilisés par les ménages connaissent depuis plusieurs années une croissance importante. Ils sont susceptibles de progresser plus rapidement encore s'il se produit une désaffection vis-à-vis des articles métalliques traditionnellement utilisés par les africains.

De plus, un certain nombre d'objets en matière plastique sont enregistrés en douane sous d'autres rubriques que celle reprise au début de ce paragraphe. C'est le cas entre autres pour les jouets, articles de sport, peignes, etc... dont la ventilation entre matière plastique et autres matériaux est impossible .La base 1960 est donc, en réalité, plus élevée que celle indiquée plus haut. Aussi retiendrons-nous 300 tonnes au lieu de 250 comme base de la projection. Avec une croissance de 15 % légèrement inférieure à celle constatée ces dernières années pour le premier quinquennat et 10 % seulement pour le second, les besoins des ménages seraient de 600 tonnes en 1965 et 1.000 tonnes en 1970.

RÉCAPITULATION DES BESOINS FUTURS (EN TONNES)

	1965	1970
Emballages fruits	600	600
Emballages autres	500	1.000
Bâtiment et ameublement	500	700
Entreprises industrielles	100	200
Ménages	600	1.000
Totaux	2.300	3.500

A ces besoins locaux, on peut ajouter ceux des pays voisins pouvant être satisfaits ar des exportations ivoiriennes, soit: 1.500 tonnes environ.

Objectifs de production: la plupart des besoins ci-dessus portent sur des articles que l' n peut fabriquer localement. Nous retiendrons les objectifs de production suivants: 1.800 tonn alant 680 millions CFA en 1965 et 4.500 tonnes valant 1.715 millions CFA en 1970.

Investissements: les capacités de production existantes sont de l'ordre de 1.000 ton (non compris la chaussure). Il faudrait presque doubler les installations pour répondre à bjectif de production 1965. Les investissements nécessaires s'élèveraient à environ 200 millions CFA dont 30 millions CFA pour les bâtiments. Pour atteindre l'objectif 1970, il faudra s doute réaliser au cours du deuxième quinquennat: 300 millions CFA d'investissement upplémentaires.

Création d'emplois: environ 112 emplois nouveaux pourraient être créés d'ici 1965 soit: C dres: 3, Employés: 4, Maîtrise: 5, O.P.: 20, O.S.: 50, Manœuvres: 30. Au cours du second qui ennat, 200 emplois supplémentaires pourraient sans doute être offerts.

Commerce Extérieur: les besoins 1965 estimés à 2.320 tonnes seront couverts pour 1.8 tonnes par les fabrications ivoiriennes. Les importations à la même date porteront donc sur 5 tonnes valant environ 208 millions de F CFA, mais aucune exportation n'est prévue. En 1970, l importations d'éléments ou d'objets en matière plastique ne pouvant être fabriqué sur place, teraient à peu près au même niveau: environ 500 tonnes et 200 millions de F CFA. Par contre a prévu d'assez fortes exportations vers les pays voisins. Celles-ci (plus de 600 millions de F FA) ne pourraient cependant être réalisées si des industries de même nature étaient créées dan es pays avant 1970.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 21 (TONNES.ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

		Année 1960		Année 1965						Année 1970					
Sous-Branches	Nature de la production	Production	Empl.	Production Quant.	Val.	Investissements (val.)	Créat. empl. (unité)	Imp. (vol.)	Exp. (val.)	Production Quant.	Val.	Investissements (val.)	Créat. empl (unité)	Imp. ( )	Exp. (val.)
21-1	Caoutchouc en plaque, fils, tuyaux courroies, etc.	0	0	0	0	0	0	200	0	—	150(1)			0	0
21-2-1	Pneumatiques et rechapage Pneus et chambres à air, autos, camions, engins	0	0	0	0	0	0	1.700	0	Enveloppes 195.000 U.					
										Ch. à air 265.000 U.	1.785	1.500	450	0	420
21-2-2	Pneumatiques de 2 roues	0	0	Enveloppes 750.000 U.						Enveloppes 2.250.000 U.					
				Ch. à air 650.000 U.	321	300	124	0	0	Ch. à air 2.000.000 U.	975	370	227	0	490
21-2-3	Rechapage	Faible		8.000 U.	32	10	28	0	0	15.000 U.	60	7	20	0	0
21-3	Matière plastique	Tonnes		Tonnes						Tonnes					
	Articles en matière plastique	559	58	1.800	680	200	112	208	0	4.500 t	1.715	300	200	0	630
Total			58		1.033	510	264	2.108	0		4.685	2.177	897	0	1.540

(1) Fabrication éventuelle jumelée avec les usines de pneumatiques.

PARAGRAPHE 18

Produits industriels divers, (branche 22)

PATE ET CELLULOSE
(sous-branche 22-1)

Des études sont en cours en vue d'entreprendre en Côte d'Ivoire la fabrication de la pâte de cellulose à partir des bois feuillus tropicaux. Une expérience a d'ailleurs été tentée depuis la fin de la dernière guerre. Une usine-pilote construite à Bimbresso (près d'Abidjan) a poursuivi des essais en vue de l'utilisation de la forêt en place pour la fabrication du papier. On avait également prévu d'alimenter l'usine avec du bambou, replanté au fur et à mesure de la coupe à blanc de la forêt. L'entreprise s'est heurtée à beaucoup de difficultés et a dû cesser son activité. Pour résoudre les problèmes techniques posés par l'obligation d'utiliser, tout au moins au départ, un mélange de feuillus, des lots de bois avaient été envoyés en Europe pour procéder à des essais.

Leurs résultats, ainsi que les raisons des échecs de la « Régie de la Cellulose », ne devront pas être perdus de vue par les éventuels promoteurs de nouveaux projets de cette nature. Ceux-là auront à tenir compte des éléments suivants:

1° — Assurance de débouchés suffisants, assortis si possible de contrats à long terme, pour le placement de la pâte ivoirienne — ou pour le papier si la fabrication peut ou doit être poussée jusqu'à ce stade.

Le marché intérieur et celui des pays voisins ne pourront absorber, d'ici 1970, qu'une faible partie d'une éventuelle production nationale. Il importe donc d'obtenir des garanties d'exportation, ce qui implique une fabrication de qualité comparable à celle des pâtes (ou des papiers) offertes sur le marché mondial. Les perspectives d'avenir de ce dernier paraissent autoriser l'introduction de la pâte chimique africaine.

2° — Certitude à acquérir en ce qui concerne les procédés techniques adaptés à l'utilisation des mélanges de feuillus tropicaux.

Il ne semble pas qu'il existe encore de fabrication de ce genre à l'échelle industrielle. A l'initiative de la société chargée par les autorités de la Côte d'Ivoire de faire une étude sur ce point, des lots de bois ont été récemment envoyés aux fins d'essai dans une usine de cellulose du Sud-Ouest de la France.

3° — Recherche de zones boisées d'un potentiel suffisant, avec disponibilités en eau à proximité, et aussi rapprochées que possible d'un port.

4° — Mise au point des conditions d'exploitation de la forêt et des obligations de replantation (coupe à blanc suivie de replantation en feuillus homogènes (eucalyptus par exemple) ou en bambous, ou autre plante papetière.

L'obligation de replantation peut se traduire par des charges assez lourdes qui doivent être prises en compte pour juger de la rentabilité du projet.

5° — Problème de l'énergie: malgré l'utilisation possible des déchets d'abattage et des essences non papetières — exception faite des bois d'œuvre — pour la chauffe, il faudra largement faire appel à des sources d'énergie extérieures: fuel et énergie électrique. Cette contrainte influera sur la localisation des unités de production. Elle rejoint le point n° 3 ci-dessus.

6° — Problème de la main-d'œuvre.

La masse de travailleurs nécessaire pour les chantiers forestiers et les usines, ne posera peut-être pas de grandes difficultés de recrutement, mais elle exigera l'exécution d'un important et coûteux programme de logement des personnels, sans compter les problèmes de transport et d'approvisionnement.

Enfin, en ce qui concerne particulièrement les usines, la formation des personnels africains pourra peser assez lourdement sur les résultats des premières années d'exploitation. On peut donc estimer que la mise au point du projet demandera de longues études. On ne passera sans doute pas à la réalisation avant le milieu du deuxième quinquennat.

Objectifs de production: ils sont évidemment conditionnés par les possibilités de débouchés extérieurs dont la recherche a été confiée à la société chargée de l'étude du projet cellulose. En attendant les résultats de cette dernière, les objectifs de production 1970 provisoirement retenus pourraient être les suivants:

— 150.000 tonnes de pâte valant 4.500 millions de F CFA avec utilisation éventuelle sur place de 60.000 tonnes de cellulose pour la fabrication du papier.

Investissements : quelle dimension adopter par unité de production? D'études poursuivies pour le compte de Madagascar — pâte à papier à partir de résineux il est vrai — on peut conclure que la rentabilité financière est difficile à atteindre pour des unités inférieures à 60.000 tonnes/an de produit. Il est probable qu'en Côte d'Ivoire on débutera à une échelle inférieure — capacité envisagée au départ 36.000 tonnes/an, mais des extensions possibles devront être ménagées lors des investissements initiaux. La production 1970 pourrait être assurée par deux unités ayant respectivement 60.000 t et 90.000 t de capacité.

Le coût des investissements (sans compter le logement du personnel et le fonds de roulement) s'élèverait à environ 3.500 millions de F CFA pour l'unité la plus petite et 4.500 millions F CFA pour celle de 90.000 tonnes, soit au total: 8 milliards de F CFA dont environ 1.100 millions de F CFA pour les bâtiments et travaux publics et 6.900 millions F CFA pour l'équipement.

Création d'emplois: on a indiqué ci-dessous un ordre de grandeur en ce qui concerne le personnel nécessaire pour faire fonctionner ces usines (avec répartition approximative des emplois)

	Pour 60.000 tonnes	Pour 90.000 tonnes
Cadres	10	12
Employés (y compris laboratoire)	30	30
Maîtrise (chefs de quarts et contremaîtres)	24	32
O.P. / O.S.	140	165
Manœuvres	50	70
	254	309

(Il est précisé qu'il s'agit des emplois fournis par les usines, à l'exclusion de ceux créés par le chantier forestier).

Commerce Extérieur:

Première hypothèse. A l'exception d'une faible quantité de pâte utilisée pour une éventuelle fabrication de papier couvrant les besoins du marché intérieur, toute la production serait exportée. Les exportations peuvent être provisoirement évaluées dans ce cas à 4.200 millions de F CFA.

Il faut noter que cette activité nouvelle entraînera des importations dans d'autres branches, pour les approvisionnements en produits chimiques de base, notamment. Par contre, les besoins en fuel et énergie électrique seront couverts par la production locale.

Dans une seconde hypothèse reprise à la sous-branche suivante 22-2.

La production de cellulose de l'usine de 60.000 tonnes serait entièrement utilisée en Côte d'Ivoire à la fabrication de papier, lui-même en partie exporté. Les exportations de pâte seraient alors réduites à 90.000 tonnes valant 2.700 millions de F CFA.

PAPIER ET CARTON
(sous-branches 22-2-3)

Marché: en 1960, la consommation ivoirienne de papiers et cartons en tous genres a été couverte par des importations. Celles-ci sont indiquées ci-après (chiffres corrigés, déduction faite de quelques réexportations).

Articles	Tonnage	Valeur (rendu entrepôt) en millions F CFA
Papier kraft	170	19
Papier de journal et autre papier à un jet continu	353	34
Papier pour duplication	24	21
Articles de correspondance	50	18
Papier et carton découpés en vue d'un usage déterminé	364	80
Carnets et cahiers	523	152
Etiquettes en tous genres	63	32
Total partiel	1.547	356
Emballages		
Boîtes, sacs, pochettes, cornets et divers	181	31
Cartons montés ou à plat	812	77
Total partiel	993	108

Enfin, des papiers, livres, brochures, journaux, imprimés et articles divers ont représenté 1.223 *tonnes* valant 321 *millions de F CFA* (valeur rendu entrepôt). Sur cette quantité, plus de

1.000 tonnes ont été cependant constituées par du papier-carton: goudronné (416 t), enduit (100 t), ainsi que par des plaques pour construction à base de pâte de papier (494 t). Ces produits paraissent intéresser surtout le bâtiment. On doit tenir compte aussi des papiers emballages et étiquettes bénéficiant du régime de l'admission temporaire. Les quantités utilisées en 1960 sont indiquées ci-dessous:

Articles	Tonnage	Valeur en millions de F CFA
Papier kraft	10,7	0,71
Papiers et cartons découpés	10,0	0,58
Etiquettes	18,5	4,20
Cartons d'emballages	148,0	8,90
Total	187,2	14,39

En ce qui concerne la croissance des besoins au cours des années antérieures, la consommation par habitant des produits de la sous-branche 17-2 est passée, en Côte d'Ivoire, de 0,29 kg en 1956 à 1,18 kg en 1960, soit un taux de croissance moyen annuel dépassant 30 %. Toutefois, les produits destinés au bâtiment et les emballages carton ont progressé beaucoup plus rapidement que les articles de papeterie dont le taux de croissance n'a été que de 17 %. Quelles perspectives s'ouvrent alors à la consommation ivoirienne pendant la période décennale? Tout d'abord, malgré sa forte croissance au cours de la période précédant l'année de base, cette consommation est encore très faible. Elle peut se comparer à celle de Madagascar qui occupe le 50e rang (consommation par tête) sur la liste des pays consommateurs de papier. Le Pakistan, l'Inde, la Birmanie et l'Indonésie, qui la précèdent, ont cependant un revenu par tête inférieur à Madagascar. Les études récentes effectuées dans la Grande-Ile ont conduit à adopter pour l'avenir un coefficient d'élasticité de 1,67. Au Maroc, on a retenu 1,54.

Plusieurs raisons militent en faveur de l'adoption par la Côte d'Ivoire d'un coefficient plus fort, de l'ordre de 2 par exemple:

— développement accéléré de l'instruction prévu au plan décennal, progrès de l'information (la consommation du papier journal est encore très réduite), création d'industries nouvelles grosses consommatrices d'emballages papier et carton: meunerie, biscuiterie, engrais, ciment, sucrerie, conserveries de fruits, de poisson, café soluble, centrale laitière, textiles, chaussures, radio, etc...

Enfin, en ce qui concerne les produits utilisés pour le bâtiment, la croissance prévue à la Branche 23 est de 12 % durant le premier quinquennat et 5 % pendant le second. En définitive, on retiendra donc un taux de croissance moyen de la consommation ivoirienne de 10 % par an, soit globalement en 1965, 6.000 tonnes valant 1.270 millions CFA et en 1970, 9.700 tonnes valant 1.560 millions CFA.

Objectifs de production: malheureusement, cette consommation globale, dont le tonnage futur paraît, dès 1965, atteindre un niveau important, se ventile entre un très grand nombre de produits et d'articles. Chaque série paraît trop faible pour justifier une fabrication à partir de pâtes importées. C'est seulement au cours du deuxième quinquennat que cette fabrication pourrait être envisagée, en relation avec la production de pâte à papier ivoirienne. Elle devra évidemment tenir compte aussi d'une partie des besoins des pays voisins francophones que l'on peut provisoirement estimer à 40 % des prévisions de la consommation intérieure, soit en 1970 environ 3.900 tonnes valant 260 millions de F CFA.

Dans l'immédiat, les activités industrielles de la sous-branche paraissent devoir se limiter à la fabrication des emballages et à la confection de divers articles de papeterie à partir de carton et papier importés. Une initiative s'est cependant manifestée en vue de la récupération locale des vieux papiers pour alimenter une petite fabrication de papier.

A — EMBALLAGES PAPIER ET CARTON.

Au sein de la progression globale chiffrée plus haut, les emballages sont appelés à une croissance particulièrement élevée en liaison avec le développement industriel. On peut retenir, en ce qui les concerne, les objectifs de production suivants: en 1965, 2.500 tonnes, 275 millions CFA et en 1970, 4.000 tonnes, 500 millions de F CFA.

B — RÉGLAGE DU PAPIER ET CONFECTION D'ARTICLES DE PAPETERIE: REGISTRES, CAHIERS, CARNETS, ENVELOPPES, ETC...

On peut fixer provisoirement pour cette future activité un chiffre d'affaires 1965 de 200 millions de F CFA et, à titre indicatif, nous retiendrons pour 1970: 350 millions de F CFA.

Investissements:

A — EMBALLAGES.

D'ici 1965, les investissements nécessaires pour couvrir l'objectif de production de 2.500 tonnes s'élèveront à environ 80 millions de F CFA dont bâtiments et travaux publics 30 millions CFA et matériel de production 50 millions CFA.

B — RÉGLAGE DU PAPIER ET CONFECTION D'ARTICLES DE PAPETERIE.

Disposant encore de peu de renseignements sur ce genre d'activité, nous estimerons provisoirement à une vingtaine de millions dont 8 de bâtiment, les investissements nécessaires.
Création d'emplois: environ 250 emplois seront offerts en 1965 pour les deux activités envisagées. La répartition par catégorie pourrait être grosso modo la suivante: Cadres, 6, Emplo[illegible]s, 12, Maîtrise, 16, O.P., 40, O.S., 100, Manœuvres, 76, soit au total 250.
Commerce Extérieur: la production locale 1965, soit 475 millions de F. CFA sera à déduire des besoins du marché intérieur: 1.270 millions de F CFA. Les importations seraient donc d'environ: 795 millions de F CFA se situant au même niveau que celles de l'année de base (801 millions de F CFA). Aucune exportation n'est envisagée en 1965.

En 1970, la situation peut se trouver profondément modifiée si l'on transforme la pâte à papier sur place (en tout ou partie). Elle pourrait se présenter de la façon suivante:
Ressources: importations (réduites à quelques produits et articles spéciaux et aux publications, livres et journaux étrangers) 290 millions de F CFA; production de papier 65.000 tonnes valant 5.135 millions de F CFA; transformation du papier: Emballages: 500, Articles de papeterie: 350, Livres et manuels scolaires: 230, Papier pour le bâtiment et divers: 450, soit 1.530 millions de F CFA et au total 6.955 millions de F CFA.
Emplois: Consommation intérieure (en millions de F CFA): Papier: 869 , Papier transformé: 1.560, Exportations de papier, environ 54.000 tonnes: 4.266, Exportation de papier transformé vers les pays voisins: 260, soit au total (emplois) 6.955 millions de F CFA.

La production de 65.000 tonnes de papier envisagée ci-dessus s'effectuerait dans une usine intégrée fabriquant 60.000 tonnes de cellulose et immédiatement à la suite le tonnage de papier correspondant : 60.000 t de cellulose + charges = 65.000 t environ. Les investissements pour une telle usine s'élèveraient très approximativement à un peu plus de 5 milliards de F CFA dont probablement 800 millions de F CFA pour bâtiments et travaux publics.

Les emplois créés seraient de l'ordre de 430 à 450 postes en tout (cellulose + papier) auxquels s'ajouteraient 100 emplois nouveaux dans les activités de transformation pour lesquelles on a aussi prévu 100 millions de F CFA d'investissements supplémentaires dans le cours du deuxième quinquennat. Les études en cours permettront de préciser davantage tous ces éléments qui revêtent un caractère purement indicatif.

INDUSTRIES POLYGRAPHIQUES
(sous-branche 22-4)

En 1960, année de base du Plan, il existe en Côte d'Ivoire plusieurs imprimeries dont le chiffre d'affaires global est d'environ 300 millions de F CFA. Une seule d'entre elles imprime un quotidien. Le développement de l'information, comme celui de l'activité générale, l'accroissement des besoins en imprimés administratifs et en tracts publicitaires, l'impression probable de manuels scolaires, etc... justifient un taux de croissance de 10%. Les objectifs de production retenus pour la sous-branche sont donc les suivants: en 1965, 490 millions CFA et en 1970, 800 millions CFA.
Investissements: les investissements indispensables pour permettre d'atteindre les objectifs ci-dessus ont été estimés provisoirement à 50 millions de F CFA d'ici 1965 et autant pour la période suivante.
Création d'emplois: les effectifs du personnel passeront de 297 postes en 1960 à 380 ou 400 unités en 1965. En 1970, le nombre de personnes occupées par ces industries pourrait s'élever à 500.
Commerce Extérieur: Un certain nombre d'imprimés, publications, brochures, étiquettes actuellement importés seront progressivement produits par l'industrie locale. Il en a été tenu compte sous la même rubrique à la sous-branche précédente 22-3 qui inclut également les livres et manuels scolaires.

VERRERIE
(sous-branche 22-5)

L'importance des importations de verrerie qui, jusqu'ici, ont entièrement couvert les besoins du pays, justifie qu'on entreprenne, au cours de la période décennale, la fabrication de certains articles tels que bouteilles, gobelets et plats creux. En revanche, celle du verre plat, de la verrerie d'éclairage, verrerie de table taillée et de certains articles spéciaux, ne pourra être envisagée que plus tard.
Marché : en 1960, les importations de la première catégorie ci-dessus (rectifiées, déduction faite de quelques réexportations) ont été les suivantes: 3.709 tonnes de bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux en verre non dépoli et non gravé pour une valeur de 149 millions de F CFA et 263 tonnes de verrerie de table non taillée d'une valeur de 32 millions de F CFA, soit au total

3.972 tonnes représentant 181 millions de F CFA. Il faut ajouter à ces chiffres des importations de récipients gravés dont le prix unitaire est nettement plus élevé : 277 tonnes soit 14 millions de F CFA. Nous avons donc au total 4.249 tonnes importées.

Mais les quantités sont très variables d'une année sur l'autre comme le montrent les importations au cours des années précédentes. L'année 1960, par exemple, accuse un tonnage particulièrement élevé, en recul l'année suivante. Après corrections, on peut admettre pour la période 1956-1961 le doublement en cinq années, soit un taux de croissance moyen de l'ordre de 15 %, et prendre pour chiffre de base de la projection 2.500 *tonnes de verre neuf en* 1960.

Une enquête auprès des principaux utilisateurs a confirmé que leurs besoins en 1960 avaient approché de 5.000.000 *bouteilles neuves* de divers types: litre, demi-litre, quart-litre, 66 et 33 centilitres, soit un tonnage global de: 2.600 tonnes. A cela, il faut ajouter les verres de seconde utilisation: bouteilles d'eaux minérales, litres et bouteilles ayant contenu des vins, liqueurs, sirops, apéritifs, ainsi que les bouteilles de bière et boissons gazeuses importées pleines. Leur tonnage s'est élevé en 1960 à environ 1.800 tonnes sur lesquelles ont peut compter 1.000 tonnes de réutilisation.

En tenant compte des articles de gobeleterie et flaconnages divers, on peut estimer les besoins totaux de la Côte d'Ivoire en emballages verre pouvant être fabriqués sur place à 3.800 tonnes, chiffre de base que nous retiendrons pour évaluer les besoins futurs du pays.

Ceux-ci ont été estimés en tenant compte de la croissance d'activité prévue pour les principales industries et commerces utilisateurs, ainsi que des besoins des industries nouvelles. On a retenu pour le vin une progression faible en raison des mesures à prendre pour freiner les importations et encourager le développement de la consommation des bières et boissons hygiéniques fabriquées localement. On arrive ainsi aux chiffres suivants: en 1965, environ 5.000 tonnes et, en 1970, environ 6.700 tonnes.

Objectifs de production: les besoins ci-dessus seront encore couverts en partie par des verres de réutilisation. Par la suite, les règlements d'hygiène pourront supprimer cette pratique pour certains d'entre eux. Le minimum de production concevable pour une verrerie paraît être de l'ordre de 6.000 tonnes par an. On peut donc prévoir la création d'une telle usine au cours du second quinquennat, à la condition que les recherches tendant à découvrir en basse Côte d'Ivoire un gisement de silice exploitable soient couronnées de succès. Il n'est pas inutile de mentionner au passage que la verrerie exige de la silice presque pure.

Les objectifs de production 1970 provisoirement retenus, pourraient être les suivants: 5.500 tonnes de bouteilles et flacons valant 220 millions CFA et 500 tonnes gobelets, bocaux, plats creux d'une valeur de 25 millions CFA, soit 6.000 tonnes de verre valant 245 millions CFA.

Investissements: pour une unité de cette capacité, les investissements peuvent être provisoiremeut évalués: Bâtiments et T.P.: 45 millions CFA; Matériel industriel: 150 millions CFA; Moules: 25 millions CFA, soit au total 220 millions CFA.

Création d'emplois: la verrerie pourrait offrir au moins 75 emplois répartis de la manière suivante: Direction et Cadres: 4, Employés: 6, Maîtrise: 6, O.P.: 12, O.S.: 32, Manœuvres: 15.

Commerce extérieur: l'entrée en production d'une verrerie fera cesser totalement les importations de verre creux ordinaire. En revanche, il faudra continuer à acheter à l'étranger le verre plat, le verre travaillé et les articles spéciaux dont le montant global, compte tenu de la croissance de la consommation, pourrait atteindre: 550 millions de F CFA en 1970.

Le Mali projette également la création d'une verrerie. On peut escompter toutefois que la Côte d'Ivoire fournisse une partie des besoins en bouteilles de l'arrière-pays. Des arrangements éventuels concernant les échanges réciproques permettraient alors d'avancer la date de la construction de l'usine ivoirienne.

CÉRAMIQUE
(sous-branche 22-6)

La campagne de recherches géologiques et minières actuellement en cours doit faire apparaître entre autres, dans un avenir prochain, les ressources de la Côte d'Ivoire en minéraux non métalliques susceptibles d'utilisations industrielles. Elle doit notamment préciser la localisation et l'importance des gîtes d'argile et de kaolin dont on sait déjà cependant qu'ils existent en abondance et recèlent des matériaux de bonne qualité. C'est pourquoi, indépendamment des fabrications de matériaux de construction envisagées à la Branche 12, on a pensé qu'il serait sans doute possible d'exécuter, dans le pays même, des objets en céramique destinés à la consommation intérieure: éviers, lavabos, sanitaires, vaisselle, et peut-être même des carreaux de faïence et dalles de pavement.

Pour ces différents produits, tous importés ces dernières années, nous donnons ci-après quelques indications sur l'étendue des besoins actuels: de 274 tonnes en 1960, les importations sont passées à 486 tonnes en 1962 (valeur rendu entrepôt: 65 millions CFA) pour les éviers, lavabos et sanitaires. La vaisselle (à l'exclusion de la porcelaine) a représenté en 1962 237 tonnes pour une valeur CAF de 38 millions CFA; les importations 1960 n'étaient que de 138 tonnes. Enfin les revêtements

et dalles de pavement céramique ont nécessité, en 1962, l'importation de 1.175 tonnes valant entrepôt environ 120 millions CFA. Pour évaluer les besoins à venir, on peut, dans une première approche, relier leur croissance à celle prévue pour le secteur du bâtiment. On obtient ainsi les chiffres approximatifs suivants:

	1965		1970	
	Quant. Tonnes	Valeur en millions CFA (prix entr.)	Quantités Tonnes	Valeur en millions CFA (prix entr.)
Eviers, lavabos, sanitaires	600	80	800	106
Dalles de pavement et carreaux de faïence	1.600	164	2.000	204

En ce qui concerne la vaisselle, on peut penser qu'avec l'élévation du niveau de vie attendue des actions prévues au Plan et l'accès de nombreux ivoiriens au secteur moderne, l'usage de la vaisselle s'étendra assez rapidement. Ce mouvement peut d'ailleurs se trouver encouragé par la mise en vente de produits résistants et bon marché de fabrication locale. Il ne semble donc pas excessif d'adopter un taux de croissance d'au moins 10 % se poursuivant jusqu'en fin du deuxième quinquennat. Les besoins locaux seraient ainsi dans l'avenir (progression appliquée à l'année 1962) de l'ordre de 300 tonnes pour 48 millions CFA en 1965 et 500 tonnes pour 80 millions CFA en 1970.

Objectifs de production: une étude sera nécessaire pour déterminer, en fonction des besoins grossièrement estimés ci-dessus et des résultats de la recherche en cours sur la nature et la qualité des gîtes de matières premières, quelles sont au juste les fabrications de cette nature pouvant être entreprises en Côte d'Ivoire. Néanmoins, en attendant, on retiendra provisoirement, pour les *Perspectives Décennales*, les objectifs de production de céramiques ci-après portant surtout sur la fabrication d'éviers, lavabos, vaisselle, et carreaux de revêtement (à l'exclusion des dalles de pavement): 1.400 tonnes d'une valeur de 150 millions CFA en 1970.

Investissements: pour une production de cette importance les investissements paraissent devoir être de l'ordre de 60 millions CFA dont 5 à 6 millions CFA de bâtiments. Cette réalisation a été prévue au cours du deuxième quinquennat. Elle pourrait toutefois prendre place plus tôt dans le calendrier si les études et recherches aboutissent rapidement.

Création d'emplois: elle a été provisoirement évaluée à 88 en 1970, avec la répartition approximative ci-après: Direction et Cadres: 3, Employés: 10, Maîtrise: 5, O.P.: 20, O.S.: 30, Manœuvres: 20.

Commerce extérieur: la totalité des besoins ne pourra être couverte par une éventuelle production locale et certains éléments continueront à être importés. Nous avons vu que les besoins 1970 ont été grosso modo chiffrés au total à 390 millions CFA. La fabrication locale devant représenter à cette époque environ 150 millions CFA (valeur unitaire plus faible puisque celle-ci portera sur des objets plus ordinaires et bon marché), les importations s'élèveraient à 240 millions CFA. Elles resteraient donc du même ordre de grandeur qu'en 1962. Aucune exportation n'est encore envisagée en fin du deuxième quinquennat.

RÉCAPITULATION : BRANCHE N° 22 (TONNES ET MILLIONS DE F CFA SAUF INDICATION PARTICULIÈRE)

Sous-Branches	Nature de la production	Année 1960 Production	Année 1965 Empl.	Production Quantité	Production Val.	Investissements (val.)	Création emplois (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)	Année 1970 Production Quant.	Production Valeur	Investissements (val.)	Créat. empl. (unité)	Imp. (val.)	Exp. (val.)
22-1	Pâte de cellulose	0	0	0	0	0	0	0	0	150.000	4.500	8.000(1)	563	0	700
22-2	Fabrication de papier	0	0	0	0					60.000(2)	1.800				
22-3	Transformation du papier	0	0	2.500	475	0	0	0	0	65.000	5.135	1.800(1)	180	0	266
		Valeur				100	250	795	0	10.550	1.530	100	100	290	260
22-4	Polygraphie.....	300	297	—	490	50	103	0	0	—	800	50	150	0	0
22-5	Verrerie	0	0	0	0	0	0	615	0	6.000	245	220	75	550	0
22-6	Céramique (éviers ..... lavabos ..... vaisselle .....)	0	0	0	0	0	0	100	0	1.400	150	61	88	240	0
Total			297		965	150	353	1.510	0		10.560	10.231	1.156	1.080	1.226

(1) Estimation très grossière en attendant le résultat des études. (2) Dont consommation locale pour fabrication du papier.

CONCLUSION

Comme cela est noté en fin du préambule, nous avons pensé que la conclusion de ce chapitre 4 pouvait être fournie sous forme de tableaux présentés dans l'ordre ci-dessous:

A — Tableau provisoire des créations et extensions d'entreprises et des investissements correspondants — (période décennale).

B — Perspectives de cheminement de la valeur ajoutée par le développement industriel au cours de la période décennale.

C — Prévisions, pour la même période, de l'évolution de l'emploi, par catégories professionnelles et par nature d'activité.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EXTENSIONS ET CRÉATIONS D'ENTREPRISES — INVESTISSEMENTS CORRESPONDANTS

Branches	Activités	Période 1960-1965 Unités de fabrication Extension	Créat.	Invest. 1960-1964 (millions CFA)	Période 1965-1970 Unités de fabrication Extens.	Création	Investissements 1965-1969 (millions de F CFA)
5	Travail grains et farines	6 dont 1 UC (1)	9	1.441	3	13	1.036
6	Conserveries, café, thé, etc.	2	5	1.334	7	2	1.000
7	Boissons et glace	3 UC	1	—	4	2	420
8	Autres industries alimentaires et tabac	2	6	845	2	9	3.490
9	Energie	2	4	2.000 (2)	2	1 dont 1 (3)	1.450
10	Activités extractives	3	2	500	—	—	50
11	Métaux	1	3	215	3	3	1.430
12	Matériaux de construction	4	5	865	5	6	595
13	Engrais	—	—	—	—	1	2.095
14	Chimie - Parachimie et caoutchouc	5 dont 3 UC	10	750	10	2	655
15	Industries du bois	44 dont qq UC	9	840	14	2	1.273
16	Montage et réparation véhic. (sans les garages)	—	4	1.360	2	1	800
17	Industries mécaniques et électriques	7	8	505	11	7	810
18	Industries textiles	6 dont 2 UC	7	2.109	10	8	6.000
19	Articles chaussants et cuir	—	3	392	3	1	210
20	Corps gras, lessives, savons	6 dont 4 UC	1	474	3 ou 1	6 ou 8	1.840
21	Articles caoutchouc et matière plastique	3	2	510	5	2	2.177
22	Produits industriels divers, pâte cellulose, papier, verre, céramique, etc.	7	2	150	9	7	10.231
T	x	101	81	14.290	91 ou 94	72 ou 74	35.562

(1) UC = Utilisation de capacité disponible en 1960. (2) Les investissements énergie électrique et eau sont repris dans les investissements publics (raffinerie seulement). (3) Centrale thermique ou 3e barrage.

ÉVOLUTION DES STRUCTURES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
LISTE PROVISOIRE DÉTAILLÉE DES EXTENSIONS ET CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Branches et sous-branches	Activité industrielle	Nombre des unités de fabrication Période 1960-1965 Extension de capacité	Créations nouvelles	Période 1965-1970 Extension de capacité	Créations nouvelles	Commentaires
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Nota — U.C. = capacité de production disponible en 1960.						
5 - Travail des grains et farines.						
5-1	Meunerie.	—	1	1	—	Mise en service milieu 1963 sur la base de 55.000 t de blé. Capacité portée à 80.000 t/an entre 1965 et 1970.
	Décorticage du riz.	4 U.C.	6	—	11	Les créations d'unités de 5.000 t/an de capacité prévues à contre (paddy) sont subordonnées à la réalisation effective du plan riz dans les délais prévus. Elles seront implantées sur fur et à mesure de celle-ci dans les zones mises en culture.
	Valorisation du maïs.	—	—	—	—	Aucune création d'unités ne peut être prévue pour le moment. Cependant, il doit y avoir des possibilités (farines et semoules alimentaires, amidon brut, etc.). Il faut attendre le résultat des études de la S.E.D.I.A.
5-2	Panification industrielle.	1 U.C.	—	—	2	Indépendamment de la progression de la panification artisanale qui est sensible, on a prévu la création de 2 unités de panification industrielle de 5.000 t/an dont l'une au moins devrait être implantée à Bouaké.
	Biscuiterie.	—	1	1	—	Création possible dès 1963 pour une capacité de 500 t/an et extension à 1.400 t/an entre 1965 et 1970.
	Pâtes alimentaires	1 art.	1	1	—	La seule entreprise artisanale existante peut être transformée ou complétée par une entreprise industrielle dès 1963.
6 - Conserveries - Thé - Café - Cacao.						
6-1	Conserveries de fruits	2	1	3	1	Une forte expansion des deux entreprises existantes est attendue entre 1960 et 1970. Par ailleurs, une unité nouvelle doit remplacer celle qui a dû fermer en 1961. Il y aurait sans doute place pour une 4e unité vers la fin du deuxième quinquennat.
6-2	Conserveries de poisson.	—	2	2	—	Création entre 1960 et 1965 de deux unités de conserverie de thon de capacité : 15.000 t/an de poisson frais. Capacité portée à 25.000 t entre 1965 et 1970 si les promoteurs font un gros effort en ce qui concerne les débouchés.
	Froid-congélation.	—	1	1	1	Une première unité de froid pour congélation du thon est entrée en service en 1962 : capacité 10.000 t/an à porter à 15.000 t entre 1965 et 1970. La 2e unité sera constituée par le grand frigorifique à édifier au droit du nouveau port de pêche (mise en service prévue au début du deuxième quinquennat).
6-3	Café soluble.	—	1	1	—	Mise en service en 1962. Capacité de production assez faiblement utilisée durant le premier quinquennat (1.700 t de café vert en 1965). La capacité doit être portée comme prévu initialement à 5.000 t/an de café vert entre 1965 et 1970.
7 - Boissons et Glace.						
7-1	Bière et boissons gazeuses, glace.	3 U.C.	1	4	2	Entre 1960 et 1965, utilisation des capacités de production disponibles et mise en service d'une fabrique de glace (SOGIP). Au cours du deuxième quinquennat, extension de capacité des entreprises existantes; création d'une brasserie à Bouaké et début des fabrications de glace du frigo-portuaire.
8 - Autres industries alimentaires.						
8-1	Produits laitiers.	—	1	1	—	Création en 1963 d'une ou peut-être deux centrales laitières du même type que celle de Dakar. Dans le cours du deuxième quinquennat, extension par création de succursales dans l'intérieur ou, si les besoins le justifient, d'une autre entreprise dont il est d'ailleurs très possible qu'elle existe avant la fin du second quinquennat à Bouaké par exemple.
8-2	Transformation de cacao.	—	1	—	1	Création d'une usine de capacité 12.000 t/an en 1963. Une seconde unité de même capacité est prévue entre 1965 et 1970.
8-3	Produits tirés de la banane.	—	3	—	5	Création probable de trois usines de pulpe de banane de capacité 3.000 t/an de fruits en 1963 et 1964 à Abidjan, Sassandra et Divo et de cinq autres au début du deuxième quin-

Branches et sous-branches	Activité industrielle	Nombre des unités de fabrication Période 1960-1965 Extension de capacité	Période 1960-1965 Créations nouvelles	Période 1965-1970 Extension de capacité	Période 1965-1970 Créations nouvelles	Commentaires
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
						quennat — ou autres utilisations alimentaires que doivent faire apparaître les études de la S.E.D.I.A.
8-4	Sucre et confiserie.	1	1	—	3	Expansion prévue de la fabrication de bonbons existant en 1960 et création d'une chaîne de moulage du sucre en fin du premier quinquennat. Une nouvelle unité de confiserie est prévue vers 1966 et, en fin du deuxième quinquennat, création de deux unités de sucrerie de chacune 10.000 t/an (si l'avancement du plan agricole sucrier est suffisant).
8	Tabacs et cigarettes.	1	—	1	—	Forte extension de capacité de l'usine de Bouaké à la condition que les pouvoirs publics prennent avec les pays voisins les arrangements nécessaires pour le maintien, et si possible l'accroissement des débouchés actuels.
8	Produits tirés du manioc, de l'igname, etc.		mémoire			Des études en cours (S.E.D.I.A.) permettront sans doute de prévoir des unités de fabrication utilisant ces produits.
9 - **Énergie.**						
9-1	Produits pétroliers.	—	1	—	—	Création à Abidjan (mise en service fin 1965) d'une raffinerie de pétrole de capacité : 756.000 t de brut, capable de couvrir les besoins du pays durant le deuxième quinquennat.
9-2	Energie électrique (régions principales à l'exclusion des localités secondaires.	2	1	1	ou 1	Extension de capacité des centrales thermiques d'Abidjan et Bouaké et usine hydroélectrique d'Ayamé II (premier quinquennat). Au cours du deuxième quinquennat mise en construction d'un troisième grand barrage, actuellement en cours d'étude, ou extension importante de la centrale d'Abidjan (avec, dans les deux cas, construction ligne de transport Abidjan/Bouaké).
9-3	Production d'eau de ville (centres d'Abidjan et Bouaké.	—	2	1	—	Réalisation au cours du premier quinquennat des projets du Banco à Abidjan (première tranche : 22.000 m3/jour) et du Kan à Bouaké (6.500 m3/jour). Entre 1965 et 1970 exécution de deux nouvelles tranches de l'usine du Banco (44.000 m3).
10-1 2 et 3						
Activités **extractives**		3	2	—	—	Aux deux unités d'extraction du diamant s'ajoute une nouvelle entreprise devant se substituer dans la région de Séguéla à l'extraction artisanale. Création également prévue d'une entreprise exploitant l'ilménite, le zircon et le rutile (l'extraction du manganèse doit rester étale sauf gisement nouveau mis en exploitation). L'extraction possible d'autres minerais sera précisée par les recherches en cours.
11 - **Métaux.**						
1 2 3 4 5	Récupération des ferrailles sidérurgie tréfilerie, pointerie grillage boulonnerie visserie et tôlerie de couverture.	1	3	3	2	Expansion prévue de la clouterie-pointerie existante. Création en 1962 et 1963 de fabrications de tôles et bacs de couverture en aluminium et tôle galvanisée et d'une unité de boulonnerie-visserie. Au cours du deuxième quinquennat, on a prévu l'expansion des unités précédentes et la création d'une deuxième entreprise de tréfilerie-pointerie-treillis, etc... ainsi que l'installation d'une petite sidérurgie produisant des fers à béton et petits profilés.
12 - **Matériaux de construction**						
12-1	Broyage de clinkers (ciment).	—	1	1	1	La création d'une première unité de 120.000 t/an aura lieu à partir de 1963. Entre 1965 et 1970, on a prévu l'extension de capacité de l'entreprise existante et la création d'une seconde unité. Il est même probable que cette deuxième unité entre en production dès la fin du premier quinquennat.

Branches et sous-branches	Activité industrielle	Nombre des unités de fabrication Période 1960-1965 Extension de capacité	Création nouvelles	Période 1965-1970 Extension de capacité	Création nouvelles	Commentaires
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
12-2	Briqueterie.	—	4	—	4	La création de quatre unités de 10.000 t/an soit 40.000 t/a de produit est prévue au cours du premier quinquennat. Do blement de cette capacité également prévu entre 1965 et 197
12-3 et 4	Carrières-préfabriqués en béton, carreaux et produits amiante-ciment.	4	—	4	1	Extension de capacité des entreprises de préfabriqués et ca reaux de ciment pour l'ensemble de la période décenna Création d'une usine de fabrication des produits amiant ciment (tuyaux et plaques de capacité : 15.000 à 18.000 t/a En ce qui concerne les carrières, extension de capacité prév pour l'Aké-Béfiat.
13 - Engrais.						
13-1	Engrais complexes à partir de la synthèse de l'ammoniac et des apports de soufre, phosphate et potasse.	—	—	—	1	Création d'une usine d'engrais complexes de 100.000 t/an capacité. Réalisation parallèle à celle de la raffinerie et implc tation voisine d'Abidjan. Mise en service en 1966 à 60 % la capacité totale. Celle-ci sera progressivement utilisée fur et à mesure de la croissance des besoins de la Côte d'Ivo et de l'ouverture de débouchés à rechercher par les pouvc publics auprès des pays voisins : Mali, Haute-Volta, etc.
14 - Chimie - Parachimie - Caoutchouc						
14-1	Chimie = oxygène acétylène, gaz divers, silicates de sodium, etc.	2	—	2	—	Extension pendant la période décennale des capacités fabrication de l'Air Liquide et des Silicates de Côte d'Ivo en fonction de l'évolution des besoins internes et exter
14-2	Parachimie = peintures, pesticides, parfumerie, huiles essentielles, allumettes. Produits pharmaceutiques	3 U.C. huiles essentielles	7	7	—	Extension limitée de la production d'huiles essentielles. Créat n au cours de la période 1960-1965 de deux unités de product n de peintures, de deux entreprises de préparation et conditionnement des produits pesticides, d'une unité de préparat n et conditionnement des parfums. Enfin, construction et ent ée en production fin 1961 d'une fabrique d'allumettes d'u e capacité de 12.000 caisses de 7.200 boîtes de 50 tiges. Au cours du deuxième quinquennat, il est prévu des extensi ns de capacité pour toutes les entreprises. La fabrique d'al u-mettes doit notamment, si les accords d'échanges sont conclus avec les pays voisins, élever sa capacité à 20.000 caisses n. Création d'une entreprise de préparation et conditionnem nt de produits pharmaceutiques.
14-3	Traitement du latex.	—	3	—	2	En liaison avec le développement et l'entrée en produc n des plantations d'hévéas, il a été prévu la création avant 65 de plusieurs usines de traitement du latex dont la construc n est en cours. A la fin du deuxième quinquennat, elles se nt implantées au nombre de cinq sur les lieux de produc n.
15 - Industries du bois.						
15-1 à 8	Industries du bois débités, déroulés, contreplaqués, tranchés, panneaux de fibres et de particules caisserie, emballage divers menuiserie, ameublement, éléments préfabriqués	44	9	14	2	Entre 1960 et 1965 on utilisera les capacités disponible et l'appoint de quelques scieries nouvelles pour assurer la cr is-sance souhaitable de la production des bois débités. L'ex en-sion de capacité des deux usines existantes et la créatio de deux unités nouvelles dans la région Ouest permettron de couvrir les besoins intérieurs et les débouchés extérieurs en bois déroulés tranchés et contreplaqués. En ce qui conce ne les emballages il est prévu l'extension des moyens existants. Des progrès importants sont également attendus dans le secteur menuiserie, ameublement et éléments préfabriqués par extension des équipements au cours du premier quinquennat. Pendant la deuxième période, les objectifs de production seront atteints en augmentant la capacité de la plupart des entreprises en place et également par création de deux importantes unités nouvelles dont l'une fera du déroulage, tranchage et contreplaqué, et la seconde fabriquera des panneaux de fibres et de particules agglomérées.

Branches et sous-branches	Activité industrielle	Nombre des unités de fabrication Période 1960-1965 Extension de capacité	Période 1960-1965 Créations nouvelles	Période 1965-1970 Extension de capacité	Période 1965-1970 Créations nouvelles	Commentaires
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
						Il est également prévu une certaine croissance de l'artisanat industriel, en matière de menuiserie et d'ameublement, sans qu'il soit possible de définir dès à présent le nombre d'ateliers nécessaires.
16	**Montage et réparations de véhicules.**					
16-1	Montage de véhicules (autos)	—	1	1	—	Une usine de montage créée en 1961 est entrée en production en 1962. Implantée à Abidjan, sa capacité prévue est de 15 véhicules/jour, (voitures de tourisme et camionnettes). Pendant la deuxième période 1965-1970, l'extension de capacité prévue devrait porter les fabrications, d'abord à 25 véhicules/jour, puis à 33 véhicules/jour sur la fin du deuxième quinquennat. Ces extensions de capacité sont subordonnées à la conclusion d'accords commerciaux avec les pays voisins.
16-2	Véhicules à deux roues avec ou sans moteur.	—	2	—	1	Une unité de fabrication créée en 1960-1961 livre déjà des bicyclettes et va entreprendre la construction des vélomoteurs. Une deuxième unité est en cours de réalisation. La capacité de production envisagée dépasse les besoins 1965 et une troisième entreprise ne trouvera place qu'au cours du deuxième quinquennat.
16-3	Véhicules de services, remorques, citernes, fardiers, arches de débardage, etc.	—	1	1	—	Création d'une entreprise au cours du premier quinquennat et extension de ses moyens entre 1965 et 1970.
16-4	Réparations des véhicules.	recensement en cours				Dans ce travail provisoire, on ne peut encore indiquer avec précision la situation actuelle de ce secteur en cours de recensement. Des prévisions d'ensemble ont été néanmoins établies en fonction de la croissance attendue du parc de véhicules. Elles ne permettent pas toutefois de fixer le nombre d'unités à créer et leur lieu d'implantation.
17	**Autres industries électriques et mécaniques.**					
17-1	Chaudronnerie, grosse tôlerie, ventilation.	2	—	—	1	Extension de capacité prévue pour deux unités existantes et création d'une autre entreprise au cours du second quinquennat.
17-2 et 3	Forge, fonderie, estampage, serrurerie.	—	1	1	1	Au cours de la première période 1960-1965, création d'une unité de fabrication. Celle-ci est d'ailleurs en cours. Au cours de la période suivante, implantation d'une deuxième industrie de cette nature à l'intérieur du pays.
17-4	Constructions et réparations navales.	—	1	—	1	Extension des moyens de l'entreprise existant en 1960 et création d'une autre entreprise en fin du second quinquennat, conditionnée par la réalisation des prévisions du Plan en matière de croissance du trafic portuaire et du développement de la pêche. Il est possible que la création du port de l'Ouest (San Pédro) entraîne l'implantation d'une autre entreprise dans cette région.
17-5 et 6	Emballages métalliques	1	2	2	—	Forte extension de capacité de l'usine d'emballages métalliques existant en 1960. Création d'une seconde unité envisagée au cours du premier quinquennat. Adjonction possible à l'une d'entre elles d'une fabrication de bouchons-couronnes. Expansion de capacité de l'ensemble au cours du second quinquennat.
17-7	Articles de ménage en métal.	1	2	3	—	Modernisation et extension de capacité de l'usine existante (objets en aluminum) et création d'unités de fabrication d'articles en fonte et fer (brut, étamé, galvanisé). Les deux unités prévues pourraient sans doute être avantageusement réalisées sous forme d'adjonction d'ateliers spéciaux à des entreprises de transformation des métaux ayant des activités voisines.

Branches et sous-branches (0)	Activité industrielle (1)	Nombre des unités de fabrication Période 1960-1965 Extension de capacité (2)	Création nouvelles (3)	Période 1965-1970 Extension de capacité (4)	Création nouvelles (5)	Commentaires (6)
						Des études en cours pourront également aboutir à la création d'une usine de tôlerie émaillée.
17-8	Mobilier et literie métalliques.	3	1	4	1	Augmentation de capacité des trois entreprises fabriquant la literie en 1960. Création d'une unité de fabrication du mobilier métallique. Plus tard, en deuxième période, extension de capacité de l'ensemble des entreprises produisant en 1965 et création d'une unité supplémentaire de literie.
17-10	Radio et télévision.	—	1	1	—	Création d'une entreprise au cours du premier quinquennat (entrée en production en 1962) et extension de ses moyens au cours de la deuxième période.
17-9	Air conditionné et armoires frigorifiques	—	—	—	3	Des études plus poussées ont été jugées nécessaires pour les trois activités afin de pouvoir décider si des unités de production de ce type peuvent être installées en Côte d'Ivoire.
17-11 et 17-12	Accumulat. et piles électriques					Toutefois, en attendant leurs conclusions, on a provisoirement prévu la réalisation de trois unités de fabrication au cours du second quinquennat.
18 - Industries textiles.						
18-1	Egrenage du coton.	2 U.C.	1	—	1	En liaison avec le plan agricole de développement de la culture du coton dans les zones Centre et Nord de la Côte d'Ivoire, on a prévu l'utilisation, dans un premier temps, de la pleine capacité des usines d'égrenage de Bouaké et Korhogo. Ensuite la réalisation d'une première unité de 12.000 t par campagne (coton-graine) en fin de premier quinquennat. Une deuxième et une troisième unités de même capacité seront installées au cours du deuxième quinquennat.
18-2	Filature tissage, teinture et impression de tissus-couvertures.	1	2	3	2	Au cours de la période 1960-1965, extension de capacité de l'usine de Bouaké (notamment en ce qui concerne le tissage) et création en 1963 d'un atelier d'impression à Abidjan. Création d'une unité de fabrication de couvertures (cet atelier pourrait entrer dans un complexe de filature-tissage existant ou à créer). Sur la fin du premier quinquennat, début d'installation d'une seconde unité de filature-tissage-manutention devant entrer en production en 1966 au plus tard : capacité possible 4.000 t/an réalisable en deux tranches de 2.000 t/an. Enfin, création vers 1968 d'une troisième entreprise installant d'abord une première tranche de 2.000 t/an avec perspectives d'extension au-delà de 1970. L'étude du secteur textile en cours, pour préciser les besoins futurs et fixer avec plus de précision des objectifs de production, aboutira sans doute à proposer davantage d'entreprises de capacité plus faible dont la localisation dépendra de celle des matières premières, de la répartition géographique des ventes, de la disponibilité des utilités industrielles, et de celle de la main-d'œuvre.
18-3	Confection industrielle de vêtements et bonneterie.	2	3	5	4	Entre 1960 et 1965, extension de capacité des deux entreprises existantes (une de confection, une de bonneterie) et création de trois nouvelles entreprises dont l'une vient de débuter ses fabrications. Au cours du deuxième quinquennat, extension de capacité de l'ensemble des entreprises en place et installation de quatre entreprises supplémentaires subordonnée, bien entendu, à la réalisation des prévisions d'expansion des revenus consommables de la population. L'étude du secteur textile en cours aboutira très probablement à recommander la création de plus d'entreprises qu'il n'est envisagé ci-dessus.
18-4	Ficellérie Corderie Sacherie	1	1	2	1	Extension de capacité de la ficellerie/corderie au cours de la période 1960-1965 et création d'une sacherie à partir de fibres importées en attendant la production locale d'un succédané

Branches et sous-branches (0)	Activité industrielle (1)	Nombre des unités de fabrication Période 1960-1965 Extension de capacité (2)	Créations nouvelles (3)	Période 1965-1970 Extension de capacité (4)	Créations nouvelles (5)	Commentaires (6)
						du jute. La première unité, implantée à Bouaké, aura une capacité de 2.000 t/an. Au cours du deuxième quinquennat, extension de cette entreprise à 4.000 t/an et création d'une seconde unité. Les besoins totaux en sacherie et toile sont évalués à 8.000 t/an en 1970 et l'on peut penser exporter 1.000 t vers les pays voisins.
2[illegible] - **Cuir et articles chaussants.**						
		—	3	3	1	Création de trois unités de fabrication au cours de la période 1960-1965 (deux d'entre elles ont commencé à produire). Extension de capacité de ces entreprises entre 1965 et 1970. Les fabrications porteront sur les chaussures cuir, les articles caoutchouc et toile et les chaussures en matière plastique. Il est possible qu'il y ait place pour une quatrième entreprise au cours du second quinquennat.
20 - **Corps gras d'origine animale ou végétale** (autres que le beurre).						
20-1	Huiles brutes 4 U.C.	1	1		6	Aux quatre usines existant en 1960 (Dabou + 3 I.R.H.O.) dont on utilisera d'abord la capacité disponible, on ajoutera en 1964 la première tranche de l'huilerie de palme de Kosrou. Dans la deuxième période on construira quatre nouvelles usines en relation avec l'exécution du plan palmier à huile (Lamé, Bingerville, La Toumanguié et Est-Abi). Capacité totale 8.000 à 10.000 t/an par usine. Devraient également fonctionner en 1970 : une huilerie palmiste et coco dans le Sud, et une huilerie coton-arachide dans le Nord.
20-2	Huiles raffinées et margarine.	1	—	1	ou 1	Extension et modernisation de l'huilerie d'Abidjan au cours du premier quinquennat en vue de doubler la capacité de production. Sans doute, nécessité de créer une seconde unité d'ici 1970.
20-3	Savons lessives glycérine.	1	—	1	ou 1	Les objectifs de production 1965 seront atteints au moyen d'investissements nouveaux à faire à l'usine d'Abidjan (interférence avec le problème du transfert de l'usine de Cocody vers une des zones industrielles prévues au plan d'urbanisme). Au cours de la deuxième période, il pourra devenir nécessaire, pour répondre aux besoins, de créer une seconde unité de fabrication. Il est également prévu l'installation d'un atelier de préparation et conditionnement de détergents en poudre ou paillettes à partir de produits intermédiaires issus de la pétrochimie.
21 - **Articles caoutchouc et matière plastique.**						
21-1 21-2	Articles en caoutchouc et pneumatiques automobiles et 2 roues rechapage.	1	1	2	1	Création, en fin du premier quinquennat, d'une usine de pneumatiques pour véhicules à deux roues et extension du rechapage. Au cours du deuxième quinquennat, extension de capacité de l'usine ci-dessus soit : 1965 = 1.400.000 pièces 1970 : 4.000.000 de pièces (si des accords interviennent avec les pays voisins pour couvrir une partie de leurs besoins). Création d'une usine de pneumatiques automobiles laquelle est subordonnée à la réalisation des prévisions de développement du parc automobile de la Côte d'Ivoire et à la conclusion d'une entente avec les pays voisins en vue de lui assurer des débouchés extérieurs suffisants.
21-3	Articles en matière plastique.	2	1	3	1	Trois entreprises existent au début de la période décennale (dont une créée en 1961). Elles pourraient suffire aux besoins durant le premier quinquennat à la condition de procéder à des extensions de capacité. De nouvelles extensions de capacité et la création d'une autre unité sont prévues au cours du deuxième quinquennat. Cette dernière doit être localisée à Bouaké.

Branches et sous-branches	Activité industrielle	Nombre des unités de fabrication Période 1960-1965 Extension de capacité	Créations nouvelles	Période 1965-1970 Extension de capacité	Créations nouvelles	Commentaires
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
22 - Produits industriels divers (pâte de cellulose, papier, verrerie, céramique)						
22-1-2	Pâte de cellulose et papier.	—	—	—	2	Il a été prévu la création de deux unités : une première usine de 60.000 t/an de pâte poussant jusqu'à la fabrication du papier — 65.000 t/an — destiné, en faible partie, au marché intérieur, et le reste — 54.000 t/an à l'exportation. Une deuxième unité de 90.000 t/an de pâte de cellulose devant être exportée. Des études très complètes doivent être menées avant qu'une décision puisse être prise. La réalisation de tels ensembles est longue. La production ne débutera de toute façon qu'au cours du second quinquennat.
22-3 et 4	Transformation du papier et industries polygraphiques	7	2	9	3	Aux sept imprimeries existant en 1960, s'ajouteront au cours du premier quinquennat une entreprise de réglage du papier, confection de cahiers, etc... ainsi qu'une fabrique d'emballages papier et carton (celle-ci produit depuis peu de temps). Des extensions de capacité sont prévues pour la période ultérieure ainsi que la création de trois nouvelles entreprises dont une d'imprimerie.
22-5	Verrerie.	—	—	—	1	Création au cours du deuxième quinquennat, dès que les besoins en verre creux auront atteint un niveau suffisant (sans doute 1966), d'une verrerie de 6.000 t/an de capacité. Toutefois cette création est subordonnée à la découverte de sable présentant les caractéristiques convenables. La « SODEMI »
22-6	Céramique.	—	—	—	1	mène des recherches sur ce point. Par ailleurs une unité de fabrication de céramique est provisoirement prévue car il existe certainement des possibilités dans ce domaine. La question sera mise à l'étude dès que les gisements de matériaux convenables auront été signalés par la « SODEMI » (la SODEMI est la Société d'État responsable de l'exécution du plan intérimaire de recherches géologiques et minières).

PRODUCTION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE VALEUR AJOUTÉE (EN MILLIONS DE F CFA)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
5. Travail grains et farine	343	268	358	615	764	833	900	980	1.078	1.183	1.310
6. Conserveries, thé, café, cacao	176	203	729	921	1.044	1.232	1.420	1.642	1.965	2.150	2.262
7. Boissons et glaces	714	771	859	960	1.057	1.144	1.318	1.400	1.505	1.612	1.795
8. Autres industries alimentaires, tabac	517	1.201	1.349	1.582	1.912	2.608	3.000	3.370	3.880	4.330	4.994
9. Energie, eau	2.982	3.200	3.500	3.850	4.300	4.584	5.280	5.850	6.600	7.495	8.834
10. Activité extractive	1.158	2.661	2.124	2.154	2.086	2.086	2.118	2.165	2.220	2.300	2.366
11. Métaux 12. Matériaux de construction 13. Engrais	268	313	403	496	963	1.615	1.760	2.040	2.624	3.220	3.992
14. Chimie, parachimie, caoutchouc	96	143	304	420	650	798	850	988	1.150	1.340	1.580
15. Industries du bois	857	910	995	1.190	1.471	1.658	1.800	2.005	2.315	2.725	3.065
16. Montage et réparation de véhicules	1.198	1.318	1.660	1.956	2.266	2.740	3.220	3.580	3.850	4.245	4.579
17. Autres industries mécaniques et électriques	532	552	642	898	1.298	1.697	2.000	2.350	2.715	3.190	3.513
18. Industries textiles, cuirs 19. Articles chaussants	1.159	1.376	1.707	2.257	3.058	4.181	4.700	5.640	6.400	7.470	8.721
20. Corps gras	1.062	1.110	1.168	1.308	1.517	1.798	1.943	2.300	2.750	3.100	3.414
21. Articles en caoutchouc et matières plastiques 22. Produits industriels, pâte papier, verre, céramique	228	260	291	381	513	901	1.262	1.888	3.580	6.100	8.532
Total valeur ajoutée	11.290	14.286	16.089	18.988	22.899	27.875	31.571	36.198	42.632	50.460	58.957

PERSPECTIVES DE L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI INDUSTRIEL

Catégories	1960	1965	1970
Cadres	428	628	978
Employés	1.088	1.542	2.345
Maîtrise	794	1.319	2.203
Ouvriers professionnels (ou qualifiés)	2.075	4.274	7.638
Ouvriers spécialisés	3.618	7.906	14.080
Manœuvres	5.137	8.429	13.346
Totaux	13.140	24.098	40.590

RÉCAPITULATION DES PRÉVISIONS DE CRÉATION D'EMPLOIS INDUSTRIELS DE 1961 A 1970

Industries Emplois créés	Industries alimentaires	Energie Eau et industries extractives	Matériaux de constr. Engrais et prod. chimiq.	Industries des métaux	Industries du bois	Industries textiles et chaussures	Corps gras caoutchouc plastique cellulose pap.-verre (industries diverses)	Total
Direction et cadres	95	57	70	108	25	91	104	550
Employés	201	94	111	278	53	245	275	1.257
Maîtrise	228	162	173	282	83	226	255	1.409
Ouvriers professionnels ou qualifiés (O.P.)	747	350	625	1.661	236	1.087	857	5.563
Ouvriers spécialisés (O.S.)	943	380	700	2.872	518	3.557	1.492	10.462
Manœuvres	1.689	407	806	1.420	651	1.800	1.436	8.209
Total	3.903	1.450	2.485	6.621	1.566	7.006	4.419	27.450

LÉGENDES DES ILLUSTRATIONS

PAGES	
19	LA PALMERAIE DE DABOU (PHOTO NORMAND).
20	LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE A ABIDJAN (PHOTO CINÉ).
22	DE GAUCHE A DROITE, LE QUAI NORD A ABIDJAN (PHOTO CINÉ PUBLICITÉ), ANANAS ET BANANIER (PHOTO INFORMATION), L'IMMEUBLE DE LA TÉLÉVISION IVOIRIENNE (PHOTO NORMAND) ET L'ÉCOLE DE GONFREVILLE (PHOTO NORMAND).
24	PONT ROULANT DANS LE PORT D'ABIDJAN (PHOTO NORMAND).
32	DE GAUCHE A DROITE, CANNE A SUCRE (PHOTO NORMAND), STATION D'ÉLEVAGE, TISSAGE ET USINE TEXTILE DE GONFREVILLE (PHOTOS INFORMATION).
34	TRAITEMENT DU LATEX (PHOTO INFORMATION).
44	DE GAUCHE A DROITE, CABOSSES DE CACAO, MANUTENTION DE SACS DE CAFÉ IVOIRIEN, PALMERAIE ET BILLES DE BOIS (PHOTOS INFORMATION).
46	LE BATIMENT DES MINISTÈRES (PHOTO NORMAND).
62	LE NOUVEAU PONT D'ABIDJAN (PHOTO NORMAND).
158	DE GAUCHE A DROITE, USINE DE CONTRE-PLAQUÉS, USINE DE RAFFINAGE, MISE EN CONSERVE DE L'ANANAS ET USINE DE DÉCORTICAGE DU CAFÉ (PHOTOS NORMAND).

MINISTÈRE DU PLAN-ABIDJAN

EDITIONS PAUL BORY - 5, RUE DE LA POSTE - MONACO

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN AVRIL 1967 SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO

MAQUETTES DE NICOLAS AKMEN
COUVERTURE ET GARDES DE LOUIS BEC

LES PHOTOGRAPHIES SONT DUES AU MINISTÈRE DE L'INFORMATION
ET A LOUIS NORMAND - ABIDJAN

C CÔ

SUPERFICIE
322 000 km²

CAPITALE
ABIDJAN : 360 000 habit

SITUATION
Limitée au sud par le Gol
l'est par le Ghana, à l'ouest
et la Guinée, au nord par
et le Mali.

CLIMAT
Du type équatorial, chaud e
et tropical et moins humide
tion des pluies de 800 à 4

POPULATION
3 880 000 habitants (1965
Densité : 12 habitants par
Accrois. de la population

LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES
Air Afrique - UTA - Pan
ways - Sabena - Swissair -
Middle East Airlines - Ai
Airways - Nigeria Airways

EN QUE

CARTE GÉNÉRALE

ÔTE D'IVOIRE

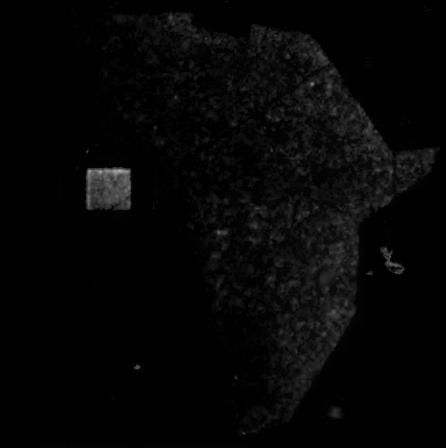

Capitale	★
Chef-lieu de département	●
Chef-lieu de subdivision	●
Centre important	○
Limite de département	—
Route bitumée	—
Route principale en terre	—
Route secondaire	—
Chemin de fer	++++
Rivière	~
Zone de savane	■
Zone de forêt	■

BALANCE COMMERCIALE (1965)

Exportations : 75 400 millions de F CFA
Importations : 65 700 millions de F CFA

PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION

Café, cacao, bananes, ananas, bois, manganèse, palmistes, diamants.

CODE DES INVESTISSEMENTS

Élaboré le 3 septembre 1959, mettant en vigueur d'importantes mesures d'exonérations et d'allègements fiscaux en faveur des entreprises prioritaires.

UNITÉ MONÉTAIRE

Le franc CFA (Communauté Financière Africaine).
1 franc CFA = 0,02 franc français.

de Guinée, à
par le Libéria
la Haute-Volta

humide au sud
au nord - Varia-
00 mm par an.

km²
2,8 % par an

Escale à
Abidjan
American Air-
Alitalia - KLM -
Mali - Ghana

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

LQUES CHIFFRES

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

CARTE GÉNÉRALE

'OIRE

MERCIALE (1965)

00 millions de F CFA
700 millions de F CFA

RODUITS
N

es, ananas, bois, man-
diamants.

NVESTISSEMENTS

mbre 1959, mettant en
tes mesures d'exonéra-
ts fiscaux en faveur des
ires.

AIRE

ommunauté Financière

)2 franc français.

IFFRES

Capitale
Chef-lieu de département
Chef-lieu de subdivision
Centre important
Limite de département
Route bitumée
Route principale en terre
Route secondaire
Chemin de fer
Rivière
Zone de savane
Zone de forêt

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MALI

HAUTE-VOLTA

GUINÉE

LIBÉRIA

GHANA

Baoulé

Tengréla

Niellé

Bagoé

Ouangolodougou

Odienné

KORHOGO

Boundiali

Ferkessédougou

Lanki

Téhini

Oddi

Badikaha

Nassian

Kong

Lenguédougou

Bouna

Férémendougou

Mankono

Bandama Rouge

Niangbo

Comoé

Volta Noire

Koro

Sarhala

Séguélé

Dédi

Pélégodi

Touba

Dabakala

Gansé

Ouaninou

Sifié

Mankono

Marabadiassa

Katiola

Mbé

Séguéla

Bafing

Nzi

Bondoukou

Kakoukio

Kambélé

Bandama Blanc

BOUAKÉ

Bénumi

Gonbélé

MAN

Danané

Vavoua

Zuénoula

Mbahiakro

Koun

Tiébissou

Ouellé

Sassandra

Bouaflé

DALOA

Bocanda

Agnibilékrou

Yamoussoukro

Duékoué

Nzi

Guiglo

Sinfra

Dimbokro

Bongouanou

ABENGOUROU

Toulepleu

Issia

Toumodi

Akoupé

Nzo

Oumé

Cavally

Buyo

Gagnoa

Adzopé

Agboville

Taï

Soubré

Lakota

Divo

Ndouci

Comoé

Aboisso

Bandama

ABIDJAN

Dabou

Bingerville

Adiaké

Sassandra

Fresco

Pt Bouët

Gd-Bassam

Grabo

Gd-Lahou

San Pédro

Tabou

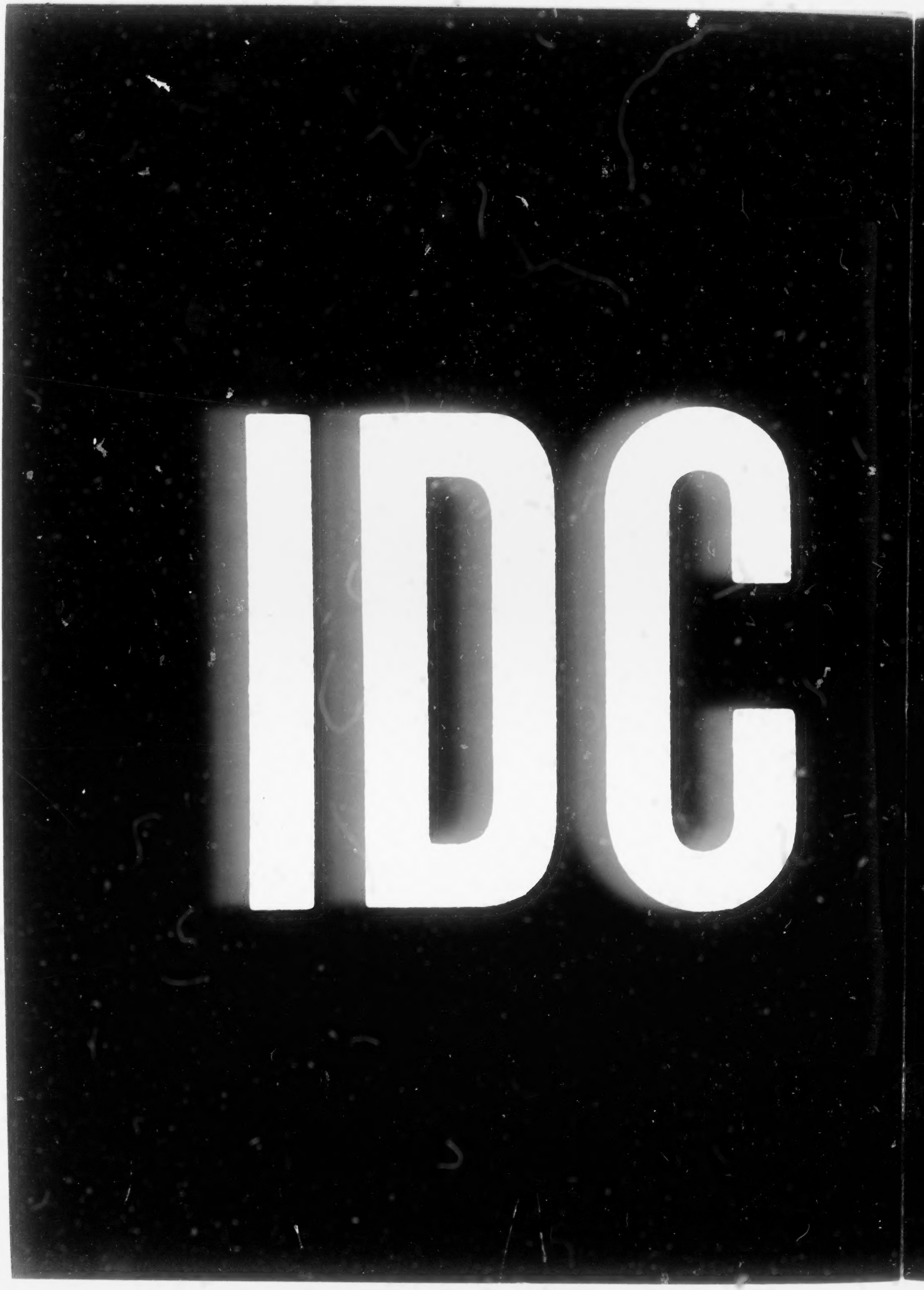
IDC

S. Jn-Bapt
C308

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

PERSPECTIVES DÉCENNALES
DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

ANNEXES

1. La projection 1970/75
2. Étude de l'intérêt économique des projets industriels

MINISTÈRE DU PLAN

ANNEXE I

LA PROJECTION 1970 - 1975

PAGES

CHAPITRE I — Objectifs globaux et résultats

8 A LES GRANDES LIGNES DE LA CROISSANCE

11 B LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

11 1 — La détermination des objectifs de production, d'investissement et d'emploi.

12 2 — L'évolution des structures de production par grand groupe d'activités.

17 3 — Le financement de la croissance.
a — Les besoins et les ressources des Administrations; b — Le financement des investissements privés; c — L'équilibre des flux économiques et financiers.

CHAPITRE II — L'expansion industrielle

Note : les branches 1, 2, 3 et 4 concernent la production agricole, forestière et la pêche.

Paragraphe 1 TRAVAIL DES GRAINS ET FARINES (BRANCHE 5)

26 Sous-branche 5-1 : MINOTERIE INDUSTRIELLE, DÉCORTICAGE DU RIZ, MAISERIE ET AMIDONNERIE DE MAIS

28 Sous-branche 5-2 : BOULANGERIE, PATISSERIE, BISCUITERIE, PATES ALIMENTAIRES

Paragraphe 2 CONSERVERIES, THÉ, CAFÉ, CACAO (BRANCHE 6)

30 Sous-branche 6-1 : CONSERVERIE DE FRUITS ET JUS DE FRUITS

32 Sous-branche 6-2 : CONSERVERIE DE LÉGUMES

33 Sous-branche 6-3 : CONSERVERIE DE POISSON

33 Sous-branche 6-4 : CAFÉ SOLUBLE ET TORRÉFIÉ

Paragraphe 3 BOISSONS ET GLACE (BRANCHE 7)

35 Sous-branche 7-1 : BIÈRE ET BOISSONS GAZEUSES

35 Sous-branche 7-2 : FABRICATION DE LA GLACE

Paragraphe 4 AUTRES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET TABAC (BRANCHE 8)

36 Sous-branche 8-1 : PRODUITS LAITIERS

37 Sous-branche 8-2 : PRODUITS TIRÉS DU CACAO

37 Sous-branche 8-3 : CHOCOLATERIE

38 Sous-branche 8-4 : FABRICATION DE PRODUITS DIÉTÉTIQUES

38 Sous-branche 8-5 : PRODUITS TIRÉS DE LA BANANE

38 Sous-branche 8-6 : FABRICATION DU SUCRE

39 Sous-branche 8-7 : CONFISERIE — SUCRERIES

40 Sous-branche 8-8 : PRODUITS TIRÉS DU MANIOC

40 Sous-branche 8-9 : ALIMENTS DU BÉTAIL

41 Sous-branche 8-10 : TABACS ET CIGARETTES

Paragraphe 5		**ÉNERGIE ET EAU (BRANCHE 9)**
42		Sous-branche 9-1 : PRODUITS PÉTROLIERS
45		Sous-branche 9-2 : ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
45		Sous-branche 9-3 : EAU
Paragraphe 6		**ACTIVITÉS EXTRACTIVES (BRANCHE 10)**
47		Sous-branche 10-1 : DIAMANT
47		Sous-branche 10-2 : MANGANÈSE
47		Sous-branche 10-3 : MINERAIS DIVERS
Paragraphe 7		**MÉTAUX (BRANCHE 11)**
48		Sous-branche 11-1 : RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX (FERRAILLE)
48		Sous-branche 11-2 : SIDÉRURGIE
49		Sous-branche 11-3 : POINTERIE — CLOUTERIE — GRILLAGE — RONCES ARTIFICIELLES, ETC...
49		Sous-branche 11-4 : TOLERIE POUR TOITURE
Paragraphe 8		**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (BRANCHE 12)**
50		Sous-branche 12-1 : FABRICATION DU CIMENT
51		Sous-branche 12-2 : PRODUITS AMIANTE-CIMENT
52		Sous-branche 12-3 : ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON
52		Sous-branche 12-4 : BRIQUETERIE
52		Sous-branche 12-5 : PRODUITS DES CARRIÈRES
53		Sous-branche 12-6 : PIERRE TAILLÉE ET PARÉE
Paragraphe 9		**ENGRAIS (BRANCHE 13)**
53		Sous-branche 13-1 : FABRICATION DES ENGRAIS
Paragraphe 10		**CHIMIE - PARACHIMIE - CAOUTCHOUC BRUT (BRANCHE 14)**
56		Sous-branche 14-1 : PRODUITS CHIMIQUES DE BASE
57		Sous-branche 14-2 : FABRICATION DE PEINTURE, PESTICIDES, PARFUMERIE ET HUILES ESSENTIELLES, PRODUITS PHARMACEUTIQUES, ALLUMETTES
60		Sous-branche 14-3 : TRANSFORMATION DU LATEX
Paragraphe 11		**INDUSTRIES DU BOIS (BRANCHE 15)** (dans ce paragraphe, les sous-branches sont examinées ensemble).
61		Sous-branche 15-1 : BOIS DÉBITÉ
61		Sous-branche 15-2 : BOIS DÉROULÉ
61		Sous-branche 15-3 : BOIS TRANCHÉ
61		Sous-branche 15-4 : CONTRE-PLAQUÉ
61		Sous-branche 15-5 : PANNEAUX AGGLOMÉRÉS
61		Sous-branche 15-6 : CAISSERIE — EMBALLAGE
61		Sous-branche 15-7 : MENUISERIE — AMEUBLEMENT
61		Sous-branche 15-8 : ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS

Paragraphe 12	**MONTAGE - PIÈCES DÉTACHÉES RÉPARATION DE VÉHICULES (BRANCHE 16)**	
63	Sous-branche 16-1 :	MONTAGE DES VÉHICULES AUTOMOBILES
65	Sous-branche 16-2 :	MONTAGE DES VÉHICULES A DEUX ROUES
65	Sous-branche 16-3 :	CONSTRUCTION DE REMORQUES ET FARDIERS
66	Sous-branche 16-4 :	FABRICATION DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE ET CELLE DU CYCLE
67	Sous-branche 16-5 :	RÉPARATIONS DES VÉHICULES AUTOMOBILES
Paragraphe 13	**INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DES MÉTAUX ET INDUSTRIES ÉLECTRIQUES (BRANCHE 17)**	
68	Sous-branche 17-1 :	CHAUDRONNERIE — GROSSE TOLERIE
69	Sous-branche 17-2 :	CONTRUCTION ET RÉPARATION NAVALE
69	Sous-branche 17-3 :	EMBALLAGES ET BOUCHAGES MÉTALLIQUES
70	Sous-branche 17-4 :	MOBILIER MÉTALLIQUE ET LITERIE
70	Sous-branche 17-5 :	RÉFRIGÉRATION — CLIMATISATION
71	Sous-branche 17-6 :	ARTICLES DE MÉNAGE MÉTALLIQUES
73	Sous-branche 17-7 :	ARTICLES MÉTALLIQUES EN FONTE ET EN ALLIAGES MOULÉS
73	Sous-branche 17-8 :	ARTICLES EN TOLE D'ACIER ET TOLE ET TUBES D'ALLIAGES NON FERREUX
74	Sous-branche 17-9 :	ARTICLES EN MÉTAL USINÉS A FROID ET A CHAUD
76	Sous-branche 17-10 :	ASSEMBLAGE DE PIÈCES IMPORTÉES AVEC DES ÉLÉMENTS FABRIQUÉS LOCALEMENT
77	Sous-branche 17-11 :	MONTAGE DE RÉCEPTEURS RADIO ET DE TÉLÉVISEURS
78	Sous-branche 17-12 :	FABRICATION DES ACCUMULATEURS
79	Sous-branche 17-13 :	FABRICATION DE PILES ÉLECTRIQUES
79	Sous-branche 17-14 :	FABRICATION DES CARTOUCHES DE CHASSE
Paragraphe 14	**INDUSTRIES TEXTILES (BRANCHE 18)**	
81	Sous-branche 18-1 :	ÉGRENAGE DU COTON
81	Sous-branche 18-2 :	TISSAGE — FILATURE — IMPRESSION DE TISSUS — COUVERTURES
88	Sous-branche 18-3 :	CONFECTION ET BONNETERIE
90	Sous-branche 18-4 :	NATTERIE — FICELLERIE — CORDERIE — SACHERIE
Paragraphe 15	**CUIR ET ARTICLES CHAUSSANTS (BRANCHE 19)**	
92	Sous-branche 19-1 :	TANNAGE DU CUIR
92	Sous-branche 19-2 :	SACS — CARTABLES — ARTICLES DE VOYAGE EN CUIR
92	Sous-branche 19-3 :	ARTICLES CHAUSSANTS
Paragraphe 16	**CORPS GRAS (AUTRES QUE LE BEURRE) (BRANCHE 20)**	
95	Sous-branche 20-1 :	GRAISSES ET HUILES BRUTES — HUILE DE PALME — HUILE DE PALMISTE — HUILE DE COPRAH — HUILE D'ARACHIDE — HUILE DE COTON

97	Sous-branche 20-2 :	HUILE NEUTRALISÉE, SEMI-RAFFINÉE — RAFFINAGE DES HUILES ET MARGARINERIE
98	Sous-branche 20-3 :	SAVONNERIE ET PRODUITS DIVERS
	Paragraphe 17	**ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET MATIÈRES PLASTIQUES (BRANCHE 21)**
100	Sous-branche 21-1 :	PNEUMATIQUES (FABRICATION ET RECHAPAGE) ET OBJETS DIVERS A BASE DE CAOUTCHOUC ET DE LATEX — FABRICATION DE PNEUMATIQUES POUR AUTOMOBILES — PNEUMATIQUES POUR VÉHICULES A 2 ROUES — RECHAPAGE DES PNEUS — OBJETS DIVERS A BASE D'ÉLASTOMÈRES
103	Sous-branche 21-2 :	ARTICLES EN MATIÈRE PLASTIQUE
	Paragraphe 18	**PRODUITS INDUSTRIELS DIVERS : CELLULOSE, PAPIER, IMPRIMERIE, VERRERIE, CÉRAMIQUE, ETC... (BRANCHE 22)**
104	Sous-branche 22-1 :	PATE DE CELLULOSE
104	Sous-branche 22-2 :	PAPIER
105	Sous-branche 22-3 :	TRANSFORMATION DU PAPIER
106	Sous-branche 22-4 :	POLYGRAPHIE
107	Sous-branche 22-5 :	INDUSTRIE DU VERRE
108	Sous-branche 22-6 :	CÉRAMIQUE
109		CONCLUSION

ANNEXE II

Étude de l'intérêt économique des projets industriels susceptibles d'être réalisés en Côte d'Ivoire

113	I — LES EFFETS INDUITS PAR BRANCHE EN 1970
114	II — LES EFFETS INDUITS DES PROJETS INDUSTRIELS
116	III — LES EFFETS DES DISTRIBUTIONS DE REVENUS

ANNEXE I

LA PROJECTION 1970-1975

Comme il a été signalé au début des Perspectives Décennales (cf. p. 25), pour qu'on puisse affirmer que les conditions du « décollage » économique et social seront réunies en Côte d'Ivoire aux environs de 1970, il ne suffit pas que la croissance puisse se maintenir tout au cours de la décennie aux environs de 7 % par an. Il faut encore que l'expansion une fois démarrée puisse se poursuivre par la suite.

Pour vérifier la cohérence du modèle de croissance 1960-1970, il s'agit donc d'établir que l'appareil de production mis en place au cours de la décennie renfermera, en fin de période, des possibilités d'expansion dans un nombre assez grand de branches d'activités, pour que la diminution du rythme de croissance dans certaines d'entre elles se trouve compensée par l'accélération de celui-ci dans d'autres.

A cette fin, on a dû prolonger les Perspectives décennales par une projection 1970-1975, établie suivant les mêmes méthodes que celles-là.

Vu l'éloignement du terme, les objectifs auxquels on est arrivé sont forcément plus incertains que ceux de 1970. Ils seront à reprendre dans le courant de la période 1965-1970, lorsqu'on entreprendra d'établir les perspectives de développement pour la période suivante.

Tels quels, en assurant que l'expansion déclenchée au cours de la décennie 1960-1970, devrait se maintenir au-delà de cette période, ils en vérifient la solidité. En outre, ils soulignent davantage les transformations structurelles que subira l'appareil de production ivoirien, plus apparentes et profondes en 1975 qu'en 1970.

En matière de développement rural, à vrai dire, la longueur des délais nécessaires pour atteindre les différents objectifs dans l'agriculture, l'élevage, les pêches et les forêts, a conduit à déterminer ceux de 1970 à partir des résultats escomptables en 1975. Ces derniers figurent donc déjà dans « Le Développement Agricole ». Par contre, en matière d'expansion industrielle, on a dû reprendre, branche par branche, le travail de projection; le chapitre deuxième de cette annexe lui sera entièrement consacré.

Finalement, pour vérifier la cohérence du modèle de croissance 1970-1975, il a fallu établir les équilibres des flux de biens et services d'une part, et ceux des flux de revenus d'autre part.

Dans un premier chapitre, nous présenterons brièvement les résultats globaux auxquels aboutit la projection 1970-1975 et les transformations économiques et financières qui en résulteront. Dans un second chapitre, nous détaillerons les objectifs de production industrielle dont la réalisation devrait permettre le maintien de l'expansion tout au cours de la période.

CHAPITRE I OBJECTIFS GLOBAUX ET RÉSULTATS

A LES GRANDES LIGNES DE LA CROISSANCE

Le modèle de croissance 1965-1975 (*cf. tableau n° 1*) qui résume le travail de projection effectué pour les années 1970-1975 met en lumière la permanence, tout au cours de la période, d'un taux de croissance de la production intérieure largement supérieur à 6 %. Les activités agricoles maintiendront à peu près leur rythme antérieur d'expansion. Quant aux activités industrielles avec un taux global de croissance nettement inférieur à celui de la période décennale, 12 % contre 18 %, le poids qu'elles auront pris à cette époque leur permettra d'augmenter de plus de 3 % par an la production globale du pays.

Du côté des utilisations, la consommation des ménages suivra l'augmentation de la production intérieure, tandis que les investissements atteindront leur rythme de croisière de quelque 5 % d'augmentation annuelle. Les exportations continueront de croître plus rapidement que les importations. L'excédent de la balance commerciale atteindra 33 milliards en 1975.

MODELE DE CROISSANCE 1965-1975 TABLEAU 1

en milliards de F CFA prix 1960 Exportations 1961-1975 rectifiées prix 1961	1965	1970	1975	Période 1965-70		Projection 1970-75	
				Croissance 1965 = 100	Taux annuel en %	Croissance 1970 = 100	Taux annuel en %
RESSOURCES							
1 - Agriculture vivrière et élevage	49,10	61,61	75,16	125,5	4,6	122,0	4,1
2 - Agriculture industrielle et d'exportation	28,54	36,23	42,33	126,9	4,9	116,8	3,2
3 - Forêt	5,21	6,18	6,73	118,6	3,5	108,9	1,7
4 - Pêche	1,96	2,73	3,47	139,3	6,8	127,1	4,9
5 - Mines, énergie, industrie, artisanat	27,88	58,96	102,88	211,5	16,2	174,5	11,8
6 - Bâtiments, T.P.	9,21	11,81	15,41	128,2	5,1	130,5	5,5
7 - Transports, services	16,62	22,89	32,23	137,7	6,6	140,8	7,1
8 - Commerce	52,84	71,75	90,89	135,8	6,3	126,7	4,9
Total production	191,36	272,16	369,10	142,2	7,3	135,6	6,3
Importations	52,09	71,65	89,28	137,6	6,6	124,6	4,5
Diminution des stocks	—	—	—	—	—	—	—
Total ressources	243,45	343,81	458,38	141,2	7,2	133,3	5,9
EMPLOIS							
1 - Exportations	66,75	95,63	122,28	143,3	7,5	127,9	5,0
2 - Consommation ménages	133,58	183,00	252,10	137,0	6,5	137,7	6,6
3 - Consommation, administrat. et institutions financières	7,10	9,00	11,50	126,8	4,9	127,8	5,0
4 - Equipement	34,70	54,00	70,00	155,6	9,2	129,6	5,3
5 - Augmentation des stocks	1,32	2,18	2,50	—	—	—	—
Total emplois	243,45	343,81	458,38	141,2	7,2	133,3	5,9
Excédent balance commerciale	14,66	23,98	33,00	—	—	—	—

La transformation de l'appareil de production, manifeste en 1970, doit s'accentuer d'ici 1975. Les activités primaires (1) ne représenteront plus à cette date que 34,6 % de la production intérieure contre 39,2 en 1970, tandis que les activités secondaires (y compris bâtiment et travaux publics) assureront 32,0 % de celle-ci, contre 26,0 % en 1970 (*cf. tableau 2*). La Côte d'Ivoire ne sera pas éloignée alors d'une structure moderne de production.

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE PAR GROUPE D'ACTIVITES — TABLEAU 2

Activités	En milliards de F CFA			En pourcentages			Indices	
	1965	1970	1975	65	70	75	70/65 = 100	75/70 = 100
Primaires	84,81	106,75	127,69	44,3	39,2	34,6	125,9	119,6
Secondaires	37,09	70,77	118,29	19,4	26,0	32,0	190,8	167,1
Tertiaires	69,46	94,64	123,12	36,3	34,8	33,4	136,3	130,1
Total	191,36	272,16	369,10	100	100	100	142,2	135,6

Cette transformation ressort également de la structure des exportations, dont plus de 50 % seront constituées en 1975 par des produits industriels contre 38 % en 1970 (*cf. tableau 3*).

EVOLUTION DES EXPORTATIONS PAR GROUPE DE PRODUITS — TABLEAU 3

Produits	en millions de F CFA 1960 pour 1965 et au-delà, prix 1961			en pourcentages		
	1965	1970	1975	1965	1970	1975
Agriculture, pêche, forêts	51.098	56.138	56.037	76,5	58,7	45,8
Industrie, Mines . . .	13.400	36.289	61.746	20,1	38,0	50,5
Transports Services	2.250	3.200	4.500	3,4	3,3	3,7
Total	66.748	95.627	122.283	100	100	100

De même, des quelque 300 milliards d'investissement qu'exigeront les programmes d'équipements publics et privés, 120 milliards iront aux équipements de l'industrie et des services (40,2 %) et 38 à l'agriculture (près de 13 %). L'appareil de production continuera de s'étoffer (*cf. tableau 4*).

(1) Nous avons distingué ici : *Activités primaires :* Agriculture vivrière, agriculture travaillant pour l'industrie et l'exportation, élevage, pêche et forêt. *Activités secondaires :* Mines, énergie, bâtiment, travaux publics, industrie de transformation et artisanat. *Activités tertiaires :* Transports, services, commerce.

VENTILATION FONCTIONNELLE DES INVESTISSEMENTS BRUTS
1965-1974

TABLEAU 4

	en milliards de F CFA 1960		en pourcentages	
	1965-69	1970-74	1965-69	1970-74
Agriculture, pêche, forêts élevage	24,2	38,0	11,1	12,6
Industries, Services	83,8	120,5	38,4	40,2
Infrastructure économique	66,3	82,5	30,3	27,5
Infrastructure sociale, culturelle, administration . . .	44,2	59,0	20,2	19,7
Total	218,5	300,0	100	100

De son côté, le secteur public continuera de financer plus de la moitié des investissements (51,7 % de 1970 à 1974), tant pour l'infrastructure économique et sociale que pour l'agriculture (*cf. tableau 5*).

INVESTISSEMENTS BRUTS 1970-1974
VENTILATION SUIVANT L'ORIGINE DU FINANCEMENT

TABLEAU 5

	Investissements sur fonds publics			Investissements sur fonds privés			Total investissements publics et privés		
	Bât. T.P.	Outillage	Total invest. publics	Bât. T.P.	Outillage	Total invest. privés	Bât. T.P.	Outillage	Total Général
Agri.	29,0	3,0	32,0	6,0		6,0	35,0	3,0	38,0
Ind. min. commerce				12,8	53,7	66,5	12,8	53,7	66,5
Logement	1,0		1,0	18,5		18,5	19,5		19,5
Inf. écon. et sociale .	77,9	39,1	117,0				77,9	39,1	117,0
Renouv. .		5,0	5,0	11,5	42,5	54,0	11,5	47,5	59,0
	107,9	47,1	155,0	48,8	96,2	145,0	156,7	143,3	300,0

Compte tenu des efforts très importants faits en matière d'investissement, au cours de la période décennale, les rythmes de croissance dans le secteur privé et le secteur public seront en net ralentissement et devraient pouvoir se maintenir au-delà de la période 1970-1974 (*cf. tableau 6*).

CHEMINEMENT DES INVESTISSEMENTS 1970-1975 TABLEAU 6

	1970	1971	1972	1973	1974	Période 1970-74	1975
Investissements nets privés	17,0	17,6	18,2	18,8	19,4	91,0	20,0
Investissements nets publics	27,0	28,4	29,9	31,5	33,2	150,0	35,0
Renouvellement . . .	10,0	10,8	11,7	12,7	13,8	59,0	15,0
Total investissement bruts	54,0	56,8	59,8	63,0	66,4	300,0	70,0
dont :							
Bâtiment T.P.	28,2	29,7	31,1	32,6	34,1	155,7	36,0
Outillage	25,8	27,1	28,7	30,4	32,3	144,3	34,0

Du côté de la consommation des ménages, le maintien sur 15 années d'une croissance nette de quelque 4 % par an, entraînera une modification de plus en plus nette dans la structure des achats. En 1975, les produits alimentaires ne représenteront plus que 54 % de la consommation des ménages contre près de 64 % en 1960. Par contre, les achats de produits textiles et d'articles chaussants atteindront 16 % de celle-ci, contre 13,5 % en 1960 et ceux de produits industriels 17,3 % contre 11,7 en 1960 (*cf. tableau 7*).

LA CONSOMMATION DES MENAGES TABLEAU 7

	En millions de F CFA				En pourcentages			
	1960	1965	1970	1975	60	65	70	75
Produits alim. ..	63.725	80.184	104.867	136.290	63,8	60,0	57,3	54,1
Energie	4.062	5.755	8.300	12.300	4,1	4,3	4,5	4,9
Textiles-cuirs . . .	13.510	19.310	27.675	40.390	13,5	14,5	15,1	16,0
Corps gras	2.975	3.937	5.338	7.510	3,0	2,9	2,9	3,0
Autres produits industriels	11.717	18.589	28.700	43.610	11,7	13,9	15,7	17,3
Services	3.900	5.808	8.120	12.000	3,9	4,4	4,5	4,7
Total	99.889	133.583	183.000	252.100	100	100	100	100

Au point de vue emploi, près de 15 % de la population active en 1975 sera salariée (368 500 sur 2 500 000) et près de 80 000 nouveaux emplois seront créés entre 1970 et 1975.

En termes globaux, le modèle de croissance 1970-1975 semble donc ouvrir des perspectives satisfaisantes sur le maintien de l'expansion au-delà de la période décennale. Comme pour celle-ci, l'établissement du tableau économique (ressources et emplois en biens et services et tableau des opérations financières) pour l'année 1975 (*cf. tableaux 18 et 19*), à partir de la détermination des objectifs de production par branche d'activité, permet de préciser l'évolution que doivent subir les différents flux, en nature et en monnaie, au cours de la période.

B LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

1 - la détermination des objectifs de production, d'investissement et d'emploi

Comme pour les tableaux 1965 et 1970, on a, pour 1975, cherché à déterminer des objectifs au niveau des 61 sous-branches étudiées. On est parti, dans ce cas, des possibilités de croissance que devrait posséder l'appareil de production industriel et agricole, mis en place au cours de la période décennale.

En particulier, l'entrée en production des plantations de palmiers à huile, de cocotiers et d'hévéas, effectuées au cours de la période 1960-1970, entraînera la création d'un nombre

important d'huileries et celle d'une grande unité pour l'huile de palmistes. Les usines de traitement de latex devront avoir alors une capacité globale de 15 000 tonnes.

Il en ira de même pour les rizeries et les usines d'égrenage de coton dont l'activité suivra le développement de la production, fonction elle-même des besoins locaux. L'accroissement de l'appareil de production et du marché permettra également la création d'ateliers polyvalents de construction mécanique et électrique. Ceux-ci produiront, entre autres, une partie des pièces détachées nécessaires au montage des véhicules et un volume non négligeable de fournitures pour le bâtiment.

La capacité de l'usine sidérurgique doublera pendant cette période quinquennale. Et la production de pâte à papier devrait atteindre 240 000 tonnes. La fabrication ou le montage d'outillages et de machines agricoles et la production d'engrais suivront l'essor de l'agriculture.

Les industries alimentaires poursuivront leur croissance, à un rythme plus lent, tant pour le marché intérieur en expansion que pour l'exportation : usine de beurre de cacao et de café soluble, conserveries, mais tout particulièrement la fabrication du sucre, dont la consommation devrait atteindre 75 000 tonnes en 1975.

L'augmentation nette de la consommation des ménages se maintenant, tout au cours de la période, aux environs de 4 % par an, entraînera des modifications non négligeables dans la structure des achats : viande et poisson, sucre, tabac; mais surtout achats de véhicules et d'articles ménagers, articles de papeterie, verrerie, objets en céramique, articles textiles et articles chaussants. Dans le cas des articles textiles, en particulier, la production de tissus, d'articles de bonneterie et de confection augmentera non seulement en quantité, mais plus encore en valeur, au fur et à mesure que la clientèle recherchera des produits de meilleure qualité.

Comme pour la période décennale, le tableau économique 1975, qui donne une image statique de l'économie ivoirienne à cette date, a été relié à l'année de départ, 1970, par le cheminement des investissements, d'une part, (*cf. tableau 6*) et par celui de la valeur ajoutée des différentes branches d'activité, d'autre part (cf. p. 111).

Comme précédemment, ce dernier a été estimé à partir du calendrier présumé des entrées en production des nouvelles implantations industrielles et des opérations agricoles projetées.

Les résultats qui ressortent de ces tableaux soulignent l'importance des transformations qui seront opérées, au niveau des différentes branches d'activité, dans l'appareil de production ivoirien.

2 - l'évolution des structures de production par groupe d'activités

Le tableau 8 précise en effet le recul accentué, par rapport à 1970, des activités agricoles : l'agriculture vivrière et l'élevage ne représentent plus que 20,4 % de la production globale contre 22,6 % en 1970, la production agricole pour l'industrie et l'exportation 11,5 % contre 13,3 %, les forêts et la pêche, 2,7 % contre 3,3 %. Au contraire, les activités industrielles passent à 27,8 % de la production globale, contre 21,7 % en 1970 (*cf. tableau 8*).

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION ENTRE 1965 ET 1975

TABLEAU 8

Groupes d'activités	en pourcentages 1965	1970	1975
1 - Agriculture vivrière - élevage	25,7	22,6	20,4
2 - Agriculture industrielle et d'exportation	14,9	13,3	11,5
3 - Forêt, pêche	3,7	3,3	2,7
4 - Mines, énergie, industrie, artisanat	14,6	21,7	27,8
5 - Bâtiment, T.P.	4,8	4,3	4,2
6 - Transports, services	8,7	8,4	8,8
7 - Commerce	27,6	26,4	24,6
Total	100	100	100

Par contre, si les activités agricoles continuent de perdre du terrain par rapport aux activités industrielles, la diversification de la production agricole est beaucoup plus accentuée en 1975 qu'en 1970.

Le café et le cacao reculent encore et ne représentent plus que 59,2 % de la production agricole globale, contre 66,6 % en 1970. Mais les oléagineux passent de 8 % en 1970 à 13,8 % en 1975 et la production de caoutchouc, coton, tabac, canne à sucre, de 11,6 % à 14,2 % (*cf. tableau 9*).

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION AGRICOLE :
PRODUITS POUR L'INDUSTRIE ET L'EXPORTATION
(EN POURCENTAGES)

TABLEAU 9

Produits	1965	1970	1975
Café - cacao	73,8	66,6	59,2
Bananes - Ananas - Cola	14,9	13,8	12,8
Oléagineux	6,8	8,0	13,8
Coton - Tabac - Canne à sucre - Caoutchouc	4,5	11,6	14,2
Total	100	100	100

Compte tenu du fait que la production industrielle doit quintupler de 1960 à 1970, le ralentissement des taux d'expansion dans les différentes branches d'activité, amorcé de 1965 à 1970, s'accentue de 1970 à 1975 (*cf. tableau 10*). Cela est particulièrement net dans les industries alimentaires : toutes les branches sauf une reculent de plusieurs points. Il en va de même pour les matériaux de construction, les métaux et les engrais, la chimie et le caoutchouc, les industries du bois et les industries mécaniques et électriques. Le recul est encore plus important dans les branches 21 et 22 en raison de la mise en place de la production de pâte à papier au cours de la période 1965-1970.

CROISSANCE INDUSTRIELLE PAR BRANCHE D'ACTIVITES 1965-1975

TABLEAU 10

	1965 - 1970		1970 - 1975	
Branches	Taux annuel en %	Croissance 1965 = 100	Croissance 1970 = 100	Taux annuel en %
5 - Travail, grains et farine .	9,5	157,3	153,9	9,0
6 - Conserveries, thé, café, cacao	12,9	183,6	132,7	5,8
7 - Boissons, glace	9,4	156,9	140,4	7,0
8 - Autres industries alimentaires, tabac	13,9	191,5	168,4	11,0
9 - Energie, eau	14,0	192,7	143,4	7,5
10 - Activités extractives . . .	2,5	113,4	137,2	6,5
11 - 12 - 13 - Métaux, matériaux de construction, engrais	19,8	247,2	160,4	9,9
14 - Chimie, parachimie, caoutchouc	14,6	198,0	160,6	9,9
15 - Industries du bois	13,1	184,9	152,6	8,8
16 - Montage et réparation véhicules	10,8	167,1	179,1	12,4
17 - Autres industries mécaniques et électriques . . .	15,7	207,0	174,3	11,8
18 et 19 - Industries textiles - Cuirs et articles chaussants	15,8	208,6	243,9	19,5
20 - Corps gras	13,7	189,9	266,8	21,7
21 et 22 - Articles en caoutchouc et en matières plastiques - Produits industriels, pâte à papier, verre, céramique	56,8	946,9	148,8	8,3
Total V.A.	16,2	211,5	174,5	11,8

Par contre, d'autres activités voient leurs taux de croissance augmenter : les activités extractives devraient bénéficier des recherches entreprises pendant la période décennale; la fabrication des pièces détachées augmentera la valeur ajoutée créée par les industries de montage. Les corps gras, de même, verront leur activité croître avec l'entrée en production des nouvelles plantations; et les industries textiles et d'articles chaussants profiteront de l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs.

Ce groupe d'activité doublera en fait son importance relative au cours de la période 1960-1975 (*cf. tableau 11*); tandis que les industries chimiques et parachimiques, la fabrication du papier, des articles en plastique et en caoutchouc etc. (lignes 5 et 11 du tableau 11) passeront de 2,8 % de la production industrielle en 1960 à près de 15 % en 1975.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ENTRE 1960 ET 1975 — TABLEAU 11

(en pourcentages)

Branches d'activités	1960	1965	1970	1975
1 - Industries alimentaires	15,5	20,9	17,6	15,5
2 - Energie, eau	26,4	16,4	15,0	12,3
3 - Activités extractives	10,3	7,5	4,0	3,2
4 - Métaux, matériaux de construction, engrais	2,2	5,8	6,8	6,2
5 - Chimie, parachimie, caoutchouc	0,8	2,9	2,7	2,5
6 - Industries du bois	7,6	5,9	5,2	4,5
7 - Montage et réparation de véhicules	10,6	9,8	7,7	8,0
8 - Autres industries mécaniques et électriques	4,9	6,1	5,9	6,0
9 - Industries textiles, cuirs et articles chaussants	10,3	15,0	14,8	20,6
10 - Corps gras	9,4	6,5	5,8	8,9
11 - Articles en caoutchouc et en matières plastiques, pâte à papier, verre, céramique, divers	2,0	3,2	14,5	12,3
Total	100	100	100	100

Le développement de l'appareil de production de 1970 à 1975 est encore souligné par l'augmentation des achats inter-entreprises en provenance des branches industrielles. Celles-ci absorberont, en 1975, 57 % de la demande intermédiaire contre 52 % en 1970. Au contraire la demande des activités agricoles reculera de 11,6 % en 1970 à 9,5 % en 1975 et celle des entreprises du bâtiment et des travaux publics de 15,7 à 13,4 % (*cf. tableau 12*).

EVOLUTION DE LA DEMANDE INTERMEDIAIRE — TABLEAU 12

Branches d'activités	en millions de F CFA 1960			en pourcentages		
	1965	1970	1975	1965	1970	1975
1 - Agriculture, élevage, pêche, forêts . .	12.122	15.327	18.787	15,2	11,6	9,5
2 - Industries alimentaires	9.592	16.437	25.554	12,0	12,4	12,9
3 - Energie	1.035	5.403	8.192	1,3	4,1	4,1
4 - Activités extractives, métaux, matériaux de construction, engrais	2.579	5.642	8.635	3,2	4,2	4,4
5 - Chimie, parachimie, caoutchouc . . .	1.311	2.862	4.409	1,6	2,2	2,2
6 Industries du bois	1.952	3.456	5.324	2,4	2,6	2,7
7 - Montage et réparation de véhicules .	4.355	7.551	12.905	5,5	5,7	6,5
8 - Autres industries mécaniques et électriques	2.133	4.362	8.176	2,7	3,3	4,1
9 - Articles textiles, cuirs, articles chaussants	4.305	9.650	16.719	5,4	7,3	8,4
10 - Corps gras	3.452	6.396	12.377	4,3	4,8	6,3
11 - Articles en caoutchouc et en matières plastiques	654	2.660	3.817	0,8	2,0	1,9
12 - Produits industriels divers, pâte à papier, verre, céramique, etc.	443	4.053	6.446	0,6	3,1	3,3
13 - Bâtiment, T.P.	15.649	20.865	26.610	19,6	15,7	13,4
14 - Transports	6.065	8.380	11.873	7,6	6,3	6,0
15 - Loyers, services, commerce	14.256	19.478	28.365	17,8	14,7	14,3
Total	79.903	132.522	198.189	100	100	100

Finalement, tant du côté des exportations que de celui des importations, les progrès réalisés en 1970 se confirmeront au cours de la période suivante (*cf. tableau 13*). Les exportations accentueront leur diversification : celles de produits végétaux et animaux ne représenteront plus en 1975 que 39,6 % du total contre 50 % en 1970; celles de grumes, 6,2 % contre 8,7 %. Mais les exportations de produits alimentaires et de corps gras atteindront plus de 22 % du total contre 15 % en 1970, celles de produits chimiques, articles en caoutchouc, pâte à papier et divers, plus de 12 % contre moins de 10 % en 1970 et 0,3 % en 1960.

50,5 % des exportations ivoiriennes seront alors constituées par des produits transformés contre 38 % en 1970 et 11 % en 1960. La Côte d'Ivoire aura cessé d'être avant tout un pays exportateur de produits primaires.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EXPORTATIONS DE 1965 à 1975 TABLEAU 13

Branches d'activités	en millions de F CFA 1960 pour 1965 - à 1975 F CFA 1961			en pourcentages		
	1965	1970	1975	1965	1970	1975
1 - Agriculture, élevage, pêche	42.758	47.838	48.437	64,0	50,0	39,6
2 - Forêts	8.340	8.300	7.600	12,5	8,7	6,2
3 - Industries alimentaires	6.406	11.337	16.701	9,6	11,9	13,7
4 - Energie	–	1.640	2.111	–	1,7	1,7
5 - Activités extractives	2.565	2.915	4.000	3,8	3,1	3,3
6 - Métaux, matériaux de construction, engrais	200	680	1.287	0,3	0,7	1,1
7 - Chimie, parachimie, caoutchouc	646	1.432	1.980	1,0	1,5	1,6
8 - Industries du bois	1.185	2.980	4.757	1,8	3,1	3,9
9 - Montage de véhicules	330	610	2.068	0,5	0,6	1,7
10 - Autres industries mécaniques et électriques	350	1.055	2.120	0,5	1,1	1,7
11 - Industries textiles, cuir, articles chaussants	886	2.220	2.933	1,3	2,3	2,4
12 - Corps gras	832	2.645	10.545	1,3	2,8	8,6
13 - Articles caoutchouc et matières plastiques	–	1.549	2.200	–	1,6	1,8
14 - Pâte à papier, verre, divers	–	7.226	11.044	–	7,6	9,0
15 - Transports et services	2.250	3.200	4.500	3,4	3,3	3,7
Total	66.748	95.627	122.283	100	100	100

Dans les importations, de même, les modifications intervenues au cours de la période 1960-1970 se maintiendront et s'amplifieront au cours du quinquennat suivant. En particulier, les importations de produits mécaniques et électriques, dont une large partie va à l'équipement, représenteront près de 42 % du total contre 41 % en 1970; celles de matières premières et de demi-produits 23 % en 1975 contre 20 % en 1970. Au contraire, celles de produits agricoles et alimentaires reculeront de 15,7 % à 15,3 % (*cf. tableau 14*).

De ces analyses, il ressort que l'expansion de la production industrielle et agricole, déclenchée et entretenue de 1960 à 1970, devrait se maintenir au-delà de la décennie; le renforcement et la diversification de l'appareil de production devraient alors autoriser de nouveaux progrès et le maintien, à un taux élevé, de la croissance. Reste à vérifier que cette croissance ne rencontrera pas d'obstacles insurmontables du côté des flux monétaires et financiers.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS DE 1965 à 1975 TABLEAU 14

Branches d'activités	en millions de F CFA 1960			en pourcentages		
	1965	1970	1975	1965	1970	1975
1 - Agriculture, pêche, forêts, élevage	5.738	6.358	8.113	11,0	8,9	9,1
2 - Industries alimentaires .	4.286	4.892	5.508	8,2	6,8	6,2
3 - Energie	2.366	3.396	4.866	4,5	4,7	5,4
4 - Activités extractives, métaux, matériaux de construction, engrais . .	5.192	5.568	7.890	10,0	7,8	8,8
5 - Chimie, parachimie, caoutchouc	2.582	5.253	7.923	5,0	7,3	8,9
6 - Montage et réparation de véhicules	4.821	7.612	9.449	9,3	10,6	10,6
7 - Autres industries mécaniques et électriques . . .	11.852	21.582	27.550	22,7	30,1	30,9
8 - Industries textiles,cuirs, articles chaussants	7.898	8.821	6.273	15,2	12,3	7,0
9 - Autres industries	4.051	3.970	5.655	7,8	5,6	6,3
10 - Transports, services . . .	3.300	4.200	6.050	6,3	5,9	6,8
Total	52.086	71.652	89.277	100	100	100

3 - le financement de la croissance

a) Les besoins et les ressources des administrations.

Comme pour la période précédente, on a comparé, en 1975, les besoins des administrations en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement (*cf. tableau 15*) aux différentes ressources que celles-ci devraient être en mesure de se procurer.

Grâce au tableau des Ressources et Emplois en biens et services (*cf. tableau 18*), on a dressé celui des recettes provenant des impôts indirects. La baisse des droits d'entrée sur les produits destinés aux entreprises prioritaires se fait plus nettement sentir en 1975 qu'en 1970. Le total de ceux-ci ne représente en effet, à cette date, que 16,6 milliards de F CFA contre 15,2 milliards en 1970. Pour 89,3 milliards d'importations, la pression fiscale n'atteint plus que 18,6 % contre 21,2 % en 1970 (*cf. tableau 16*). En 1975, en effet, il n'a pas été prévu de droits d'entrée sur :

Les importations de pétrole brut pour 4.236 millions de F CFA, — Les importations de matériaux de construction pour 1.643 millions de F CFA, — Les importations de pièces détachées pour 4.630 millions de F CFA, — Les biens d'équipement pour 17.500 millions de F CFA.

On a dû par suite, pour compenser cette perte fiscale, porter la taxe à la valeur ajoutée au taux de 15 % en 1975, contre 12 % en 1970. La croissance des revenus des entreprises et des ménages devrait, par contre, permettre de porter les impôts directs à plus de 22 milliards de F CFA. L'équilibre du Budget de fonctionnement et d'équipement est entièrement assuré par des ressources locales. L'aide extérieure a complètement disparu (*cf. tableau 15*).

Pour un volume de 36 milliards d'investissements, l'épargne des administrations atteindra, en 1975, 31,4 milliards. Et, 9,6 milliards d'emprunts locaux pourront être contractés auprès des entreprises et des ménages.

EQUILIBRE FINANCIER DU COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TABLEAU 15

en milliards de F CFA	1965								1970								1975							
	Budget général		autres administr. et extérieur		Compte capital		Totaux		Budget général		autres administr. et extérieur		Compte capital		Totaux		Budget général		autres administr. et extérieur		Compte capital		Totaux	
	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E
Consommation		11,0		2,1				13,1		18,5		1,1				19,6		26,0		0,9				26,9
Formation brute de capital fixe						18,2		18,2						28,0		28,0						36,0		36,0
Traitements et salaires		12,9		2,1				15,0		19,1		2,1				21,2		28,0		2,0				30,0
Prestations sociales			1,3	0,7			1,3	0,7			2,0	1,0			2,0	1,0			3,0	2,0			3,0	2,0
Subventions et transferts aux entreprises		2,6	2,5				2,5	2,6		2,1	4,0				4,0	2,1		2,1	6,0				6,0	2,1
Subventions et transferts aux ménages		0,4						0,4		0,4						0,4		0,5						0,5
Subventions et transferts aux administrations		0,9	0,9				0,9	0,9		1,2	1,2				1,2	1,2		1,3	1,3				1,3	1,3
Impôts directs	6,0						6,0		11,1						11,1		22,3						22,3	
Impôts indirects	31,9						31,9		45,3						45,3		59,1						59,1	
Recettes et dépenses extérieures		1,1	9,5				9,5	1,1		1,2	9,5				9,5	1,2		1,5	4,0				4,0	1,5
Epargne brute		9,0		2,8	11,8		11,8	11,8		13,9		6,0	19,9		19,9	19,9		22,0		9,4	31,4		31,4	31,4
Capacité de financement intérieur						0,3		0,3						1,0		1,0						3,3		3,3
Capacité de financement extérieur				6,5		0,7		7,2				6,5		0,6		7,1						1,7		1,7
Besoin de financement intérieur					2,4		2,4						4,7		4,7						9,6		9,6	
Besoin de financement extérieur					5,0		5,0						5,0		5,0									
Total	37,9	37,9	14,2	14,2	19,2	19,2	71,3	71,3	56,4	56,4	16,7	16,7	29,6	29,6	102,7	102,7	81,4	81,4	14,3	14,3	41,0	41,0	136,7	136,7

ENSEMBLE DES RECETTES PROVENANT DES IMPOTS INDIRECTS EN 1975

TABLEAU 16

en millions de F CFA 1960

Branches d'activités	Importations	Coefficients externes	Droits d'entrée	Salaires	Revenus bruts d'exploitation	Impôts indirects	Valeur ajoutée	Marges commerciales	dont taxes	Exportations	Coefficient	Export	Droits de sortie
1 Agriculture vivrière - Elevage, divers	4.567	4,05	185	275	74.885		75.160	12.054		110			
2 Agriculture industrielle et d'exportation	219	15,07	33	5.590	36.744		42.334	19.624		47.827	17,0	café 22.304	3.805
											20,2	cacao 18.553	3.805
											8,3	bananes 4.240	352
											1,0	autres 2.730	27
3 Exploitation forestière	2	–	–	2.658	2.776	1.300	6.734			7.600			
4 Pêche	3.325	1,29	43	574	2.841	60	3.475	4.577		500			
5 Travail grains et farines	69	5,80	4	675	1.196	145	2.016	1.922		931			
6 Conserveries, thé, café, cacao	263	42,58	112	885	1.868	249	3.002	592		9.730			
7 Boissons, glace	1.483	163,59	2.426	244	1.432	844	2.520	2.779					
8 Autres industries alimentaires, tabac	3.693	16,63	614	870	3.474	4.065	8.409	3.561		6.040			
9 Energie	4.866	8,84	430	1.030	11.455	183	12.668	12.018	8.638	2.111			
10 Activités extractives, sel, soufre, etc.	1.391	5,18	72	430	2.632	185	3.247	207		4.000			
11 Metaux	4.681	11,24	526	286	1.576	682	2.544	3.486		470			
12 Matériaux de construction	1.818	–	–	600	1.594	691	2.885	400		457			
13 Engrais				122	848	3	973	276		360			
14 Chimie, parachimie, caoutchouc	7.923	13,42	1.063	542	1.243	753	2.538	4.485		1.980			
15 Industries du bois				1.190	2.577	909	4.676	776		4.757			
16 Montage et réparation de véhicules	9.449	24,00	2.268	2.465	3.434	2.300	8.199	4.268		2.068			
17 Autres industries mécaniques électriques	27.550	16,71	4.604	2.822	2.322	979	6.123	9.375		2.120			
18 Industries textiles	6.076	25,12	1.526	4.515	11.241	3.915	19.671	10.426		2.718			
19 Cuirs et chaussures	197	38,77	88	258	920	422	1.600	1.221		215			
20 Corps gras	367	6,54	24	1.903	5.626	1.578	9.107	1.775		10.545			
21 Articles en caoutchouc et matières plastiques	960	45,83	440	942	1.508	525	2.975	1.809		2.200			
22 Produits divers	4.328	50,85	2.201	1.228	7.487	1.008	9.723	4.060		11.044			
23 Bâtiments et T.P.				11.600	3.420	610	15.630						
24 Transports	3.550	–	–	10.580	5.972	360	16.912			2.500			
25 Loyers				151	5.404		5.555						
26 Autres services	2.500	–	–	5.130	4.834	– 420	9.544			2.000			
27 Commerce	–	–	–	11.100	42.955	36.831	90.886						
28 Total	89.277		16.659	68.665	242.264	58.177	369.106	99.691	8.638	122.283			7.989

b) Le financement des investissements privés.

Le volume total des investissements privés passera de 26 milliards en 1970 à 34 milliards en 1975 dont 4 milliards pour la construction de logements et 14 milliards pour le renouvellement ou l'accroissement des équipements. En regard de ces besoins, l'épargne des ménages et des entreprises représentera en 1975 quelque 76,4 milliards de F CFA auxquels viendront s'ajouter 4,5 milliards de capitaux extérieurs.

En 1975, les investissements privés, plus stocks, soit 36,5 milliards, absorberont ainsi près de 48 % de l'épargne privée (contre 46 % en 1970) et 45 % des ressources financières globales (*cf. tableau 19*). L'excédent important de la balance commerciale, 33 milliards en 1975, autorisera d'ailleurs une augmentation assez large du volume des crédits à moyen terme (7,4 milliards de crédits à moyen terme nouveaux en 1975 auxquels s'ajouteront 2,7 milliards de financement à long terme). De son côté le Fonds National d'Investissement devrait recevoir environ 3 milliards de F CFA en 1975, dont 1,5 milliard sera remboursé au secteur privé, ce qui suscitera 4,5 milliards d'investissements. Les comptes financiers du secteur privé, en 1975, soulignent que 60 % des investissements, des stocks et des remboursements privés seront couverts par l'épargne locale, contre 57 % en 1970.

TABLEAU 17

1975

EMPLOIS		RESSOURCES	
Investissements nets. .	20,0	Crédit à moyen terme . .	7,4
Renouvellement .	14,0	à long terme	2,7
		extérieur	4,5
Total brut	34,0	F.N.I.	1,3
			15,9
Prêts et intérêts remboursés	7,0		
Stocks	3,0	Remboursement de prêts et intérêts	1,8
		Financement par les entreprises et ménages ivoiriens dont induit par le FNI 4,5	26,3
	44,0		44,0

c) L'équilibre des flux économiques et financiers.

Au regard d'une production intérieure brute qui aura crû de près de 36 % de 1970 à 1975, d'investissements qui auront augmenté de près de 30 % et d'une consommation des ménages en hausse de près de 38 % (*cf. tableau 1*), un excédent de la balance commerciale de 33 milliards devrait, en plus de possibilités de crédit accrues, autoriser des transferts privés importants (38 milliards de F CFA).

Le volume des revenus distribués devrait en outre susciter une épargne publique et privée de 107,8 milliards en 1975 soit 29,2 % de la production ivoirienne brute. L'épargne publique représentera à elle seule 8,5 % de la production intérieure brute, contre 7,3 % en 1970. Le transfert d'épargne au profit de la puissance publique se sera donc accentué au cours de la période (*cf. tableau 19*).

En outre, les ressources financières du pays se trouveront mieux utilisées, puisque à cette date 112,3 milliards (soit 107,8 milliards d'épargne nationale et 4,5 milliards de capitaux extérieurs) permettront de financer 72,5 milliards d'investissements et de stocks, ce qui portera le taux d'utilisation des ressources financières à 64,6 % contre 62 % en 1970. Le financement de la croissance économique et sociale ne devrait donc pas poser de problèmes insolubles au cours de la période 1970-1975. Les pouvoirs publics devront toutefois continuer leur action pour inciter les capitaux produits localement à se réinvestir sur place, soit dans le secteur privé, soit par des souscriptions à des emprunts publics, dont le montant devrait atteindre plus de 9 milliards en 1975. Finalement au point de vue distribution des revenus, la masse salariale continuera de croître pour atteindre près de 99 milliards, soit environ 36 % des ressources des ménages, contre 35,4 % en 1970.

Millions de F CFA

Produits \ Branches		RESSOURCES						UTILISATIONS — Demande intermédiaire														
		Total production	Importations C.A.F.	Droits et taxes sur importations	Marges commerciales	Prises sur stocks	Total des ressources	Agriculture vivrière Elevage, Chasse, Cueillette (à l'exception de la cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries, Thé Café Cacao	Boissons Glace	Autres industries alimentaires Tabac	Energie Eau	Activité extractive, Sel, Soufre, etc.	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie Parachimie Caoutchouc	Industries du bois	Montage et réparation de véhicules	Autres industries mécaniques et électriques
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17				
Agriculture vivrière Elevage Chasse Cueillette (à l'exception de la cola)	1	82.700	4.567	185	12.054		99.506	6.911	7			4.817	105		240						4			
Agriculture industrielle et d'exportation	2	46.530	219	33	19.624		66.406		1				1.532	60	4.679						1.533			80
Exploitation forestière	3	11.420	2				11.422														49	2.668		
Pêche	4	5.840	3.325	43	4.577		13.785						2.900											
Travail des grains et farines	5	9.608	69	4	1.922		11.603	51				1.859		49	73									
Conserveries Thé Café Cacao	6	11.100	263	112	592		12.067								5									
Boissons Glace	7	3.860	1.483	2.426	2.779		10.548				289			344										
Autres industries alimentaires Tabac	8	16.933	3.693	614	3.561		24.801					5	102	204	1.787									
Energie Eau	9	20.860	4.866	430	12.018		38.174	28	280	838	404	197	268	153	189	5.197	253	246	281	516	150	269	337	284
Activité extractive, Sel, Soufre, etc.	10	4.000	1.391	72	207		5.670					6	18		11			36		216	11			
Métaux	11	5.180	4.681	526	3.486		13.873	17	1	54						87	11	2.010	52			96	997	4.597
Matériaux de construction	12	6.044	1.818		400		8.262										3	48	2.308				6	17
Engrais	13	3.060			276		3.336	204	2.452															
Chimie Parachimie Caoutchouc	14	6.947	7.923	1.063	4.485		20.418		165	27				30	51	184	19	63	31	1.003	1.969	214	414	1.000
Industries du bois	15	10.000			776		10.776	22	15	13			5	21	22		3	26	9			940	101	71
Montage et réparation de véhicules	16	21.104	9.449	2.268	4.268		37.089					11	22	28	13	96	61	6	26	3	8	41	9.354	18
Autres industries mécaniques et électriques	17	14.299	27.550	4.604	9.375		55.828	254	447	1.443	518	110	2.360	178	308	1.037	118	142	142	56	309	342	406	1.622
Industries textiles	18	34.800	6.076	1.526	10.426		52.828	17	41		621	318		6	57	10				82	52		28	21
Cuirs et articles chaussants	19	3.190	197	88	1.221		4.696											2						
Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	20	21.484	367	24	1.775		23.650					5	65		64	20		2			70	178		
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	6.792	960	440	1.809		10.001	2	272	240		10		15	32		39	2	9	85	20	17	548	38
Produits industriels divers : Pâte à papier, Verre, Céramique, etc.	22	16.169	4.328	2.201	4.060		26.758	22	51	9	4	142	450	69	756	212	14	12	148	77	178	31	163	152
Bâtiment et Travaux Publics	23	42.240					42.240	6	58	17		29	19	21	21	393	78	18	5	3	11	34	55	25
Transports (et auxiliaires des)	24	28.785	3.550				32.335	6	216	1.979	72	17	201	15	91	233	136		83		7	399	160	29
Loyers	25	6.000					6.000		6	21	188	26	2	15		19	6	6	19			28	209	
Autres services	26	12.000	2.500				14.500		184	45	269	40	49	132	125	704	12	17	46	46	38	67	127	80
TOTAL		450.945	89.277	16.659	99.691		656.572	7.540	4.196	4.886	2.365	7.592	8.098	1.340	8.524	8.192	753	2.636	3.159	2.087	4.409	5.324	12.905	8.176
VALEUR AJOUTEE — SALAIRES								275	5.590	2.658	574	675	885	244	870	1.030	430	286	600	122	542	1.190	2.465	2.827
VALEUR AJOUTEE — IMPOTS INDIRECTS moins SUBVENTIONS										1.300	60	145	249	844	4.065	183	185	682	691	3	753	909	2.300	970
VALEUR AJOUTEE — REVENU BRUT D'EXPLOITATION								74.885	36.744	2.776	2.841	1.196	1.868	1.432	3.474	11.455	2.632	1.576	1.594	848	1.243	2.577	3.434	2.322
VALEUR AJOUTEE — TOTAL VALEUR AJOUTEE								75.160	42.334	6.734	3.475	2.016	3.002	2.520	8.409	12.668	3.247	2.544	2.885	973	2.538	4.676	8.199	6.125
Production des branches aux prix à la production								82.700	46.530	11.420	5.840	9.608	11.100	3.860	16.933	20.860	4.000	5.180	6.044	3.060	6.947	10.000	21.104	14.298

TABLEAU 18

es entreprises											Demande finale														
											Consommation						Equipement								
													Ménages												
Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras d'origines végétales ou animales autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers (pâte à papier, verre et céramique)	Bâtiment et Travaux Publics	Transports (et auxiliaires des)	Loyers	Autres services	Commerces	Total consommation productive	Administrations	Institutions financières	Auto-consommation	Consommation commercialisée	Total	Total consommation finale	Administrations	Institutions financières	Entreprises non financières	Ménages	Total Equipement	Mises en stocks	Exportations F.O.B.	Total demande finale	Total des utilisations	
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27																	
	160					4		1		12.249	77		55.740	30.980	86.720	86.797						350	110	87.257	99.506	1
2.613		5.104			480					16.084	15		1.190	1.090	2.280	2.295						200	47.827	50.322	66.406	2
				1.105						3.822													7.600	7.600	11.422	3
										2.900	5		230	10.150	10.380	10.385							500	10.885	13.785	4
28										2.060	82			8.460	8.460	8.542						70	931	9.543	11.603	5
										5	32			2.190	2.190	2.222						110	9.730	12.062	12.067	6
										633	85			9.800	9.800	9.885						30		9.915	10.548	7
								6		2.104	57			16.460	16.460	16.517						140	6.040	22.697	24.801	8
556	62	444	315	1.203	3.115	4.494	51	411	1.736	22.277	1.117	69	3.100	9.200	12.300	13.486						300	2.111	15.897	38.174	9
		12	100	610						1.020				620	620	620						30	4.000	4.650	5.670	10
19			62	4	5.213	40				13.260	33					33						110	470	613	13.873	11
13				4	5.298	36				7.733	32					32						40	457	529	8.262	12
					250					2.906	10					10						60	360	430	3.336	13
837	662	466	2.217	878	740	73		29	47	11.125	233			7.020	7.020	7.253						60	1.980	9.293	20.418	14
81		201		4	2.579	64	29	43	138	4.395	222	12		1.270	1.270	1.504						120	4.757	6.381	10.776	15
104	7	30	4	13	58	4.508		51	125	14.587	1.074			12.150	12.150	13.224	800		6.200		7.000	210	2.068	22.502	37.089	16
450	65	521	170	451	2.976	81	14	114	998	15.632	1.114	32		9.790	9.790	10.936	10.200		16.800		27.000	140	2.120	40.196	55.828	17
9.673	81	100	791	24	27	14		38	1.111	13.120	505	5	700	35.570	36.270	36.780						210	2.718	39.708	52.828	18
	253			5						264	77			4.120	4.120	4.197						20	215	4.432	4.696	19
8	30	4.937	1	80					5	5.465			840	6.670	7.510	7.510						130	10.545	18.185	23.650	20
21	156	-	74	24	956	686		20	100	3.426	75			4.230	4.230	4.305						70	2.200	6.575	10.001	21
280	92	180	22	1.891	226	222		166	524	6.133	900	51		8.530	8.530	9.481						100	11.044	20.625	26.758	22
182	4	42	10	44	3.019	170	215	118	502	5.099	1.068	14		59	59	1.141	25.000	50	6.950	4.000	36.000			37.141	42.240	23
72	2	268		35	1.298	499		500	14.914	21.238	1.194	117		7.286	7.286	8.597							2.500	11.097	32.335	24
37		3		16	96	566		440	2.117	3.820	1.303	77		800	800	2.180								2.180	6.000	25
155	16	69	51	55	279	416	136	519	3.147	6.832	890	923		3.855	3.855	5.668							2.000	7.668	14.500	26
2.129	1.590	12.377	3.817	6.446	26.610	11.873	445	2.456	25.464	198.189	10.200	1.300	61.800	190.300	252.100	263.600	36.000	50	29.950	4.000	70.000	2.500	122.283	458.383	656.572	
4.515	258	1.903	942	1.228	11.600	10.580	151	5.130	11.100	68.665																
3.915	422	1.578	525	1.008	610	360		420	36.831	58.177																
1.241	920	5.626	1.508	7.487	3.420	5.972	5.404	4.834	42.955	242.264																
9.671	1.600	9.1 7	2.975	9.723	15.630	16.912	5.555	9.544	90.886	369.106																
5.800	3.190	21.484	6.792	16.169	42.240	28.785	6.000	12.000	116.350	567.295																

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan

Direction des Etudes

TABLEAU GENERAL DES RESSOURCES EMPLOIS EN 1975

TABLEAU ECONOMIQUE

TABLEAU 19

Cote d'Ivoire 1975	Entreprises						Administrations				Ménages				Exterieur		Totaux	
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital					
en milliards de F CFA 1960	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E
V.A. non commercialisée	61,8																	
V.A. commercialisée																		
V.A. Totale	369,1																369,1	
Consommation finale								11,5				252,1						263,6
Formation brute de capital fixe						30,0				36,0				4,0				70,0
Exportations																122,3		122,3
Importations															89,3		89,3	
Variations de stocks						2,5												2,5
Total 1	369,1					32,5		11,5		36,0		252,1		4,0	89,3	122,3	458,4	458,4
Traitements et salaires		68,7						30,0			98,7						98,7	98,7
Prestations sociales et parafiscalité				3,0			3,0	2,0			2,0						5,0	5,0
Intérêts et dividendes					1,5					2,2					0,7		2,2	2,2
Subventions et transferts	0,9		1,2	6,0			6,0	18,0			15,9						24,0	24,0
Impôts directs				17,0			22,3					5,3					22,3	22,3
Impôts indirects		59,1					59,1										59,1	59,1
Recettes et dépenses privées extérieures			0,8									1,0			1,0	0,8	1,8	1,8
Recettes et dépenses publiques extérieures							4,0	1,5							1,5	4,0	5,5	5,5
Revenu d'exploitation		242,2	242,2														242,2	242,2
Revenu des entrepreneurs individuels				157,1							157,1						157,1	157,1
Total 2	0,9	370,0	244,2	183,1	1,5		94,4	51,5		2,2	273,7	6,3			3,2	4,8	617,9	617,9
Epargne des entreprises et ménages				61,1	61,1							15,3	15,3				76,4	76,4
Epargne des administrations								31,4	31,4								31,4	31,4
Capacité de financement						36,1				2,8				11,6		4,5		55,0
Besoin de financement					6,0				9,6				0,3		39,1		55,0	
Total 3				61,1	67,1	36,1		31,4	41,0	2,8		15,3	15,6	11,6	39,1	4,5	162,8	162,8
Total 1 + 2 + 3	370,0	370,0	244,2	244,2	68,6	68,6	94,4	94,4	41,0	41,0	273,7	273,7	15,6	15,6	131,6	131,6	1239,1	1239,1

CHAPITRE II

L'EXPANSION INDUSTRIELLE

INTRODUCTION

Pour s'assurer que l'expansion démarrée au cours de la période décennale se maintiendrait par la suite, une fois connues les possibilités de croissance dans l'agriculture (cf. « Le Développement agricole » du premier volume), il fallait encore préciser celles qui existeraient dans les différentes branches industrielles de 1970 à 1975.

Pour chacune de celles-ci on a dû par suite effectuer un travail de projection à cinq ans. La même méthode a été adoptée ici que celle déjà suivie pour l'établissement des perspectives industrielles 1960-1970.

Les branches 5 à 22 concernant les industries alimentaires, l'énergie, les activités extractives, les métaux et matériaux de construction, les engrais et produits chimiques, le bois et les industries mécaniques, le textile et la chaussure, les corps gras, les articles en caoutchouc et en matière plastique, la cellulose et les industries du papier et du verre, font donc l'objet d'un examen systématique au niveau de chaque sous-branche.

Les besoins de la consommation intérieure ont été évalués sur la base de l'accroissement démographique et des progrès du revenu prévus au cours de la période 1970-1975.

Les débouchés extérieurs possibles ont dû être provisoirement chiffrés à l'aide des éléments, malheureusement insuffisants, dont on dispose actuellement sur les tendances futures des marchés d'exportation.

Des objectifs de production 1975 ont été approximativement fixés ensuite pour les produits industriels susceptibles de fabrication locale. Les extensions d'activité des entreprises existantes, et les créations d'unités de production nécessaires pour couvrir ces objectifs, exigeront des investissements, et procureront des emplois pour lesquels on a indiqué des ordres de grandeur. Enfin, on s'est efforcé de donner une idée de l'influence qu'elles pourraient exercer sur le commerce extérieur de la Côte d'Ivoire.

L'apparente précision des chiffres ne devra toutefois pas faire illusion. S'agissant d'une période aussi lointaine, la marge d'incertitude demeure, en effet, très grande. Le lecteur devra se rappeler constamment qu'il s'agit de chiffres indicatifs. Par ailleurs, il ne paraît pas nécessaire de reprendre ici ce qui a déjà été exposé, dans le préambule du chapitre sur « l'Expansion industrielle » du premier volume, quant aux conditions générales et aux moyens particuliers propres à favoriser le développement des industries en Côte d'Ivoire.

En manière de conclusion, ce travail comporte des tableaux récapitulatifs qui indiquent l'effort d'investissement à accomplir pour obtenir le niveau de production envisagé et traduisent les progrès de la valeur ajoutée industrielle entre 1970 et 1975. Ils fournissent aussi un aperçu des possibilités de création d'emplois pendant la même période.

NOTA : Les valeurs figurant dans ce document correspondent, en général, au stade « rendu entrepôt de l'importateur » avant marge commerciale, ou, pour ce qui concerne la production industrielle ivoirienne, au prix sortie usine, c'est-à-dire à des niveaux sensiblement comparables. Pour les produits des entreprises locales, qui sont exportés par mer, la valeur est cependant exprimée, sauf indication particulière, en prix F.O.B.

PARAGRAPHE 1 Travail des grains et farines (branche 5) (1)

MEUNERIE, DÉCORTICAGE DU RIZ, MAISERIE ET AMIDONNERIE (sous-branche 5-1)

a - minoterie

Les besoins en farine de blé progressent au cours du troisième quinquennat avec le développement de la consommation de pain, de pâtisserie, de biscuiterie et de pâtes alimentaires, ainsi que celui des achats de farine effectués directement par les ménages.

En 1975, ces différentes activités utiliseront approximativement les quantités suivantes :

	Tonnage	Valeur en millions de F CFA
Boulangerie, Pâtisserie	46.000	1.656
Biscuiterie	2.200	79
Pâtes et semoules (blé dur)	2.000	72
Ménages (1)	9.200	331
Totaux	59.400	2.138

(1) Cette consommation, a priori excessive, recouvre aussi en fait la panification incontrôlée.

Par ailleurs, les pays voisins paraissent devoir s'approvisionner en Côte d'Ivoire pour des quantités de l'ordre de 8.500 à 9.000 tonnes.

Objectif de production 1975 :

On peut donc envisager d'écraser, en 1975, environ 92.000 tonnes de blé. La production serait sensiblement la suivante :
— farine : 68.000 tonnes pour 2.448 millions CFA;
— issues : 11.500 tonnes (environ) pour 100 millions CFA,
soit au total : 2.548 millions CFA.

Investissements :

Pour atteindre ce niveau de production, la minoterie existante devra réaliser des investissements supplémentaires chiffrés approximativement à 200 millions de F CFA.

Création d'emplois :

Les emplois nouveaux résultant de ce supplément d'activité seront de l'ordre de 40.

Commerce extérieur :

Aucune importation de farine ne subsiste en 1975. Les 92.000 tonnes de blé importées représenteront, en revanche, environ 1.840 millions de F CFA. En sens inverse, on peut prévoir les exportations suivantes :
— farine : 8.600 tonnes pour 336 millions CFA;
— issues : 4.500 tonnes pour 40 millions CFA,
soit au total : 376 millions CFA.

b - usinage du riz paddy

Les progrès à accomplir au cours du troisième quinquennat dans la culture du riz autorisent à penser qu'au moins 120.000 tonnes de paddy devront passer, en 1975, par les usines de

(1) Nota : Il est rappelé que les Branches 1, 2, 3 et 4 concernent l'Agriculture, les Forêts, l'Elevage et la Pêche.

décorticage (90.000 tonnes en 1970). Ces dernières étant supposées conserver la même capacité que précédemment, soit 5.000 tonnes par campagne, il faudrait donc ajouter 6 unités nouvelles.

Investissements :

Le coût de ces 6 usines serait le suivant : 186 millions de F CFA dont 96 millions de bâtiment et génie civil.

Création d'emplois :

Les emplois correspondant à ce complément d'équipement seront d'environ 132 unités.

Commerce extérieur :

Il n'existe en 1975 aucune importation de riz. La totalité du riz est vendue sur le marché local.

c - maiserie

On a prévu qu'en 1975 une large partie de la production de maïs serait traitée en usine pour fournir des farines et semoules destinées à la consommation des ménages et des gritz pour la brasserie. Une certaine quantité de farine sera sans doute absorbée par la préparation des produits alimentaires composés que mettent actuellement au point les experts de la S.E.D.I.A. Dans l'ignorance du volume de ces derniers besoins, des objectifs provisoires de production ont été retenus.

Objectif de production 1975 :

On a prévu le traitement par voie sèche de 50.000 tonnes de maïs fournissant divers produits d'une valeur estimée à 915 millions de F CFA.

Investissements :

A titre indicatif, on peut chiffrer les investissements à 300 millions de F CFA dont 100 millions de bâtiment et de génie civil.

Création d'emplois :

Quelque 200 emplois devraient être créés.

Commerce extérieur :

Cette activité serait entièrement tournée vers la satisfaction des besoins du pays. On n'a prévu, en principe, aucun échange avec l'extérieur.

d - amidonnerie de mais

Le marché européen de l'amidon ne paraît pas saturé et l'Angleterre, notamment, se porte preneur d'assez fortes quantités de ce produit. C'est pourquoi, sous réserve d'une étude approfondie sur l'avenir de ce marché et de la recherche éventuelle d'autres débouchés, il a paru possible de retenir pour cette branche un objectif de production relativement important.

Objectif de production 1975 :

On a provisoirement prévu le traitement par voie humide de 20.000 tonnes de maïs ivoirien. On pourrait obtenir les produits suivants : — amidon brut, 13.000 tonnes pour 326 millions CFA, gluten, son et résidu pour aliment du bétail, 6.800 tonnes pour 34 millions CFA, soit au total 360 millions.

Investissements :

Les investissements sont évalués, en toute première approche, à 150 millions de F CFA dont 50 millions de bâtiments et génie civil.

Création d'emplois :

Environ 100 emplois nouveaux seront créés.

Commerce extérieur :

On a prévu de conserver seulement 20 millions de F CFA de produits pour les utilisations locales. Les exportations peuvent donc être provisoirement évaluées à 340 millions de F CFA.

BOULANGERIE, PATISSERIE, BISCUITERIE, PATES ALIMENTAIRES (sous-branche 5-2)

a - boulangerie pâtisserie

En 1975, la population en Côte d'Ivoire atteindra 5 millions d'habitants et le taux annuel de croissance de la production intérieure doit se maintenir au-dessus de 6 % durant le troisième quinquennat. On a toute raison, par suite, de penser que la consommation des produits de boulangerie-pâtisserie continuera de s'accroître au même rythme que précédemment (un peu moins de 5 %).

Objectif de production :

Dans ces conditions, la production devrait s'élever de 45.000 tonnes en 1970 à 57.500 tonnes, valant 2.530 millions de F CFA, en 1975. Par suite de l'extension géographique des zones de consommation du pain, on peut prévoir un développement marqué de la boulangerie artisanale. C'est pourquoi l'objectif global de production fixé ci-dessus se répartira vraisemblablement de la manière suivante : boulangerie artisanale : 32.500 tonnes de produits et boulangerie industrielle : 25.000 tonnes de produits, soit au total, 57.500 tonnes.

Investissements :

Une meilleure utilisation du potentiel de fabrication industrielle existant en 1970 doit permettre une production de 25.000 tonnes sans investissements supplémentaires. Les progrès de la boulangerie artisanale entraîneront, par contre, la modernisation de certaines unités, et des implantations supplémentaires dans les nouvelles zones de consommation. Comme pour tout ce qui touche à l'artisanat, il est difficile d'avancer un chiffre d'investissement. On retiendra celui d'une centaine de millions de F CFA dont 20 pour les bâtiments.

Création d'emplois :

Peu d'emplois supplémentaires apparaîtront en boulangerie industrielle. Le nombre de salariés est généralement limité dans la fabrication artisanale, une grande partie du travail est assurée directement par le patron boulanger. Nous avons finalement prévu 150 emplois nouveaux.

b - biscuiterie

Au cours de la période décennale 1960/1970, nous avons prévu une croissance de la consommation des produits de biscuiterie relativement élevée (15 % par an), en fonction des rythmes d'augmentation atteints au cours des années antérieures. Pour tenir compte d'un certain effet de saturation, nous estimons devoir diminuer légèrement ce taux entre 1970 et 1975. Cette dernière année, la biscuiterie pourrait présenter la physionomie suivante par rapport à 1970 :

	Année 1970		Année 1975	
	Tonnage	Valeur en millions de F CFA	Tonnage	Valeur en millions de F CFA
Importations	100	30	200	60
Production ivoirienne	1.400	308	2.600	572
Total des ressources	1.500	338	2.800	632
Exportations	400	88	800	176
Consommation intérieure	1.100	250	2.000	456
Total des emplois	1.500	338	2.800	632

La consommation intérieure augmenterait donc d'un peu moins de 13 % par an, tandis que les exportations vers les pays voisins doubleraient au cours du quinquennat. En effet, les régions de savane ou de sahel, davantage islamisées, sont en général grosses consommatrices d'aliments sucrés.

Objectif de production 1975 :

On paraît pouvoir retenir celui résultant de l'équilibre ressources-emplois ci-dessus, soit 2.600 tonnes valant approximativement 572 millions de F CFA. Il est difficile de définir comment, au sein de cette production globale, pourraient se répartir les différentes catégories de fabrication : gros biscuits genre biscuit de mer et produits plus fins du type façonné, sablé, petit beurre, boudoir, ainsi que le pain d'épices et la formule casse-croûte (gringo et choco BN). On peut tout de même prévoir que la consommation rurale du Nord et les quantités exportées se rattacheront à la première catégorie, du genre biscuit « Médina ». Cet article est actuellement importé du Sénégal et devrait représenter en quantité les trois cinquièmes de la fabrication ivoirienne.

Investissements :

Pour répondre à l'objectif ci-dessus, on peut envisager la création d'une seconde entreprise de 1.500 t/an de capacité, pour doubler celle implantée au cours du premier quinquennat. Il faudrait donc prévoir des investissements de l'ordre de 80 millions de F CFA dont 20 millions de bâtiments. Elle devrait s'installer dans le Centre du pays et se spécialiser dans les produits intéressant particulièrement le Nord et les pays voisins.

Création d'emplois :

Les emplois que procurera cette nouvelle unité peuvent être évalués à 70.

Commerce extérieur :

Les importations de certains produits fins ont été estimées, en 1975, à 60 millions de F CFA. Elles seront largement dépassées par les exportations de la biscuiterie ivoirienne qui devraient s'élever à 176 millions de F CFA.

Consommation intermédiaire :

Les achats de farine de blé de la biscuiterie atteindront sans doute 2.000 à 2.200 tonnes. Le sucre, la margarine, les produits chocolatés, devront être fournis par l'industrie ivoirienne. Il peut ultérieurement se révéler possible, à la suite des recherches entreprises par la S.E.D.I.A., d'utiliser en mélange d'autres farines tirées des produits locaux.

c - pâtes alimentaires

La production prévue pour 1970, soit 600 tonnes, est en partie exportée (100 tonnes), mais il subsiste des importations de même valeur. Dans le courant du troisième quinquennat, la consommation ivoirienne continuera de s'élever au même rythme que précédemment (6 % par an) et passera de 600 tonnes à 800 tonnes, en 1975, tandis que les exportations croîtront de 100 à 300 tonnes. L'équilibre Ressources-Emplois pourrait être le suivant :

	Tonnage	Valeur en millions de F CFA
Importations	100	13
Production ivoirienne	1.000	130
Total des ressources	1.100	143
Consommation locale	800	104
Exportations	300	39
Total des emplois	1.100	143

Objectif de production 1975 :

Sous réserve de la conclusion d'accords avec les pays voisins pour assurer l'exportation de quelque 300 tonnes, on peut envisager un objectif de production 1975 d'environ 1.000 tonnes de produits valant 130 millions de F CFA.

Investissements :

Cela nécessitera la création d'une deuxième entreprise, à implanter si possible dans le centre du pays. L'investissement reste peu élevé : 15 millions de F CFA dont 3 millions pour le bâtiment.

Création d'emplois :

Cette unité de production créera une dizaine d'emplois.

Commerce extérieur :

Les importations sont maintenues au même niveau qu'en 1970, 13 millions de F CFA. Elles sont largement dépassées par les exportations évaluées à 39 millions de F CFA.

RECAPITULATION BRANCHE 5

(Tonnes et millions de F CFA) (sauf indication particulière)

Sous-branches	Nature de la production	Production 1975 Tonnage	Production 1975 Valeur	Investissements 1970-1974	Création d'emplois	Import 1975	Export 1975	Observations
5 - 1	Meunerie : Farine de froment	68.000	2.448	200	40	–	376	Exportation : 8.600 tonnes farine
	Issues	11.500	100					4.500 tonnes issues
			2.548					
	Décorticage du riz	120.000 (paddy)	2.568	186	132	–	–	
	Maïserie (voie sèche)	50.000 (graines)	900	300	200	–	–	Inscription indicative en attendant les résultats des études de la S.E.D.I.A.
	Amidonnerie de maïs (voie humide)	20.000 (graines)	360	150	100	–	340	
5 - 2	Panification et pâtisserie	57.500	2.530	100	150	–	–	
	Biscuiterie	2.600	572	80	70	60	176	
	Pâtes alimentaires	1.000	130	15	10	13	39	
			9.608	1.031	702	73	931	

PARAGRAPHE 2 Conserveries, thé, café, cacao (branche 6)

CONSERVERIES DE FRUITS ET JUS DE FRUITS (sous-branche 6-1)

a - conserverie et jus d'ananas

Les progrès prévus pour cette activité, au cours de la troisième période, restent liés, malgré un certain développement de la consommation intérieure, à la croissance des débouchés extérieurs et à l'extension des cultures d'ananas. Cette dernière se fera plus lentement qu'au cours de la période antérieure. Par suite, la production de fruits destinés à la transformation a été évaluée à 50.000 tonnes en 1975 (contre 40.000 tonnes en 1970).

Objectif de production 1975 :

On suppose que l'industrie intéressée continuera à recevoir le soutien nécessaire pour pouvoir accroître ses débouchés extérieurs. L'objectif de production de conserves et jus dépend donc des efforts accomplis par l'agriculture. Sur une base d'approvisionnement de 50.000 tonnes de fruits frais, on peut globalement estimer la valeur des différents produits à 2.500 millions de F CFA.

Au prix d'une propagande soutenue en faveur des produits ivoiriens, le marché intérieur pourrait en absorber, en 1975, quelque 300 millions de F CFA; le reste serait exporté, soit 2.200 millions de F CFA.

Investissements :

D'après les prévisions des « Perspectives décennales », il devrait exister, en 1970, quatre unités de conserverie. Pour traiter les 10.000 tonnes de fruits supplémentaires, il paraît nécessaire de prévoir deux unités de plus dont la capacité annuelle serait de l'ordre de 5.000 tonnes. Chacune d'elles pourrait être implantée au cœur d'un groupement de plantations nouvelles. Le coût de ces installations peut être évalué à une centaine de millions dont 25 millions de F CFA de bâtiment.

Création d'emplois :

Elles procureront sans doute 150 à 200 emplois nouveaux.

Commerce extérieur :

On a pensé qu'il serait encore importé, en 1975, pour 50 millions de F CFA de jus de fruits d'origine européenne : raisin, pomme, etc... Les conserveries locales expédieront en sens inverse pour 2.200 millions de F CFA de leurs produits.

b - conserverie et confiture de fruits autres que l'ananas

Alors que, jusqu'en 1970, la conserverie de fruits travaille à peu près uniquement l'ananas, il a paru possible de prévoir, au cours du quinquennat suivant, la création d'une nouvelle unité orientée vers l'utilisation de divers autres fruits tropicaux : oranges, pamplemousses, mangues, papayes, goyaves, etc... On a retenu, en premier approche, une unité pouvant traiter environ 8.000 tonnes de fruits frais par an et produisant des conserves, confitures et jus concentrés.

Marché :

Il parait utile de rappeler qu'en 1960, la Côte d'Ivoire a importé 225 tonnes de ces diverses préparations, pour une valeur de 107 millions de F CFA. En fin de la période décennale, on a estimé les besoins de la consommation à 300 millions de F CFA et l'on a prévu qu'ils seraient satisfaits par 100 millions de F CFA d'importations et 200 millions de F CFA de produits à base d'ananas.

En 1975, la valeur globale des conserves et confitures de fruits consommées localement pourrait approcher de 450 millions. Les fabrications à base d'ananas contribueraient à approvisionner le marché pour 300 millions, tandis que celles à base d'autres fruits représenteraient 100 millions de F CFA. S'y ajouteraient pour 50 millions de F CFA d'importations. La plus grande partie des fabrications de la nouvelle unité serait donc exportée.

Objectif de production 1975 :

En effet, l'objectif de production en valeur serait de l'ordre de 400 millions de F CFA correspondant à environ 8.000 tonnes de fruits frais.

Investissements :

La capacité fixée ci-dessus pour l'usine nouvelle exigera des investissements probablement de l'ordre de 50 millions de F CFA. Toutefois, comme on le verra plus loin, il peut y avoir jumelage avec la conserverie de tomates.

Création d'emplois :

Les activités de cet ordre ont un caractère saisonnier très marqué. Toutefois en zone équatoriale, il semble a priori plus facile d'étaler les récoltes de fruits. Un choix judicieux des espèces pourrait sans doute permettre une meilleure utilisation du matériel et une prolongation de la période d'emploi du personnel. Il peut également entraîner une réduction des installations de stockage sous froid, auxquelles on est souvent obligé de recourir, en zone méditerranéenne notamment, pour l'abricot. Nous avons provisoirement retenu un chiffre d'emploi de l'ordre d'une centaine de personnes.

Commerce extérieur :

Nous avons vu qu'en 1975, on continuerait d'importer pour 50 millions de F CFA de conserves et confitures d'origine étrangère. En contrepartie, la Côte d'Ivoire devrait exporter pour environ 300 millions de F CFA de produits. Globalement, les exportations de conserves de fruits, jus de fruits, confitures et préparations diverses, atteindraient donc 2.500 millions de F CFA soit : à base d'ananas : 2.200 millions de F CFA; à base d'autres fruits tropicaux : 300 millions de F CFA, soit au total : 2.500 millions de F CFA.

CONSERVERIE DE LÉGUMES
(sous-branche 6-2)

La recherche d'activités industrielles nouvelles susceptibles de prendre naissance au cours troisième quinquennat nous a conduits à examiner le problème de l'approvisionnement de Côte d'Ivoire en conserves de légumes. Il reste bien entendu souhaitable que le pays consomm surtout des légumes frais. Néanmoins les importations des récentes années montrent l'impo tance de la consommation des légumes conservés. Dans le tableau ci-contre nous n'avo d'ailleurs retenu que les postes importants.

IMPORTATIONS DE CONSERVES DE LEGUMES EN COTE D'IVOIRE

Q = en tonnes
V = en millions de F CFA au stade CA

Catégories de conserves	1957		1958		1959		1960		1961		1962	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Légumes fruits au vinaigre en boîtes . . .	16,0	2,2	17,6	3,3	27,6	4,3	31,7	4,9	32,9	6,0	41,0	
Légumes fruits au vinaigre en fûts	–	–	–	–	–	–	3,1	0,2	0,4	0,05	3,8	
Conserves de tomates en boîtes	41,1	4,0	518,3	32,8	1.082,5	58,5	1.253,2	84,5	1.575,8	109,0	1.923,8	12
Conserves de tomates en fûts	1,0	0,1	–	–	–	–	–	–	27,6	2,0	53,4	
Conserves d'autres légumes en boîtes . . .	225,5	30,3	169,4	21,7	376,3	39,1	433,0	44,3	627,8	57,3	425,4	4
Conserves d'autres légumes en fûts	12,3	1,2	6,7	0,7	4,7	0,7	9,0	1,0	14,4	1,5	11,7	
Conserves de champignons en boîtes . . .	–	–	19,1	1,6	38,1	5,9	85,8	11,7	46,3	9,9	39,6	
Préparation pour potages et bouillons . .	21,7	5,9	19,8	6,0	43,1	13,8	34,4	12,5	26,1	9,3	27,6	
	306,5	43,7	750,9	66,1	1.572,3	122,3	1.850,2	159,1	2.351,3	195,05	2.526,3	20

Tous les postes y sont en progrès marqué. La croissance de la consommation est réguli sauf pour les conserves de légumes, autres que tomates et champignons, dont la progressi également importante, se fait toutefois par à-coups. Mais la fabrication envisagée au cours troisième quinquennat porte uniquement sur la tomate, et cela dans la mesure où cette cult a des chances de réussir dans la zone du pays au climat le plus propice. Si cette culture s'av possible à l'échelle industrielle, un premier essai de conservation serait tenté sur une b raisonnable, c'est-à-dire environ 3.000 tonnes de tomates fraîches. Cette première tran serait ensuite doublée, de façon qu'en 1975 on en traite au moins 6.000 tonnes.

Objectif de production 1975 :

Ces 6.000 tonnes en frais pourraient fournir environ 1.000 tonnes de concentré (extrait à 28 %) valant approximativement 100 millions de F CFA, prix sortie usine. Cet objectif p paraître modeste, eu égard aux besoins de l'époque qui croîtront avec l'urbanisation et pourraient atteindre 4.000 à 5.000 tonnes de produits, sous diverses formes : tomate pe concentré, jus, etc... En raison des aléas possibles des cultures de tomates, il est prudent de pas tabler, au départ, sur de trop fortes quantités. En cas de succès, on révisera en hausse objectifs retenus.

Investissements :

Les appareils utilisés pour la conserverie de tomates peuvent généralement servir à la tra formation des fruits (confitures, jus concentrés, etc...). On pourrait donc jumeler les d opérations. Dans la mesure où les époques de récolte sont décalées dans le temps, on all gerait de la sorte la durée d'utilisation des installations. L'emploi dans cette entreprise se par suite moins saisonnier. Les investissements prévus pour la conserverie de fruits, 50 m lions, pourraient sans doute suffire à assurer l'ensemble de la production. Il est cependant p sible qu'il faille opérer quelques dépenses supplémentaires d'équipement.

Emplois :

Les emplois créés sont les mêmes que ceux prévus pour la conserverie de tomates. deviendraient toutefois quasi-permanents.

Commerce extérieur :

La conserverie de tomate ne couvrira qu'une assez faible partie des besoins ivoiriens légumes conservés. Il faudra donc importer, en 1975, au moins pour 150 millions de F C de conserves de légumes.

CONSERVERIE DE POISSON
(sous-branche 6-3)

Au cours du troisième quinquennat, cette industrie restera tournée vers l'exportation. En effet, la partie de la production ivoirienne consommée sur place demeurera relativement faible, en raison du prix des conserves, d'une part, mais aussi parce que doit se développer la consommation du poisson frais. La mise en service du nouveau port de pêche et du grand frigorifique doit en effet permettre d'organiser dans l'intérieur un système de distribution doté de moyens modernes de transport et de stockage.

Néanmoins les ventes sur place de conserves ivoiriennes doivent augmenter, en particulier pour les collectivités. C'est pourquoi on a retenu, pour la consommation locale, l'évolution suivante :

— Conserves de poisson (surtout du thon) : 240 millions de F CFA en 1970 et 350 millions de F CFA en 1975;

— Poisson congelé : 60 millions de F CFA (1.000 tonnes) en 1970 et 120 millions de F CFA (2.000 tonnes) en 1975.

En 1975, cette consommation demeurerait donc encore très faible par rapport au volume de production prévu ci-après.

Objectif de production 1975 :

La congélation et la conserverie demeurent basées sur la pêche au thon. Celle-ci doit fournir, en 1970, 40.000 tonnes de poisson. Cet objectif paraît assez élevé. Aussi ne l'a-t-on pas considérablement augmenté en 1975; les approvisionnements de la conserverie risquent en effet de plafonner et le niveau des débouchés étrangers reste assez incertain. Les études en cours sur ces deux points permettront peut-être de se montrer ultérieurement plus optimiste. Il sera alors possible de retoucher les objectifs ci-après :

— Poisson congelé : 20.000 tonnes valant environ 1.200 millions de F CFA; — poisson conservé : produits correspondant à 30.000 tonnes de thon frais et représentant approximativement 4.100 millions de F CFA, soit au total 5.300 millions de F CFA.

Investissements :

En ce qui concerne la congélation aucun investissement supplémentaire ne paraît nécessaire : le grand frigorifique portuaire déjà réalisé doit suffire.

De son côté, la conserverie ne demandera qu'un faible complément d'équipement d'environ 20 millions de F CFA.

Création d'emplois :

80 ou 100 emplois nouveaux devraient être créés.

Commerce extérieur :

Malgré les progrès des pêcheries et conserveries ivoiriennes, on admet qu'il subsistera en 1975 quelques importations de conserves de poisson, de sardines notamment, pour un montant de 100 millions de F CFA. Les exportations devraient s'élever, cette même année, à 4.830 millions de F CFA.

CAFÉ SOLUBLE ET TORRÉFIÉ
(sous-branche 6-4)

Malgré un effort de vente non négligeable sur le marché intérieur, l'industrie ivoirienne du café soluble reste orientée vers l'exportation. On a estimé qu'en 1970 l'unité existante atteindrait sa capacité maximum, avec le traitement de 5.000 tonnes de café vert.

A cette date, la consommation locale devrait représenter une valeur de 270 millions de F CFA. On a prévu qu'elle progresserait au cours du troisième quinquennat pour atteindre 400 millions de F CFA en 1975.

Si les débouchés extérieurs sont eux-mêmes en expansion, on peut envisager la création d'une seconde unité de production de même capacité. Comme pour le cacao, il convient en effet de transformer au maximum le produit d'origine, au lieu de l'exporter presque totalement en vert. Il est normal de chercher à augmenter ainsi la valeur ajoutée bénéficiant au pays producteur.

Objectif de production 1975 :

C'est pourquoi on a prévu, pour 1975, un doublement de la production par rapport à 1970. En fin du troisième quinquennat, on devrait donc transformer 10.000 tonnes de café vert pour produire environ 3.000 tonnes de café soluble valant 2.800 millions de F CFA.

Investissements :

Il est probable que la concurrence entre les groupes intéressés à cette fabrication suscitera la création d'une seconde unité. Cette hypothèse a donc été retenue de préférence à celle d'une extension de capacité de l'usine existante. Les investissements à prévoir, au cours du troisième quinquennat, s'élèveraient donc à 500 millions de F CFA, dont 220 de travaux de bâtiment et génie civil.

Création d'emplois :

150 emplois seraient créés.

Commerce extérieur :

La situation en 1975 pourrait se présenter ainsi :

	Tonnage	Valeur en millions de F CFA
Importations	néant	néant
Production ivoirienne	3.000	2.800
Total ressources	3.000	2.800
Consommation intérieure	250	400
Exportation vers les pays voisins	250	400
Exportation vers le reste du monde	2.500	2.000
Total emplois	3.000	2.800

Consommation intermédiaire de la branche 6 :

On peut faire remarquer, en terminant l'examen de la branche 6, que les industries qui s'y rattachent font appel en très grande proportion aux ressources du pays. Toute la matière première est d'origine locale et de nombreux achats sont pratiqués auprès des autres branches industrielles ivoiriennes : sucre, huiles, boîtes métalliques, emballages cartons, énergie électrique, fuel, etc...

RECAPITULATION BRANCHE 6

(Tonnes et millions de F CFA) (sauf indication particulière)

Sous-branches	Nature de la production	Production 1975 Tonnage	Production 1975 Valeur	Investissements 1970-1974	Création d'emplois	Import 1975	Expo 1975
6 - 1	Conserverie d'ananas et jus	50.000 (fruits frais)	2.500	100	200	50	2.200
6 - 1	Conserverie autres fruits tropicaux et confitures	8.000 (fruits frais)	400	50	100	50	300
6 - 2	Conserverie de légumes (tomates)	6.000 (en frais)	100			150	
6 - 3	Conserverie de poisson	50.000 (en frais)	5.300	20	100	100	4.830
6 - 4	Café soluble	3.000 (produit net)	2.800	500	150	0	2.400
			11.100	670	550	350	9.730

PARAGRAPHE 3 Boissons et glace (branche 7)

BIÈRE ET BOISSONS GAZEUSES (sous-branche 7-1)

Entre 1960 et 1970, la progression de la consommation locale de boissons hygiéniques sera encouragée par le contingentement des boissons alcooliques importées et notamment du vin. On a donc retenu un taux de croissance de 7 % par an. L'élévation du niveau de vie, prévue au cours du troisième quinquennat, permet de conserver ce taux pour la période 1970-1975.

De 2.450 millions de F CFA en 1970, les besoins s'élèveraient globalement à 3.430 millions de F CFA en 1975. La bière seule pourrait représenter de 2.000 à 2.200 millions de F CFA, les boissons gazeuses et le coca-cola formeraient le reste de la demande.

Investissements :

En ce qui concerne la production de la bière, la capacité évaluée à 350.000 hectolitres/an en 1970 serait portée à 400.000 hl en 1975. On devrait sans doute envisager de doubler la capacité de la brasserie de Bouaké (50.000 hl en 1970). Cela exigerait environ 100 à 150 millions d'équipements supplémentaires. Par ailleurs, l'expansion de la production de boissons gazeuses conduira à multiplier les postes d'embouteillage en divers points du pays et l'on peut prévoir une cinquantaine de millions à ce titre.

Création d'emplois :

Pour l'ensemble des activités évoquées ci-dessus, les emplois nouveaux atteindraient sans doute 200.

Commerce extérieur :

S'agissant d'une industrie tournée uniquement vers le marché local, son expansion aura peu de répercussions directes sur le commerce extérieur. Toutefois on peut admettre qu'il sera encore importé, en 1975, pour 100 millions de F CFA de bières étrangères et d'eaux minérales.

Achats dans le pays :

En revanche, elle pourra dans l'avenir se procurer auprès des industries locales certains éléments actuellement importés, notamment le sucre, les concentrés de jus de fruits, peut-être même les gritz de maïs. Elle trouvera aussi sur place, outre les brisures de riz déjà utilisées, les verres, bouchons-couronnes, cartons d'emballages, ainsi que le fuel produit localement. (Les casiers à bouteilles sont déjà fournis par l'industrie ivoirienne du bois).

La valeur des fabrications de glace a été estimée à 300 millions de F CFA en 1970. Il est vraisemblable que les besoins en glace cesseront de croître aussi fortement après cette date. En effet, les besoins de la pêche ralentiront au fur et à mesure que seront mis en service des bateaux-congélateurs et des chalutiers modernes parfaitement équipés en moyens frigorifiques.

L'organisation intérieure de distribution possédant sa propre chaîne de froid (véhicules et stockages) pèsera dans le même sens. Il n'est pas jusqu'à la consommation domestique de glace qui peut se trouver freinée dans les gros centres par l'usage croissant du réfrigérateur; l'amélioration de la distribution dans les petites agglomérations devrait au contraire l'encourager. Aussi les besoins 1975 ont-ils été estimés à seulement 430 millions de F CFA, ce qui représente un taux de croissance de moitié moindre que celui de la période 1960/1970.

NOTA : Il est rappelé que cette fabrication n'est pas isolée, mais pratiquée avec d'autres activités : boissons, congélation du poisson, frigorifique portuaire banal, etc... Les investissements et les emplois sont donc confondus avec ceux de ces activités examinées par ailleurs.

RECAPITULATION BRANCHE 7

Sous-branches	Nature de la production	Production 1975 Tonnage	Production 1975 Valeur	Investissements 1970-1974	Création d'emplois	Import 1975	Export 1975
7 - 1	Boissons	—	3.430	200	100	100	0
7 - 2	Glace	—	430	0	0	0	0
			3.860	200	100	100	0

PARAGRAPHE 4 Autres industries alimentaires et tabac (branche 8)

PRODUITS LAITIERS (lait régénéré, pasteurisé, préparations diverses) (sous-branche 8-1)

Même sans tenir compte des beurres et fromages, qui n'entrent pas dans les chiffres indiqués ci-après, la croissance prévue de la consommation des produits laitiers d'origine étrangère est très importante. Exprimée en équivalent lait frais, elle est passée de 1.800 tonnes en 1951 à 9.000 tonnes en 1959 et, pour l'avenir, elle a été estimée à 20.000 tonnes en 1965 et 30.000 tonnes en 1970.

Jusqu'à cette dernière date, aucun lait provenant du troupeau ivoirien ne passe dans le circuit du produit travaillé. Il a paru possible, en revanche, de prévoir son entrée en jeu au cours du troisième quinquennat.

Pour des besoins évalués, en 1970, à 30.000 tonnes d'équivalent lait frais, l'objectif de production des usines locales a été fixé à 20.000 tonnes. Même si la croissance des besoins ralentit durant la troisième période (8 % par exemple au lieu de 10 % précédemment) ces derniers pourraient s'élever à 44.000 tonnes en 1975.

Objectif de production :

On retiendra, pour cette année-là un objectif de l'ordre de 30.000 tonnes pour le « lait travaillé », soit une production en valeur d'environ 1.245 millions de F CFA. Il est à noter que 5.000 tonnes de lait proviendront alors du troupeau ivoirien.

Investissements :

Les entreprises en activité, en 1970, augmenteront leur production de 20.000 à 25.000 tonnes par utilisation de leur capacité disponible. Les 5.000 tonnes provenant du troupeau local seront travaillées dans une unité à créer, sans doute à Bouaké, en tout cas en un point permettant d'organiser la collecte dans les meilleures conditions techniques et économiques. Les investissements ont été provisoirement estimés à 75 millions de F CFA dont 20 millions de bâtiment et génie civil.

Création d'emplois :

Les emplois nouveaux résultant de cette activité ont été chiffrés approximativement à 35, non compris le personnel de collecte.

Commerce extérieur :

Dans la mesure où l'on fabrique les divers produits laitiers consommés localement à partir de lait sec étranger, les importations sont seulement réduites en valeur de la différence de prix entre le lait conditionné pour la consommation et celui introduit en emballages de forte capacité.

L'arrivée de lait d'origine locale, dans le circuit industriel et commercial, doit contribuer davantage à réduire les importations. En 1975, ces dernières ne devraient pas dépasser 1.150 millions de F CFA dont 550 millions de lait sec destiné à la consommation intermédiaire. Aucune exportation n'est prévue.

PRODUITS TIRÉS DU CACAO
(sous-branche 8-2)

Afin de transformer le plus complètement possible sur place les produits agricoles ivoiriens destinés à l'exportation, nous avons prévu la création d'une troisième unité (ou l'extension de capacité d'une usine existante) pour le traitement des fèves de cacao. En 1970, sur une production de 150.000 tonnes, on a prévu l'utilisation en Côte d'Ivoire de 20.000 tonnes de fèves pour la fabrication de beurre et tourteaux de cacao (ou de pâte).

Les objectifs de production 1975 de cacao en fèves, s'élèvent à 160.000 tonnes. Nous pensons que ce supplément de production agricole doit servir à approvisionner une nouvelle unité de transformation.

La consommation ivoirienne de produits cacaotés est, en 1970, encore très faible : sa valeur ne dépasse pas 200 millions (beurre et pâte). Une publicité bien faite, en Côte d'Ivoire et dans les autres pays africains, pourrait, d'ici 1975, accroître largement la consommation africaine. Aussi, comme on le verra plus loin, est-il envisagé de créer, au cours de ce troisième quinquennat, une chocolaterie capable de couvrir les besoins futurs de l'ensemble ouest-africain.

Objectif de production 1975 :

Transformation de 30.000 tonnes de fèves de cacao en divers produits dont la valeur s'élèvera approximativement à 3.900 millions de F CFA. Ces produits se répartiront de façon variable en fonction de la nature de la demande extérieure et de celle des besoins locaux.

La proportion des quantités livrées sous forme de pâte, beurre, tourteaux ou poudre, ainsi que la teneur en matières grasses de ces derniers, sont en effet adaptées par le fabricant aux exigences de la clientèle. On peut rappeler que 100 kg de fèves donnent en moyenne 79 % de pâte (20 à 21 % de déchets) qui contient 54 % de matières grasses.

Investissements :

La création d'une nouvelle unité représentera environ 350 millions de F CFA d'investissements dont 100 millions de bâtiment et génie civil.

Création d'emplois :

120 emplois nouveaux seront créés.

Commerce extérieur :

Une fois réservé les tonnages réduits nécessaires aux utilisateurs ivoiriens, il sera possible d'exporter pour une valeur approximative de 3.650 millions de F CFA de produits. Le placement de ces derniers devrait pouvoir être assuré sans trop de difficultés par les groupes spécialisés dans ce genre de commerce, qui ont créé les usines ivoiriennes.

CHOCOLATERIE
(sous-branche 8-3)

La consommation du chocolat en Afrique de l'Ouest, particulièrement en Côte d'Ivoire, est encore très faible, toutefois, une propagande bien faite, l'élévation du niveau de vie, et le phénomène d'urbanisation, devraient entraîner des modifications dans les habitudes alimentaires des populations locales.

Celles-ci rechercheront, de plus en plus, des aliments riches, à pouvoir de nutrition élevé; leur faveur devrait normalement aller vers ceux qui sont à base de produits locaux. Le chocolat est de ce nombre. C'est pourquoi une telle fabrication paraît pouvoir être entreprise au cours du troisième quinquennat.

Objectif de production :

On manque évidemment de bases pour apprécier le volume de la consommation future. A titre indicatif, on a retenu un objectif de production de 2.000 tonnes valant environ 600 millions de F CFA. Les deux tiers seulement seraient réservés à la satisfaction des besoins intérieurs.

La fabrication pourrait porter sur différentes catégories de produits : chocolat à croquer, à cuire, et chocolat fondant au lait, par exemple. Dans cet ensemble, le chocolat à croquer représenterait de beaucoup la plus grande part.

Investissements :

En attendant des renseignements plus précis, nous inscrirons une somme de 130 millions de F CFA à ce titre, dont 30 millions de bâtiments et génie civil. En fait, une telle activité est

souvent intégrée dans un ensemble confiserie-chocolaterie. S'agissant de données provisoires, on peut la considérer, momentanément, comme une unité isolée.

Création d'emplois :

Celle-ci pourrait probablement fournir du travail à 140 ou 150 personnes.

Commerce extérieur :

Côté importations, on a prévu qu'un courant d'une vingtaine de millions de produits fins subsisterait en 1975. Les exportations de chocolat vers les pays africains de l'ouest ont été provisoirement estimées à 200 millions de F CFA.

FABRICATION DE PRODUITS DIÉTÉTIQUES (sous-branche 8-4)

Cette rubrique est ouverte pour mémoire en attendant le résultat des études entreprises par la S.E.D.I.A. Cette société recherche l'utilisation de nombreux produits agricoles sous forme de préparations complexes, faciles à cuisiner, qui doivent progressivement remplacer, d'abord en milieu urbain, plus tard dans le monde rural, les plats traditionnels. La préparation de ces derniers prend en effet beaucoup de temps et exige des instruments dont l'utilisation se révèle souvent incompatible avec les progrès de l'habitat. Des essais ont également été faits pour la mise au point de produits diététiques convenant à l'enfance.

PRODUITS TIRÉS DE LA BANANE (sous-branche 8-5)

On a prévu, en 1970, l'utilisation des régimes de bananes non conformes aux normes, donc inexportables, pour la fabrication de pulpe. Les coopératives bananières ont effectivement envisagé cette production. Des études plus poussées feraient actuellement apparaître d'autres possibilités. En attendant les résultats de celles-ci, on a conservé provisoirement, dans les Perspectives 1975, la fabrication de pulpe.

Objectif de production 1975 :

L'objectif 1975 a été cependant légèrement majoré pour tenir compte des disponibilités supplémentaires : 30.000 tonnes de bananes, au lieu de 24.000 tonnes en 1970. Les produits obtenus auraient une valeur d'environ 750 millions de F CFA sur lesquels une centaine de millions destinée à la consommation locale; la plus grande partie serait donc exportée. Nous insistons sur le caractère très provisoire des chiffres ci-dessus : une mise au point interviendra dès que seront connues les conclusions de la S.E.D.I.A.

FABRICATION DU SUCRE (sous-branche 8-6)

Le programme de développement des cultures de canne à sucre permettrait, en 1975, la fabrication de 50.000 tonnes de sucre. Or les besoins du pays seront à cette époque très nettement supérieurs. En effet, la croissance de la consommation de sucre a été estimée à 10 % par an de 1960 à 1970. A cette dernière date, elle devrait atteindre au moins 47.000 tonnes, passant grosso-modo de 5 kg à 11 kg per capita en dix ans.

Ce même taux de croissance serait conservé au cours du troisième quinquennat. En 1975, la consommation globale de la Côte d'Ivoire atteindrait ainsi 75.000 tonnes, c'est-à-dire 15 kg per capita, pour une population de 5.000.000 d'habitants. Des importations seront donc encore nécessaires pour couvrir partiellement les besoins du pays. Elles ne devraient toutefois porter que sur du sucre cristallisé.

Objectif de production 1975 :

Les objectifs de production seront de 50.000 tonnes en sucrerie, correspondant aux possibilités agricoles du moment : s'y ajoutera l'agglomération de 15.000 tonnes à partir de cristallisé importé. La valeur de cette production serait de 3.185 millions de F CFA, sur la base des prix de 1960.

Investissements :

Il est rappelé que vers 1970, il existera, si le programme sucrier s'exécute comme prévu, deux usines de 10.000 tonnes chacune, implantées dans le périmètre sucrier actuel du Bandama. Entre 1970 et 1974, la capacité de ces deux unités sera élevée à 15.000 tonnes, niveau de rentabilité le plus favorable d'après les études de la C.E.G.I.

Dans le cadre d'un second projet sucrier, dont la localisation n'est pas encore arrêtée, on installera, au cours du troisième quinquennat, deux nouvelles unités de 10.000 tonnes chacune, leur capacité sera cependant portée à 15.000 tonnes sur la fin de la période pour répondre aux besoins du quinquennat suivant 1975-1980.

En 1975, la totalité des besoins de sucre en morceaux serait couverte par les usines ivoiriennes et la chaîne Chambon implantée auparavant à Abidjan.

Si l'on admet que ces besoins sont de l'ordre de 45.000 tonnes par rapport aux 30.000 tonnes de sucre cristallisé, utilisé en grande partie par les industries : brasseries, conserveries, chocolaterie, confiserie, biscuiterie, produits diététiques, etc..., le schéma de fabrication pourrait être grosso modo, le suivant en 1975 :

	Tonnage
2 usines de 15.000 tonnes livrent des agglomérés	30.000
2 sucreries de 10.000 tonnes font du cristallisé	20.000
la chaîne d'Abidjan fournit du sucre en morceaux à partir de sucre cristallisé importé	15.000
Total	65.000 tonnes

On importerait donc encore à cette époque 10.000 tonnes de sucre cristallisé à livrer à la consommation. Les investissements à opérer au cours de la période 1969-1974, s'élèveront globalement à 3.675 millions de F CFA, dont 425 millions de F CFA correspondant aux compléments d'équipement des anciennes sucreries et 3.250 millions de F CFA aux créations nouvelles. Les dépenses pour bâtiment et travaux de génie civil représenteraient très approximativement : 600 millions de F CFA.

Création d'emplois :

Ces réalisations devraient aboutir à créer 326 emplois supplémentaires.

Commerce extérieur :

On importera en 1975, 25.000 tonnes de sucre cristallisé pour une valeur d'environ 950 millions de F CFA. Aucune exportation n'est prévue.

CONFISERIE, SUCRERIES (sous-branche 8-7)

En quantité, la consommation de confiseries, sucreries, bonbons divers devraît croître sensiblement au même rythme que celle du sucre, soit à peu près de 10 % par an. De 1.966 tonnes en 1960, cette consommation passerait à 3.500 tonnes en 1970 et environ 5.600 tonnes en 1975.

On prévoit en même temps que la demande se portera vers des produits de meilleure qualité, ce qui entraînera une hausse de la valeur unitaire moyenne des fabrications locales. De 70 F CFA en 1960, le prix s'élèvera à 100 F CFA le kilogramme en 1975.

Objectif de production 1975 :

Nous retiendrons un objectif de production d'environ 5.000 tonnes, pour une valeur de 500 millions de F CFA.

Investissements :

Le supplément de production par rapport à 1970 pourra sans doute être obtenu en complétant les équipements des entreprises existant à cette date. Il faudrait prévoir 30 millions de F CFA à ce titre.

Création d'emplois :

Nous estimons à 40 les emplois nouveaux créés pendant le troisième quinquennat.

Commerce extérieur :

Les importations seraient, en 1975, de l'ordre d'une centaine de millions de F CFA, portant sur des produits différents de ceux d'origine ivoirienne. En contre-partie, 500 tonnes de ces derniers seraient vendues dans les pays voisins pour une valeur d'environ 50 millions de F CFA.

PRODUITS TIRÉS DU MANIOC (sous-branche 8-8)

a - produits alimentaires

Des études sont en cours, nous l'avons vu, pour la mise au point de produits alimentaires fabriqués à partir de produits agricoles locaux. La S.E.D.I.A. qui en est chargée, pense pouvoir réaliser entre autres un produit à base de manioc (manioca).

C'est pourquoi, en attendant de pouvoir recueillir davantage de précisions, on a prévu à titre tout à fait indicatif pour cette fabrication, la création d'une unité de 5.000 tonnes de capacité. Le chiffre d'affaires de celle-ci atteindrait 500 millions de F CFA. Ses exportations sur les pays voisins seraient de l'ordre de 50 millions de F CFA.

b - produits industriels (fécule)

On pourrait envisager, parallèlement, la production de fécule de manioc. On a déjà noté dans les « Perspectives Décennales », l'intérêt porté à cette activité en Côte d'Ivoire par une société qui a l'expérience de cette fabrication dans un pays voisin.

On a donc retenu, à titre indicatif, et sous réserve que soit résolu le problème de son approvisionnement en manioc, la création d'une usine de fécule dont la capacité serait de l'ordre de 20.000 tonnes de produit presque totalement destiné à l'exportation. Les investissements et les emplois ont été provisoirement chiffrés pour l'ensemble des produits tirés du manioc à 300 millions de F CFA et 300 personnes.

Commerce extérieur :

Si de telles fabrications se révèlent possibles, on pourrait sans doute exporter au total pour 440 millions de F CFA de produits alimentaires et de fécule.

ALIMENTS DU BÉTAIL (sous-branche 8-9)

Le développement de l'élevage en général, et en particulier celui des bovins, des porcs, et de la volaille, doit, dans l'avenir, fournir des débouchés importants à une industrie ivoirienne des aliments du bétail. Par ailleurs, celle-ci disposera en abondance des ingrédients nécessaires à la fabrication des préparations composées.

En effet, de nombreux sous-produits des industries nouvelles vont apparaître sur le marché au cours des prochaines années : issues de la meunerie; drêches de brasserie; germes, tourteaux, gluten et son de la maïserie et de l'amidonnerie de maïs; tourteaux des huileries de palmistes, de coprah, d'arachide et de coton; sous-produits de la conserverie de poisson : têtes, viscères qui peuvent être desséchés et broyés; mélasses de la sucrerie, etc... Il n'existe pas actuellement d'industries de ce genre. Toutefois, la Copravi (Yapo) ainsi que les centres d'élevage de Bouaké et Bingerville, font des préparations destinées à leurs propres besoins. Ils consommeraient annuellement une quantité de l'ordre de 2.000 tonnes de maïs et divers sous-produits.

L'évaluation des besoins à venir en aliments composés est pratiquement impossible avec le peu d'éléments d'information dont on dispose pour le moment. Toutefois, les prévisions de croissance du troupeau, au cours de la période 1970-1975, sont les suivantes : bovins : 41 %, ovins : 48 %, porcins : 38 %, volaille : 33 %.

Les services spécialisés devront faire connaître dans quelle mesure il sera fait appel aux aliments composés pour favoriser la progression quantitative et surtout qualitative de ces différents animaux.

Objectif de production 1975 :

En attendant que les besoins futurs soient déterminés avec une certaine précision, nous retiendrons, à titre indicatif, la création d'une unité de préparation d'aliments du bétail, fabriquant annuellement 10.000 tonnes de produits pour une valeur approximative de 400 millions de F CFA.

Investissements et emplois :

La nature exacte des fabrications n'étant pas connue, les investissements sont difficiles à évaluer. A titre tout-à-fait indicatif, on peut retenir 50 millions de F CFA et 150 à 200 emplois.

Commerce extérieur :

Bien qu'une telle fabrication soit entreprise pour la satisfaction des besoins locaux, il n'est pas interdit de penser qu'elle pourrait aussi trouver des débouchés dans les pays voisins. C'est pourquoi, on a inscrit 50 millions de F CFA d'exportations en 1975.

TABACS ET CIGARETTES (sous-branche 8-10)

Entre 1960 et 1970, on a fait croître de 10 % par an la production ivoirienne de tabacs et cigarettes car celle-ci satisfait, aux dépens des importations, une partie de plus en plus considérable de la consommation intérieure. En ce qui concerne les exportations, on s'est montré prudent pour une double raison : les Etats clients modifient fréquemment leur fiscalité, et manifestent par ailleurs leur intention de s'industrialiser dans ce domaine. On a donc réservé seulement 20 % de la production aux exportations, proportion relativement réduite par rapport à la situation actuelle (1963).

Au cours du troisième quinquennat, le taux de croissance adopté est plus faible : 7 %. En effet, dès 1970, la production intérieure couvrira près de 80 % de la consommation locale. Les effets d'accélération dus à la substitution des produits ivoiriens aux cigarettes importées, auront pratiquement disparu. La production devra s'adapter au rythme de la consommation.

Ce régime de croisière ne sera pas modifié par les débouchés extérieurs, puisque, en l'absence d'éléments nouveaux, leur importance relative ne devrait pas dépasser le niveau atteint en 1970. La situation pourrait donc se présenter, en 1975, de la façon suivante :

	Valeur en millions de F CFA
Importations	800
Production ivoirienne	5.450
Total des ressources	6.250
Marché local	5.250
Exportations vers les pays voisins	1.000
Total des emplois	6.250

Objectif de production 1975 :

De 4.000 tonnes en 1970, la production serait portée, en 1975, à 5.600 tonnes valant environ 5.450 millions de F CFA. Cette production devra être suffisamment diversifiée, en qualité et en prix, pour répondre aux goûts et aux moyens des différentes catégories d'acheteurs, de façon à réduire au maximum les importations.

Investissements :

Il est probable que le supplément de production pourra être obtenu en complétant les équipements de l'usine existante. Cette hypothèse a été retenue de préférence à la création d'une seconde unité. Les investissements nécessaires pourraient toutefois s'élever à une centaine de millions dont 20 millions de F CFA pour l'extension des bâtiments.

Création d'emplois :

Le nombre des emplois pourrait passer de 290 en 1970 à 340 en 1975.

Commerce extérieur :

Les importations ont été maintenues à leur niveau de 1970, soit 800 millions de F CFA portant surtout sur des produits de luxe. (Cigares et cigarettes d'origine étrangère). Elles seront, en revanche, plus que compensées par les exportations qui atteindraient environ un milliard de F CFA.

Matière première :

La culture et la préparation locales du tabac seront développées au cours du troisième quinquennat de façon à limiter les importations aux seules quantités de tabacs bruts étrangers nécessaires aux coupages.

RECAPITULATION BRANCHE 8

(Tonnes et millions de F CFA.) (sauf indication particulière)

Sous-branches	Nature de la production	Production 1975 Tonnage	Production 1975 Valeur	Investissements 1970-1974	Création d'emplois	Import 1975	Export 1975	Observations
8 - 1	Produits laitiers	30.000 (équivalent) lait frais)	1.245	75	35	1.150	–	
8 - 2	Produits tirés du cacao	30.000 (en fèves)	3.900	350	120	–	3.650	
8 - 3	Chocolaterie	2.000 (produits)	600	130	150	20	200	
8 - 4	Fabrication de produits diététiques	mémoire	–	–	–	–	–	Rubrique ouverte pour mémoire en attendant le résultat des études de la S.E.D.I.A.
8 - 5	Produits tirés de la banane	30.000 (en fruits frais)	750	–	–	–	–	Inscription également provisoire à modifier suivant les recommandations futures de la S.E.D.I.A.
8 - 6	Fabrication du sucre	65.000 (produits)	3.185	3.675	326	950	–	
8 - 7	Confiserie - Sucreries	5.000 (produits)	500	30	40	100	50	
8 - 8	Produits tirés du manioc : a) alimentaires	5.000 (produits)	500	300	300	–	50	Préparation alimentaire en cours de mise au point par la S.E.D.I.A.
	b) industriels	20.000 (fécule)	400			–	390	
8 - 9	Aliments du bétail	10.000	400	50	200	–	50	
8 - 10	Tabacs et cigarettes	–	5.450	100	50	800	1.000	
			16.930	4.710	1.221	3.020	6.040	

PARAGRAPHE 5 Énergie et eau (branche 9)

PRODUITS PÉTROLIERS (sous-branche 9-1)

En 1970, les besoins de la Côte d'Ivoire en produits pétroliers seront presque totalement assurés par la production de la raffinerie d'Abidjan entrée en service vers 1966. On n'importera plus, à cette époque, que les essences spéciales, les huiles de graissage, et les bitumes.

Pour déterminer les besoins du pays en 1975, on a examiné ci-après l'évolution probable de la consommation pour chacun des produits issus de la raffinerie :

Essence et supercarburant :

La croissance du parc de véhicules, et les conditions futures d'utilisation de ces derniers, sont les éléments déterminants. En ce qui concerne l'évolution du parc, nous indiquons ci-dessous les prévisions établies plus loin branche 16.

EVOLUTION PROBABLE DU PARC DE VEHICULES

(en nombre)

Catégories des véhicules	1960	1970	1975
Voitures de tourisme	11.454	37.100	54.500
Camionnettes de 2 à 7 CV . . .	1.904	4.100	5.750
Véhicules utilitaires 8 à 15 CV	4.639	6.850	7.600
poids lourds	4.688	6.950	8.400
Totaux	22.685	55.000	76.250
Véhicules à essence	22.302	54.000	74.250
Véhicules à moteur diesel	383	1.000	2.000
Totaux	22.685	55.000	76.250

Conditions d'utilisation du parc dans l'avenir :

Le nombre des voitures de tourisme augmentera sensiblement, mais le kilométrage parcouru annuellement par chacune d'elles devrait avoir tendance à baisser, sauf en ce qui concerne les taxis et les voitures de place.

Il est en effet probable qu'un nombre croissant d'Ivoiriens accédant au secteur moderne possèderont une automobile, mais ne pourront sans doute pas s'en servir aussi fréquemment que le font actuellement les étrangers. La consommation d'essence ne croîtra donc pas proportionnellement.

Toutefois, les taxis et voitures de place, dont le nombre pourrait avoisiner 9.000 en 1975. continueront à consommer fortement. Il en sera de même pour les véhicules de la catégorie 8 à 15 CV qui comprend les petits cars de transport en commun — ces derniers seraient au nombre d'environ 4.000 — ainsi que les camions de livraison.

Enfin, les camionnettes légères (2 à 7 CV) sont, en général, des véhicules de services commerciaux et industriels utilisés à un rythme régulier qui restera probablement le même qu'actuellement. Dans la catégorie des gros véhicules de transport, sur 4.305 « poids lourds » existant en 1960, 383 seulement sont équipés avec moteur diesel. Les autres consomment de l'essence.

Toutefois, les gros porteurs d'abord, les moyens porteurs ensuite, entreront progressivement dans la première catégorie. Le tableau 31 prévoit donc que 1.000 véhicules en 1970 et 2.000 en 1975 consommeront du gas-oil. A partir de 1970, le nombre des camions à essence cesse pratiquement d'augmenter alors que doublera le parc de véhicules à moteur diesel.

On peut même, à première vue, se demander si la prévision concernant ces derniers est suffisante et si la substitution ne s'opérera pas plus rapidement. Il faut cependant tenir compte de ce que le ramassage et le groupage des produits agricoles, du cacao et du café notamment, continueront d'être pratiqués à l'aide de camions de tonnage relativement faible consommant surtout de l'essence.

Les consommations d'essence autres que celles du parc de véhicules : usages industriels (faibles), petits groupes électrogènes, moteurs marins, etc. ont été supposées croître au rythme. de la production intérieure brute. Les besoins globaux en essence seraient ainsi de l'ordre de 180.000 tonnes en 1975. La production serait toutefois plus élevée pour pouvoir faire face aux accroissements de stocks et aux exportations.

Carburéacteur et pétrole lampant :

Au cours du troisième quinquennat, les besoins en carburéacteur paraissent devoir évoluer suivant le taux de croissance moyen de la branche 23 (Transports) soit 7 % par an. En revanche, la consommation du pétrole lampant croît beaucoup plus faiblement et les prévisions retiennent un taux de 3 % légèrement supérieur au progrès démographique.

Gas-oil moteur :

La croissance prévue pour les gros transports et la diésélisation accélérée du parc vont entraîner, au cours de la troisième période, une augmentation sensible des besoins en gas-oil moteur. La réalisation des programmes de travaux publics, ruraux, et forestiers, fera également progresser la consommation, mais dans une mesure moindre. Les taux de croissance prévus pour ces activités sont en effet de l'ordre de 5,5 %.

Les besoins de l'industrie, par contre, continueront à croître fortement puisque les branches intéressées devraient progresser en moyenne de 11,9 % par an entre 1970 et 1975. Au total c'est d'environ 100.000 tonnes de gas-oil qu'il faudrait pouvoir disposer en 1975.

Diesel-oil :

Le marché local de ce produit intéresse particulièrement l'énergie et les transports ferroviaires. En liaison avec les développements prévus dans ces divers domaines, les besoins en diesel-oil, devraient passer de 34.000 tonnes en 1970 à environ 50.000 tonnes en 1975.

Côté débouchés extérieurs, c'est-à-dire essentiellement pour le soutage des navires et les besoins de la pêche, on a provisoirement retenu une production de 150.000 tonnes de diesel-oil marine en fin du troisième quinquennat.

Fuel-oil :

Les besoins en fuel des industries ivoiriennes, ont été approximativement chiffrés à 76.000 tonnes en 1970 et les surplus de production sont destinés au soutage des navires.

Energie et industries devraient croître au taux moyen de 11,9 % entre 1970 et 1975. On pourrait donc admettre un progrès sensiblement parallèle de leurs besoins globaux en fuel. Ces derniers atteindraient environ 134.000 tonnes en 1975. Le surplus de la production continuera à être écoulé pour répondre aux demandes de produits de soute.

Naphta :

Une prévision de vente de 25.000 tonnes de naphta, figurant dans le programme 1970, pour éventuellement alimenter une fabrique d'ammoniac, a été maintenue dans les perspectives 1975. Elle serait annulée si l'étude concernant l'usine d'engrais venait à montrer l'impossibilité d'une telle production.

Butane et propane :

Il s'agit de gaz destinés surtout aux usages domestiques et les actuels progrès de la consommation (1963) autorisent un certain optimisme. Les prévisions de consommation ont donc été pratiquement doublées au cours de la troisième période.

La récapitulation des besoins examinés ci-dessus, produit par produit, permet d'établir des objectifs provisoires de production pour la raffinerie ivoirienne en 1975. Ces derniers tiennent compte également des exportations probables d'essence vers les pays voisins du nord et de la constitution de stocks suffisants de produits finis.

Objectif de production 1975 :

Les objectifs de production 1975 de la raffinerie ivoirienne provisoirement retenus sont repris dans le tableau suivant :

PRODUCTION DE PRODUITS PETROLIERS EN 1975

Produits	Quantités en tonnes	Valeur en millions de F CFA (1)	Observations
Essence ordinaire . .	170.000	1.580	Constitution de stock : 20.000 T
Supercarburant	50.000	565	Exportation : 20.000 T
Carburéacteur	25.000	217	Hors marché intérieur (avion)
Pétrole lampant . . .	40.000	356	Constitution de stock : 3.000 T
Gas-oil moteur	100.000	743	
Diesel-oil	50.000	340	
Diesel-oil marine . .	150.000	930	Soutage — Constitution de stock : 20.000 T
Fuel-oil 1.500	134.000	616	
Fuel-oil 1.500	174.000	610	Soutage
Fuel-oil 3.500	27.000	80	Soutage
Naphta	25.000	188	Fourniture éventuelle
Butane et propane .	8.000	138	Constitution de stock : 800 T
	953.000	6.363	

Nota - Cette production ne couvrira pas tous les besoins de la Côte d'Ivoire en produits pétroliers. On devra importer les essences spéciales, les huiles de graissage et les bitumes.

(1) Valeur exprimée au stade "sortie raffinerie" avant droits et taxes, celle-ci étant placée sous régime de l'usine exercée.

Investissements :

La quantité de pétrole brut à traiter pour atteindre les objectifs provisoires ci-dessus sera de l'ordre du million de tonnes. Les installations de la raffinerie, réalisées en première étape, permettront de traiter environ 700.000 tonnes de brut. Il sera donc nécessaire de procéder à des adjonctions d'équipement dont le coût a été très approximativement estimé à 1.500 millions de F CFA.

Création d'emplois :

L'extension de capacité de la raffinerie au cours du troisième quinquennat pourrait amener la création de 40 emplois supplémentaires.

Commerce extérieur :

Les importations d'essences spéciales, huiles de graissage, et autres produits pétroliers non produits sur place, représenteraient environ 1.060 millions de F CFA en 1975. Le pétrole brut nécessaire à l'approvisionnement de la raffinerie abidjanaise coûtera approximativement 4.230 à 4.240 millions de F CFA.

Il est prévu, en contre partie, des exportations d'essence et supercarburant vers les pays voisins et le ravitaillement des avions et navires relâchant en Côte d'Ivoire. La valeur totale des produits de la raffinerie ainsi exportés serait de l'ordre de 2.000 à 2.100 millions de F CFA.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
(sous-branche 9-2)

Les estimations provisoires des besoins globaux en énergie électrique ont permis de chiffrer ces derniers à environ 435 millions de kWh en 1970. Les études de consommation poursuivies par E.D.F. en Côte d'Ivoire ont donné des résultats assez voisins. Bien que leur taux de croissance aille en se réduisant au cours de la période 1970-1975, les besoins en énergie électrique paraissent devoir dépasser, en 1975, 700 millions de kWh.

Compte tenu des pertes, c'est donc une production de l'ordre de 780 à 800 millions de kWh qu'il faudra être en mesure d'assurer à cette époque.

Investissements :

Les deux usines hydro-électriques d'Ayame I et Ayame II, la Centrale Thermique d'Abidjan, et les autres centrales secondaires réparties sur le territoire de la Côte d'Ivoire, seront loin de totaliser une telle possibilité de production, malgré diverses extensions de capacité envisagées.

Aussi, plusieurs sites paraissant offrir une possibilité d'établissement de grands barrages fluviaux ont-ils été reconnus. L'un d'eux fait actuellement l'objet d'études poussées : le site de Kossou sur le moyen Bandama.

Une grande centrale hydro-électrique y sera implantée. Elle devrait suffire, après interconnexion avec les sources d'énergie préexistantes, à fournir le complément nécessaire pour couvrir les besoins du pays jusqu'en 1975.

Au cours de la troisième période, il faudra néanmoins poursuivre les études en vue de la réalisation ultérieure d'une usine du même type, si possible dans le nord-ouest du territoire. Les investissements correspondant au développement des sources d'énergie électrique et du réseau de transport sont inclus dans le programme d'investissements publics traité par ailleurs. Nous ne nous étendrons donc pas plus longuement sur ce sujet.

EAU
(sous-branche 9-3)

La production de l'eau relève également de l'investissement public. Les problèmes qu'elle pose sont par ailleurs très différents suivant qu'il s'agit de l'alimentation des grandes villes et des centres industriels, des localités secondaires, ou de faire face à des besoins proprement ruraux. Les ventes d'eau prises en compte à la branche 9 ont été limitées aux consommations futures d'Abidjan, Bouaké, et des localités secondaires.

Objectif de production 1975 :

Les consommations ont été basées sur les moyennes journalières suivantes : — Abidjan : 120.000 m³/jour, — Bouaké : 20.000 m³/jour, — soit approximativement : 50.000.000 m³/an, — Autres localités : 10.000.000 m³/an; total des besoins : 60.000.000 m³/an. Le total des ventes, calculé comme pour l'année 1970 sur une valeur moyenne de 15 F CFA le mètre cube, serait de l'ordre de 900 millions de F CFA.

Investissements :

Comme pour l'énergie électrique, les investissements à prévoir figurent dans le programme public et ne sont pas pris en compte à la branche 9. On peut toutefois rappeler que la solution actuellement envisagée pour Abidjan : captation des eaux de la rivière Banco, ne résout pas le problème pour très longtemps.

La distillation de l'eau de mer, un moment envisagée, reviendrait trop cher. Il ne reste guère que deux directions de recherche : les sondages profonds dans les grès et la prise en rivière à longue distance (COMOE). Quant à Bouaké, les possibilités dégagées par le projet du Kan paraissent devoir être assez vite épuisées et il faudra sans doute reprendre sans tarder le projet d'adduction à partir du Bandama. Sinon, on risque de compromettre les chances qu'a cette ville de devenir, comme il paraît hautement souhaitable, le second centre important de l'industrie ivoirienne.

RECAPITULATION BRANCHE 9

(Tonnes et millions de F CFA)
(sauf indications particulières)

Sous-branches	Nature de la production	Production 1975 Tonnage	Production 1975 Valeur	Investissements 1970-1974	Création d'emplois	Import 1975	Export 1975	Observations
9 - 1	Produits pétroliers	—	6.360	1.500	40	1.060 4.240	2.110	Pétrole brut pour la raffinerie
9 - 2	Energie électrique	700.000.000 KWh(1)	10.500	Investissements publics	500	néant	néant	
9 - 3	Eau	60.000.000 m³(1)	900	Investissements publics		néant	néant	Ventes d'eau d'Abidjan, Bouaké et centres secondaires à l'exception des petites localités rurales
			17.760	1.500	540	5.300	2.110	

(1) Pour l'électricité et l'eau, il ne s'agit pas à proprement parler de production, mais des quantités effectivement vendues.

PARAGRAPHE 6 Activités extractives (branche 10)

L'avenir de cette branche d'activité est lié à la découverte et à la mise en exploitation de nouveaux gisements. En effet, ceux qui sont actuellement exploités, qu'il s'agisse du diamant ou du manganèse, seront en voie d'épuisement, sinon épuisés en 1975. La société d'Etat, chargée de la recherche minière, la « Sodémi » exécute directement, ou par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées, un vaste programme de prospection, étalé sur plusieurs années. Les résultats de cet effort de recherche permettront, d'ici quelques années, de fixer des objectifs de production pour la période 1970-1975. En attendant, on ne peut qu'inscrire des chiffres indicatifs.

DIAMANT
(sous-branche 10-1)

Les ressources potentielles des gisements actuellement connus ne permettront pas d'espérer une production élevée. Sauf découvertes nouvelles, cette dernière, après avoir plafonné vers 1970 à 1.500 millions de F CFA, reviendrait au niveau de 1.000 millions en 1975. Il n'y aurait évidemment pas d'investissements nouveaux sur les gisements anciennement exploités et de la main-d'œuvre serait libérée (au moins 300 personnes).

MANGANÈSE
(sous-branche 10-2)

En 1975, le gisément de manganèse de Grand Lahou serait encore producteur de 125.000 t de minerai pour un montant de 880 millions de F CFA (en F.O.B.). On peut toutefois penser qu'à cette époque, d'autres gisements — dans la même zone — auront été équipés pour prendre le relais. Peut-être même, s'il se produisait une favorable évolution des cours du minerai — ce qui paraît toutefois peu probable dans les prochaines années — certains gisements de l'intérieur pourraient-ils être mis en exploitation.

MINERAIS DIVERS
(sous-branche 10-3)

Cette rubrique pourrait comprendre dans un délai peu éloigné, l'exploitation du titane (sables du littoral), de la colombo-tantalite, du bérylium et divers autres minerais. En attendant les résultats des prospections en cours, il a été inscrit, à titre indicatif, un chiffre de production de 2.120 millions de F CFA. Soit au total, pour la branche, une valeur de production 1975 de 4 milliards de F CFA.

Investissements :

En ce qui concerne les investissements, on a prévu provisoirement une dépense de quelque 500 millions, au cours de la période 1970-1975, pour la recherche et l'équipement d'éventuelles exploitations nouvelles. En ce qui concerne l'emploi, on a admis qu'il demeurerait globalement au même niveau qu'en 1970. La main-d'œuvre libérée par le recul de la production du diamant serait affectée à des activités nouvelles.

Commerce extérieur :

La totalité de la production continuerait très probablement à être exportée, soit 4.000 millions de F CFA.

RECAPITULATION BRANCHE 10

Tonnes et millions de F CFA

Sous branches	Nature de la production	Production 1975 Tonnage	Production 1975 Valeur	Investissements 1970-1974	Création d'emplois	Import 1975	Export 1975	Observations
10 - 1	Diamant	–	1.000	– –	– 300	–	1.000	Main d'œuvre libérée dirigée sur de nouvelles exploitations
10 - 2	Manganèse	125.000	880	500	300	– –	880	
10 - 3	Minerais divers	–	2.120			–	2.120	
			4.000	500	–	–	4.000	

PARAGRAPHE 7

Métaux (branche 11)

RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX (Ferraille) (sous-branche 11-1)

On a estimé précédemment qu'en 1970 la récupération des ferrailles pourrait porter sur 25.000 tonnes. Cette estimation grossière devra être revue en fonction d'une étude poursuivie par les experts de la C.E.E. Comme cette activité doit fournir la matière première à une sidérurgie locale, il est en effet indispensable de connaître, avec une certaine précision, les possibilités d'approvisionnement de cette industrie.

Or, les seules indications sur ce point sont fournies par le chiffre des exportations de ferrailles qui, au niveau le plus élevé, a approché de 10.000 tonnes. Sans doute le ramassage est-il actuellement limité à une faible partie du territoire, proche d'Abidjan. Le coût du transport ne permettra cependant pas de l'étendre à tout le pays. Il semble bien que, dans les conditions actuelles, une plus large collecte permettrait toutefois d'atteindre 15.000 tonnes de ferrailles par an. Par ailleurs, entre 1960 et 1975, le tonnage des importations de produits métalliques, susceptibles de récupération après mise au rebut, sera au moins multiplié par 4. On peut retenir par suite une possibilité de récupération de 50.000 tonnes en fin du troisième quinquennat.

Cet objectif provisoire d'une valeur estimée à 250 millions de F CFA (prix de cession à la sidérurgie) exigerait environ 50 millions d'investissements : aménagement de nouveaux parcs à ferraille, équipement de découpage, moyens de manutention, etc. et procurerait 40 emplois supplémentaires entre 1970 et 1975.

SIDÉRURGIE (sous-branche 11-2)

Il a été prévu l'implantation, au cours de la période 1965-1970, d'une unité de fonderie et laminage, basée sur la récupération des ferrailles. Celle-ci produirait des ronds à béton et des petits profilés pour la consommation locale.

L'objectif 1970, provisoirement retenu, en attendant le résultat des études en cours, est de 25.000 tonnes d'acier brut et 22.000 tonnes de produits livrables. Cette production ne couvrira que partiellement les besoins du pays à cette époque. Au cours de la période 1970-1975, l'augmentation de la demande de produits sidérurgiques proviendra surtout de la branche « Travaux Publics et Bâtiment » dont le taux de croissance n'est que de 5,5 %. Cependant, on a prévu de doubler la production de 1970 à 1975. On recherchera, en effet, à étendre la gamme des fabrications de façon à couvrir une plus grande partie de la demande.

Objectif de production 1975 :

On a retenu, par suite, un objectif de 50.000 tonnes d'acier valant 2.250 millions de F CFA. Tout en continuant à fabriquer les mêmes catégories de produits qu'en 1970 : ronds et plats, feuillards, fil de fer et acier, on produira en outre, des profilés de plus fortes dimensions.

Investissements :

Pour atteindre ces objectifs, il faudra mettre en place d'importants équipements supplémentaires qu'un projet en cours d'étude permet de chiffrer grossièrement : le second four électrique et l'extension de la capacité du train de laminage pourraient représenter, au total, 700 ou 800 millions de F CFA. (Ce chiffre est bien entendu indicatif). Il faudra sans doute ajouter une cinquantaine de millions pour travaux de génie civil.

Création d'emplois :

On doit pouvoir compter sur 40 emplois nouveaux au cours de la période 1970-1975.

Commerce extérieur :

Sur des besoins globaux de l'ordre de 80.000 à 85.000 t en 1975, la sidérurgie locale pourrait en satisfaire 50.000. Il faudra donc continuer à importer la différence dont la valeur est estimée grosso-modo à 1.500 millions de F CFA.

POINTERIE, CLOUTERIE, GRILLAGE, RONCES ARTIFICIELLES, etc. (sous-branche 11-3)

En 1970, la pointerie devrait produire 8.100 tonnes valant environ 820 millions de F CFA. La croissance de cette activité, est, comme la précédente, surtout liée aux progrès de la branche « Travaux publics et Bâtiment ». Elle dépend également de l'évolution probable de la construction navale et de la caisserie, mais aussi de la modernisation des méthodes d'élevage. On peut, en conséquence, retenir pour la demande locale, un taux de croissance annuel de 5 %, au cours du troisième quinquennat.

En ce qui concerne les débouchés extérieurs qui, il faut le rappeler, ont constitué au départ, pour cette activité, une forte proportion de la demande, leur importance relative diminuera au cours de la période décennale. Ils représentent, dans les prévisions 1970 : 30 % de la production. Pour 1975, on peut conserver cette proportion.

Objectif de production 1975 :

On a retenu, par suite, un objectif de production 1975 de 10.000 tonnes de produits, valant approximativement 1.020 millions de F CFA. Ceux-ci limités à l'origine à la clouterie de fer, seront de plus en plus diversifiés pour répondre aux besoins des branches utilisatrices. Il est donc probable que leur valeur moyenne à l'unité de poids est appelée à s'élever.

Investissements :

Les deux unités de production existant en 1970, devraient pouvoir réaliser l'objectif ci-dessus avec les capacités installées antérieurement à 1970. Il paraît cependant prudent d'envisager quelques adjonctions d'équipement au cours du troisième quinquennat. On peut prévoir 30 millions de F CFA à cet effet.

Création d'emplois :

On a également prévu 30 emplois supplémentaires.

Commerce extérieur :

Les importations 1975 sont nulles alors que les exportations, qui correspondent à 30 % de la fabrication ivoirienne, atteindraient 310 millions de F CFA.

TOLERIE POUR TOITURE (sous-branche 11-4)

Compte tenu de l'amélioration de l'habitat rural, les besoins en tôle pour toiture, devraient dépasser, en 1975, 15.000 t contre 12.000 à 13.000 tonnes en 1970. La production, en 1975, devrait doubler par rapport à celle de 1970 car elle couvrira une plus grande proportion des besoins.

Objectif de production 1975 :

Nous avons en présence, sur le marché ivoirien, plusieurs matériaux qui peuvent se concurrencer : tôle galvanisée, tôle d'aluminium, ondulé d'amiante-ciment ou plastique, tuile de céramique, etc. Cette dernière exige une forte charpente; l'amiante-ciment et le plastique sont pratiquement réservés à la couverture des bâtiments industriels.

Finalement, en ce qui concerne l'habitat rural, la lutte se circonscrit entre la tôle galvanisée et la tôle d'aluminium. Poids, résistance et durée, en fonction bien entendu du prix, sont les éléments qui, à la longue, orienteront le marché. La concurrence entre ces deux articles est encore trop récente en Côte d'Ivoire pour qu'apparaissent clairement les préférences de la clientèle. Il semble cependant que, dans le sud, la proportion des cases couvertes en aluminium ait tendance à augmenter. Finalement, nous retiendrons provisoirement, pour 1975, les objectifs de production ci-après : — tôle galvanisée : 12.000 tonnes d'une valeur de 1.060 millions de F CFA, — tôle d'aluminium : 1.800 tonnes d'une valeur de 600 millions de F CFA, soit au total une production d'une valeur de 1.660 millions de F CFA, dont une partie pourrait éventuellement être exportée vers les pays voisins.

Investissements :

Les objectifs ci-dessus supposent qu'on crée une nouvelle unité de formage et galvanisation pour la tôle d'acier, et qu'on triple la capacité de fabrication des tôles d'aluminium. Les investissements à prévoir pourraient s'élever à 170 millions de F CFA, dont 30 millions de bâtiment et génie civil.

Création d'emplois :

Les emplois nouveaux offerts pendant le troisième quinquennat atteindront probablement une centaine.

Commerce extérieur :

Il subsisterait, en 1975, un courant d'importations réduit portant sur des éléments métalliques de couvertures. Il pourrait atteindre 300 millions de F CFA. En contre-partie, des exportations de tôles ivoiriennes vers les pays voisins ont été envisagées pour un montant de 160 millions de F CFA.

NOTA : Pour la tôle galvanisée comme pour celle d'aluminium, il faudra, bien entendu, continuer à importer les tôles d'acier et les bobines d'aluminium. Cela représentera probablement une valeur un peu supérieure à 1 milliard de F. CFA.

RECAPITULATION BRANCHE 11

Tonnes et millions de F CFA
(sauf indication spéciale)

Sous-branches	Nature de la production	Production 1975 Tonnage	Production 1975 Valeur	Investissements 1970-1974	Création d'emplois	Import 1975	Export 1975
11 - 1	Récupération des métaux (plus spécialement ferraille)	50.000	250	50	50	–	–
11 - 2	Sidérurgie	50.000	2.250	850	40	1.500	–
11 - 3	Pointerie - clouterie et divers	10.000	1.020	30	30	–	310
11 - 4	Tôlerie pour toiture						
	a) tôle galvanisée	12.000	1.060				
	b) tôle d'aluminium	1.800	600				
			1.660	170	100	300	160
			5.180	1.100	220	1.800	470

PARAGRAPHE 8 Matériaux de construction (branche 12)

FABRICATION DU CIMENT
(sous-branche 12-1)

La consommation courante de ciment en Côte d'Ivoire a été estimée à 350.000 tonnes en 1970. Elle sera entièrement couverte par deux usines locales qui produiront à partir de clinkers et de gypse importés. Entre 1970 et 1975, les besoins du pays vont croître sensiblement comme le chiffre d'affaires de la branche 23 « Bâtiments et Travaux Publics » dont les progrès ont été estimés à 5,5 % annuellement.

Objectif de production 1975 :

Sur cette base, l'objectif de production 1975 pourrait être le suivant : 450.000 tonnes de produit valant 2.700 millions de F CFA. Comme précédemment, cette fabrication doit rester basée sur l'importation de clinkers et de gypse (sauf découverte de calcaire dans le pays ce qui, en l'état actuel des connaissances, paraît peu probable).

Investissements :

L'objectif ci-dessus paraît pouvoir être atteint par les deux unités de fabrication installées durant la période décennale moyennant certains compléments d'équipement. Sous réserve d'une étude plus approfondie leur coût peut être estimé provisoirement à une centaine de millions.

Création d'emplois :

Cette croissance d'activité paraît susceptible de fournir 80 emplois nouveaux.

Commerce extérieur :

Les importations seront limitées en 1975 aux ciments spéciaux, mais il faudra toutefois se procurer à l'extérieur les clinkers et le gypse. Au total la valeur des importations serait d'environ 1.690 millions de F CFA.

Emballages :

En supposant que 100.000 tonnes seront livrées en vrac, les besoins d'emballages correspondant à 350.000 tonnes seront de plus de 7.000.000 de sacs, soit 1.750 à 1.800 tonnes de papier, d'une valeur de 140 à 150 millions de F CFA.

PRODUITS AMIANTE-CIMENT (sous-branche 12-2)

Une fabrique de produits amiante-ciment doit commencer à produire vers 1966. Il est prévu qu'au début du troisième quinquennat, elle sera en mesure de fournir, en plaques et en tubes, un tonnage global de 14.000 tonnes dont 2.300 tonnes pourraient être livrées aux pays voisins. Il a été admis que les progrès d'une telle fabrication dépendraient surtout de ceux de la construction (logements et plus encore bâtiments industriels) et de l'équipement hydraulique.

Objectif de production 1975 :

Sur la base d'un taux annuel de croissance voisin de celui de la branche « Travaux Publics et Bâtiment », la production en 1975 devrait atteindre 18.000 tonnes valant approximativement 465 millions de F CFA, dont 3.000 tonnes seraient réservées à l'exportation. Les proportions respectives de plaques ondulées ou non et de tuyaux peuvent difficilement être prévues, mais la proportion de ces derniers paraît appelée à s'élever en fonction de l'effort prévu dans le domaine des adductions d'eau urbaines et rurales.

Investissements :

Les 4.000 tonnes de production supplémentaires entraîneront l'installation de compléments d'équipement que l'on peut chiffrer grosso-modo à une cinquantaine de millions de F CFA.

Création d'emplois :

Les emplois nouveaux ne dépasseraient pas 30 postes supplémentaires.

Commerce extérieur :

Les importations seraient nulles, tous les besoins étant couverts par la production ivoirienne. Par contre, on pourrait livrer aux Etats voisins pour 75 à 80 millions de F CFA de produits.

NOTA : Le ciment sera fourni par les broyages de clinker installés sur place. En revanche, l'amiante devra être importé pour une valeur d'environ 125 millions de F CFA.

ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON
(sous-branche 12-3)

Pour déterminer l'objectif de production 1975, on peut également utiliser le taux de croissance de la branche « Bâtiment et Travaux Publics » au cours du troisième quinquennat. Sur cette base, l'objectif 1975 serait en valeur de l'ordre de 860 à 870 millions de F CFA. Il semble qu'il suffira d'une trentaine de millions d'investissements supplémentaires et les emplois nouveaux seraient au nombre de 100. Se fournissant entièrement auprès des industries locales de ciment et fer, cette activité paraît sans influence sur le commerce extérieur.

BRIQUETERIE
(sous-branche 12-4)

Cette activité, dont le soutien a été très vivement recommandé dans le cadre des « Perspectives Décennales », devrait continuer à se développer au cours de la troisième période, plus rapidement que la consommation du ciment. On lui applique donc un taux de croissance supérieur à celui de la branche 23, plus faible toutefois que celui de la période précédente. En prenant 7 %, la production passerait de 80.000 à 112.000 tonnes entre 1970 et 1975.

Objectif de production 1975 :

L'objectif retenu pour 1975 est donc de 112.000 tonnes de produits divers, valant 560 millions de F CFA. Le gros des fabrications portera sans doute sur la brique et le hourdis pour la construction courante, mais les briqueteries pourront également sortir d'autres produits tels que tuiles, petits drains, coupelles à latex, pots de fleurs, etc.

Investissements :

Les risques de casse de ces produits incitent à multiplier les entreprises aux abords des zones d'utilisation. D'autant plus que les gîtes d'argile paraissent suffisamment répartis dans le pays. Ce point de vue sera d'ailleurs à confronter avec les résultats des recherches entreprises par la « Sodémi ». Jusqu'à présent, on a retenu l'unité de production de 10.000 t/an de capacité, comme répondant le mieux aux nécessités locales.

Pour couvrir les besoins et disposer d'une certaine marge, on peut préconiser la création de quatre unités nouvelles, cela représenterait 155 millions de F CFA d'investissements dont 50 millions de bâtiment et génie civil.

Création d'emplois :

Les quatre unités offriront environ 150 nouveaux emplois.

Commerce extérieur :

Il n'est prévu aucun échange avec l'extérieur si ce n'est l'importation des matériaux spéciaux ou réfractaires qui peuvent être exigés par les investissements industriels.

PRODUITS DES CARRIÈRES
(sous-branche 12-5)

Il s'agit là encore d'une activité étroitement liée à la progression de la branche 23 « Travaux publics et bâtiment ». Des besoins considérables peuvent apparaître cependant en un point donné en relation avec l'ouverture d'un grand chantier : port, grand pont, voie ferrée, barrage hydro-électrique ou d'irrigation, etc. Au cours de la période 1970-1975, nous ferons cependant globalement varier le chiffre de la production en appliquant le taux moyen de croissance de la branche 23 : 5,5 %.

Objectif de production 1975 :

Extraction et concassage de produits variés représentent une valeur de 1.080 millions de F CFA au stade « prix sur carrière ». Ces produits seront représentés par du granite, de la latérite, du gravier, des sables de carrière, de rivière, ou de lagune, etc... La part la plus importante de cette activité porte cependant sur l'abattage et le concassage du granite utilisé par les grands chantiers de travaux publics.

Investissements :

Les investissements sont très difficiles à évaluer lorsqu'il s'agit de petites exploitations d'extraction de sables et graviers où ils sont en général faibles; ils revêtent, au contraire, une grande importance dans les carrières de pierres. C'est pourquoi nous prévoierons l'ouverture et l'équipement, au cours du troisième quinquennat, d'une grande carrière (ou de plusieurs moyennes) pour une somme de 300 millions de F CFA environ.

Création d'emplois :

Les emplois correspondants peuvent être provisoirement chiffrés à 200 unités.

PIERRE TAILLÉE ET PARÉE (sous-branche 12-6)

C'est à titre tout à fait indicatif que nous signalons cette possibilité de production — celle-ci aurait d'ailleurs fait l'objet d'une reconnaissance sur place par des représentants de firmes étrangères. La Côte d'Ivoire disposerait de gisements de très belles pierres (probablement des granites) susceptibles d'être travaillées en vue de fournir surtout des parements décoratifs destinés à l'exportation.

En attendant que des précisions puissent être obtenues sur les possibilités de développement d'une telle activité, nous avons inscrit, à titre indicatif, un chiffre de production annuelle de 400 millions de F CFA en 1975. Carrière et atelier exigeraient un investissement de l'ordre de 150 millions et pourraient occuper 200 personnes. La quasi totalité des produits serait exportée, l'utilisation locale étant prévue pour 20 millions de F CFA seulement.

RECAPITULATION BRANCHE 12

Tonnes et millions de F CFA (sauf indication particulière)

Sous-branches	Nature de la production	Production 1975 Tonnage	Production 1975 Valeur	Investissements 1970-1974	Création d'emplois	Import 1975	Export 1975	Observations
12-1	Ciment	450.000	2.700	100	80	1.690	–	
12-2	Produits amiante-ciment	18.000	463	50	30	125	80	(Importations d'amiante matière première pour 125 millions de F CFA)
12-3	Eléments préfabriqués en béton	–	860	30	100	–	–	
12-4	Briqueterie	112.000	560	155	150	–	–	
12-5	Produits des carrières	–	1.080	300	200	–	–	
12-6	Taille et parage de la pierre	–	400	150	200	–	380	
			6.063	785	760	1.815	460	

PARAGRAPHE 9 Engrais (branche 13)

FABRICATION DES ENGRAIS (sous-branche 13-1)

Le Plan de Développement et de modernisation de l'agriculture ivoirienne met en relief les besoins d'engrais en 1970 et 1975. Nous rappelons ci-dessous ses prévisions de besoins.

Après certains rajustements des objectifs agricoles 1970 et quelques modifications apportées à la nature et au dosage des fumures prévues tout d'abord, la consommation des engrais en Côte d'Ivoire pourrait être la suivante en 1970 :

Nature des engrais	quantités en tonnes	Eléments fertilisants en tonnes		
		N	P_2O_5	K_2O
Urée	3.625	1.631	–	–
Sulfate d'ammoniaque	13.765	2.890	–	–
Engrais complexes				
12 - 15 - 18	28.800	3.456	4.320	5.184
10 - 10 - 15[1]	3.000	300	300	450
10 - 10 - 20	2.190	219	219	438
18 - 8 - 19 S	800	144	64	152
Phosphate bicalcique	1.450	–	551	–
Super triple	2.400	–	1.104	–
Super simple	1.200	–	192	–
Chlorure de potassium	12.950	–	–	7.770
Sulfate de potasse	1.995	–	–	958
Totaux	72.175	8.640	6.750	14.952

(1) Nota - Cet engrais, destiné aux cultures de canne à sucre, fait l'objet d'une prévision purement indicative tirée des normes utilisées dans certains pays producteurs d'Asie et d'Amérique. Il est très possible que ce dosage ne convienne pas dans les conditions locales. Il faut donc attendre les résultats des essais poursuivis en Côte d'Ivoire pour établir des prévisions plus sûres.

Globalement, on peut arrondir à 75.000 tonnes les besoins d'engrais en 1970. En effet, on peut compter sur 2.000 ou 3.000 tonnes supplémentaires car le tableau ci-dessus ne couvre que les grands programmes de cultures. Pour fixer l'objectif de production de la future industrie locale des engrais, on a également escompté la possibilité d'exporter quelque 10.000 tonnes vers les pays voisins et notamment le Mali. Cet objectif serait donc en 1970 de 85.000 tonnes d'engrais. Pour 1975, les perspectives de développement agricole prévoient les besoins suivants :

ANNEE 1975

Nature des engrais	quantités en tonnes	Eléments fertilisants en tonnes		
		N	P_2O_5	K_2O
Urée	3.665	1.649	–	–
Sulfate d'ammoniaque	20.220	4.246	–	–
Engrais complexes				
12 - 15 - 18	55.500	6.660	8.325	9.990
10 - 10 - 15[1]	7.000	700	700	1.050
10 - 10 - 20	2.190	219	219	438
18 - 8 - 19 S	1.280	230	102	243
Phosphate bicalcique	2.340	–	889	–
Super triple	4.400	–	2.024	–
Super simple	1.950	–	312	–
Chlorure de potassium	25.400	–	–	15.240
Sulfate de potasse	2.520	–	–	1.210
Totaux	126.465	13.704	12.571	28.171

(1) Nota - Même remarque que celle faite au bas du tableau précédent. Cette ligne correspond à l'objectif de 7.000 ha de canne à sucre dont on ne connaît pas encore le type exact de fumure qui lui conviendra en Côte d'Ivoire. Il s'agit donc d'une inscription indicative.

Comme pour les besoins d'engrais en 1970, et pour la même raison, on peut arrondir le chiffre ci-dessus à 130.000 tonnes. Les prévisions d'exportation en 1975 ont été provisoirement chiffrées à 20.000 tonnes en attendant une étude précise sur les besoins futurs des pays voisins.

Objectif de production 1975 :

A partir des éléments ci-dessus, on peut donc se fixer pour 1975 un objectif de production de l'ordre de 150.000 tonnes d'engrais valant très approximativement, en prix ex-usine, 3.060 millions de F CFA.

Investissements :

Au cours du deuxième quinquennat doit être réalisée une usine d'engrais dont les caractéristiques seront définies à la suite d'une étude actuellement en cours. On a provisoirement retenu en première approche un montant d'investissements de l'ordre de 2.000 millions de F CFA à réaliser vers 1965-1966.

Pour pouvoir atteindre l'objectif 1975, il faudra sans doute ajouter un milliard et nous retiendrons provisoirement ce chiffre pour les investissements supplémentaires à réaliser au cours du troisième quinquennat. Les chiffres ci-dessus n'ont bien entendu qu'un caractère indicatif et peuvent varier considérablement suivant que certains composants pourront ou non être fabriqués sur place.

Création d'emplois :

115 emplois ont été prévus à la mise en route de l'usine. Il est possible que ce nombre soit porté à 180 ou 200 en 1975 suivant le degré d'élaboration des produits qui pourra être atteint. Cela procurerait alors au moins 65 emplois supplémentaires.

Commerce extérieur :

Aucune importation d'engrais préparés n'a été prévue en 1975. Il est cependant possible qu'on importe de faibles quantités de produits différents de ceux fabriqués sur place. On continuera certainement à avoir recours à l'extérieur pour les amendements : chaux agricole, chaux magnésienne, dolomie, etc... Ceux-ci sont toutefois repris ailleurs. Les exportations probables sont provisoirement chiffrées à 20.000 tonnes pour une valeur d'environ 360 millions de F CFA. Elles devront être davantage précisées après étude des besoins futurs des pays voisins : Mali, Haute-Volta, Niger, etc...

Emballages :

La branche 13 aura recours aux industries ivoiriennes des branches 18, 21 et 22 pour se procurer les emballages nécessaires à la livraison des engrais. Certains de ces derniers sont très hygroscopiques; il faut obligatoirement faire appel au sac plastique. Celui-ci est d'ailleurs souvent placé à l'intérieur d'un sac de jute, à moins qu'on les fabrique en jute enduit intérieurement de plastique. L'utilisation du sac papier sera sans doute possible pour certains produits. Qu'il s'agisse du textile, du plastique ou du papier, les industries locales doivent pouvoir, dans l'avenir, répondre à cette demande. Il est toutefois dès à présent impossible de déterminer exactement dans quelle proportion on devra recourir à chacune d'elles.

Il est cependant probable que les engrais azotés et la plupart des complexes seront mis sous plastique. Cela devrait représenter au total quelque 800 tonnes d'emballage en plastique d'une valeur de 140 à 150 millions de F CFA à fournir par les industries de la branche 21.

RECAPITULATION BRANCHE 13

Tonnes et millions de F CFA (sauf indication contraire)

Sous-branches	Nature de la production	Production 1975 Tonnage	Production 1975 Valeur	Investissements 1970-1974	Création d'emplois	Import 1975	Export 1975
13 - 1	Engrais	150.000	3.060	1.000	65	–	360
			3.060	1.000	65	–	360

PARAGRAPHE 10 Chimie, parachimie, caoutchouc brut (branche 14)

PRODUITS CHIMIQUES DE BASE (sous-branche 14-1)

En 1975, quelques produits chimiques de base seront sans doute fabriqués par l'usine d'engrais dont la construction est prévue au cours du second quinquennat, à savoir : Ammoniac ($N H_3$), Acide nitrique ($N O_3 H$), Acide sulfurique ($S O_4 H_2$).

Les besoins en *soude* et *chlore* (pour la fabrication de la pâte à papier notamment) conduiront très probablement à pratiquer l'électrolyse de sel marin importé (le climat interdit la création de salines en Côte d'Ivoire). L'opération serait probablement conduite dans le cadre des usines de cellulose qui doivent être en mesure de céder de la soude pour couvrir une partie des besoins d'autres industries locales, notamment ceux des huileries-savonneries. Celles-ci utilisent actuellement des silicates de soude liquides, préparés par une usine locale à partir de silicates vitreux importés.

Les phosphates, la potasse, le soufre nécessaires à la préparation des engrais devront être importés. Les chlorites et hypochlorites représenteront — même en 1975, une consommation trop faible pour songer à une fabrication sur place. Les gaz utilisés par les industries : oxygène, acétylène, azote, CO_2, font déjà l'objet d'une fabrication ivoirienne qui pourra être développée au cours du troisième quinquennat.

Dans un avenir un peu plus lointain, on pourrait songer, semble-t-il, à créer une industrie pétrochimique jumelée au raffinage du pétrole et livrant, entre autres, des produits intermédiaires pour la fabrication de la matière plastique, des détersifs, des pesticides, etc... Il faudrait alors envisager aussi de tirer plus complètement parti des sous-produits de la transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage par l'implantation d'industries chimiurgiques.

En 1975, en effet, le marché de la Côte d'Ivoire et celui des pays africains voisins offriront encore globalement des débouchés trop faibles pour les produits de ces industries. De toute façon, elles éprouveront de grandes difficultés à lutter efficacement contre les puissants groupes chimiques qui ont déjà accaparé les débouchés mondiaux et disposent d'unités de production de très grande capacité. D'ici 1975, mis à part donc les produits fabriqués par l'usine d'engrais ou par les usines de cellulose, l'activité de la sous-branche paraît devoir se limiter à la production des gaz pour l'industrie.

a - production des gaz industriels

Cette activité, liée directement aux besoins des services industriels et à ceux des industries mécaniques et du bâtiment, progressera, au cours du troisième quinquennat, comme ces dernières. On peut retenir un taux d'expansion voisin de 10 %.

Objectif de production 1975 :

La valeur des produits divers à livrer en 1975 serait de l'ordre de 725 millions de F CFA. La fabrication portera surtout sur l'oxygène et l'acétylène auxquels s'ajouteront du gaz carbonique, un peu d'azote et quelques gaz rares.

Investissements :

Les installations existant en 1970 devront seulement être renforcées et complétées pour une trentaine de millions de F CFA.

Création d'emplois :

On peut prévoir, aussi, une vingtaine d'emplois nouveaux.

b - préparation de silicates pour la savonnerie

Le taux de croissance de la savonnerie serait de l'ordre de 8 % entre 1970 et 1975. On peut semble-t-il appliquer le même taux à cette activité qui lui est d'ailleurs pratiquement intégrée. Dans ces conditions l'objectif de production serait d'environ 75 millions de F CFA en 1975, exigeant pour 10 millions de F CFA d'investissements supplémentaires, mais n'entraînant aucune création d'emploi.

FABRICATION DE PEINTURE
(sous-branche 14-2-1)

En 1970, la production ivoirienne de peinture serait assurée par une ou deux entreprises ayant investi globalement 140 millions de F CFA et employant 185 personnes.

Les progrès de cette activité, au cours de la période suivante 1970-1975, dépendront en grande partie de l'évolution des besoins des branches utilisatrices. En effet, la peinture consommée directement par les ménages ne représente pas une part importante de la demande globale.

Les gros consommateurs sont surtout le bâtiment, la construction et l'entretien des navires et, de plus en plus, les activités de montage des véhicules et celles de fabrication de mobiliers et objets ménagers métalliques. Compte-tenu des croissances prévues pour ces différentes branches, on peut envisager une augmentation des besoins en peinture de l'ordre de 7 % par an. Toutefois la demande se portera de plus en plus vers des produits de meilleure qualité. Cette évolution de la structure de la consommation nous incitera à retenir une croissance en valeur un peu plus forte : 8 %.

Objectif de production :

Pour le fixer, nous tiendrons également compte des débouchés extérieurs offerts par les pays voisins, sans pour cela prétendre couvrir entièrement leurs besoins. Un doublement des prévisions d'exportations 1970 (800 tonnes au lieu de 400 tonnes) paraît rester dans des limites raisonnables. L'objectif de production 1975 pourrait donc être le suivant : 6.400 tonnes de produits variés valant 1.170 millions de F CFA.

Dans cette production globale, les peintures ménagères, qui tenaient à l'origine de cette activité la plus grande place, n'auront plus alors la même importance relative. La fabrication devra en effet répondre, en 1975, a des besoins différents. Les peintures vinyliques, glycérophtaliques, hydrofuges ou émail, seront proportionnellement plus demandées.

Investissements :

Au cours de ce troisième quinquennat, il paraît y avoir place pour une troisième entreprise. Celle-ci pourrait s'implanter dans l'intérieur et commencer à satisfaire en priorité les besoins en peintures ordinaires des régions centre et nord du pays et ceux des Etats voisins. Les investissements nécessaires seraient d'environ 80 millions de F CFA, dont 30 millions de bâtiment et génie civil.

Création d'emplois :

Il est prévu une centaine d'emplois nouveaux.

Commerce extérieur :

Les peintures de toutes qualités, nécessaires à la consommation intermédiaire, ne pourront être préparées sur place et il subsistera en 1975 un courant d'approvisionnement en peintures très spéciales d'origine étrangère pour une valeur de 250 millions de F CFA. En contre partie, il serait exporté vers les pays voisins quelque 800 tonnes de peintures ivoiriennes valant environ 130 millions de F CFA.

Achats locaux :

La plupart des constituants de la peinture fabriquée en Côte d'Ivoire devront être importés. Toutefois s'il se développe une production locale de ricin, on pourrait se dispenser d'avoir recours à l'extérieur pour l'huile siccative. Par ailleurs, la totalité des emballages métalliques proviendra de l'industrie ivoirienne, ainsi que la caisserie ou les emballages carton nécessaires, le cas échéant, aux livraisons.

PESTICIDES
(sous-branche 14-2-2)

Les besoins agricoles, sanitaires, et ménagers en pesticides ont été évalués très grosso-modo à 800 ou 900 millions de F CFA en 1970. Le taux de croissance de la consommation, qui se situait aux environs de 20 % de 1955 à 1960 a encore été maintenu à un niveau élevé au cours de la décennie 1960-1970, en raison, notamment, de l'effort de développement agricole prévu durant cette période.

Bien que cet effort doive être poursuivi au cours du quinquennat suivant, on peut admettre un ralentissement de la croissance des besoins globaux. La progression de la consommation sera moins rapide en effet dans le secteur sanitaire et celui des usages ménagers. Dans cette perspective, les besoins totaux seraient, en valeur, de l'ordre de 1.200 millions de F CFA, en 1975.

Objectif de production 1975 :

La plus grande partie des besoins évalués ci-dessus peuvent être satisfaits par les activités locales de formulation et de conditionnement. C'est pourquoi l'objectif de production 1975 couvrira plus de 80 % des besoins. Il portera sur divers produits préparés valant globalement 1.000 millions de F CFA.

Investissements :

Les investissements supplémentaires exigés par le doublement de la production sont toutefois relativement faibles. Ils seraient de l'ordre d'une centaine de millions de F CFA dont 30 millions pour le bâtiment.

Création d'emplois :

On doit pouvoir ainsi fournir du travail à environ 60 personnes de plus au cours de la période 1970-1975.

Commerce extérieur :

Les importations de produits préparés ne devraient pas, en 1975, dépasser 200 millions (au prix rendu entrepôt). Il faudra cependant tenir compte des composants d'origine étrangère. On peut les évaluer à environ 450 millions de F CFA. Aucune exportation n'est prévue en 1975.

Achats locaux :

Les produits chimiques nécessaires à la formulation des pesticides seront obligatoirement importés. Par contre, les unités ivoiriennes de production achèteront sur place tous les emballages métalliques, plastiques et cartons qui leur seront nécessaires, fournissant ainsi des débouchés aux branches 17, 21 et 22.

PARFUMERIE ET HUILES ESSENTIELLES
(sous-branche 14-2-3)

L'activité de p :paration et de conditionnement des produits de parfumerie, créée de 1960 à 1970, doit répondre de plus en plus à la demande locale, réduisant ainsi la proportion, encore élevée en 1970, des importations étrangères. En effet, l'équilibre ressources-emplois se présente alors de la façon suivante :

Importations	200 millions de F CFA
Productions ivoiriennes	260 millions de F CFA
Total des ressources	460 millions de F CFA
Consommation locale	410 millions de F CFA
Exportations	50 millions de F CFA
Total des emplois	460 millions de F CFA

En 1975, les besoins du marché local, croissant de 6 % par an, atteindraient environ 540 millions de F CFA. Par ailleurs, on doit pouvoir accroître assez fortement les exportations vers les pays voisins.

Objectif de production 1975 :

On pourrait donc envisager un doublement de cette activité au cours du troisième quinquennat et produire pour 500 millions de F CFA de préparations diverses dont on réserverait 100 millions de F CFA aux marchés voisins. S'y ajouteraient environ 30 millions de F CFA d'huiles essentielles, destinées à l'exportation.

Investissements :

Il se créerait sans doute une seconde entreprise de produits de parfumerie dont les investissements ne seraient toutefois pas très importants. Ils représenteraient 25 à 30 millions de F CFA au maximum.

Création d'emplois :

On pourrait cependant occuper une quarantaine de personnes supplémentaires.

Commerce extérieur :

Les importations de produits non conditionnés sur place devraient baisser et ne pas dépasser 140 millions de F CFA en 1975. Par contre, les exportations passeraient de 50 millions en 1970 à 100 millions de F CFA.

NOTA : Les composants importés par les entreprises locales devraient représenter en 1975 environ 260 millions de F. CFA.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES
(sous-branche 14-2-5)

Ce genre d'activité se limitera pratiquement, en une première phase, à du conditionnement de produits importés. Par la suite, elle devra progressivement s'étendre à des opérations de fabrication proprement dite. Un objectif indicatif a été fixé pour l'année 1970 : la valeur de la production des laboratoires pharmaceutiques ivoiriens a été chiffrée à 500 millions F CFA, couvrant une partie des besoins évalués eux-mêmes à 1.200 millions de F CFA.

La demande de produits pharmaceutiques a connu une forte progression au cours des années passées. Elle doit continuer de croître, à l'avenir, en raison des efforts poursuivis dans le cadre du plan : investissements hospitaliers, multiplication des postes médicaux, intensification des campagnes préventives, accroissement du nombre des médecins dans le secteur public, comme dans le secteur privé, etc..., mais aussi de la hausse des niveaux de vie. L'élasticité de la demande de médicaments par rapport aux revenus est en effet élevée. Les besoins du pays approcheraient donc de 2,5 milliards de F CFA en 1975. Les débouchés extérieurs doivent également progresser, passant de 100 millions en 1970 à 200 millions de F CFA en 1975.

Objectif de production :

On ne dispose pas encore d'éléments suffisants pour apprécier la part de ces besoins qui peut être techniquement satisfaite par les laboratoires ivoiriens. On a provisoirement adopté, comme pour 1970, un niveau de production indicatif de l'ordre de 1.100 millions de F CFA.

Investissements :

On a supposé qu'après 1970 les laboratoires locaux ne se borneraient plus au simple conditionnement, qui exigeait peu d'investissements en matériel. C'est pourquoi nous retiendrons un chiffre proportionnellement beaucoup plus élevé de l'ordre de 200 millions de F CFA, dont 120 millions pour le bâtiment et 80 millions pour le matériel.

Création d'emplois :

On a prévu une centaine d'emplois nouveaux comprenant une forte proportion de cadres et assimilés.

Commerce extérieur :

Les importations demeureraient élevées : 1.600 millions de F CFA. Il serait expédié en contre partie, vers les pays voisins, pour environ 200 millions de F CFA de produits.

ALLUMETTES
(sous-branche 14-2-4)

La consommation des allumettes paraît croître, ces dernières années, comme la population. La même observation est valable pour les pays voisins. Comme les prévisions 1970 semblent un

peu fortes, il paraît prudent d'appliquer, au cours du troisième quinquennat, un taux de croissance de l'ordre de 3 %, légèrement supérieur au taux d'expansion démographique. Il s'agit d'une fabrication largement tournée vers l'exportation sur les Etats voisins. Les débouchés intérieurs et extérieurs sont globalement estimés sur cette base.

Objectif de production 1975 :

Compte tenu des considérations ci-dessus, on fixera pour 1975 l'objectif de production suivant : 23.000 caisses valant environ 580 millions de F CFA.

Investissements :

On aura réalisé en principe 220 millions de F CFA d'investissements au cours de la période 1960-1970 pour atteindre la capacité de fabrication de 20.000 caisses/an. Il n'y aura donc que très peu à ajouter de 1970 à 1974 pour répondre à un besoin de 23.000 caisses. On peut grossièrement estimer ce supplément de dépenses d'investissements à 20 ou 25 millions de F CFA.

Création d'emplois :

Nous pensons qu'il sera possible d'augmenter la production sans créer de nouveaux emplois par suite de l'amélioration de la productivité.

Commerce extérieur :

Les importations ont été tenues pour nulles en 1975. Les exportations sont estimées en valeur à 230 millions de F CFA, soit environ 40 % de la production ivoirienne livrée en Haute-Volta, au Mali, au Niger, etc... En 1962, première année pleine de fonctionnement de l'usine d'Abidjan. cette proportion est pratiquement atteinte.

TRANSFORMATION DU LATEX
(sous-branche 14-3)

Cette activité s'exerce sur les plantations d'hévéas au milieu desquelles sont implantées les usines destinées à la production du caoutchouc brut. Il a été prévu qu'on traiterait en 1970 le latex nécessaire pour obtenir une production de 12.100 tonnes de caoutchouc évaluée à 1.452 millions de F CFA.

Objectif de production 1975 :

En 1975, les progrès accomplis, au cours du troisième quinquennat, par l'hévéaculture doivent permettre d'élever la production de caoutchouc à 14.800 tonnes, valant 1.777 millions de F CFA.

Investissements :

Les cinq usines existant en 1970 doivent pouvoir traiter les quantités de latex nécessaires pour assurer la production fixée ci-dessus. Il a cependant paru prudent de prévoir des compléments d'investissements s'élevant à une centaine de millions de F CFA.

Création d'emplois :

Aux 450 personnes occupées, en 1970, par cette activité, il faudra sans doute adjoindre une cinquantaine d'unités supplémentaires.

Commerce extérieur :

Tournée entièrement à l'origine vers l'exportation, cette production alimentera progressivement des industries locales de transformation du caoutchouc; fabrications d'objets divers en caoutchouc, de pneumatiques, de semelles pour chaussures, etc... En 1975, la demande intermédiaire ivoirienne dépasserait 4.000 tonnes (en valeur quelque 500 millions de F CFA). Les exportations ne représenteraient donc que 1.280 millions de F CFA. Les importations seraient de l'ordre de 60 millions de F CFA, correspondant au butyl nécessaire à la fabrication des chambres à air d'automobiles.

RECAPITULATION BRANCHE 14

Tonnes et millions de F CFA (sauf indication particulière)

Sous-branches	Nature de la production	Production 1975 Tonnage	Production 1975 Valeur	Investissements 1970-1974	Création d'emplois	Import 1975	Export 1975
14 - 1 - 0	Produits chimiques de base (gaz industriels - silicates de soude)	–	800	40	20	–	–
14 - 2 - 1	Fabrication de la peinture	6.400	1.170	80	100	250	130
14 - 2 - 2	Formulation de pesticides	–	1.000	100	60	650	–
14 - 2 - 3	Parfumerie et huiles essentielles	–	520	30	40	400	120
14 - 2 - 4	Produits pharmaceutiques	–	1.100	200	100	1.600	200
14 - 2 - 5	Fabrication d'allumettes	23.000 (caisses)	580	25	–	–	250
14 - 3 - 0	Traitement du latex	14.800	1.777	100	50	60	1.280
			6.947	575	370	2.960	1.980

PARAGRAPHE II

Industries du bois (branche 15)

Dans les « Perspectives Décennales », nous avons insisté sur la nécessité pour les pouvoirs publics d'encourager au maximum la transformation sur place des bois locaux. La montée continue, de 1960 à 1963, des exportations en grumes, comparée à celle beaucoup moins marquée des bois transformés, indique que les nouvelles orientations n'ont pu encore être prises.

Aussi paraît-il urgent, pour favoriser les industries locales, de freiner les exportations de bois brut de même que certaines importations, par exemple celles de meubles ou demi-produits, tels les panneaux de contre-plaqué ou d'agglomérés. Dans cette ligne, l'administration peut exercer une influence déterminante. Par le canal des marchés publics, elle peut en effet donner la préférence aux mobiliers scolaires et administratifs en bois, ou imposer, dans la construction, l'utilisation la plus large des bois locaux et des demi-produits d'origine ivoirienne.

Les débouchés intérieurs ont d'ailleurs tendance à s'élargir d'eux-mêmes; on le constate, par exemple, dans la menuiserie et l'ameublement. Mais il faudrait soutenir et accompagner ce mouvement afin de lui donner l'ampleur suffisante pour atteindre les objectifs du Plan.

En fin de période décennale, ces objectifs marquent déjà un progrès considérable par rapport à l'année 1960 et supposent une modification profonde de la structure de cette branche. Le simple sciage qui, en 1960, représente 71 % de l'activité de celle-ci, n'en assurera plus que 46 % en 1970. La fabrication des demi-produits passera par contre de 9 à 33 %. Les produits plus élaborés, tels que : mobiliers, emballages, menuiseries, éléments préfabriqués pour la construction, etc... dont l'importance relative pour la branche se maintiendra, connaîtront pendant ces dix années, une croissance rapide. Celle-ci devra se poursuivre au cours du troisième quinquennat afin de satisfaire la totalité des besoins locaux.

Malgré le développement considérable de la consommation intérieure, les exportations, tout au cours de la période, resteront très importantes. En 1975, celles par mer représenteront à elles seules 47 % de la production de la branche, contre 60 % en 1960. En s'en tenant au seul marché local 1975, les différents groupes de produits devraient occuper les positions respectives suivantes : bois débités : 2.450 millions de F CFA et 47 %, demi-produits : 970 millions de F CFA et 18 %, produits élaborés : 1.810 millions de F CFA et 35 %, soit 5.230 millions de F CFA et 100 %.

Au contraire sur les marchés extérieurs, on prévoit la répartition suivante : bois débités : 2.500 millions de F CFA et 52,5 %, demi-produits : 2.080 millions de F CFA et 43,5 %, produits élaborés : 190 millions de F CFA et 4,0 %, soit 4.770 millions de F CFA et 100 %.

Le gros des exportations porterait donc sur les débités, contre-plaqués, déroulés, tranchés, panneaux de fibres ou de particules. Les produits élaborés seraient réservés à peu près uniquement à la clientèle des pays voisins : il s'agit de caisserie, mobilier, éléments préfabriqués, ou même maisons préfabriquées.

Les perspectives d'exportation 1975 présentent évidemment une forte dose d'incertitude et n'ont donc qu'un caractère indicatif. Il faudra attendre les résultats de l'étude sectorielle des industries du bois pour disposer d'éléments plus précis relatifs à l'évolution future des débouchés extérieurs.

Les chiffres concernant le marché local sont basés, en revanche, sur la croissance prévue des branches utilisatrices, et celle de la demande finale des ménages, qui sont mieux connues. Le taux de croissance moyen retenu pour le secteur bois est inférieur à 8 % par an. L'équipement ménager, administratif et commercial, devrait sans doute progresser chaque année de 10 %. Les besoins en caisserie et emballages n'augmenteront, par contre, que d'environ 7 % et ceux de la branche bâtiment suivront le rythme de croissance prévu pour cette dernière, soit 5,5 % par an.

Objectif de production 1975 :

On a, par suite, retenu à titre provisoire, pour la fin du troisième quinquennat, les objectifs de production ci-dessous exprimés en millions de F CFA, aux prix 1960 : Bois débités : 4.950, Bois déroulés : 1.130, Bois tranchés : 400, Bois contre-plaqués : 920, Panneaux agglomérés : 600, Caisserie et emballages : 560, Menuiserie et ameublement (y compris l'artisanat) : 1.200, Eléments préfabriqués : 240, soit au total 10.000 millions de F CFA.

Ce dernier chiffre représente la valeur de la production destinée à satisfaire en 1975 les besoins locaux et la demande extérieure.

Investissements :

En attendant les résultats d'une étude plus poussée de cette branche, on a retenu, à titre indicatif, pour la période 1970-1974, un montant d'investissements de l'ordre de 1.400 millions de F CFA. Sur ce total 900 millions environ seraient nécessaires pour équiper les usines livrant les demi-produits.

En scierie, on devra en effet fournir au moins 130.000 m³ supplémentaires. Un progrès de 24.000 m³ est prévu en déroulage et de plus de 5.000.000 m² en tranchage. De son côté, la fabrication du contre-plaqué devrait augmenter de 8.000 m³ entre 1970 et 1975. On a également prévu la création d'une nouvelle usine de panneaux agglomérés qui exigerait environ 170 millions de F CFA d'investissements.

Pour les produits élaborés, on a retenu 330 millions d'investissements destinés surtout à renforcer l'équipement existant ou à créer de nouveaux ateliers de menuiserie et d'ébénisterie. Ceux-ci devront en effet se montrer capables de répondre quantitativement aux besoins du pays et de fournir des mobiliers de bonne qualité.

Création d'emplois :

Il a été globalement prévu pour l'ensemble de la branche, la création de 1.000 emplois nouveaux entre 1970 et 1975. Ce chiffre pourra, le cas échéant, être modifié en fonction des résultats de l'étude sectorielle.

Commerce extérieur :

Dès 1970, les importations, sauf cas très spécial, auront été supprimées, qu'il s'agisse de mobilier, objets divers en bois, ou demi-produits. Cette situation restera la même en 1975. Les prévisions d'exportations demeurent, en revanche, très importantes en valeur absolue malgré leur recul en pourcentage. Celui-ci a d'ailleurs tendance à remonter légèrement au cours de la troisième période.

En 1960, on exporte 60 % de la production de la branche, en quasi-totalité sous forme de sciages. La valeur des exportations n'atteint plus, en 1970, que 45 % de celle de la production. Elle remonte légèrement à 47 % en 1975 et représente une plus grande diversité de produits ainsi qu'on le montre ci-après en millions de F CFA :
Bois débités : 2.500, Bois déroulés : 800, Bois tranchés : 380, Contreplaqué : 500, Panneaux fibres ou particules : 400, Emballage à plat et casiers : 100, Eléments préfabriqués : 90, soit au total : 4.770 millions de F CFA.

Une partie de ces produits est réservée aux pays voisins du Nord qui manquent de bois. La grande majorité de ces exportations est cependant prévue pour une destination plus lointaine.

Consommation de grumes :

Pour évaluer les besoins en grumes de l'industrie ivoirienne des bois vers 1975, il a été tenu compte d'une amélioration prévisible des rendements à l'usinage et d'une utilisation locale proportionnellement plus élevée de bois de qualité, donc d'un prix moyen des produits un peu plus fort. La future industrie des panneaux de fibres ou de particules devant utiliser des déchets du sciage, probablement complétés par des bois taillis, n'apparaît pas dans l'évaluation globale ci-après :

La consommation des bois en grumes par les industries du pays, qui était rappelons-le de 130.000 tonnes seulement en 1960, devrait se situer entre 450.000 et 500.000 tonnes dix ans plus tard, et progresser encore fortement au cours du troisième quinquennat pour atteindre près de 700.000 tonnes en 1975. Les exportations de bois en grumes doivent, par contre, reculer durant la même période pour se situer, en 1975, à peu près au même niveau que la consommation intérieure.

RECAPITULATION BRANCHE 15

Tonnes et millions de F CFA (sauf indication particulière)

Sous-branches	Nature de la production	Production 1975 Tonnage	Production 1975 Valeur	Investissements 1970-1974	Création d'emplois	Import 1975	Export 1975	Observations
15 · 1	Bois débités	380.000 m³	4.950	400		–	2.490	La proportion de bois de meilleure qualité fait passer le prix moyen de 12.100 en 1970 à 13.000 F CFA le m³ en 1975
15 · 2	Bois déroulés	84.000 m³	1.130			–	800	
15 · 3	Bois tranchés	13.500.000 m²	400	500	650	–	380	
15 · 4	Contreplaqué	28.000 m³	920			–	500	
15 · 5	Panneaux agglomérés	20.000	600	170	50	–	400	
15 · 6	Caisserie - emballages	–	560			–	100	
15 · 7	Menuiserie - ameublement	–	1.200	330	300	–	–	
15 · 8	Eléments préfabriqués	–	240				90	
			10.000	1.400	1.000	–	4.760	

PARAGRAPHE 12

Montage, pièces détachées, réparation de véhicules (branche 16)

MONTAGE DES VÉHICULES AUTOMOBILES (sous-branche 16-1)

Dans les « Perspectives Décennales », il a été envisagé que l'activité de montage des véhicules automobiles concernerait uniquement les véhicules légers : voitures et camionnettes et ne couvrirait guère que 50 % des besoins du pays. S'y ajouterait toutefois un contingent de véhicules destinés aux pays voisins. Il paraît raisonnable de se placer dans la même perspective pour déterminer le niveau d'activité de cette industrie en fin du troisième quinquennat.

Importance du parc et besoins en véhicules du pays en 1975 :

Dans son étude récente sur les « possibilités de Développement des fabrications métalliques en Côte d'Ivoire », la Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social

(S.E.D.E.S.) examine l'évolution du parc automobile au cours de la période 1960-1970. Sur la base de critères de croissance raisonnables, elle aboutit pour la décennie aux résultats donnés dans le tableau ci-après, résultats que nous avons complétés par une prévision de situation du parc en 1975.

Pour établir cette dernière, nous avons utilisé les taux de croissance ci-après pour la période 1970-1975. Ils sont légèrement inférieurs à ceux de la période précédente : voitures de tourisme : 8 %, camionnettes 2 à 7 CV : 7 %, tous autres véhicules utilitaires : 3 %.

EVOLUTION PROBABLE DU PARC

(en nombre de véhicules)

Catégories des véhicules	1960	1961	1970	1975
Voitures de tourisme	11.454	13.200	37.100	54.500
Camionnettes 2 - 7 CV	1.904	2.070	4.100	5.750
Total partiel	13.158	15.270	41.200	60.250
Camions 8 - 15 CV	4.639	4.800	6.850	
Poids lourds	4.688	4.900	6.950	
Total partiel	9.327	9.700	13.800	16.000
Remorques et semi-remorques . . .	485	505	720	835
Total général	23.170	25.475	55.720	77.085

La croissance moyenne du parc sur la période de 15 ans serait ainsi de l'ordre de 8,4 %. Il est maintenant nécessaire de rechercher quels seront les besoins en véhicules à l'année terminale pour pouvoir établir des objectifs de production. Ces besoins comprennent à la fois le renouvellement annuel normal du parc et son accroissement entre les années 1974 et 1975. Ils sont évalués dans le tableau ci-après :

REPARATIONS DES VEHICULES AUTOMOBILES (sous-branche 16-5)

Catégorie des véhicules	1974	1975	Accroissement du parc en 1975	Renouvellement[1] 1975	Total des besoins en 1975
Voitures de tourisme	50.470	54.500	4.030	18.170	22.200
Camionnette 2 - 7 CV	5.370	5.750	380	1.440	1.820
Camions 8 - 15 CV	15.530	16.000	470	3.200	3.670
Poids lourds					
Remorques et semi-remorques ..	810	835	25	167	192
	72.180	77.085	4.905	22.977	27.882

Nota - L'amortissement du parc en 1975 est basé sur les durées suivantes : voitures de tourisme : 3 ans, camionnettes : 4 ans, autres véhicules : 5 ans ; ce qui suppose une qualification améliorée du personnel de conduite, un entretien plus suivi, et un réseau routier nettement meilleur dans son ensemble.

Objectif de production 1975 :

Le tableau précédent indique, entre autres, les besoins en véhicules neufs des catégories entrant dans les possibilités de la fabrication locale. Ces besoins s'élèveraient approximativement à 24.000 automobiles et camionnettes. Il est d'ailleurs possible que les ateliers ivoiriens montent dans l'avenir des véhicules appartenant aux autres catégories alors, qu'au contraire, ils pourraient renoncer à fabriquer certains véhicules légers.

Nous garderons néanmoins l'évaluation ci-dessus comme base. Environ la moitié de ces besoins pourraient être couverts par les usines de montage locales, soit 12.000 véhicules légers. Il paraît encore plus délicat de se livrer à des prévisions touchant les futurs débouchés extérieurs.

Tout dépendra, en effet, des ententes qui pourront se nouer avec les pays voisins dans un effort général vers l'harmonisation du développement industriel et l'intensification des échanges

commerciaux. Dès le départ, les usines de montage ivoiriennes ont éprouvé des difficultés à exporter, ce qui a conduit à se montrer prudent dans les évaluations retenues par les « Perspectives Décennales ». Ces obstacles n'étant pas encore complètement levés, nous maintiendrons, pour 1975, une prévision d'exportation relativement faible : 4.000 véhicules. En définitive, nous adopterons l'objectif global de production suivant pour 1975 : 16.000 véhicules représentant en valeur 6.672 millions de F CFA (1).

Investissements :

Les investissements réalisés au cours de la période 1960-1969, soit 660 millions de F CFA, correspondent à une possibilité de montage de 35 à 40 véhicules/jour. L'objectif ci-dessus implique des installations permettant d'atteindre au moins 55 véhicules/jour. Nous supposerons qu'une seconde marque d'automobile implantera en Côte d'Ivoire un autre atelier de montage ce qui conduirait, pour une capacité de 15/20 véhicules/jour à investir au cours du troisième quinquennat 400 à 450 millions de F CFA.

Création d'emplois :

Les emplois nouveaux créés par cette seconde unité s'élèveraient à environ 250.

Commerce extérieur :

Les importations seront en 1975 encore importantes et comprendront notamment les véhicules lourds. Leur valeur s'élèveraient à environ 5.800 millions de F CFA. En contrepartie, les exportations devraient représenter la même année 1.670 millions de F CFA.

MONTAGE DES VÉHICULES A 2 ROUES (sous-branche 16-2)

Durant le troisième quinquennat, la croissance des besoins en véhicules à 2 roues peut être évaluée sur les mêmes bases qu'au cours de la seconde période soit : pour les bicyclettes un taux de 8 % et pour les vélomoteurs un taux de 10 %.

Les besoins étant entièrement couverts par l'industrie ivoirienne, on peut retenir pour 1975 les objectifs suivants : bicyclettes : 88.000 unités valant 704 millions de F CFA et vélomoteurs : 29.000 unités valant 1.015 millions, soit une valeur totale de la production arrondie à 1.720 millions de F CFA.

Investissements :

Trois entreprises devraient assurer, en 1970, le montage de 60.000 bicyclettes et 18.000 vélomoteurs. Il est possible qu'une quatrième s'installe au cours de la période 1970-1974, mais il est plus probable que les unités existantes étendront leur capacité de production pour répondre aux besoins nouveaux. Les investissements nécessaires sont estimés à 60 millions de F CFA.

Création d'emplois :

On paraît pouvoir compter sur 150 emplois de plus au cours de la période.

Commerce extérieur :

Les importations ne porteront, en 1975, que sur les motocyclettes de plus de 50 cm^3 de cylindrée. Leur valeur ne devrait pas excéder une centaine de millions de F CFA.

CONSTRUCTION DE REMORQUES ET FARDIERS (sous-branche 16-3)

En examinant l'évolution du parc à la sous-branche 16-1, nous avons vu que les besoins en véhicules de cette catégorie seraient, en 1975, de l'ordre de 190 à 200 unités. Les « Perspectives Décennales » ont estimé les besoins, en 1970, à 300 millions de F CFA de matériel, dont 100 millions couverts par des importations. S'agissant de véhicules spéciaux, tels que citernes à carburants, grumiers, arches de débardages, trinqueballes, etc... les prix unitaires sont élevés

(1) Sur la base du prix moyen rendu entrepôt des véhicules légers importés en 1960.

et très variables d'un type de véhicule à l'autre. Néanmoins, les évaluations 1970 paraissent relativement fortes. On fera donc croître assez faiblement le chiffre d'affaires de cette activité, entre 1970 et 1975.

Objectifs de production 1975 en valeur : 260 millions de F CFA.
Investissements : 20 millions de F CFA.
Création d'emplois : 50 unités.

Commerce extérieur :

Les importations sont maintenues à leur niveau de 1970, soit 100 millions de F CFA.

FABRICATION DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE ET CELLE DU CYCLE (sous-branche 16-4)

L'enquête sur les possibilités de création et de développement des industries métalliques en Côte d'Ivoire, entreprise par la « Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social » (S.E.D.E.S.) a donné des indications provisoires intéressant la branche 16. Elle envisage la création d'ateliers plurivalents capables de produire, en plus de nombreux articles métalliques qui relèvent de la branche 17, des pièces détachées pour automobiles et cycles. En ce qui concerne l'automobile, les possibilités sont limitées : la fabrication locale ne pourrait, en effet, porter que sur les radiateurs destinés aux véhicules montés en Côte d'Ivoire et sur les lames de ressort de rechange pour camions. Pour les bicyclettes et vélomoteurs, en revanche, la gamme des fabrications possibles serait très étendue.

Objectif de production 1975 :

Des objectifs provisoires de production sont proposés ci-dessous :

A — Fabrications intéressant l'automobile

16.000 radiateurs (environ 80 t) valant 48 millions de F CFA et 400 tonnes de lames de ressort valant 72 millions de F CFA, soit une valeur totale de fabrication de 120 millions de F CFA.

B — Pièces détachées pour bicyclettes et cyclomoteurs (1)

4.700 t d'une valeur globale d'environ 1.833 millions de F CFA. Une partie de cet important tonnage est, nous le verrons plus loin, destinée aux usines de montage et ateliers de réparation des pays voisins.

Investissements :

Les ateliers plurivalents fabriquant, entre autres articles, ceux indiqués ci-dessus, seront examinés à la branche 17, ainsi que les investissements correspondants. Les exigences de la présentation dans le cadre du tableau économique ont contraint cependant à ventiler ces investissements entre les deux branches intéressées. Les chiffres qui sont donnés ci-dessous ont été répartis proportionnellement aux chiffres d'affaires rattachés à chacune d'elles. Les investissements imputés à la branche 16 s'élèvent à 430 millions de F CFA.

Création d'emplois :

De même les emplois nouveaux résultant de la création des ateliers plurivalents ont été ventilés entre les branches 16 et 17. Pour la première, on a retenu 505 emplois.

Commerce extérieur :

A — Pièces pour véhicules automobiles

Les éléments fabriqués sur place destinés au montage et à la réparation automobile sont en nombre très limité. Les rechanges nécessaires à la réparation, et les collections de pièces pour les ateliers de montage continueront donc, en 1975, d'être importés.

La valeur de ces importations atteindrait approximativement 5.520 millions de F CFA. Une seule faible exportation est prévue pour la fourniture de lames de ressort de camion aux pays voisins. Elle s'élèverait à 8 ou 10 millions de F CFA.

(1) On peut se reporter à l'étude de la S.E.D.E.S. qui donne une liste détaillée des pièces qui paraissent pouvoir, à plus ou moins lointaine échéance, être fabriquées en Côte-d'Ivoire.

B — Pièces pour véhicules à 2 roues

Malgré l'importance prise par la fabrication ivoirienne de pièces détachées, on sera contraint d'importer encore, en 1975, un certain nombre d'éléments des collections nécessaires au montage des bicyclettes et surtout des vélomoteurs. Ce sera notamment le cas pour les moteurs, les fourches télescopiques, peut-être même les cadres, et pour les rechanges correspondants.

On devra également importer les rechanges nécessaires aux grosses motocyclettes. Les pièces détachées fabriquées en Côte d'Ivoire devraient, en revanche, trouver un important débouché dans les pays voisins, surtout en Haute-Volta, qu'il s'agisse d'éléments destinés au montage ou à la réparation. Le parc de véhicules à 2 roues y est aussi important qu'en Côte d'Ivoire et les importations voltaïques de pièces détachées sont du même ordre de grandeur (804 tonnes en 1961, 724 tonnes en 1962). Cette constatation, jointe aux informations selon lesquelles ce pays disposerait bientôt d'un atelier de montage, a conduit à prévoir pour 1975, des exportations substantielles soit : 1.000 tonnes pour une valeur d'environ 390 millions de F CFA.

RÉPARATIONS DES VÉHICULES AUTOMOBILES (sous-branche 16-5)

Il s'agit d'un secteur d'activité mal connu sur lequel on ne possède que des indications globales de chiffres d'affaires. Le plus souvent ces chiffres recouvrent à la fois des activités purement commerciales et celles des ateliers de réparation. Il faudra procéder à une enquête spéciale. Jusque là, il ne peut s'agir que d'indications grossières de caractère tout à fait provisoire.

Les prévisions concernant l'avenir sont basées sur les chiffres des comptes économiques 1960 et sur l'évolution probable du parc de véhicules. Globalement, l'activité des garages, exprimée en valeur, et pour les travaux de réparations seulement, passerait de 2.620 millions de F CFA en 1960 à 6.600 millions de F CFA en 1970, et 10.500 en 1975. Les investissements très indicatifs, représenteraient, pour la période 1970-1974, 1.000 millions de F CFA et les emplois supplémentaires environ 2.000 personnes. Ces chiffres, proportionnellement plus élevés que ceux des « Perspectives Décennales », supposent qu'on devra créer des installations entièrement nouvelles, les extensions possibles des unités existantes ayant été épuisées antérieurement à 1970.

RECAPITULATION BRANCHE 16

En tonnes et millions de F CFA (sauf indication particulière)

Sous-branches	Nature de la production	Production 1975 Tonnage	Production 1975 Valeur	Investissements 1970-1974	Création d'emplois	Import 1975	Export 1975
16 - 1	Montage des automobiles	16.000 U	6.672	450	250	5.800	1.670
16 - 2	Montage des véhicules à 2 roues :						
	- bicyclettes	88.000 U	704				
	- vélomoteurs	29.000 U	1.015	60	150	100	-
			1.719				
16 - 3	Remorques et fardiers	-	260	20	50	100	-
16 - 4	Fabrication des pièces détachées						
	- pour automobiles	480	120	430	505	5.520	10
	- pour 2 roues	4.700	1.833			200	390
			1.953			5.720	400
16 - 5	Réparation des véhicules	-	10.500	1.000	2.000	-	-
			21.104	1.960	2.955	11.720	2.070

PARAGRAPHE 13

Industries de transformation des métaux et industries électriques (branche 17)

Postérieurement à la rédaction des « Perspectives de développement industriel de la Côte d'Ivoire pour la période 1960-1970 », il a été débuté une étude (1) plus fouillée des possibilités d'avenir offertes par les activités industrielles relevant de la branche 17.

Bien que non achevée, cette étude permet, dans son état actuel, d'envisager la fabrication sur place de nombreux articles actuellement importés. Dans la plupart des cas examinés, il pourrait exister, avant 1970, un marché local important complété par des possibilités de débouchés dans les pays voisins. Par ailleurs, le groupage des fabrications relevant d'un même procédé de traitement, dans des ateliers plurivalents, permettrait sans doute d'atteindre un niveau suffisant de rentabilité, ce qui ne serait sans doute pas le cas pour des articles fabriqués isolément.

Les résultats partiels de cette étude permettent donc de donner un contenu plus précis aux objectifs retenus en première approximation par les « Perspectives Décennales » pour les différentes activités de la branche 17 dont la structure, telle qu'elle avait été primitivement conçue, se trouve d'ailleurs modifiée.

En effet, les ateliers plurivalents seraient susceptibles de satisfaire à la fois certains besoins des ménages et la demande intermédiaire. On examinera donc en premier lieu, dans ce paragraphe 13, les activités visant à satisfaire des besoins assez individualisés et, ensuite, les entreprises plurivalentes. Toutefois, la construction d'appareils électriques sera examinée en dernier lieu comme précédemment ainsi qu'une fabrication très spéciale rattachée à la branche 17 : celle des cartouches de chasse.

CHAUDRONNERIE, GROSSE TOLERIE (sous-branche 17-1)

Cette industrie est tournée surtout vers les équipements d'usines nouvelles et le rythme de son activité est lié à celui des investissements. Les entreprises de ce type font aussi de la charpente et de la menuiserie métalliques, mais les travaux de cette nature sont repris à la branche 23 « Bâtiment et Travaux publics et ruraux ». La ventilation entre les deux branches 17 et 23 présente, bien entendu, pas mal de difficultés.

Quoi qu'il en soit, on a estimé que les activités de la première catégorie représenteront en 1970 une production d'une valeur de 1.500 millions de F CFA dont 300 millions de F CFA de travaux exécutés pour des pays voisins. Au cours de la période 1970-1975, les besoins ivoiriens vont évoluer comme les investissements. Or le taux de croissance de ces derniers ralentit progressivement. Entre 1965 et 1970, le taux annuel prévu est de 9,2. Il ne serait plus que de 5,3 entre 1970 et 1975 (coefficient 1,3).

Objectif de production 1975 :

Il paraît raisonnable de tabler sur des possibilités d'exportation du même ordre que celles de 1970 soit : 300 millions de F CFA. L'objectif de production 1975 serait donc de 1.860 millions de F CFA.

Investissements :

Il devrait exister, en 1970, 3 entreprises employant environ 650 personnes. On pourrait envisager la création, entre 1970 et 1975, d'une quatrième entreprise ce qui représenterait environ 150 millions de F CFA d'investissements.

Création d'emplois :

Cette nouvelle entreprise occuperait, en 1975, quelque 150 personnes.

(1) Etude entreprise par la Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social (S.E.D.E.S.).

Commerce extérieur :

On peut inscrire, au titre des exportations probables, 300 millions de travaux d'équipement exécutés pour le compte des pays voisins.

CONSTRUCTION ET RÉPARATION NAVALES (sous-branche 17-2)

La construction et la réparation navales sont exécutées par des entreprises dont les ateliers se livrent également à des travaux de grosse mécanique pour les usines locales.

Toutefois la première activité est de beaucoup la plus importante. Son expansion dépend surtout de l'intensification du trafic maritime touchant la Côte d'Ivoire, et du trafic intérieur lagunaire. Il est également lié au développement de la pêche et de la navigation de plaisance. Enfin pour les travaux de grosse mécanique, l'activité de la branche croîtra comme celle des industries. Un examen des prévisions de développement de ces différentes branches, au cours de la période 1970-1975, dégage un taux moyen annuel de croissance de l'ordre de 6,5 à 7 %.

Objectif de production 1975 :

Nous retiendrons donc ce taux de 7 % pour la troisième période et l'objectif de production 1975 serait le suivant :

Production totale des différentes entreprises : 1.400 millions de F CFA dont 500 millions de F CFA comptant au titre des exportations.

Investissements :

Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de renforcer, de compléter et d'adapter les équipements existants. Il faudra notamment, en harmonie avec l'effort public de développement des installations portuaires du pays, procéder au transfert et à l'extension des installations privées et les doter de tous les moyens nécessaires à la mise hors d'eau des navires d'un certain tonnage, en particulier des gros chalutiers. Ces aménagements devront être réalisés dans une perspective de développement à long terme et nécessiteront des investissements d'un montant élevé que l'on peut provisoirement évaluer à 700 ou 800 millions de F CFA.

Création d'emplois :

Les emplois correspondant aux importants moyens supplémentaires à mettre en place au cours du troisième quinquennat seraient au nombre d'environ 250.

Commerce extérieur :

Les chantiers ivoiriens sont assez souvent appelés à construire des chalands ou du matériel de batelage pour les pays voisins. De même, les caboteurs et gros chalutiers ayant leurs ports d'attache le long de la Côte d'Afrique viennent fréquemment se faire réparer à Abidjan. Ce mouvement ne peut que s'accentuer, si la puissance publique intervient pour développer aussi rapidement que possible les moyens déjà importants des ports ivoiriens. Ces activités pour compte extérieur, ainsi que les réparations courantes liées au trafic normal des ports, ont été estimées devoir atteindre environ 500 millions de F CFA en 1975. Ce chiffre d'affaires sera comptabilisé comme exportation.

EMBALLAGES ET BOUCHAGES MÉTALLIQUES (sous-branche 17-3)

La croissance de cette activité doit être déjà très rapide entre 1960 et 1970, par suite de l'implantation d'industries nouvelles utilisant les emballages métalliques : peinture, insecticides, produits pétroliers, conserveries de poisson, café soluble, etc... et du développement des anciennes entreprises, notamment la conserverie d'ananas, le secteur des boissons (bouchons-couronnes), et les corps gras alimentaires.

Au cours de la période 1970-1975, toutes ces industries vont encore accroître leur demande et il s'en créera de nouvelles faisant également appel aux emballages métalliques. De sorte que, en 1975, la totalité de ces besoins représenterait environ 2.845 millions de F CFA.

Objectif de production 1975 :

Tous ces besoins doivent être satisfaits par l'industrie ivoirienne des emballages métalliques dont le chiffre d'affaires s'élèverait, en 1975, à 2.845 millions de F CFA. Il ne s'agit pratiquement que du marché intérieur ivoirien puisque, sur ce total, on n'exporterait seulement que 35 millions de F CFA de bouchons-couronnes.

Investissements :

Malgré cette expansion d'activité qui demeure forte au cours de la troisième période, le supplément d'équipement ne représente pas un montant d'investissements très élevé. Il a été provisoirement évalué à 200 millions de F CFA.

Création d'emplois :

Les emplois nouveaux créés entre 1970 et 1975 seraient de l'ordre de 200.

Commerce extérieur :

Aucune importation d'emballages métalliques ne peut être admise dès l'instant qu'on est équipé pour produire localement à des prix normaux. Les exportations seront apparemment limitées, en 1975, aux bouchons-couronnes destinés aux unités d'embouteillage des pays voisins soit : 35 millions de F CFA.

MOBILIER MÉTALLIQUE ET LITERIE (sous-branche 17-4)

On a insisté dans les « Perspectives décennales » pour que la puissance publique limite les fabrications de mobilier métallique de façon à favoriser l'utilisation du matériau local qu'est le bois, ainsi que l'industrie du meuble en bois, dont la valeur ajoutée totale est beaucoup plus forte.

L'intérêt du pays conduit donc à plafonner les fabrications de mobilier métallique et aucune croissance n'est prévue au cours de la période 1970-1975. En 1975, la production serait donc de 500 millions de F CFA.

Literie métallique :

Pour ce genre d'articles la position est différente pour des raisons d'hygiène. Au cours de la troisième période, on a prévu une expansion de la consommation de l'ordre de 7 % par an, un peu supérieure au progrès de la consommation des ménages.

Objectif de production 1975 :

4.700 tonnes de literie valant 1.210 millions de F CFA.

Investissements :

En 1970, cette sous-branche devrait comprendre 5 entreprises dont une ou deux fabriquant des meubles métalliques autres que la literie. Le supplément de production serait assuré, en 1975, à la fois par extension de capacité des entreprises anciennes, et par création d'une unité nouvelle dans l'intérieur du pays (déplacement du marché vers le nord). Le montant des investissements nécessaires pourrait s'élever grosso-modo à 70 ou 80 millions de F CFA.

Création d'emplois :

Les emplois nouveaux correspondants seraient de l'ordre de 150.

Commerce extérieur :

En 1960, les entreprises ivoiriennes fournissaient de la literie à la Haute-Volta. Les pays voisins ouvrant des ateliers semblables, on a jugé prudent, dès 1970, de ne plus compter sur des exportations possibles. Il en sera de même en 1975.

RÉFRIGÉRATION - CLIMATISATION (sous-branche 17-5)

Au cours de la période 1965-1970, le marché de ces appareils atteindrait un niveau suffisant pour intéresser une firme à la création d'un atelier spécialisé. Toutefois, dans un premier temps, la fabrication des réfrigérateurs et climatiseurs se bornerait à la partie tôlerie, les groupes hermétiques étant bien entendu importés. On a d'ailleurs suggéré que soit étudié un réfrigérateur populaire, aussi bon marché que possible. L'usage du réfrigérateur paraît en effet susceptible de se développer plus rapidement que celui du climatiseur.

Au cours de la période 1970-1975, de nombreux Ivoiriens grossiront le secteur moderne de la consommation. Toutefois cette catégorie d'articles, relativement chers, ne paraît accessible qu'à ceux d'entre eux disposant d'un revenu élevé.

C'est pourquoi la progression demeurerait quand même modérée et ne dépasserait pas 5 % par an. Les perspectives de consommation 1975 seraient donc de l'ordre de 11.000 appareils, la moitié ou presque de ceux-ci étant des réfrigérateurs.

Objectif de production 1975 :

La production locale peut espérer couvrir une plus grande partie des besoins que durant le quinquennat précédent, dans la mesure où elle propose des articles mieux adaptés à une clientèle de revenu moyen que les appareils importés. L'objectif de production 1975 serait dans ces conditions de : 7.000 appareils d'une valeur approximative de 450 millions de F CFA.

Investissements :

On a supposé que cette fabrication serait entièrement opérée dans un atelier spécial. Il est cependant possible que la tôlerie soit exécutée en fait, soit par l'atelier de tôlerie pluri-valent dont il sera question plus loin, soit par celui de la fabrique de mobilier métallique. Néanmoins, on estimera ici, comme on l'a fait précédemment, d'une manière forcément approximative, les investissements nécessaires à cette production soit, grosso-modo, une quarantaine de millions.

Création d'emplois :

Les emplois nouveaux correspondants seraient de l'ordre d'une centaine.

Commerce extérieur :

Il paraît probable que 5.000 appareils de capacité plus forte, ou de facture plus soignée, que la fabrication locale seraient encore importés à l'époque, soit pour une valeur d'environ 260 à 270 millions de F CFA. Aucune exportation n'est prévue.

ARTICLES DE MÉNAGE MÉTALLIQUES (sous-branche 17-6)

Cette sous-branche traite de l'ensemble des articles de ménage métalliques à l'exception de ceux en fonte dont le marché local diminue d'ailleurs en valeur absolue. Ces articles en fonte entrent dans les fabrications traitées à la sous-branche fonderie 17-7.

On s'occupera donc successivement ici des articles de ménage en aluminium, en fer et acier, ainsi que des articles émaillés. Au nombre des articles étudiés par la S.E.D.E.S. (1) se trouvent précisément les ustensiles de ménage. Sauf pour les produits en fonte qui sont en recul, les perspectives du marché paraissent autoriser des espoirs quant aux possibilités de développer sur place la fabrication des différentes catégories d'ustensiles. Nous allons donc examiner, catégorie par catégorie, les besoins futurs du pays et évaluer les objectifs de production 1975.

a - articles de ménage en aluminium

Les besoins de cette catégorie sont actuellement satisfaits par des importations, par la fabrication ivoirienne de type industriel, et par une production artisanale jusqu'à présent assez peu connue. Cette dernière concurrence d'ailleurs directement la marmite en fonte traditionnelle en mettant sur le marché des articles en alliage d'aluminium fondu à partir de récupération de pièces d'automobiles (carters).

Les fait-tout produits par l'atelier de repoussage tendront aussi à remplacer les marmites en fonte. L'avenir semble, en effet, plus favorable aux articles en aluminium épais : fait-touts, casseroles, bouilloires, etc. qui peuvent avantageusement soutenir la comparaison avec les articles en fonte et avec certains émaillés, qu'à ceux en tôle mince, comme les cuvettes, qui sont durement concurrencés par les émaillés en provenance de Hong-Kong. Dans l'ensemble, les besoins en articles d'aluminium pourraient croître de façon importante et atteindre en 1975 : 650 tonnes pour les produits d'industrie.

Objectif de production 1975 :

Nous laisserons de côté la fabrication artisanale pour ne parler que des produits industriels. L'objectif de production serait en 1975 de : 750 tonnes d'ustensiles valant 440 millions de F CFA dont environ 100 tonnes réservées aux débouchés extérieurs.

b - articles de ménage en fer ou en acier

Il s'agit des articles domestiques en tôle d'acier : galvanisée, étamée, noire ou inoxydable : seaux, bassines, poêles, lessiveuses, arrosoirs, bouilloires, etc. L'objectif de production pour une fabrication locale a été estimé à 700 ou 800 tonnes en 1970.

(1) Etude dont il est question au début du paragraphe 13.

L'étude de la S.E.D.E.S. fait apparaître que les articles en tôle galvanisée sont menacés par la concurrence de la matière plastique. En revanche, les autres articles en tôle noire et étamée continueraient à progresser. On peut, semble-t-il, tabler sur une croissance du même ordre que celle des dépenses des ménages et sur une possibilité d'exportation vers les pays voisins de l'ordre de 200 tonnes en 1975.

Objectif de production 1975 :

La production d'articles variés pourrait atteindre en 1975 : 1.070 tonnes valant environ 240 millions de F CFA. Elle couvrirait la quasi-totalité des besoins intérieurs et alimenterait un courant d'exportation modéré.

c - articles de ménage en tôle émaillée

Les importations de ces articles ont été de loin les plus importantes dans le passé, atteignant plus de 2.000 tonnes par an au cours de ces dernières années. Dans quelle mesure, ces articles sont-ils menacés par l'apparition de la matière plastique et le développement des fabrications en aluminium ? L'étude de la S.E.D.E.S. indique, en réponse à cette question, que l'émaillé conservera ses positions pour les cuvettes de dimension moyenne utilisées pour le portage ainsi que pour les bols et assiettes décorés. Ces derniers sont, à la fois, des ustensiles de ménages et des articles d'ornement qui ne semblent pas pouvoir être remplacés par le plastique, l'aluminium ou le fer blanc.

Par contre, certains articles seront probablement déplacés par l'aluminium : bouilloires, cafetières, cuillères, écumoires, etc. D'autres subiront la concurrence du plastique : grandes bassines, vases de nuit, etc., ou même celle du verre : timbales. Néanmoins, la part de l'émaillé dans la consommation globale des articles de ménage restera très importante et les estimations de l'étude visée plus haut sont de l'ordre de 4.000 tonnes pour le marché intérieur, en 1970. Les pays voisins ont également des besoins élevés et offrent des débouchés importants pour une éventuelle fabrication ivoirienne.

Les tendances resteront vraisemblablement les mêmes au cours de la période 1970-1975. L'ensemble des besoins en articles de ménage croîtra en moyenne plus fortement que la consommation des ménages qui devrait atteindre le taux de 6,6 % au cours de la troisième période. Les articles en aluminium progresseront rapidement, ceux en fer plus lentement. Entre les deux, les besoins en objets émaillés pourraient croître à un rythme voisin de 7 % par an.

Objectif de production 1975 :

On devrait pouvoir tabler en 1975 sur une production ivoirienne d'ustensiles émaillés de l'ordre de : 5.000 tonnes d'une valeur de 1.035 millions de F CFA dont une partie pourrait être exportée vers les pays voisins.

Nous récapitulerons ci-dessous les objectifs de production de la sous-branche 17-6.

	Tonnage	Valeur en millions de F CFA
Articles en aluminium	750	440
Articles en fer et acier	1.070	240
Articles en tôle émaillée	5.000	1.035
Valeur totale		1.715

Investissements :

En ce qui concerne la fabrication des ustensiles en aluminium, il existe une entreprise qui devrait augmenter sa capacité de production — cela a déjà été prévu au cours de la période 1960-1970. Pour les articles fer et tôle émaillée, les entreprises sont à créer et l'on a prévu à cet effet un montant d'investissements de 600 millions de F CFA. Le marché permettrait d'ailleurs le démarrage de ces industries avant 1970 si des promoteurs s'y intéressaient.

Création d'emplois :

Pour l'ensemble des fabrications de la sous-branche, on a prévu environ 1.100 emplois nouveaux au cours de la période 1970-1975. En fait, une partie de cette main-d'œuvre trouverait à s'employer plus tôt si des usines pouvaient s'implanter avant 1970.

Commerce extérieur :

En 1975, les importations d'ustensiles de ménage seraient nulles. Il est cependant probable que subsisteront quelques entrées d'articles de cette nature. Les exportations vers les pays

voisins seront assez importantes, notamment celles des articles en tôle émaillée. Elles pourraient atteindre au total 338 millions de F CFA (valeur indicative).

ARTICLES MÉTALLIQUES EN FONTE ET EN ALLIAGES MOULÉS (sous-branche 17-7)

Sous cette rubrique sont repris des articles assez divers qui ont cependant en commun de pouvoir être fabriqués localement et probablement par une même entreprise. Ils se divisent en deux classes.

a - ceux en fonte moulée tels que : articles sanitaires, ouvrages de canalisation, ferrures d'ameublement, éléments de pompes et articles de ménage en fonte;

b - les articles en alliages moulés (divers métaux moulés en coquilles) comme ceux de serrurerie, de robinetterie, certaines pièces de bicyclettes et vélomoteurs, couverts de table, etc.

L'étude de marché effectuée par la S.E.D.E.S. a indiqué quelles étaient en 1970, pour chacun de ces articles, les perspectives de consommation locale. Elle a aussi fourni des renseignements touchant les possibilités d'exportation vers les pays voisins (articles finis et complets). On peut grosso-modo, déterminer les besoins 1975 en tenant compte de la croissance moyenne des diverses activités utilisatrices au cours de la troisième période.

Objectif de production 1975 :

L'entreprise ivoirienne de fonderie pourrait, à partir de ces éléments, se voir fixer les objectifs ci-après :

a - fonderie de fonte : 700 tonnes de produits valant 95 millions de F CFA;

b - fonderie de divers métaux et alliages : 600 tonnes de produits valant 400 millions de F CFA.

Pour des raisons de présentation dans le cadre de la comptabilité économique, ce dernier objectif ne comprend pas les pièces détachées pour bicyclettes et vélomoteurs qui ont été prises en compte à la branche 16.

Investissements :

De même, en ce qui concerne les investissements, on a procédé à leur ventilation entre les branches 16 et 17 proportionnellement aux chiffres d'affaires respectifs des fabrications rattachées à l'une et l'autre branche. En fait, toutes celles-ci seront probablement exécutées dans une seule entreprise. On avait prévu antérieurement que l'unité de fonderie existant en 1960 développerait ses moyens pour répondre aux objectifs de production 1970. Toutefois ces derniers, très globalisés, couvraient de multiples articles qui seront désormais répartis différemment. Il est pratiquement impossible d'isoler, durant cette période 1960-1970, dans les investissements prévus, ceux propres à l'activité de fonderie.

Nous supposerons donc qu'au cours de la période décennale ils auront représenté une cinquantaine de millions. Entre 1970 et 1974, il faudrait alors ajouter pour cette activité environ 150 millions d'investissements nouveaux, dont 50 ont été, plus haut, pris en compte à la branche 16 (pièces de véhicules à 2 roues).

Création d'emplois :

Défalcation faite d'un certain nombre d'emplois nouveaux imputés à la branche 16, on peut tabler ici sur 100 unités.

Commerce extérieur en 1975 :

Les importations complémentaires des productions locales ne peuvent être déterminées au niveau de chaque atelier, ou chaque groupe d'ateliers, de fabrication. Elles feront l'objet d'une évaluation globale pour l'ensemble des articles. Les exportations d'objets fondus et moulés peuvent, en revanche, être prévues pour environ 50 millions de F CFA.

ARTICLES EN TOLE D'ACIER ET TOLE ET TUBES D'ALLIAGES NON FERREUX (sous-branche 17-8)

Une entreprise équipée pour le travail des tôles par découpage, pliage, cintrage, repoussage, emboutissage, etc. en vue de la fabrication d'articles variés a certainement sa place en Côte d'Ivoire. L'enquête de marché effectuée en 1963 par la S.E.D.E.S. met en relief des besoins déjà importants qui paraissent justifier l'implantation d'un atelier de ce type au plus tard dans le courant du second quinquennat.

Les articles paraissant pouvoir être fabriqués en Côte d'Ivoire sont les suivants : cantines métalliques, boîtiers de lampes électriques, ferrures de bâtiment et d'ameublement, articles de serrurerie, couverts de table, S de sciage, pièces de vélos et de cyclomoteurs, radiateurs d'automobiles, appareils d'éclairage et de chauffage non électriques.

Les besoins du pays en 1962 ont été pris pour base de la projection de la consommation en 1970 et 1975. Il a été appliqué à chaque catégorie un taux de croissance annuel en relation avec les progrès de la consommation des ménages ou, pour la demande intermédiaire, celui des branches utilisatrices. On a également tenu compte des exportations possibles vers les pays voisins. L'évolution des besoins globaux est consignée dans le tableau ci-dessous (en tonnes métriques) :

Catégorie d'articles	1962	1970	1975
Cantines métalliques	94	110	130
Boîtiers de lampes électriques	82	97	110
Ferrures de bâtiment et d'ameublement	304	612	910
Articles de serrurerie	188	387	543
Couverts de table	40	45	60
S de sciage et lances à boucle	135	146	160
Pièces de vélos et cyclomoteurs(1)	400	1.388	1.900
Appareils d'éclairage non électrique	208	260	300
Appareils de chauffage	7,6	9	10
Radiateurs pour automobiles(1)	–	50	80

(1) Bien que devant être réalisées dans les mêmes ateliers plurivalents, ces fabrications sont rattachées à la branche 16.

Objectif de production 1975 :

En fonction des besoins du marché local et des possibilités d'exportation, on a retenu, pour 1975, l'objectif de production suivant : articles en tôle mince et fils ronds de faibles diamètres, 2.310 tonnes valant 854 millions de F CFA.

Investissements :

La petite tôlerie et la serrurerie ont déjà fait l'objet de prévisions d'investissements au cours de la période 1960-1970. Le montant de celles-ci doit être de l'ordre de 80 millions de F CFA. Pour réaliser les objectifs ci-dessus, il faudra investir au cours du troisième quinquennat environ 370 millions de F CFA de plus.

Création d'emplois :

Les emplois créés entre 1970 et 1975 devraient être au nombre de 500 à 510.

Commerce extérieur :

Les importations d'objets en tôle d'acier, ou tôle et tube d'alliages non ferreux, autres que ceux fabriqués localement, sont comprises dans une évaluation d'ensemble couvrant plusieurs sous-branches. Les exportations prévues en 1975 touchent à peu près tous les postes de fabrication, mais les plus importantes sont celles de boîtiers de piles (25 millions de F CFA), de serrurerie (22 millions de F CFA), de ferrures de bâtiment et d'ameublement (71 millions de F CFA).

La valeur globale des exportations devrait atteindre, en 1975, 176 millions de F CFA.

ARTICLES EN MÉTAL USINÉS A FROID ET A CHAUD (sous-branche 17-9)

a - atelier d'usinage à froid

L'usinage à froid porte en principe sur la visserie, la pitonnerie à bois, la boulonnerie en acier décolleté, les éléments de pompe à bras, les pièces de fixation de rails, certaines pièces de bicyclette et vélomoteur. Ces articles intéressent à peu près uniquement la consommation intermédiaire et les besoins futurs ont été évalués en appliquant au marché 1962, défini par l'étude de la S.E.D.E.S., les taux de croissance des branches utilisatrices. Le tableau ci-dessous indique la progression de ces besoins (en tonnes métriques) :

Articles	1962	1970	1975
Visserie - pitonnerie à bois	76,0	153,0	225,0
Boulonnerie en acier décolleté et visserie de literie	204,0	407,0	600,0
Eléments de fixation de rails(1)	–	315,0	315,0
Eléments de pompes à bras	12,0	12,5	12,5
Pièces de vélos et cyclomoteurs	100,0	347,0	470,0

(1) Prévisions concernant uniquement la modernisation d'une partie de la voie existante. La construction de lignes nouvelles, au cours du troisième quinquennat, provoquerait une forte hausse de la demande.

Objectif de production 1975 :

La fabrication des pièces de vélos et cyclomoteurs étant, comme on l'a déjà vu, rattachée à la branche 16, l'objectif de production pour l'ensemble des autres articles serait, en 1975, de 1.150 tonnes d'une valeur d'environ 235 millions de F CFA, dont 160 tonnes valant 40 millions pour répondre à la demande extérieure.

Investissements :

En admettant qu'il s'agisse d'un atelier indépendant, le montant des investissements s'élèverait à environ 250 millions de F CFA dont 200 millions seulement pour la branche 17. Il est cependant probable que cette fabrication sera jumelée avec celle des articles usinés à chaud qui va être examinée par la suite.

Création d'emplois :

Les emplois nouveaux correspondant aux fabrications rattachées à la branche 17 seraient d'environ 100.

Commerce extérieur :

Aucune importation ne paraît nécessaire en 1975 pour compléter la série d'articles examinés ci-dessus. La fabrication ivoirienne doit pouvoir satisfaire totalement la demande. Certaines exportations sont, en revanche, prévues. Elles concernent surtout la boulonnerie-visserie. Leur montant serait d'environ 40 millions de F CFA.

b - atelier d'usinage à chaud

La répartition des fabrications entre usinage à froid et usinage à chaud est évidemment un peu arbitraire, certains articles pouvant faire successivement l'objet de traitements à chaud et à froid. Elle a cependant été retenue pour faciliter l'exposé. Dans les fabrications relevant surtout de l'usinage à chaud on trouve : les outils agricoles à main, certains autres outils à main, la coutellerie, la boulonnerie à chaud, les ferrures de lignes électriques, les lances à boucles, les chaînes d'amarrage, les bascules et balances, etc. auxquels il faut ajouter, bien qu'intéressant la branche 16, les ressorts à lames pour véhicules utilitaires et les pièces de bicyclettes et vélomoteurs.

Nous nous référerons encore une fois à l'étude de la S.E.D.E.S. pour déterminer les besoins propres de la Côte d'Ivoire et ceux des pays voisins paraissant offrir un débouché aux articles ivoiriens. L'évolution probable de ces besoins globaux est retracée dans le tableau ci-après (en tonnes métriques) :

Articles (ou parties d'articles)	1962	1970	1975
Coutellerie	195	195	260
Outils agricoles à main	800	1.022	1.130
Bascules et balances	50	69	85
Outils à main courants (surtout domestiques)	200	360	580
Boulonnerie à chaud	236	470	690
Ferrures de lignes électriques	123	180	270
Lances à boucle	8	8	8
Chaînes d'amarrage	40	40	40
Ressorts à lame pour véhicules utilitaires	257	300	400
Pièces de vélos et cyclomoteurs	300	1.041	1.435

Les taux de croissance sont évidemment différents suivant que ces articles sont destinés aux ménages, à l'équipement, ou à la consommation intermédiaire. Ils varient dans ce dernier cas selon les branches utilisatrices.